

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°32

octobre-décembre 2023

Social, divers



Table des matières

Ima Ben Khelifa : « Oui, la justice belge est raciste »	3
Suspension de l'accueil des hommes seuls demandeurs d'asile.....	12
Une assemblée citoyenne pour parler d'assemblées citoyennes !	13
Maman solo : là, je reste sans voix	14
Le gland et la dringuelle	16
Pour une éducation populaire qui dérange	18
Walid Daqqah, la plume qui continue de défier Israël du fond de sa cellule.....	21
Gideon Levy : les Palestiniens seuls face aux pogroms, et traités de terroristes quand ils se défendent !.....	24
Tout d'un coup, les soldats et les officiers israéliens sont des criminels de guerre.....	25
« Nous détruisons même leurs puits »	27
Alarmphone, l'Europe, le naufrage.....	29
Humour de Siné mensuel.....	29
700 000 citoyens espagnols déposent une loi pour la régularisation des travailleurs migrants	30
Romain Prunier, ouvreur de squats géants.....	31
Humour de Siné mensuel.....	32
25 vérités sur la mort du jeune Nahel	33
Mort de Nahel : dans le 93, un jardin pour partager la colère.....	38
De la république policière à la république fasciste ?.....	43
Émeutes : arrêt des transports, événements annulés et déploiement de blindés	48
Mort de Nahel : les révoltés face à la justice expéditive	49
En Macronie, surdité et répression	52
« Ici, on fait tout ce qu'on veut ! » : une île aux enfants dans un quartier populaire	53
France. Nécessité de réformer les règles d'utilisation des armes à feu par la police	59
Répression des militants écologistes : l'État en mode guérilla	61
Humour de Siné mensuel.....	63
Maroc. Une nuit à Ighil, épice de la tragédie.....	64
Mines au Maroc : la sinistre réalité du « cobalt responsable ».....	68
Le journaliste de Reporterre relaxé, victoire pour la liberté d'informer !	82
Sainte-Soline : Loïc, le « poète maraîcher », condamné à un an de prison	85
55	90
Humour de Kroll	90
William Bourdon : « Parler d'écoterrorisme est d'une monstruosité absolue ».....	91
Succès du film « Sound of Freedom ». Vous en avez mis du temps !.....	94
Plus de 200 victimes de trafic sexuel, dont 59 mineurs, sauvés après un coup de filet du FBI	97
Maternité	99
Démocratie Participative est une initiative citoyenne pour responsabiliser nos dirigeants	102
Complotistes, extrême droite et adeptes de théories pédocriminelles en Belgique	110
Les pédagogies alternatives sauveront-elles l'école ?	117
« On serre les dents, parfois ça casse » : ces accidents du travail non déclarés dans le BTP	122
Carlotta Benvegnù : « Le pouvoir ouvrier contre le capitalisme logistique »	124
Dans le Nord, la grève chez Emmaüs s'étend	127
Salomé Saqué : Paris 2024, la médaille de l'argent	129
L'envers du miracle sud-coréen	131
« Combattre l'intelligence artificielle, une priorité mondiale ! ».....	137
Les entreprises doivent agir maintenant pour assurer un développement responsable de l'IA	140
Les « robots nounous » de l'IA promettent aux enfants une « amitié authentique », mais	142
Procréation automatisée : allô maman, robot ?	146
Afrique de l'Ouest et du Centre, les droits des militants anti-corruption doivent être respectés.....	148
La religion sécuritaire.....	150
Un nouveau livre révèle que le massacre de la place Tian'anmen ainsi que d'autres ont été fabriqués par les États-Unis	151

Ima Ben Khelifa : « Oui, la justice belge est raciste »



En Belgique, année après année, les violences policières s'enchaînent et se ressemblent. Idem pour l'origine ethnique des victimes décédées comme pour l'impunité judiciaire des policiers meurtriers. Un tabou institutionnel qui s'oppose aux désaffections et colères citoyennes croissantes contre « la justice de classe et de race ». Entretien avec l'avocate Selma Ben Khelifa, en pointe sur ces questions brûlantes depuis plus de vingt ans.

Investig'Action : Isaac Tshitenda est la cinquième personne à mourir de façon suspecte dans un commissariat belge¹ entre 2021 et 2023. Cinq morts afro-descendants² en moins de trois ans : que se passe-t-il dans ces commissariats ?

Selma Ben Khelifa : Cinq morts dans les commissariats et deux personnes tuées par balles hors des commissariats... Il y a eu ce patient psychiatrique de l'hôpital Fond Roy qui a été abattu au motif qu'il semblait « incontrôlable »³. C'était un homme noir interné pour troubles psychiatriques. Là encore, le Parquet et la presse – qui ne fait plus son travail, mais se fait le relais de la voix du Parquet – ont affirmé que ce patient avait une arme blanche à la main face aux policiers. Ce qui s'est révélé faux⁴... Ensuite, sur le fait qu'il aurait eu un comportement « anormal », désolée, mais un patient placé en hôpital psychiatrique, c'est assez évident que celui-ci peut présenter un comportement déviant, et c'est d'ailleurs pourquoi il est à l'hôpital. Pourtant, cet homme a été abattu de deux balles par un policier... Il n'y a pas plus vulnérable dans notre société qu'un patient atteint de troubles psychiatriques : il y avait donc une nécessité d'assurer sa protection. Si un policier peut paniquer face un braqueur armé et se mettre à tirer, ce qui n'est pas permis mais on peut comprendre la volonté du policier de se protéger. Mais au sein d'un hôpital psychiatrique !! Ensuite à Seneffe, c'est une autre personne qui a été abattue au seul motif qu'elle se serait enfuie. Pourtant, s'enfuir ne constitue pas une menace qui justifie de sortir son arme et tirer. Tout cela est particulièrement inquiétant.

Pour les quatre jeunes hommes et une quadragénaire décédés dans les commissariats, dans chaque cas, la version policière apparaît fort peu crédible...

SBK : Dans ces cinq cas, il y a l'obligation accrue de l'État de veiller à la bonne santé d'une personne dès que celle-ci est privée de liberté. Lorsque vous rentrez dans un commissariat, vous êtes censé en ressortir dans le même état. Si vous y entrez sans blessures et que vous en sortez blessé, il y a une présomption à charge des policiers concernés. À partir du moment où vous êtes détenu, ce sont les policiers qui doivent garantir

que vous recouvrirez la liberté en bonne santé. J'ajoute que si une personne, qui doit être mise en détention, présente des indications de malaise, les policiers ont pour obligation de la présenter à un médecin, avant toute détention, pour s'assurer qu'elle sera en capacité physique de supporter l'enfermement. Dans le jargon policier, on appelle cela le « *vu et soigné* ». Or, dans le cas de *Sourour Abouda*⁵, dont je défends la famille, ce « *vu et soigné* » n'a pas été réalisé ! Sourour a été arrêtée et privée de liberté parce que, dans la rue, la nuit, elle semblait « *agitée* » et « *tenir des propos incohérents* ». Or, cela montrait surtout qu'il y avait un problème d'ordre médical et que la première des choses à faire était de la conduire devant un médecin. Cela n'a pas été fait ! Si quelqu'un a trop bu, abusé de médicaments ou qu'il y a un problème psychologique, l'endroit correct où être emmené par la police, c'est l'hôpital et pas le commissariat.

Pourquoi les enquêtes judiciaires sur ces morts suspectes, dans les commissariats et ailleurs, sont-elles interminables (en moyenne 5 à 6 ans) ? Certains estiment que ces « enquêtes » sont essentiellement menées dans le but de mieux protéger les auteurs policiers de toute véritable sanction...

SBK : Je crois qu'il y a une forme d'impunité et l'excuse selon laquelle les tribunaux sont surchargés ne suffit pas. Bien sûr, il y a un problème de sous-financement de la justice qui aboutit à ce que chaque dossier prenne des plombes. Néanmoins, prenons l'exemple de « l'affaire *Adil Charrot* ». Le 10 avril 2020, lors d'une course-poursuite à Anderlecht, durant le couvre-feu (lié aux restrictions Covid), Adil, 19 ans, est mort, renversé par une voiture de police. Le lendemain éclatent des émeutes... Il y a un mois, le 15 mai, tous les émeutiers sont passés devant le Tribunal correctionnel. Pourtant, il a fallu une enquête approfondie pour identifier ces jeunes, cagoulés et aux visages dissimulés par des écharpes. Cela a nécessité différentes recherches pointues, des heures de visionnage des images de caméras de surveillance, etc. Tandis que pour le policier qui a renversé Adil et provoqué sa mort, le dossier est toujours au niveau de l'instruction : l'enquête n'est même pas clôturée ! D'un côté, il faut trois ans pour inculper et renvoyer des jeunes émeutiers devant un tribunal ; de l'autre côté, pour un policier auteur d'un homicide et immédiatement identifié, cela traîne. Pour les mêmes faits, il y a deux enquêtes qui sont menées mais l'une a été beaucoup plus vite que l'autre. Celle qui est toujours en cours porte sur une mort d'homme et présente beaucoup moins de complexité que la première enquête, aujourd'hui terminée. Il y a, incontestablement, une volonté d'aller vite dans la répression de jeunes émeutiers (qui n'ont tué personne) et de laisser les choses couler dans l'examen d'une violence policière.

Ce qui participe à renforcer l'impunité...

SBK : Oui et le coup de théâtre dans ce dossier, c'est que des collègues du policier qui a renversé Adil l'ont dénoncé comme une personne super-raciste qui allait jusqu'à se vanter auprès d'eux de l'avoir tué. Ce type est resté policier après les faits et on ignore combien de jeunes, il a contrôlé, arrêté ou maltraité depuis ? Pour tenir des propos pareils devant ses collègues, ce gars devait ressentir un sentiment d'impunité totale.

Face à ces violences policières, la plupart des médias traditionnels n'ose pas remettre en question la version du Parquet. Par exemple, dans l'affaire *Tshitenda*, la version policière déclare que le trentenaire est entré « *librement* » dans un commissariat, puis s'est « *agité* » et ils ont dû le « *maîtriser* ». Aucun média n'a interrogé le choix de ce mot ? Pourquoi et comment fallait-il le « *maîtriser* » ? Selon quelles techniques ? D'autant qu'on retrouve ce terme à l'origine de plusieurs meurtres policiers d'afro-descendants de moins 30 ans, comme celui de *Lamine Bangoura*...⁶



SBK : Je ne connais « l'affaire Isaac Tshitenda » qu'à travers ce qu'en a dit la presse. Néanmoins, ce qui me semble étrange, c'est que ce jeune homme se serait rendu de lui-même dans ce commissariat d'Heusy (Verviers). Si c'est vrai, encore une fois, il n'y a aucune raison de vous « maîtriser » et encore moins d'en sortir sur une civière... Dans plusieurs affaires, notamment celle de Mawda, j'ai été frappée de voir que beaucoup de médias n'interrogent même pas les changements de version du Parquet. Un jour, celui-ci dit «



blanc » ; les médias répercutent : « c'est blanc ». Puis, le lendemain ou quelques jours plus tard, le Parquet dit : « Finalement, c'est vert ». Et les médias relayent : « c'est vert ». Sans, à un seul moment, poser la question : « Attendez, hier, vous disiez blanc et aujourd'hui vous dites vert : pourquoi ? » Plus tard encore, le parquet dit : « Ah non, tout compte fait, c'est mauve ». Et les médias : « Ok, c'est mauve ». Pourtant, les journalistes ont bien vu et compris le hiatus produit par ces différentes versions. Le fait qu'ils ne l'interrogent pas est inquiétant. Car c'est la question de la liberté de la presse. Pour le moment, je pense qu'en Belgique, la presse est encore libre. Je dis « encore » parce cela peut s'arrêter. Aujourd'hui, il y a une telle autocensure dans la presse belge francophone que cette liberté est de plus en plus sujette à questions. Dans les dictatures, lorsque, pour un article ou une ligne courageuse, le ou la journaliste risque sa vie ou celle de sa famille, je comprends l'autocensure. Par contre, en Belgique, je ne comprends pas.

Après le diagnostic du légiste selon lequel Isaac Tshitenda a succombé à un « malaise cardiaque », la presse est directement passée à autre chose. Pourtant, suite à ce constat médical, la première question qu'une presse libre devait se poser, c'est : « Quelle en est la cause ? Qu'est-ce qui a provoqué ce malaise cardiaque ? »

Isaac Tshitenda, décédé dans le commissariat d'Heusy (Verviers), il y a un mois. Les causes de sa mort ne sont toujours pas connues...

SBK : J'ai une amie médecin qui me dit que lorsqu'elle entend « Il est mort parce que son coeur s'est arrêté », elle réplique : « Oui, si son coeur ne s'était pas arrêté, il ne serait pas mort ». Évidemment que la vraie question est : pourquoi son coeur s'est-il arrêté ? Cela me rappelle une autre affaire où les policiers ont intercepté un garçon qui n'avait rien fait. Heureusement, il n'y a pas eu mort d'homme. Dans son P-V, l'un des policiers a écrit : « Je procède à un étranglement sanguin ». Il nous faut questionner ces techniques policières de maîtrise ! Combien d'entre-elles sont mortelles ? Et faut-il user de techniques mortelles pour maîtriser une personne qui ne présente pas un danger mortel ? C'est la question de la proportionnalité de l'usage de la force. Si cet usage de la force conduit au décès, celui-ci est disproportionné puisque nous ne sommes pas censés tuer des

gens. Je sais que ça peut paraître fou qu'en tant qu'avocate je dise à un journaliste qu'on n'est pas censés tuer des gens mais, apparemment, il faut le redire : maîtrisé ou non par la police, vous êtes censé rester en vie !

Après Lamine Bangoura (2018), Ibrahima Barrie (2021), Isaac Tshitenda (2023) ou cet homme noir, prénommé Michel, abattu dans un hôpital psychiatrique (2023), que pensez-vous de la critique qui pointe une négrophobie telle au sein de la police que nombre d'agents fonctionnent, en intervention, avec la certitude de « la dangerosité du corps noir » ?

SBK : C'est très difficile de rentrer dans la tête d'un policier comme dans celle d'un raciste... Néanmoins, il existe une littérature scientifique, des études, qui objectivent cette perception de « la dangerosité du corps noir » en sociétés occidentales. Pour le dire autrement : un homme noir apparaît plus dangereux, dans le regard d'un raciste, qu'un homme blanc. En conséquence, les techniques de maîtrise policière risquent d'être plus fortes en fonction de cet a priori. Ceci dit, Jozef Chovanec⁷ était blanc et les policiers, impliqués dans son décès, l'ont « maîtrisé » de la même manière que Lamine Bangoura. Dès lors, cette critique suffit-elle comme explication ? Je ne sais pas, mais cet aspect mérite d'être interrogé sérieusement, chez nous, en Belgique. Ce type de questionnement et de recherches existent aux États-Unis ; le philosophe Norman Ajari les a étudiés et introduites en France. Il est temps qu'on s'en empare chez nous, car il est probable que les policiers belges soient influencés par le racisme ambiant qui se perpétue depuis la colonisation. Soulignons que ce racisme ne concerne pas que les policiers : je me souviens d'une étude française dans laquelle on avait interrogé des étudiants en médecine sur le degré de douleur. À la question : « Si on coupe un doigt à un patient, quel sera son degré de douleur ? », la moitié des étudiants a répondu qu'un patient noir ressentirait moins de douleur, aurait moins mal, en cas d'ablation d'un doigt qu'un patient blanc.



Ibrahima Barrie, décédé le 9 janvier 2021 à Bruxelles, dans un commissariat de la rue de Brabant (Gare du nord). Deux policiers ont été renvoyés en Correctionnelle, en février dernier, pour « négligence coupable » et défaut d'assistance... Les causes de sa mort ne sont toujours pas connues.

Pour rester dans les milieux médical et policier : Ibrahima (23 ans), Mohamed (26 ans), Ilyes (31 ans) et Isaac (34 ans) ont tous été victimes d'un « malaise » mortel dans un commissariat, vous comprenez que l'hypothèse d'une « fragilité cardiaque répandue » chez les jeunes noirs et arabes fasse l'objet d'une incrédulité totale dans la jeunesse belgo-afro-descendante ?

SBK : Évidemment ! On n'est pas du tout censé décéder d'un malaise cardiaque quand on est âgé de 30 ans ou moins. Il est logique de se poser des questions comme il est impératif de déterminer ce qui a précisément causé ces crises cardiaques.



Ilyes Abbedou, décédé le 19 janvier 2021 dans une cellule du commissariat de la zone Bruxelles-Capitale-XI, lieu de détention où Mohamed Berkane et Sourour Abouda vont aussi perdre la vie. Les causes sa mort ne sont toujours pas connues.



Mohamed Amin Berkane, décédé le 13 décembre 2021 dans le même commissariat bruxellois, un an après Ilyes, deux ans avant Sourour. Les causes de sa mort ne sont toujours pas connues.

Notre premier entretien, lié aux violences policières, date d'il y a dix ans⁸ : qu'est-ce qui a changé, positivement, depuis 2013 ?

SBK : La situation reste catastrophique, mais je ne sais pas si elle a empiré depuis 2013 ? Je sais que beaucoup ont l'impression qu'elle a empiré. Mais, grâce aux réseaux sociaux, il y a beaucoup d'affaires qui sortent, qu'on ne peut plus passer sous silence. Dans les années 80 et 90, avant la révolution numérique, je me souviens qu'il était fréquent que, dans les familles marocaines, congolaises et turques, il y avait eu un mort ou une victime de violences graves au contact de la police. On n'était juste pas au courant. Aujourd'hui, on établit et diffuse des listes de noms, dont plus personne ne peut ignorer qu'il s'agit de noms à consonance étrangère ! Mais ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas listes ni de visibilité avant, qu'il n'y avait pas de morts. Aujourd'hui, au moins, ces violences policières sont largement dénoncées.



Sourour Abouda, 46 ans, mère d'un fils de 19 ans, décédée le 12 janvier 2023 dans le commissariat bruxellois où Ilyes et Mohamed ont péri avant elle. Les causes de sa mort ne sont toujours pas connues.

Vous avez été l'une des trois avocats des parents de Mawda aux procès (2020 et 2021). Beaucoup estiment que la condamnation à 1 an de prison avec sursis (en première instance), puis à 10 mois avec sursis (en appel), contre le policier (qui a tué la fillette kurde de 2 ans) contribue aussi à forger un sentiment d'impunité. Même lorsque survient la condamnation d'un policier meurtrier, celle-ci n'est pas exemplaire ?

SBK : Tout ça pour ça. Dans ce dossier, nous nous sommes battu.e.s comme des malades pour faire entendre la vérité. Toute cette guerre judiciaire pour aboutir à 10 mois avec sursis. Je ne suis pas spécialement pro-prisons ni en faveur de sanctions judiciaires sévères, mais je reste une fan de l'égalité. Si, pour les mêmes faits, vous condamnez un citoyen lambda à 10 ans de prison ferme, vous condamnez un policier à la même peine. Ou alors, vous donnez du sursis à chacun. C'est mon point de vue. Ici – même s'il ne s'agit pas de violences policières –, on peut faire la comparaison avec la condamnation des 18 étudiants très aisés impliqués dans la mort de *Sanda Dia*⁹. Le laxisme et la clémence des Autorités judiciaires par rapport à la sévérité des condamnations lorsqu'il s'agit de citoyens lambda, et particulièrement lorsque ceux-ci sont racisés, c'est absolument dingue ! On ne peut plus s'interdire de parler de racisme tant celui-ci est évident. La grande partie de mon entourage est composée de personnes qui ne sont pas des juristes ni spécialement Bac+5. Pour elles, il est tout aussi « normal » que la justice soit raciste que le fait qu'il pleuve souvent en Belgique. Lorsque j'ai exprimé cette conviction citoyenne devant des juges ou des avocats, ce fût immédiatement le tollé : « *Mais qu'est-ce que vous dites ? C'est incroyable ! On ne peut pas dire des choses pareilles, enfin !* ». Alors, soit ils ne se rendent pas compte soit le code social est : « On le sait, mais on ne peut pas le dire ». Mais oui, hélas, la justice belge est raciste.

Sur ces dix dernières années, ce racisme judiciaire s'est-il accentué ?

SBK : Non, en fin de compte, cela reste un phénomène structurel dont l'affaire *Sanda Dia* est une piqûre de rappel totalement choquante. Imaginez l'inverse. Dix-huit jeunes bruxellois, noirs et/ou arabes, torturent jusqu'à la mort un de leurs camarades blancs qui désirent être leur ami... Que se passerait-il ? On parlerait chaque jour de « gangs », de « bandes urbaines » de « sauvageons » ou de « barbares » ; on modifierait la loi ; Molenbeek et Matongé seraient quadrillés pendant des mois... Cette différence de traitement est insupportable.



Mawda Shawri, 2 ans, décédée le 17 mai 2018 d'une balle dans la tête tirée par un policier qui sera « condamné » à aucun jour de prison.

D'autres pensent que le travail accompli sur le « décolonial » ajouté aux diverses volontés politiques et associatives de faire condamner tout propos sexiste et raciste pourrait influencer les magistrats à rendre des décisions exemptes de racisme...

SBK : Oui, cela, c'est l'impression de gens, souvent positionnés à gauche, qui pensent qu'ils font avancer les choses. Mais, dans le même temps, il y a *Schild en Vrienden*¹⁰ qui envoie leurs jeunes diplômés dans nos différentes institutions (police, justice, administrations, etc.). Il y a donc deux versants. À cet égard, je vais revenir sur un élément qui n'a pas été relevé dans la décision rendue au procès Sanda Dia. Le juge a retenu « *les traitements inhumains et dégradants* ». En droit, lorsqu'un homicide est commis, il peut y avoir des formes d'excuse comme la légitime défense. En revanche, la torture et les traitements dégradants ne sont jamais excusables ! Quelles que soient les circonstances ou la situation, il est interdit de faire subir à quelqu'un.e un traitement inhumain. Point final. Pourtant, au terme de ce procès en Flandre, nous avons un magistrat qui retient l'infraction la plus grave – les traitements inhumains et dégradants – pour ne pas la sanctionner derrière. Vous évoquez le décolonial : l'enquête judiciaire sur ces étudiants du cercle *Reuzegom* a montré que plusieurs d'entre eux chantaient la chanson coloniale « *Onze Congo* ». Cette chanson, déjà entendue et dénoncée au Pukkel Pop Festival¹¹ qui scande : « *Handjes kappen / De Congo is van ons* » (« *Couper les mains / Le Congo est à nous* »)... Certes, il y a des décoloniaux en Belgique, mais il existe aussi des nostalgiques du colonialisme, y compris parmi les jeunes qui étudient à l'université.

Le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborn (Open VLD), a accepté, le 8 juin, de répondre aux questions et critiques d'étudiants de la KUL¹² concernant le jugement du procès Sanda Dia. Un début de prise de conscience ?

SBK : Non. Ce n'est pas ce ministre-là qui est conscient de quoi que ce soit. Au contraire, ce même ministre est en train de soutenir un projet de loi qui veut rajouter une peine, dans le code pénal, contre le droit de manifester. En résumé : si, lors d'une manifestation, vous avez fait un tag sur du mobilier urbain, jeté des oeufs sur la vitre du siège du MR ou commis un incendie ou autres dégradations, en plus de votre condamnation, le projet est de pouvoir vous condamner à trois ans d'interdiction de manifester. Ce qui va très loin. Parce que, outre le déni d'une liberté fondamentale qui est celle de manifester, comment la police va-elle vérifier que la personne interdite de manif n'y est pas ? Ils vont quadriller tout le monde avec l'envoi de drones dotés de la technique de reconnaissance faciale. Tout ça va dans le mauvais sens. Il faudrait au contraire diminuer les interdictions. Être sévère et répressif contre les infractions les plus graves (meurtre, viols, tortures) et laisser couler sur les infractions beaucoup moins graves. Ce qui allégerait la charge de travail des policiers et diminuerait aussi le risque de bavures...



Photomontage réalisé, le 11 juin, par le média indépendant bruxellesdevie.com pour éveiller la « condamnation » des 18 riches étudiants du Cercle Reuzegom, reconnus coupables d'avoir torturé Sanda Dia jusqu'à la mort. « Sanction » ? 400 € d'amendes et 300 heures de Travaux d'Intérêt Général (TIG).

Revenons à notre entretien d'il y a dix ans.

Après sa diffusion sur *Investig'Action*¹³, Pierre Vandersmissen – directeur controversé du service d'intervention de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles – a tenté de nous traîner en justice pour « calomnies et diffamation ». Vous, car vous l'aviez qualifié de « brute », et moi, du fait que j'avais choisi de titrer mon article avec votre qualification. Pendant sept ans, Vandersmissen a usé de toutes les voies de recours jusqu'au Conseil d'État. En vain. Sa plainte contre nous a chaque fois été « classée sans suite ». Après d'autres dérives, ce procédurier a enfin été écarté de son poste de directeur en 2020. Voyez-vous un aspect positif dans le fait que nous ayons évité un procès grâce à la clairvoyance de chacune des instances judiciaires belges ?

SBK : Eh bien, je ne crois pas... Parce que c'est l'institution policière qui pose problème et non « X » ou « Y » en tant qu'individus. Je maintiens que Vandersmissen réagissait de manière super brutale à chaque fois qu'il était en charge du maintien l'ordre dans les manifestations bruxelloises. Néanmoins, dans votre article, j'ai le souvenir d'avoir aussi dit ceci : « Il ne commettra de brutalités que s'il sent qu'on lui laisse les mains libres au niveau politique. Cela ne signifie pas qu'il a reçu un fax du ministre de l'Intérieur [de l'époque], Joëlle Milquet, pour lui dire : « Tape les femmes et les enfants tant que tu veux : tu n'auras pas de problème ». Néanmoins, les précédents font qu'il éprouve un sentiment d'impunité tout à fait réel. » En somme, Joëlle Milquet avait plus de raisons d'être fâchée contre moi que Pierre Vandersmissen (rire). Ensuite, le fait de muter « X » et le remplacer par « Y », censé être davantage dans le dialogue, c'est bien, mais cela ne change rien aux dysfonctionnements structurels de l'institution. Je pense qu'il faudrait retirer une série de missions à la police pour les donner à des services sociaux. Il n'y a aucune raison qu'un type armé intervienne et tire à balles réelles sur un patient dans un hôpital psychiatrique. Comme il n'y a aucune raison que des policiers interviennent où dorment les sdf. On se souvient que, lors des restrictions liées au Covid, les sdf étaient constamment harcelés par la police parce que – par définition – ils ne se confinaient pas...

Que pensez-vous du livre intitulé « Sale flic », signé par deux journalistes belges francophones¹⁴, publié fin avril ?

SBK : C'est un livre très journalistique, mais qui ne pose pas la question de l'institution « police » en tant que telle. Dès lors, je trouve qu'un ouvrage, plus académique, à même de répondre sur ce qui pose problème dans cette institution ainsi que soulever des pistes pour remédier à ses dysfonctionnements structurels de violences, de racisme et de sexisme, serait un vrai travail qui nécessite d'être fait.



Le 22 octobre 2013, Me Selma Ben Khelifa était arrêtée sur l'ordre arbitraire du très « sympathique » Commissaire Pierre Vandersmissen.



Affirmeriez-vous, comme d'autres, que le pouvoir judiciaire belge entretient une impunité du corps de police ainsi qu'une « justice de classe et de race » ?

SBK : Oui, je le pense et l'affirme : le pouvoir judiciaire pratique et entretient une justice de classe et de race. Et je redis la même chose que pour les policiers : il ne s'agit pas de pointer un ou des magistrats, individuellement. Sans doute que le magistrat ne s'en rend pas compte et va être très vexé par cette affirmation car il a un ami noir. Peu importe : le problème est institutionnel. C'est l'activiste Afro-américain *Stockely Carmichaël* qui disait : « Si un homme blanc veut me lyncher, c'est son problème. Si cet homme blanc a le pouvoir de me lyncher, ça devient mon problème. Le racisme n'est pas une question d'attitude, c'est une question de pouvoir ». C'est à l'institution qu'on doit s'en prendre et pas aux individus. Le fait que les suprémacistes de *Schild en Vrienden* fassent leurs machins de néo-nazis entre eux ne représente pas une menace. Par contre, le fait qu'ils ont développé un programme pour envoyer les leurs à l'Office des étrangers, au ministère de la Justice ou devenir juges ou procureurs, cela, ça devient notre problème. Un véritable danger pour l'ensemble de la société.

Propos recueillis par Olivier MUKUNA, 16 Juin 2023 (Investig'Action)

1 <https://www.sudinfo.be/id665402/article/2023-05-15/lautopsie-disaac-decede-au-commissariat-verviers-parlerien-voir-avec-des> / 2 Ibrahima Barrie (le 9 janvier 2021), Ilyes Abbedou (le 19 janvier 2021), Mohamed Berkane (le 13 décembre 2021), Sourour Abouda (le 12 janvier 2023) et Isaac Tshitenda (le 13 mai 2023). / 3 <https://www.lalibre.be/regions/bruxelles/2023/03/21/un-policier-tire-sur-un-patient-dans-un-hopital-psychiatrique-a-uccl-BGUW6DX6BFG7NLFEMXSPHO445U/>

4 <https://bruxellesdevie.com/2023/03/21/la-police-tue-un-patient-dans-un-hopital-psychiatrique-nouvelles-informations/> 5 <https://www.rtb.be/article/deces-de-sourour-abouda-la-famille-implore-que-le-dossier-soit-mis-a-l-instruction-11186400/>

6 https://www.youtube.com/watch?v=HA6B79FJLU0&ab_channel=OlivierMukuna

7 <https://cite24.com/la-veuve-de-jozef-chovanec-ny-croit-plus/>

8 <https://www.investigaction.net/fr/Selma-Benkhelifa-Le-commissaire/>

9 <https://www.rtb.be/article/affaire-sanda-dia-en-taisant-le-nom-des-coupables-les-medias-ont-ils-commis-une-faute-11209372> / 10 <https://www.solidaire.org/articles/schild-en-vrienden-l-alt-right-flamande-en-action> / 11 <https://www.rtb.be/article/le-congo-est-a-nous-des-incident-racistes-au-festival-pukkelpop-signales-aupres-d-unia-9998869>

12 <https://www.7sur7.be/belgique/affaire-sanda-dia-le-ministre-van-quickenborne-sentretiendra-jeudi-soir-avec-des-etudiants-a-louvain-br-br-aa2fa91e/>

13 <https://www.investigaction.net/fr/Selma-Benkhelifa-Le-commissaire/>

14 Un livre sur lequel nous reviendrons dans un prochain article consacré aux violences policières belges.

Suspension de l'accueil des hommes seuls demandeurs d'asile

Les hommes seuls qui demandent l'asile ne seront temporairement plus accueillis dans le réseau Fedasil. C'est ce qu'a annoncé le cabinet de Nicole de Moor, secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, mardi soir. Pour elle, ils peuvent aller dans les centres d'accueil bruxellois gérés par le Samusocial. « Pire qu'un manquement », a réagi le président de la Ligue des droits humains Edgar Szoc à notre micro, « c'est vraiment une violation flagrante et assumée de l'État de droit ».

La secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor, a décidé de ne plus accueillir temporairement dans le réseau Fedasil les hommes seuls demandeurs d'asile en Belgique, a annoncé son cabinet mardi dans un communiqué. Derrière cette décision, la secrétaire d'État entend anticiper « l'afflux croissant de familles et d'enfants pour éviter absolument que des enfants ne se retrouvent à la rue en hiver ».

« Ne voulant pas être en retard sur les événements, je prends d'ores et déjà la décision de réserver toutes les places disponibles aux familles avec enfants », explique Mme de Moor, citée dans le communiqué. « Le nombre élevé de demandeurs d'asile arrivés dans notre pays ces deux dernières années pèse encore sur le réseau d'accueil. Nous continuons à ouvrir de nouveaux centres, mais chacun a pu constater l'année dernière combien il est difficile de créer des places d'accueil. Je veux absolument éviter que des enfants se retrouvent à la rue. »

La secrétaire d'État souligne par ailleurs le fait que la Belgique « fait plus que sa part depuis longtemps », précisant que cette année, « 19 000 demandeurs d'asile se sont fait enregistrer en Belgique, contre 1 500 au Portugal, un pays dont la population est similaire à celle de la Belgique ». La secrétaire d'État dit travailler avec ses collègues européens sur un pacte sur les migrations qui reformera fondamentalement la politique européenne en matière d'asile et de migration et qui, à terme et toujours selon elle, doit permettre d'améliorer également la situation en Belgique.

« Le pacte comprendra une procédure rapide aux frontières extérieures et une répartition plus équitable des demandeurs d'asile en Europe », peut-on lire dans le communiqué. Mais Mme de Moor et son cabinet soulignent que ces mesures prennent du temps et qu'elles ne porteront pas leurs fruits immédiatement.

Une interview du président de la Ligue des droits humains Edgar Szoc, au micro d'Anais CORBIN

<https://bx1.be/categories/news/suspension-de-laccueil-des-hommes-seuls-demandeurs-dasile-une-violation-de-letat-de-droit/>

Toute honte bue

Une nouvelle condamnation pour rien ? Ce mercredi 13 septembre, le Conseil d'État infligeait un nouveau camouflet à la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration en suspendant son instruction d'exclure les hommes seuls de l'accueil. L'arrêt du Conseil d'État est aussi court que cinglant : cette instruction est illégale. Cette crise de l'accueil qui dure depuis 2 ans est un véritable scandale. Tout a déjà été dit, tant sur les milliers de condamnations de l'État dans des dossiers individuels que sur les décisions judiciaires obtenues par les associations, dont la Ligue, pour contraindre le gouvernement à respecter la loi. En juillet dernier encore, dans l'affaire Camara, la Cour européenne des droits de l'homme condamnait la Belgique en soulignant la « carence systémique des autorités belges d'exécuter les décisions de justices (...) » qui constitue une violation du droit au procès équitable.

Pourtant des solutions existent. Les associations ont fait le travail, suggéré les pistes, en particulier un plan de répartition obligatoire dans les communes. Cette situation est à notre connaissance inédite : une secrétaire d'État, et avec elle l'ensemble du gouvernement puisque sa décision a été confirmée en Kern, qui refuse de respecter la loi et annonce par avance, sachant le risque de suspension par le Conseil d'État hautement probable, qu'elle ne changera pas de politique même si sa décision était suspendue. Ce qu'elle confirmera d'ailleurs une fois la décision connue. Il s'agit pourtant là de règles de base de l'État de droit – respecter la loi, respecter les décisions de justice – qui devraient constituer une ligne rouge absolue pour tous les partis de la coalition. Les partis du gouvernement doivent impérativement revenir sur cette décision et mettre en œuvre des solutions. À défaut, ils porteront une responsabilité écrasante dans la montée de l'extrême droite qu'ils prétendent combattre.

Pierre-Arnaud PERROUTY, Directeur de LDH (Ligue des droits humains)

Une assemblée citoyenne pour parler d'assemblées citoyennes !

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes peuvent changer le monde. En fait, c'est toujours ainsi que le monde a changé. » (Margaret Mead, anthropologue américaine)

Il y a quelques mois je vous proposais via cet article (<https://www.canopea.be/assemblee-citoyenne-permanente-au-parlement-wallon-discutons-en/>) de signer une « suggestion » à débattre dans le cadre d'un dispositif participatif créé en début de législature par la Wallonie mais opérationnel depuis février de cette année : « les commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort » (article 130 bis du règlement du parlement wallon).

Cette « suggestion » portée par le collectif citoyen CaP Démocratie, acronyme pour Citoyens au Parlement, vise à discuter de l'opportunité de créer une institution citoyenne permanente en Wallonie en s'inspirant largement du Dialogue citoyen permanent créé en communauté germanophone en 2019.

Merci pour votre signature !

Une poignée de bénévoles motivées ont ainsi récoltés en quelques mois plus de 3 000 signatures – il en fallait 2 000. Pour pouvoir être validée légalement, la proposition a été reformulée sous forme de question ouverte par l'administration du Parlement wallon et ce, en concertation avec le collectif :

« Face à la crise démocratique, comment impliquer les Wallonnes et les Wallons dans la prise de décision, de manière délibérative et permanente, pour aboutir à des politiques publiques plus créatives, ambitieuses et socialement justes, en s'inspirant notamment du dialogue citoyen permanent existant en communauté germanophone qui procède par tirage au sort ? »

Le 14 juin dernier, 69 députés ont voté OUI à l'unanimité à cette première proposition de thème à débattre au sein de la commission mixte qui sera composée de 30 citoyens tirés au sort et de 10 députés wallons.

Prochaines étapes

Si vous êtes un heureux citoyen tiré au sort, vous recevrez prochainement un courrier de l'administration du Parlement pour débattre de ce sujet indispensable pour dynamiser notre démocratie. Pour diverses raisons, de nombreux citoyens sont réticents à participer à ce type d'assemblée. Parlez-en donc à vos amis et à vos ennemis ! Au plus l'assemblée sera diversifiée au plus les délibérations seront riches.

Les débats démarreront en septembre. Sachez qu'une partie de ceux-ci – ceux en plénière – seront publics. À défaut d'être tiré au sort, vous pourrez donc suivre les discussions.

Plus d'infos

- www.capdemocratie.be pour suivre les aventures de ce collectif.
- Le communiqué du Parlement wallon annonçant sa première commission délibérative
- Deux moments clés (exposé de la proposition et votes de la proposition) lors de la séance plénière du Parlement le 14 juin
- Éric Deffet, Wallonie : une première commission citoyenne pour parler de démocratie in *Le Soir*, 14 juin 2023
- Stéphane Tassin, Les députés wallons siègeront bientôt aux côtés de citoyens tirés au sort in *La Libre Belgique*, 14 juin 2023

Anne THIBAUT, 3 juillet 2023 (Canopea-IEW)

Crédit photo d'illustration : @Adobe Stock



Maman solo : là, je reste sans voix

Parce qu'elle a eu la chance de trouver un propriétaire qui lui a donné les clés de l'appartement avant de percevoir la garantie locative du CPAS et le premier loyer... le CPAS lui a refusé la garantie locative et le premier loyer.

Parce qu'elle avait, le jour de la visite à domicile, un appartement sans meubles et sans équipement de cuisine, le CPAS lui avait refusé le revenu d'intégration... au prétexte qu'elle ne résidait pas là.

Entretiens, elle s'est débrouillée pour trouver quelques meubles et un minimum d'équipement, et elle a enfin obtenu le revenu d'intégration.

Mais il y a « un trou » d'un mois et demi sans revenu, deux mois de loyer impayés et une garantie locative en attente. Elle est à présent menacée d'expulsion du logement avec ses deux enfants.

Je suis pourtant souvent confrontée à des situations de grande injustice, mais là, je suis sans voix.

Face à un logement vide, le CPAS ne devrait-il pas aider à le meubler, plutôt que refuser toute aide au prétexte qu'il n'est pas encore habité ?

Aucun problème à laisser une femme seule avec deux enfants, mise à la porte par son compagnon, sans aucun revenu ?

Je suis tellement dégoûtée que je n'ai même pas envie de contacter ce CPAS de m... Il le faudra bien, pourtant. Ce CPAS profite évidemment des subsides du fédéral pour animer un groupe de femmes qui sont mamans solos via l'appel à projet Miriam. Une fois encore, priorité à la lutte contre la pauvreté infantile ? Une fois encore, priorité à la défense des familles monoparentales ?

Cherchez l'erreur !

Une autre maman solo

Elle travaille à temps partiel.

Elle a droit au « revenu d'intégration » (RI) en complément à son salaire de misère.

Elle rentre chaque mois sa fiche de salaire au CPAS dès qu'elle la reçoit. Mais le dernier paiement du RI l'a été pour février. Mars, avril et mai ne sont toujours pas payés.

Elle doit survivre – et aller travailler – avec un revenu inférieur de 500 euros en moyenne au Revenu d'Insertion « cheffe de famille ».

Priorité à la défense des familles monoparentales, qu'ils disent...

L'emploi est le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté et la voie royale pour l'intégration sociale, qu'ils disent...

Encore un courrier au CPAS. Mais ce qu'il va falloir trouver, c'est le moyen que plus jamais ce genre de situations ne se produisent

Jugements de valeur : c'est non !

Rapport d'inspection 2022 du CPAS de Fexhe-le-haut-clocher :

« L'inspectrice a mis l'accent sur plusieurs points :

De nombreux jugements de valeurs figurent encore dans les rapports sociaux. Ceux-ci n'apportent aucune plus-value dans le cadre de l'analyse du droit du bénéficiaire.

Comme elle l'a déjà indiqué en 2019, tant les rapports sociaux que les décisions qui en découlent ne peuvent en aucun cas faire mention de jugements de valeurs.

Il s'agit par ailleurs d'un principe consacré par le Code de déontologie belge francophone des assistants sociaux. »

De nombreux jugements de valeur, donc, et ce depuis avant 2019.

Une pratique habituelle, donc, de toute évidence

Le Code de déontologie, ça doit s'appliquer aussi dans les petits villages hesbignons... Le respect des bénéficiaires, aussi.

Bernadette SCHAECK, de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux, 23 juin 2023

Contact : <http://www.adasasbl.be>

Témoignage de Jessica Q. :

Au CPAS de La Roche en Ardenne, certaines assistantes sociales portent des jugements de valeurs dont j'ai été victime.

1) Dans un premier temps parce que j'avais un diplôme universitaire, on m'a clairement dit qu'avec mon diplôme, si je ne trouvais pas de travail, c'était de la mauvaise foi.

2) J'ai accueilli un sans-abri quelque temps et j'ai failli perdre tous mes droits car on a supposé (sans me le demander) que cette personne avait des revenus alors que ce n'était pas le cas. On m'a ensuite clairement dit que je ne pouvais inviter qui que ce soit, même pas une cousine, plus de deux jours (on n'a donc pas droit à une vie sociale et encore moins à une vie amoureuse, sinon on est directement catalogué de fraudeur).

3) Suite à un viol (dont j'ai dû informer mon AS sinon pas d'aide) mon médecin avait prescrit que je fasse des séances de massage et du yoga étant donné les douleurs corporelles infligées, le stress et j'en passe. Résultat, on m'a dit que je m'offrais du luxe et toute aide m'a été refusée à cause de ça, malgré le papier du médecin, et en plus quand j'ai demandé à assister au conseil pour pouvoir me défendre, cela m'a été refusé car c'est interdit au CPAS de La Roche (ce sont les propos de la directrice générale) alors que je me suis renseignée et ce n'est pas comme ça dans les autres CPAS (au contraire, ils apprécient que la personne soit présente au conseil).

Je ne suis pas la seule dans le cas, j'ai un ami qui est resté sans revenu ni chauffage durant tout l'hiver !!! Je ne sais pas s'il y a systématiquement des contrôles et comment ils sont pratiqués, mais au sein du CPAS de La Roche il serait grand temps car vraiment c'est humiliant et ils ne respectent pas nos droits non plus ...

La réponse de Bernadette :

Bien sûr que si, vous pouvez assister au conseil si vous demandez à y être entendue concernant une décision qui vous concerne (1).

Et vous avez le droit qu'une cousine réside chez vous plus que deux jours.

Si vous ou d'autres bénéficiaires veulent nous contacter, vous pouvez le faire par messenger mais de préférence par mail contact@adasasbl.be ou tél 0489/75760

Jessica Q. :

Bernadette Schaeck merci beaucoup ! Je savais que mes droits n'étaient pas respectés mais je n'avais pas la force de me battre pour faire valoir mes droits et mon ami non plus. Et ça nous a incité à déménager. Mais si un jour je me sentais dans le besoin je n'hésiterai plus à solliciter votre aide... J'en profite pour vous remercier de mettre toute votre énergie et votre cœur à veiller à ce que nos droits soient respectés, mais surtout à ce que l'on ne subisse plus toutes ses humiliations et préjugés... Merci de tout cœur, vous êtes un ange.

(1) <https://www.adasasbl.be/2020/04/05/1401/>

<https://www.asymptotique.be/maman-solo-la-je-reste-sans-voix-par-bernadette-schaeck/>



Le gland et la dringuelle

L'obsession que des pauvres puissent percevoir une dringuelle !

Une des justifications les plus fréquentes donnée par les CPAS qui exigent (encore) la fourniture de tous les extraits de compte bancaire, est qu'ils doivent vérifier si la personne ne reçoit pas de l'argent de quelqu'un.e (des « dons »).

Confirmation encore voilà quelques jours...

Un don, même non régulier, d'un débiteur alimentaire (essentiellement parent ou enfant) est en effet déduit du revenu d'intégration.

J'ai vu l'exemple d'une maman ayant versé 50 € à son fils en attendant le paiement par le CPAS, cette somme a été déduite du Revenu d'Insertion (RI) du fils...

C'est l'application bête et méchante de la loi.

Un don régulier (sans définition du terme régulier) fait par une personne non débitrice alimentaire est déduit du montant du RI.

Le fait qu'une personne puisse avoir la chance d'être quelque peu aidée par une tierce personne, même très occasionnellement, est une véritable obsession dans le chef de certains CPAS. C'est pourtant souvent une question de survie, tant il est difficile de faire face à tous les frais avec le seul revenu d'intégration.

Une solution : que les dons ne soient plus considérés comme un revenu déductible du RI, mais fassent partie de l'« épargne » (capitaux mobiliers, selon les termes de la loi).

C'est une de nos revendications.

Ce serait un motif de moins pour les CPAS de fouiner dans la vie privée des gens, via leurs extraits de compte

...

* * * * *

Trouver les bonnes informations sur le CPAS...

Pas de site pour le CPAS. Aucune information sur la coalition communale (et donc du CPAS), c'est-à-dire quels partis sont au pouvoir dans la commune et le CPAS.

Aucune information sur qui est président.e, Directeur/trice générale, responsable du service social, aucune adresse mail pour les joindre. Juste une adresse et un numéro de téléphone.

Un compte Facebook, quand même, du CPAS.

Là, depuis plus d'un an, rien d'autre que l'annonce des jours de fermeture des services (les fériés, les ponts, les congés extra-légaux)...

Il faudra donc que je cherche ailleurs les informations utiles (adresses mail, composition du Comité Spécial du Service Social, coordonnées du/de la Présidente...).

Une institution pas très transparente !

* * * * *

L'assistance, l'assistanat, les assistés...

Ce que les divers pouvoirs sont bien parvenus à diaboliser !

Place à la responsabilisation, à la responsabilité individuelle, à l'activation.

C'est, somme toute, ce qui est au coeur de la loi DIS de 2002 concernant le droit à l'intégration sociale qui a remplacé celle de 1974 sur le droit à un minimum de moyens d'existence (minimex).

Diaboliser l'« assistance », c'est une manière de remettre en cause des droits, en particulier celui à un revenu.

Allez, c'est l'occasion de citer une phrase de ce bon vieux réac de Tocqueville, dans ses Mémoires sur le paupérisme, en 1835, dans laquelle il décrit de manière très fleurie les effets négatifs – à ses yeux – de l'assistance : « *Vouloir établir une loi qui vienne de manière régulière, permanente, uniforme au secours des indigents, sans que le nombre des indigents augmente, sans que leur paresse croisse avec leurs besoins, leur oisiveté avec leurs vices, c'est planter le gland et s'étonner qu'il en paraisse une tige, puis des feuilles, plus tard des fleurs, enfin des fruits qui, se répandant au loin, feront sortir un jour une verte forêt des entrailles de la terre* ».

Une verte forêt d'assistés qui sortirait des entrailles de la terre si on les assiste de manière régulière, permanente et uniforme... Joli, non ?

Ça ne se dit plus avec ces mots-là, mais la diabolisation de l'assistanat procède du même raisonnement. Plantons le gland des résistances...

Bernadette SCHAECK de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux, 16 juin 2023

Contact : <https://www.adasasbl.be/>

<https://www.asymptotique.be/le-gland-et-la-dringuelle-par-bernadette-schaeck/>

Pour une éducation populaire qui dérange



Permettre aux classes populaires d'accéder à un savoir critique : une noble idée qui a pourtant rapidement buté sur des dérives. L'éducation populaire peut-elle échapper aux pièges du paternalisme républicain et de l'inflation de pseudo-techniques pédagogiques ? Joackim Rebecca, fondateur de l'Université populaire Pierre Bourdieu à Rennes, le pense. Il revient pour Socialter sur les enseignements tirés d'une longue expérience d'éducation populaire.

Université populaire : l'association de ces deux termes est assez étrange, tend presque à l'oxymore. Pour autant, les universités populaires sont héritières d'une histoire particulière, commencée dans l'effervescence du mouvement ouvrier de la fin du XIX^e siècle. C'est un ouvrier typographe anarchiste, Georges Deherme, qui a inventé cette notion et mis sur pied la première Université populaire (UP) en 1898 à Paris, sous le nom de « La coopération des idées ». L'objectif : créer des espaces d'éducation dans lesquels ouvriers et intellectuels pourraient coopérer.

Ce fut tout bonnement le premier grand mouvement d'éducation des adultes en France, et la première mobilisation collective des intellectuels pour la cause ouvrière. Ce mouvement prit une ampleur significative avec plus de 270 UP dans tout le pays, avant de disparaître rapidement (en 1907, il n'en existait quasiment plus). C'est que cette coopération n'était pas sans conflictualité. Les ouvriers désertaient peu à peu les Universités populaires, dénonçant – déjà – l'attitude paternaliste des intellectuels envers eux.

Les UP d'aujourd'hui se situent et se réclament de plusieurs traditions, et invoquent volontiers l'éducation populaire. Si elles se sont diversifiées, on y observe au moins deux dérives, que l'on retrouve plus largement dans le champ de l'éducation populaire. La première tient à la persistance de l'idéologie des Lumières, et d'une orientation *républicaine* selon laquelle il s'agit de diffuser un savoir critique par l'instruction magistrale. De grands savants mettent le patrimoine universel à la disposition du peuple. Condorcet est régulièrement convoqué, l'instruction comme mode de production est privilégiée, faisant de la *raison* le moteur transformateur individuel. L'urgence ici est au changement des mentalités. Le savoir transmis entend avoir une efficacité critique.

Les Universités populaires dites alternatives, dans le sillage de celle d'Onfray, fonctionnent ainsi. De plus, la majorité des participants appartient à la fraction dominée de la classe dominante : professeurs, artistes, cadres intermédiaires ; et possèdent un capital économique suffisant pour s'attacher à enrichir leur pouvoir culturel. Promis à une ascendance sociale par un effort d'accumulation culturelle, ils sont portés par une vision du monde progressiste fondée sur la foi dans les *lumières* de l'instruction. Or cette ascension passe par la mise à l'écart implicite des classes populaires en refusant de poser la question de leur présence. On fait

valoir la gratuité et la non-sélection, en feignant d'ignorer qu'elles ne sont en aucun cas des garanties suffisantes de l'accès des classes populaires aux UP.

La seconde dérive consiste dans la réduction du champ de l'éducation populaire aux techniques pédagogiques. C'est la rencontre historique de l'éducation populaire et de l'animation. La petite noblesse d'État (travailleurs sociaux principalement) trouve son accomplissement dans les pédagogies dites actives et une conception socioconstructiviste de l'apprentissage. Ces éducateurs populaires vacillent entre une position sociale dominée et le désir de s'accomplir dans un emploi-militant. Certains manuels de pédagogie horizontale apportent une caution savante à leur posture : ils peuvent enseigner ce qu'ils ignorent et revendiquer une égalité de principe. Le cours magistral trop sérieux est remplacé par le topo théâtralisé et improvisé, et les compétences en animation impressionnent des apprenants boulimiques d'outils (entendus comme *des-outils-techniques-mobilisateurs-joyeux*) !

Le collectif qui a créé l'Université populaire Pierre Bourdieu (U2PB) porte aussi bien un regard critique sur la verticalité scolastique, qui assume les inégalités, que sur la fausse horizontalité qui évite *savamment* de les affronter. La démarche d'éducation populaire de l'U2PB, à Rennes, vise le déploiement de pratiques qui permettent à des sujets pensés, parlés et éduqués de se constituer en sujets pensants, parlants et s'autoéduquant.

La pratique et la critique

Se référer à Pierre Bourdieu n'est pas un geste de distinction, mais un risque assumé. Sa sociologie est largement sous-estimée quant à son pouvoir clinique (ses vertus libératrices) et transformateur à l'échelle collective, voire structurelle.

Si la sociologie critique produit des savoirs qui déconstruisent les processus de pouvoir et dévoilent les points aveugles de la domination, l'éducation populaire se donne comme tâche d'initier et d'animer des processus d'émancipation.

Notre travail tente donc de mettre en pratique dialectiquement ce qui est trop souvent abordé de manière antinomique : le dévoilement des rapports de domination et les processus d'émancipation, *en connaissance de cause*.

Notre socialisation, nous la devons à plusieurs mondes : ceux de la classe ouvrière, du monde politique et militant, ceux des quartiers populaires, de l'éducation par le sport, et du champ universitaire. Ces héritages multiples sont inscrits dans nos corps. Et si nous concilions ces mondes individuellement, nous ne les réconcilions que très rarement. Cette conciliation, nous l'expérimentons collectivement, avec en trame de fond une action-recherche au sein du quartier populaire du Blosne dans lequel nous avons fondé l'université. L'objectif est de produire collectivement, avec des compagnons de route et des habitants, une sociohistoire populaire de ce quartier.

Le Blosne peut être considéré comme un « idéal-type » par deux aspects. Premièrement, et en reprenant une analogie de Bourdieu, « la main gauche de l'État » – celle qui soigne, éduque, enseigne, accompagne, c'est-à-dire celle des services publics – s'y est trouvée largement affaiblie ces trente dernières années par des choix globaux d'inspiration néolibérale. Un quartier comme Le Blosne goûte alors davantage à la main droite de l'État – celle qui stigmatise, contrôle et punit. Deuxièmement, les transformations que vivent certains quartiers populaires, dont le Blosne, posent la question de la place des habitants. Si les phénomènes de gentrification ont des conséquences immédiates sur les conditions matérielles, ce processus engendre dans le même mouvement des formes de violences symboliques. L'imposition des goûts et modes de vie petits-bourgeois et les espaces sociaux qui en résultent créent des formes de désajustement et de dépossession au sein des classes populaires du Blosne.

Bourdieu mettait en garde contre l'usage des mots « populaire » ou « peuple », qui sont d'abord un des enjeux de lutte entre les intellectuels – car il y a un *gain de pouvoir* à se réclamer du peuple ou de parler du peuple, surtout si la structure qui porte la recherche se nomme Université populaire. En toute vigilance face à ces contradictions, notre mobilisation consiste à créer les conditions pour que les premiers concernés puissent être producteurs de savoirs vis-à-vis de l'objet qui parlent d'elles et d'eux. Nous utilisons le concept « populaire », dans son acception sociologique, à savoir les classes, groupes sociaux, les plus dominés culturellement, socialement et économiquement. Ce n'est pas que les classes populaires manquent de capital culturel, c'est que ce capital est tissé de savoirs assujettis (Foucault), décrétés comme illégitimes, *non nobles*. Il y a des savoirs pratiques, acquis sur le terrain, qui peuvent être des savoirs critiques (par exemple : formaliser l'exploitation au travail, savoir organiser une manifestation, créer des espaces pour la pratique sportive des femmes, produire des stratégies de rapport de force, etc.). Les savoirs universitaires les ignorent

ou les méprisent, parce qu'ils n'obéissent pas aux critères des savoirs élaborés scientifiquement : ils n'en sont pas moins des savoirs, qui permettent, comme d'autres, de comprendre le monde et de le transformer

Changer les règles

La perspective de cette action-recherche au Blosne s'est affinée avec ce parti pris : la remise en cause des cadres traditionnels d'engagement et de formulation du débat public ouvre aujourd'hui une réflexion sur les espaces de mise en récit reconnus comme légitimes par les habitants.

Il s'agit ainsi de construire une recherche qui, si elle doit contribuer à la déconstruction du sens commun, 1) souhaite dévoiler la production de violence symbolique, 2) entend construire des savoirs et des mobilisations au service des milieux populaires, 3) considère que les acteurs sont porteurs de savoirs et d'expertises fines et réflexives sur les réalités sociales vécues, justement parce qu'elles sont vécues, 4) que la confrontation conflictuelle des savoirs populaires et savants peut permettre d'objectiver les subjectivités.

Pour cela, nous mettons en place une méthodologie dont le vécu prime toujours sur le prévu. Nous avons des espaces de formation et d'autoformation : des ateliers de partage pour mettre en tension cette pluralité des savoirs, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérientiels, et ainsi se construire une culture commune ; des entretiens individuels : sous la forme d'une autosocioanalyse tant pour l'enquêteur·ice que pour l'enquêté·e, le but étant de rendre compte des parcours sociobiographiques de personnalités des milieux populaires du Blosne, formaliser les expériences vécues, comprendre les effets des processus d'engagement et de désengagement ; des entretiens collectifs : une socioanalyse collective appelée *petites histoires/grandes histoires*, pour retracer la genèse des collectifs qui font ou ont fait le Blosne, largement invisibilisés et méprisés par les pouvoirs publics ; des interventions dans l'espace public, principalement la rue, avec un dispositif nommé « Porteur de paroles », pour récolter des points de vue des habitants, à partir d'une question posée ; des événements où nous invitons des personnalités qui produisent et témoignent sur des enjeux auxquels les milieux populaires puissent trouver un intérêt.

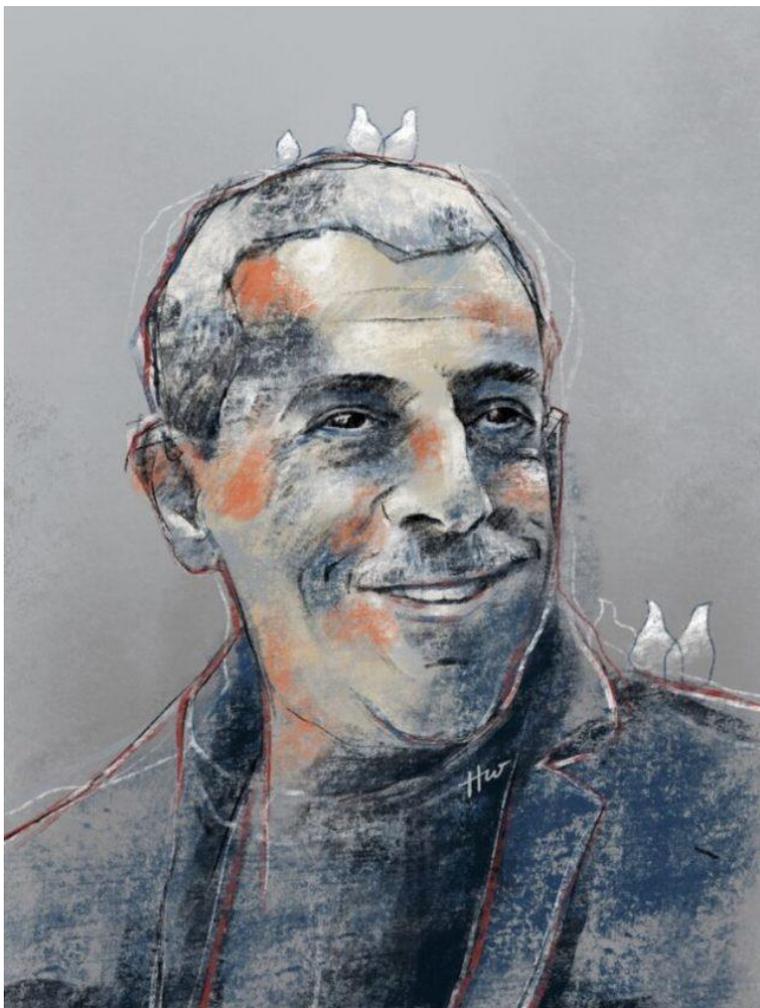
Par ces méthodes, toujours en questionnement, il s'agit de changer les règles du jeu et non les joueurs. Pour nous, la priorité n'est pas le changement des mentalités, mais le changement des pratiques. Notre obsession est de toujours poser la question de l'ajustement des dispositions populaires aux espaces sociaux que l'on propose.

En associant des chercheurs et chercheuses en lien avec l'objet (c'est-à-dire qui vivent et travaillent sur le quartier), cette recherche revendique à la fois une posture scientifique et un point de vue situé et engagé.

Pour l'équipe de l'U2PB, la dialectique de l'intériorité/extériorité vis-à-vis de la recherche est fondamentale, de même que la question de l'intériorité et de l'extériorité des acteurs sociaux « avec lesquels » se construit la recherche. Nous assumons d'être complètement affectés par notre objet, et c'est pourquoi nous l'appelons action-recherche : notre entrée n'est pas idéale, elle prend sa source dans ce qui nous mobilise et nous affecte. Nous savons trop bien ce que cache l'injonction à une pseudo-neutralité : celle de ne pas déranger les classes dominantes et ce qu'elles produisent, quand bien même ces productions ont des conséquences directes sur nos vies. Or, si l'on souhaite être utiles aux classes dominées, il nous semble nécessaire d'être tout autant nuisibles aux classes dominantes.

Joackim REBECCA, publié le 12 juin 2023 (Socialter)
Joackim Rebecca est sociologue et ancien membre de la Scop le Pavé

Walid Daqqah, la plume qui continue de défier Israël du fond de sa cellule



37 années passées dans les geôles israéliennes et un cancer en phase terminale n'y auront rien changé : Israël a encore prolongé la détention de l'écrivain et prisonnier politique palestinien Walid Daqqah. Mais ce dernier résiste et continue d'écrire en prison. Récemment, la poétesse palestinienne Dalia Taha a traduit quelques-uns de ses essais de l'arabe vers l'anglais. Nous vous proposons la traduction française de deux d'entre eux : « Un lieu sans porte » et « Mon oncle, donne-moi une cigarette ».

Ce prisonnier politique et écrivain palestinien de 61 ans a été arrêté en 1986 et condamné à 37 ans de prison en Israël. Sa peine aurait dû prendre fin en 2023, mais elle a été prolongée de deux ans par les autorités israéliennes, à cause d'une affaire d'introduction de téléphones portables en prison. Comme l'a récemment écrit Sana' Salameh, la femme de Daqqah qu'il a épousée en 1999 durant son incarcération, « dans d'autres cas similaires, de telles infractions ont été punies de quelques jours de mise à l'isolement. Dans le cas de Walid, ils ont ajouté deux ans ». Salameh et d'autres militants considèrent que le maintien en détention de Daqqah est, en réalité, une punition pour son attitude de défi, en particulier pour le fait d'avoir exfiltré son sperme de prison pour permettre au couple de concevoir leur fille Milad – née en 2020 – après que les autorités israéliennes leur aient illégalement interdit les visites conjugales.

En décembre 2022, Daqqah a été diagnostiqué d'un cancer de la moelle osseuse en phase terminale. Malgré la gravité du diagnostic, il continue de se voir refuser toute libération, ainsi que des traitements vitaux susceptibles de prolonger sa vie. « Par le passé, ils ont retardé son transfert à l'hôpital, jusqu'à ce qu'il soit presque trop tard », écrit M. Salahmeh. « Cette politique de négligence médicale est bien connue. Nous l'appelons la « politique de la mort lente ». »

En mars 2023, sa famille a lancé une campagne sur les réseaux sociaux, #FreeWalidDaqqa. Dans le cadre de cette campagne, une poignée de ses essais ont été traduits de l'arabe vers l'anglais par Dalia Taha, poétesse et dramaturge palestinienne. Sortis clandestinement de prison, ces essais comprennent les deux textes retranscrits ci-dessous : « Un lieu sans porte » et « Mon oncle, donne-moi une cigarette ». Parmi les autres œuvres de Daqqa figurent « Le temps parallèle » (adapté par la suite au théâtre), « Dissoudre la conscience, ou comment redéfinir la torture » et son roman pour enfants, « L'histoire du secret de l'huile ».

Un lieu sans porte

Un jour, alors qu'elle revenait d'un voyage à la mer, j'ai promis au téléphone à Milad que je l'y emmènerais la prochaine fois. Elle s'est arrêtée quelques secondes, hésitant à répondre, comme si elle ne voulait pas me choquer, avant de finalement me dire : « Non, tu n'as pas de porte ».

Pendant longtemps, chaque fois que Milad me demandait au téléphone « Papa, où es-tu ? », j'évitais de prononcer le mot « prison ». Avec son jeune âge, je craignais que ce ne soit trop dur pour elle de commencer à vivre avec ce mot et ses lourdes implications. Déchiré, je me suis questionné : devais-je quand même dire la vérité à ma fille, ou valait-il mieux lui cacher l'amère réalité, pour éviter que les connotations du mot « prison » ne s'installent dans son imaginaire ?

Au fil des visites, Milad a compris ce qu'était une prison, bien avant d'apprendre le sens du mot. Pour elle, c'est un endroit sans porte. Un lieu où son père est enfermé, qu'il ne peut pas quitter. Et pour elle, s'il n'y a pas de porte, il n'y a pas de possibilité d'excursion à la mer. Pas de petit-déjeuner à partager. Et pas de possibilité pour moi de l'accompagner à la crèche, qu'elle désignait affectueusement du nom d' « école ».

Dès les premiers instants de leur vie, nos enfants comprennent la réalité des murs, des barrières et des checkpoints. Ils la comprennent bien avant de connaître le mot « occupation ». Nous nous posons donc une question épineuse, qui est d'une importance cruciale pour leur éducation : comment transformer le sentiment d'oppression créé par cette réalité en une force d'action positive, qui pourrait contribuer à l'épanouissement constructif de leur jeune personnalité en plein développement ?

Alors que je me demandais si je devais utiliser le mot « prison » avec Milad, des souvenirs de mes années de captivité ont commencé à défiler dans ma tête. Au cours de ces années, je me suis retrouvé à côtoyer non pas une, mais trois générations de prisonniers : le père, le fils et le petit-fils. C'est peut-être l'omniprésence des prisons dans la vie des enfants, par le biais de leurs fréquentes visites à des membres de leur famille incarcérés, qui les ramène dans l'enceinte de la prison en tant que prisonniers eux-mêmes.

Dans l'un de mes récits de vie en prison, intitulé « Mon oncle, donne-moi une cigarette », un enfant prisonnier de 12 ans me demandait une cigarette. Dans des circonstances normales, en dehors des murs de la prison, j'aurais dit non. Nous ne voulons pas que les enfants fument. Mais dans cet environnement, il m'a semblé que, par cette demande, cet enfant voulait grandir rapidement, pour mieux affronter les années d'enfermement qui se profilaient, ou peut-être pour se remettre de la violence de son arrestation. En décidant de fumer une cigarette, il semblait, par cet acte, vouloir proclamer : « Regardez-moi, je suis un adulte ». J'ai donc tendu une cigarette à l'enfant.

En présence de Milad, j'ai enfin prononcé le mot « prison ». En fin de compte, j'ai suivi le signal que Milad m'avait donné. Elle m'avait enseigné l'importance de l'honnêteté et de la vérité dans l'éducation des enfants. Finalement, il importait peu qu'elle m'entende prononcer le mot « prison ». Dans son cœur, elle avait déjà ressenti ce que cela signifiait. C'est un endroit sans porte.

Mon oncle, donne-moi une cigarette

C'est le matin et j'entends le tintement de deux jeux de menottes, tandis que le gardien de prison s'approche de nous. Il les jette à terre, les faisant s'entrechoquer contre le sol en béton, et une impression de calme s'installe dans la pièce. Il y a un paquet pour attacher les mains, et un autre, avec des chaînes plus longues, pour attacher les jambes. Huit paires de menottes de chaque sorte, pour sept prisonniers.

Je me tiens avec les autres au milieu d'une petite cour, entourée de cellules de détention, et j'essaie de m'appuyer contre le mur. Je suis fatigué d'être déplacé d'une prison à l'autre depuis que nous avons entamé la grève de la faim. Je rassemble mon énergie et j'essaie d'absorber le plus d'air possible pour me préparer à un voyage qui va durer des heures, à l'intérieur d'une boîte en fer qui, par cette chaleur, se transforme rapidement en une fournaise insupportable.

Une fois qu'il a fini de nous menotter, le garde se dirige vers la camionnette de transport des prisonniers. C'est alors que j'entends une voix émanant de la cellule derrière moi...

« Mon oncle, donne-moi une cigarette. » Je jette un coup d'œil dans l'obscurité de la cellule mais je ne vois personne et, pendant un instant, je pense que je délire. Puis, la voix s'élève une nouvelle fois de la cellule,

cette fois plus forte et plus désespérée. « Mon oncle, mon oncle, donnez-moi une cigarette ! » Je fixe à nouveau la cellule et je réponds :

– Où es-tu ?

– Je suis ici, en bas !

Je me penche et regarde à travers la fente au bas de la porte par laquelle les prisonniers reçoivent leur nourriture et se font attacher les mains avant d'être autorisés à quitter la cellule, et je vois un enfant qui n'a pas plus de douze ans. Un enfant qui demande une cigarette.

Je ne savais pas comment réagir. Devrais-je lui donner une cigarette, me suis-je alors demandé, ou devrais-je le sermonner sur les dangers du tabac, comme le font les adultes avec les enfants hors de la prison ? Adultes, adultes... Soudain, je fus frappé par le fait que je m'incluais dans cette catégorie. Par le fait qu'il m'avait appelé « oncle ». Suis-je déjà si vieux ?

En un instant, je fus terrifié par l'idée qu'on s'adresse à moi de cette manière. Au cours de mes 26 années de détention, c'était la première fois que je rencontrais une personne qui s'adressait à moi en franchissant une telle distance d'âge. Dans les prisons, nous n'avons pas l'habitude de nous adresser les uns aux autres de cette manière, on évite plutôt les distinctions sociales qui marquent notre âge. Quelle que soit notre différence d'âge, nous nous interpellons par des « mon frère », « camarade » ou, plus récemment, « combattant ».

J'ai contemplé l'enfant, plein d'empathie pour son désir de cigarette. Son désir n'était pas motivé par un besoin de nicotine, mais par tout ce que la cigarette porte en elle de symbolique. Effrayé, simple enfant dans le monde impitoyable de la prison, il voulait devenir rapidement un homme.

Pour ma part, j'aurais plutôt aimé redevenir un enfant, à tout le moins un jeune homme, comme je l'étais au moment d'entrer en prison, il y a plus d'un quart de siècle.

Nous avions tous les deux peur. J'avais peur du temps qui avait déjà filé et il avait peur de celui qui ne s'était pas encore écoulé. J'avais peur du passé et lui de l'avenir. J'avais peur d'avoir vécu une vie qui s'était consumée en prison, et lui que la cigarette maintenant logée entre ses lèvres ne parvienne pas à se consumer. La cigarette était devenue quelque chose d'autre après qu'il en eut exhalé la fumée ; tout comme lui, qui se tenait maintenant droit sur ses orteils et paraissait plus vieux que son âge. La lueur de la braise devint comme une lanterne dans sa main, chassant l'obscurité de la cellule, dissipant sa peur et sa solitude.

Il ne fumait pas, mais tentait de chasser cette image d'enfant qui lui collait irrésistiblement à la peau. Dans l'univers de la prison, face à la cruauté des gardiens, l'enfance est un fardeau. Sachant qu'il lui faudrait affronter des années d'emprisonnement, il cherchait à se débarrasser de sa vulnérabilité et de son innocence, dont il n'avait manifestement plus d'utilité, et qui n'avaient fait aucune différence aux yeux du juge qui l'avait condamné à quatre ans de prison.

Le gardien revint nous chercher, ramassa la huitième paire de menottes sur le sol en béton et aboya sur l'enfant pour qu'il passe ses mains dans la fente de la porte. L'enfant les enfila, en tenant toujours la cigarette entre ses doigts. Le garde lui cria de laisser tomber la cigarette, puis, tout bas, pesta en hébreu contre la vue d'un enfant en train de fumer. Cela ne l'empêcha de procéder au menottage, sans plus d'affect pour la vue de ces petites mains entravées. Les poignets de l'enfant étant trop petits, il dut s'y prendre à plusieurs reprises pour tenter de fixer les menottes. Finalement, il décida de les utiliser pour enchaîner les jambes du garçon.

Alors qu'on le sortait de la cellule en vue de son transfert, je le regardai et imaginai qu'il s'agissait de mon propre fils, que le destin n'avait pas encore voulu mettre au monde. Je voulais de toute mon âme le prendre dans mes bras et, tandis que ces sentiments paternels m'envahissaient, je ressentis une envie irrépressible de pleurer. Mais je cachai mes sentiments. Je ne voulais pas briser l'image de l'homme qu'il voulait maintenant devenir. Alors, je me suis approché de lui pour lui serrer la main, en tant que camarade et en tant que rival, et je lui ai demandé :

– Comment vas-tu, combattant ?

Walid DAQQA / Dalia TAHA, 20 juillet 2023

Sources : Middle East Research and Information Project et Investig'Action

Traduit de l'anglais par CV pour Investig'Action

Gideon Levy : les Palestiniens seuls face aux pogroms, et traités de terroristes quand ils se défendent !



« Au milieu du chaos total créé par l'occupation, l'interdiction faite aux Palestiniens de se défendre est l'une des règles les plus folles ; c'est une norme acceptée qui n'est même pas discutée. Pourquoi les Palestiniens n'ont-ils pas le droit de se défendre ? Qui exactement est censé le faire pour eux ? Pourquoi, quand on parle de "sécurité", ne s'agit-il jamais que de la sécurité d'Israël ? », se demande le journaliste Gideon Levy dans Haaretz.

« Les Palestiniens ont plus de victimes d'agressions, d'effusions de sang, et de violences – et aucun outil défensif à leur disposition. En trois jours la semaine dernière, 35 pogroms ont été perpétrés par des colons. Depuis le début de l'année, environ 160 Palestiniens ont été tués par des soldats, la grande majorité inutilement et la plupart criminellement. Du bébé Mohammed Tamimi au vieil Omar As'ad, des Palestiniens ont été tués sans raison.

Il n'y avait personne pour empêcher les soldats de tirer à l'aveuglette, personne pour faire face aux tireurs d'élite. Aucune autorité israélienne n'a même envisagé de retenir des centaines de colons déchaînés. Par ses actions et ses omissions, Tsahal a été pleinement complice des pogroms – tout comme la police. Les Palestiniens ont été abandonnés à leur sort. Abandonnés, les résidents palestiniens ont regardé, impuissants, les colons odieux incendier leurs maisons, leurs champs et leurs voitures, effrayés même de respirer. Essayez d'imaginer des centaines de voyous répugnants à l'entrée de votre maison, brûlant et détruisant tout, et vous-même espérant qu'ils n'entrent pas dans votre maison et ne blessent pas vos enfants, et ne pouvant rien y faire jusqu'à ce qu'ils partent enfin. Il n'y a personne à appeler ou à qui demander de l'aide. Il n'y a pas de police, pas d'autorités et personne pour appeler à l'aide. Toute mesure prise en état de légitime défense serait considérée comme un acte de terrorisme. Essayez de l'imaginer.

Lorsque les courageux combattants du camp de réfugiés de Jénine – qui sont bien plus courageux que les soldats de Tsahal bien protégés, et plus justes – tentent d'arrêter les invasions militaires du camp avec leurs armes moins puissantes, ils sont, bien sûr, considérés comme terroristes, avec un seul destin qui les attend. L'envahisseur est légitime, et celui qui défend sa vie et ses biens est un terroriste. Les critères et règles

moraux sont incompréhensibles dans leur absurdité. Chaque meurtre par un soldat est considéré comme juste, y compris celui de Sadil, une jeune réfugiée de 15 ans tuée sur le toit de sa maison la semaine dernière. Tout tir en légitime défense sur un soldat envahisseur est considéré comme un acte de terrorisme brutal. Dans une autre réalité, on pourrait au moins rêver d'une force juive israélienne se mobilisant pour défendre les Palestiniens sans défense. On pourrait rêver d'une gauche israélienne se mobilisant pour la défense de leur victime, à l'instar de ce que certains individus remarquables, dont certains juifs exemplaires, ont fait pour aider à défendre les Sud-Africains noirs sous l'apartheid, combattant avec eux et étant blessés et emprisonnés pendant de nombreuses années à leurs côtés.

Accompagner les élèves dans les écoles pour leur protection est noble, mais cela ne suffit pas. C'est facile de parler mais difficile d'agir. Cette idée n'a jamais décollé pendant toutes les années d'occupation, à l'exception d'une ou deux tentatives immédiatement bloquées par Israël.

Cette semaine, davantage de Palestiniens seront tués sans raison et leurs biens seront détruits. Les enfants mouilleront leur lit, craignant tout bruissement dans la cour, sachant que leurs parents ne peuvent rien faire pour les protéger. Encore une fois, les Palestiniens seront laissés sans défense. L'envahisseur est légitime, et celui qui défend sa vie et ses biens est un terroriste. »

Gidéon LÉVY, 27 Juin 2023

Traduit de l'anglais par CAPJPO-EuPalestine
Investig'Action

Tout d'un coup, les soldats et les officiers israéliens sont des criminels de guerre



L'anxiété, vraie ou fausse, s'est emparée des chefs de l'armée et de la justice : la révolution judiciaire met les soldats des Forces de défense israéliennes et leurs commandants face à un risque concret de poursuites à l'étranger. Il est difficile de savoir si la vague de briefings qui a submergé les médias au cours du week-end n'était qu'une menace dans le cadre de la lutte contre le coup d'État gouvernemental ou si l'appréhension est réelle. Quoi qu'il en soit, les commandants de Tsahal, qui craignent pour leur avenir, se mettent soudain à dire les choses telles qu'elles sont, comme jamais auparavant, et à présenter une vérité qu'ils n'avaient jamais admise auparavant.

Selon ces personnes craintives, jusqu'à présent, les membres des forces de défense israéliennes bénéficiaient d'une protection efficace sous la forme de tribunaux israéliens de renommée mondiale. Maintenant que cette protection commence à se fissurer, les soldats sont susceptibles d'être poursuivis à La Haye et devant d'autres tribunaux à l'étranger. Pour la première fois, la défense et la justice israéliennes admettent qu'il y a des raisons de soupçonner que Tsahal commet des crimes de guerre et que seule la renommée des tribunaux israéliens l'a protégée jusqu'à présent.

Mais le prestige des tribunaux sur ces questions est une fabrication totale, dont les diffuseurs savaient pertinemment qu'elle était fausse. Il n'existe pas en Israël de système d'enquête sur les crimes de l'occupation.

Les tribunaux militaires sont manifestement une plaisanterie pathétique, et le prestige dont jouit la Haute Cour de justice n'est justifié que tant qu'elle n'est pas confrontée à l'establishment de la défense.

Des décennies d'occupation, sans un seul jour où des crimes de guerre n'ont pas été commis, n'ont pas donné lieu à une seule enquête digne de ce nom, qui n'ait pas été blanchie et muselée, à un seul acte d'accusation qui soit à la hauteur des faits, et certainement pas à une seule peine qui corresponde au crime. Un État dans lequel le procès d'Elor Azaria – qui a abattu un assaillant palestinien blessé et hors d'état de nuire – se termine par une peine de 18 mois de prison pour homicide involontaire, réduite à 14 mois pour des « raisons de compassion et de considération », puis réduite d'un tiers, et où l'affaire est considérée comme un traumatisme national – est un État qui n'enquête pas, ne poursuit pas et ne punit certainement pas les personnes qui commettent des crimes de guerre.

Le procès Azaria aurait dû être une lumière pour les nations et la Cour internationale de justice : c'est l'exception qui confirme la règle. Et la règle, c'est qu'Israël n'enquête pas et ne punit pas les soldats ou les commandants pour crimes de guerre. Les dossiers prennent la poussière dans le bureau de l'avocat général de l'armée, se couvrant des mensonges et des tromperies des soldats et de leurs commandants, jusqu'à ce qu'ils soient mis de côté.

Ainsi, quelqu'un d'autre doit faire le travail pour l'État. Il était commode pour La Haye et le monde de s'accrocher à la douce illusion qu'Israël est sérieux dans ses enquêtes sur les membres du service. Le coup d'État judiciaire est arrivé, et soudain, nous n'avons plus d'avocat général militaire qui enquête, ni de Haute Cour de justice qui lutte contre les crimes de guerre.

Il n'y a pas de mal sans bien. Tout comme la tentative de coup d'État a tiré un grand nombre d'Israéliens de leur torpeur et les a fait descendre dans la rue, elle permettra peut-être au monde de se réveiller de son coma.

Après plus de 35 ans de reportages sur l'occupation, après avoir entendu des milliers d'histoires époustouflantes qui se terminent toujours de la même manière : des tireurs d'élite de l'armée qui tirent sur des enfants et d'autres civils innocents, des tirs réels lors de manifestations, des frappes aériennes sur des civils sans défense, des malades au seuil de la mort qui se voient refuser l'entrée en Israël pour y recevoir des soins médicaux, des punitions collectives, des détentions sans procès, des perquisitions brutales au domicile de personnes innocentes, devant leurs enfants, des humiliations, des coups, des abus, l'utilisation de chiens d'attaque, des fouilles à nu et une myriade d'autres délits, qui se terminent tous de la même manière.

« Nous n'avons pas connaissance de plaintes concernant des violences commises par des soldats. Toute allégation de ce type sera examinée » ; « Nous ne sommes pas au courant de l'allégation selon laquelle des soldats auraient utilisé des enfants en bas âge comme boucliers humains » ; « Nous sommes au courant de l'allégation concernant la mort d'un mineur. Les circonstances font l'objet d'une enquête ».

Juges du monde : ces « enquêtes » sont éternelles et n'ont d'autre but que de tromper le monde et de maintenir l'immunité sacrée et absolue des soldats de Tsahal. Peut-être que l'abrogation du critère de raisonnable vous incitera enfin à agir, auquel cas le coup d'État judiciaire aura un résultat non destructeur : la fin de l'ère du mensonge selon lequel Israël et ses militaires enquêtent sur eux-mêmes. Ils n'ont jamais eu l'intention de le faire.

Gideon LEVY
12 septembre 2023

Source : Haaretz via Tlaxcala

<https://reseauinternational.net/tout-dun-coup-les-soldats-et-les-offic...>

URL de cet article 38889 : <https://www.legrandsoir.info/tout-d-un-coup-les-soldats-et-les-officiers-israeliens-sont-des-criminels-de-guerre.html>

« Nous détruisons même leurs puits »



Images de la fermeture des puits d'eau près d'Hébron, en Cisjordanie, la semaine dernière.

La bétonnière a vomi le liquide grisâtre qui s'est écoulé bruyamment dans les puits, les obstruant. Il y avait là les soldats (israéliens) qui servaient de gardes, les employés de l'administration « civile » qui avaient conçu ce plan diabolique, les ouvriers qui l'avaient exécuté et les paysans (palestiniens) qui voyaient leur subsistance réduite à néant pour l'éternité.

Les soldats ont tenté de les disperser, comme on chasse un chien errant. Le béton a continué de couler et les gens de l'administration « civile » ont vérifié qu'il recouvrait bien tout. Bientôt, les trois puits étaient scellés. Cela s'est passé mercredi dernier, au sud d'Hébron, près du camp de réfugiés de Fawwar, et c'était l'œuvre du diable, l'un des actes les plus diaboliques de l'occupation - et la concurrence est féroce.

« Aux puits d'eau, aux puits d'eau / à la source qui palpite dans la montagne / mon amour trouvera toujours / l'eau de source / l'eau souterraine / et l'eau de la rivière », écrivait Naomi Shemer en 1982, dans « *El borot hamayim* ».

Comme il est agréable de chanter les puits en public, et comme cette chanson est sioniste, comme toutes ses chansons. Il n'y avait pas d'eau de rivière dans ces puits ; l'amour de Shemer pour la Terre d'Israël n'y aurait trouvé que de l'eau de source et de la nappe phréatique, mais l'eau n'en coulera plus jamais. La haine des Arabes, l'apartheid, la brutalité et le mal recouvrent désormais la source et la nappe phréatique, ainsi que le faux amour pour la Terre d'Israël. *Ceux qui bouchent les puits des agriculteurs sont motivés par le mal à l'état pur, et quiconque étouffe l'eau de source hait la terre.*

Le mal de l'apartheid a de nombreux visages ; ce bouchage de puits, au cours duquel aucun sang n'a été versé et aucune personne n'a été arrêtée, est l'un des plus laids. Aucun mensonge ou prétexte de sécurité ne peut cacher les puits recouverts de béton, pas plus que l'excuse de la loi et de l'ordre, *seulement le mal à l'état pur*. Même si ce n'est pas le plus horrible des crimes commis chaque jour dans les territoires, c'est l'un des plus laids : la fermeture des puits d'eau.



Quds News Network

Follow

Watch: The Israeli occupation pours cement into the water springs in the Al-Hijrah area, south of Hebron, to block them and prevent Palestinians from using them in agriculture.



5:57 PM · Jul 26, 2023

Les membres de l'administration « civile » ont certainement une flopée de raisons juridiques et bureaucratiques pour affirmer que ces puits, dans lesquels coulait de l'eau souterraine vitale à la lisière du désert des collines du sud d'Hébron, sont interdits, illégaux, criminels, dangereux et menaçants. Mais rien, absolument rien, ne peut justifier un acte aussi vil et méprisable. Des parcelles de terre sur lesquelles de merveilleux légumes ont été cultivés pendant des années, des choux, des choux-fleurs, des laitues, des tomates et des concombres, un petit jardin potager face à la pression et à la misère du camp de réfugiés de Fawwar et à l'aridité de la montagne, vont maintenant réclamer de l'eau. Il est peu probable que les agriculteurs aient les moyens de faire venir de l'eau par camion. Il est plus probable que ces champs se dessèchent et meurent, tout comme la seule source de subsistance de ceux qui n'ont pas d'autre choix.

Le lendemain, lorsque la vidéo qui l'a documenté est devenue virale, le commandant de l'armée d'occupation, le général de division Ghasan Alyan, qui porte le titre de « coordinateur des activités gouvernementales dans les territoires », s'est empressé de publier une directive spécifiant que toutes les activités d'application de la loi contre les infrastructures hydrauliques pendant les mois d'été seraient examinées par le chef de l'administration « civile ». Réexaminée, pas complètement arrêtée ; seulement en été, pas à chaque saison. La destruction des puits et des réservoirs d'eau est la pierre angulaire des activités de démolition de l'administration « civile ». Quand on veut nettoyer une zone et expulser des gens, il faut d'abord les priver d'eau. C'est le modus operandi. Un État qui empoisonne par les airs les champs de la bande de Gaza et du Néguev n'hésite pas, bien sûr, à priver d'eau les bergers et leurs troupeaux. J'ai vu plus d'un puits que l'administration « civile » a détruit au fil des ans, et aussi certains que les colons ont empoisonnés en y jetant des carcasses d'animaux. Cela ne s'arrêtera certainement pas maintenant.

Il me reste une question à poser : qu'est-ce que le personnel de l'administration « civile » et les soldats ont dit à leurs familles au sujet de leur travail ce jour-là ? Ont-ils dit à leurs enfants ou à leurs parents qu'ils détruisaient les puits d'eau de paysans qui veulent vivre sur leurs terres ? Que c'est leur travail et que quelqu'un doit le faire ? On ne peut qu'espérer que cette journée les hantera pour le reste de leur vie.

Gideon LEVY
tlaxcala-int.blogspot.com
04 août 2023

Source : Haaretz,
Traduit par Fausto Giudice

<https://fr.sott.net/article/42463-Nous-detruisons-meme-leurs-puits>

Alarmphone, l'Europe, le naufrage

Un naufrage a donc eu lieu dans les eaux SAR de la Grèce, quelque part entre cette nuit et ce matin. 750 personnes étaient en mer depuis 4 jours, fuyant la Libye, sans qu'aucune opération de secours n'ait été déclenchée.

Sauf que, Alarmphone a reçu et transmis vers les autorités leur appel de détresse hier en fin de journée (Grèce, Frontex et UNHCR compris).

Pas de réponses, pas de secours mis en route avant ce matin.

Dernier bilan disponible à l'heure où j'écris : 180 survivants – 79 corps repêchés.

AlarmPhone a publié le déroulé de ces 24h terribles où on a abandonné 750 personnes à la noyade.

Du mercredi 28 juin, midi au vendredi 30 juin, midi, Alarmphone lira tous les courriels envoyés depuis le 1 janvier 2023 aux autorités et restés sans réponse.

Devant le Parlement européen (Bruxelles).

Milady RENOIR (sur Facebook), 15 juin 2023

Près de 600 personnes se sont noyées parce que l'Europe a décrété que leurs vies ne valaient rien. QUATRE JOURS durant AlarmPhone a alerté les autorités compétentes pour signaler les appels de détresse du bateau. Il ne s'agit pas d'un accident. Il s'agit d'une mise à mort.

Maco MEO (sur Facebook)

<https://www.asymptotique.be/alarmphone-leurope-le-naufrage-par-milady-renoir-sur-facebook/>

Humour de Siné mensuel



700 000 citoyens espagnols déposent une loi pour la régularisation des travailleurs migrants

Plus de 800 organisations espagnoles ont déposé le 10 mai une proposition de loi citoyenne inédite, pour la régularisation de tous les travailleurs migrants en situation irrégulière. « Un jour historique pour les migrants qui ont travaillé en Espagne dans des conditions de semi-esclavage » : tels ont été les mots tenus, à la tribune du Parlement, par l'un des porte-paroles de cette campagne, Lamine Sarr, relate le média El Diario.

La proposition de loi vise à accorder des titres de séjour à tous les travailleurs migrants actuellement en situation administrative irrégulière dans la péninsule ibérique. Selon les organisations, cela concernerait près de 500 000 personnes. Sur leur plateforme commune, celles-ci dénoncent le fait que l'absence de titre de séjour plonge dans « l'exploitation par le travail, l'invisibilité vis-à-vis des institutions, le manque de protection juridique et l'exclusion de facto des services publics essentiels tels que l'éducation et la santé ».

Le texte a été défendu mercredi devant les députés de la commission du travail, et sera ensuite débattu en séance plénière. La Constitution espagnole autorise la présentation d'un texte de loi d'initiative populaire à condition que celui-ci soit soutenu par au moins 500 000 signatures. Défi relevé, pour les associations antiracistes, collectifs d'immigrés et syndicats à l'origine du projet de loi. Celles-ci ont obtenu près de 700 000 signatures, à la clôture du délai fin décembre.

L'Espagne a récemment connu plusieurs réformes sur la question de la régularisation. Depuis le mois de mars, un permis de séjour temporaire est accordé aux personnes en situation irrégulière intégrant une formation professionnelle. En août 2022, la régularisation dans le cadre du travail saisonnier, du regroupement familial ou encore des études avait été facilité par une série de mesures.

Nombre d'avancées législatives sont portées par la mobilisation citoyenne, en particulier le mouvement « Regularización Ya » (« Régularisation maintenant »), né pendant la crise sanitaire du Covid-19, en soutien aux milliers de personnes en situation irrégulière ayant travaillé à leurs risques et périls durant les confinements. « Nous ne voulons plus être une monnaie d'échange en période électorale. Nous voulons être des sujets politiques, des acteurs des politiques migratoires mais aussi des politiques publiques qui conditionnent notre quotidien », a insisté Lamine Sarr devant les députés.

Maïa COURTOIS (publié le 16/05/2023), 06 Juin 2023

(Rapports de force et bonnesnouvelles)

Romain Prunier, ouvrier de squats géants

Depuis 2016, Romain coordonne l'association United Migrants. Depuis 2020, il a ouvert trois squats géants qui permettent de loger plus de 900 exilés dans des conditions qui restent précaires. Portrait.

Squat de Vitry-sur-Seine (94) – « La plupart des gens n'ont pas de travail », explique Sheikhou, 40 ans, « ils attendent leurs papiers ». Lui par contre, n'arrête jamais. C'est le délégué-référent de l'immense squat de Vitry où vivent 400 personnes. Son quotidien consiste à passer des coups de fil, faire de la compta, quand il n'est pas en train de réparer les sanitaires ou de régler des histoires entre les habitants. Dans sa chambre qui fait office de salle de bain et de cuisine, beaucoup d'habitants viennent lui rendre visite. Ce mercredi après-midi, deux ados de 11 ans toquent à sa porte : « Sheikhou, j'ai faim ! », lui lance le premier. « C'est le restaurant ici ! », plaisante le second jeune. « Revenez plus tard, je suis occupé », leur répond Sheikhou, à la manière d'un père ou d'un oncle. Ici, le délégué est un des seuls à avoir sa chambre personnelle. C'est lui qui cuisine pour tout le monde, achète des canettes de soda qu'il met dans son frigo et qu'il distribue.

Ce squat a été ouvert par Romain Prunier. Officiellement trésorier de l'association United Migrants, mais surtout principal coordinateur de la structure. Au commencement, en 2016, United Migrants « venait à la rencontre des exilés à la rue », commence Romain, dans son bureau situé dans la cité Python à porte de Bagnolet, dans le XXe arrondissement de Paris. « On faisait des distributions alimentaires, on informait les gens sur leurs droits », poursuit le trentenaire brun aux yeux bleus, habillé d'un t-shirt Quechua.

En 2020, l'asso prend un autre tournant : « Il y avait trop de personnes qui venaient à la permanence, il fallait les loger ». La même année, Romain ouvre avec d'autres militants son premier squat géant surnommé Unibéton, à Saint-Denis (93) dans un ancien bâtiment industriel de la ville. Avant l'expulsion de ce dernier, le 26 avril 2023, plus de 400 personnes y vivaient. Une partie de ces familles a été relogée, mais peu de temps après, plus de la moitié d'entre elles se sont retrouvées à la rue ou en logements très précaires, selon l'association Watizat.

United Migrants

Depuis, deux autres squats géants ont été ouverts par Romain. Celui de Vitry, dans d'anciens bureaux, et un autre à Thiais (94), dans une ancienne maison de retraite. Ceux qui y vivent « dormaient dans la rue, chez des amis de façon temporaire ou chez des marchands de sommeil », explique Romain. « Avec les squats qu'on a ouverts, ce sont 900 personnes qui ne sont pas à la rue », poursuit-il de sa voix douce à l'accent du sud-est de la France.

Dans la salle d'attente des locaux de l'asso, des personnes patientent pour rencontrer Romain. Tous passeront individuellement une quarantaine de minutes avec lui, pendant lesquelles ce dernier leur expliquera leurs droits, les démarches qu'il doivent entreprendre, les informera sur les places disponibles ou non en squat... Bref, leur apporte un suivi. Et ils sont nombreux : depuis 2020, année où l'asso a décollé, ils sont 2 400 adhérents, « dont 1 000 qui ont renouvelé leur adhésion cette année », affirme le trésorier. La plupart sont des primo-arrivants de l'Ouest de l'Afrique et des pays du Sahel.

De retour à Vitry, au rez-de-chaussée, une vingtaine d'enfants jouent dans une pièce d'à peine 30 mètres carrés, équipée de matelas et d'une cuisinière. C'est là qu'ils vivent avec leurs quatre mamans. Ils s'amusent et rient. Ils parlent un très bon français : ils sont scolarisés dans l'école du coin.

À côté, dans le couloir, toutes les autres chambres sont occupées. « On est six dans la mienne », raconte Tahir (1), présent depuis l'ouverture des lieux, il y a deux ans. Il montre les quatre matelas posés à même le sol, dans une pièce de moins de 15m², avec pour seule vue une fenêtre donnant sur le hall du bâtiment. Des hommes discutent, ils sont originaires du Soudan et du Tchad comme la grande majorité des habitants du lieu. Avant, Tahir vivait dans la rue, à Porte de la Chapelle. C'est là qu'il a rencontré Romain Prunier et l'association United Migrants.

Comment ouvrir un squat géant ?

Pour loger autant de personnes dans des bâtiments désaffectés, Romain mise sur les installations en nombre. Ce fut le cas à Gentilly (94), quand il a tenté d'héberger 400 personnes dans d'anciens bureaux SFR. Dans la nuit de ce samedi 4 septembre 2022, rien ne semble pouvoir perturber le calme de la banlieue calme du sud

de Paris. Pourtant, sous les pieds des riverains endormis, des centaines d'exilés s'apprêtent à occuper le bâtiment. Une habitante filme plusieurs centaines de personnes qui arpentent sa rue. Ils seront plus de 400 exilés à s'installer dans les lieux. Mais le projet va vite tomber à l'eau : le dimanche après-midi, la police débarque et tout le monde est expulsé. « Les plus vulnérables ont pu être accueillis en hébergements d'urgence dans trois gymnases de Gentilly, Arcueil et Cachan », écrivait alors France Bleu. Romain est interpellé, sans poursuites. Après l'évacuation, aucune OQTF n'est délivrée. Le trésorier d'United Migrants explique avoir repéré le lieu quelques semaines plus tôt :

« Le samedi, on a envoyé des messages à tous les exilés, en indiquant plusieurs lieux de rendez-vous : "On s'y retrouve", mais personne ne savait où on allait. »

Rebelote quelques mois plus tard dans le XV^e arrondissement. Le vendredi 3 février 2023, Romain tente d'occuper l'ancienne école privée Saint-Anges de 500m², avec 200 exilés. La police arrive dès le lendemain matin dans le quartier cossu : « Ils étaient très déterminés à évacuer les lieux », raconte le coordinateur. Au bout de 15 minutes, il est placé en garde à vue : « Les policiers m'ont dit : "On vous connaît, vous connaissez le tarif ? Montez dans la voiture." » Mais pour Romain Prunier, cette expulsion n'est en rien un échec :

« Grâce à l'action, 57 personnes ont été prises en charge, dont 28 femmes et huit enfants »... [...]

Elisa VERBEKE (publié le 22/05/2023), 29 Juin 2023

Lire la suite sur le site Sreet Press et bonnesnouvelles

Humour de Siné mensuel



25 vérités sur la mort du jeune Nahel



Un adolescent de 17 ans a été tué par un policier lors d'un contrôle routier, suscitant une vive émotion au sein de la société française.

1. Le 27 juin 2023, à Nanterre, près de Paris, à 8h du matin, deux policiers arrêtent une voiture occupée par trois personnes, toutes mineures, suite à un refus d'obtempérer. Le conducteur est un adolescent de 17 ans prénommé Nahel. Lorsque la voiture redémarre, l'un des policiers tire à bout portant et tue le jeune, enfant unique d'une famille monoparentale. La vidéo disponible sur les réseaux sociaux montre clairement que la voiture ne présentait pas de danger pour les deux policiers.

2. N'ayant pas la connaissance de l'existence de la vidéo, les deux policiers ont déclaré que la voiture leur avait foncé dessus et qu'ils s'étaient retrouvés dans l'obligation de faire usage de leur arme à feu pour protéger leur vie. Il s'agissait à l'évidence d'un mensonge. Alain Bauer, professeur de criminologie au Conservatoire des arts et métiers, spécialiste reconnu qui forme les policiers et les gendarmes, a insisté sur ce point : « La version mensongère, totalement contredite par les images, ruine l'ensemble de l'édifice. C'est un mensonge. La voiture n'a lui a pas roulé dessus. La voiture ne lui a pas foncé dessus. » Il a également dénoncé « les quelques policiers pourris, corrompus et moutons noirs de la profession [...] qui jettent l'opprobre sur tous ceux qui respectent la loi, l'ordre et qui sont des défenseurs des libertés ». Sans la vidéo, la version mensongère des policiers aurait prévalu et le responsable de la mort de l'adolescent n'aurait jamais été inquiété par la justice.

3. Relayant la fausse version policière, les médias se sont empressés de dépeindre l'adolescent comme étant un dangereux délinquant multirécidiviste. En réalité, le jeune Nahel disposait d'un casier judiciaire vierge. Le parquet de Nanterre a même ouvert une enquête pour « refus d'obtempérer et tentative d'homicide volontaire sur personne dépositaire de l'autorité publique » contre le conducteur. Cette décision a suscité l'incompréhension générale car, les images apportent un démenti formel à la version policière. De plus, le décès entraîne automatiquement la fin de toute action judiciaire. Le parquet a également ouvert une enquête contre le policier pour « homicide volontaire par personne dépositaire de l'autorité publique ». Ce dernier a été présenté devant un juge et a été mis en détention provisoire à la prison de la Santé.

4. L'avocat du policier, Maître Laurent-Franck Liénard, a souligné le caractère exceptionnel de la détention : « En 31 ans de carrière à défendre des cas d'usage des armes, je n'ai jamais eu un client qui parte en détention à l'issue de sa présentation devant un juge ». Cette déclaration illustre la réalité de l'impunité policière et renforce le sentiment répandu dans la société française selon lequel la justice protège les policiers auteurs de crimes. Maître Jean-Pierre Mignard, avocat de victimes de violences policières, est catégorique à ce sujet : « Toutes les professions ont une génétique : celle de la police est l'impunité ».

5. Camille Chaize, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, a rejeté les polémiques sur les supposés antécédents judiciaires de la victime, mis en avant par la police et les médias dans le but de justifier l'action de l'agent. Questionnée à ce sujet, elle a apporté la réponse suivante : « Ce n'est pas l'objet du débat, ça n'a pas de sens de réfléchir ainsi, peu importe s'il était connu ou pas des services de police. [...] Mais c'est vrai que certaines sources policières [...] mettent en avant des casiers judiciaires, ou même des inscriptions dans la main courante, qui est de l'infrajudiciaire, qui n'est pas le casier judiciaire, mais tout ça n'a pas de sens, n'a pas d'importance ».

6. L'avocat de la famille de la victime, Maître Yassine Bouzrou, a annoncé le dépôt d'une plainte contre les deux policiers, l'une pour homicide volontaire et l'autre pour complicité d'homicide volontaire. Il s'en est expliqué de la façon suivante : « Son intention de donner la mort ne fait aucun doute puisqu'il résulte de la bande-son de la vidéo qu'il annonce avant son tir : "Je vais te mettre une balle dans la tête". La plainte visera

également son collègue pour complicité d'homicide volontaire, lequel semble faire injonction à son collègue de faire feu en disant "shoote-le" juste avant le tir. »

7. Le témoignage du passager assis à côté de Nahel est accablant. Il a relaté les faits en détail : « Le premier policier a demandé à Nahel de baisser sa vitre, ce qu'a fait Nahel. Il lui a dit : 'Coupe le moteur ou je te shoote'. Il lui a mis un premier coup de crosse. Ensuite, le deuxième est arrivé et lui a aussi mis un coup de crosse et s'est placé au niveau du pare-brise face à Nahel. De là, le premier policier, qui est au niveau de la fenêtre, lui braque une arme et lui dit : 'Bouge pas ou je te mets une balle dans la tête'. Le second policier lui dit : 'Shoote-le'. Le premier policier lui remet un coup, un coup de crosse. La voiture, c'est une boîte automatique. La voiture n'était pas sur 'parking'. Au moment où il a reçu le troisième coup de crosse, son pied a lâché la pédale de frein et la voiture a avancé. Et le second policier qui était au niveau du pare-brise a tiré. Du coup, son pied a enfoncé l'accélérateur. Je l'ai vu agoniser, il tremblait. On a percuté une barrière. J'ai eu peur, je suis sorti de la voiture. Je me suis enfui. Je pensais que même moi ils pouvaient me tirer dessus. Du coup, j'ai couru ».

8. Le passager arrière, âgé de 14 ans, a également apporté son témoignage. Il se rendait au collège pour passer le brevet et a croisé Nahel qui lui a proposé de le déposer. « Les policiers ont pointé leurs armes sur Nahel » qui a pris « environ trois » coups, essayant de « se protéger la tête ». Un policier a affirmé « qu'il allait lui mettre une dans la tête ». Nahel a ensuite « lâché le frein sûrement par panique, en essayant de se protéger. La voiture a avancé toute seule. C'était une automatique. Et le policier a dit à son collègue de tirer. Et le coup est parti ».

9. Le Président de la République Emmanuel Macron a condamné l'action du policier dans une déclaration publique : « Je veux dire l'émotion de la nation tout entière et dire à sa famille toute l'affection de la nation [...]. Nous avons un adolescent qui a été tué, c'est inexplicable, inexcusable. » Pour sa part, Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur, a pointé du doigt « des images extrêmement choquantes ».

10. En février 2017, le gouvernement socialiste de François Hollande a fait adopter la loi de sécurité publique autorisant la police à utiliser leur arme à feu en cas de refus d'obtempérer. L'alinéa 4 stipule que les agents peuvent faire usage de leur arme « lorsqu'ils ne peuvent immobiliser, autrement que par l'usage des armes, des véhicules, embarcations ou autres moyens de transport, dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ». La Ligue des Droits de l'Homme et de nombreux parlementaires ont dénoncé « un permis de tuer », demandant l'abrogation de la loi. Maître Liénard s'est lui-même publiquement opposé à la loi : « Si on commence à dire aux policiers qu'ils peuvent tirer sur une voiture en fuite, nous aurons plus de coups de feu, plus de blessés et plus de condamnations de policiers ».

11. Depuis 2017, le nombre de personnes ayant perdu la vie suite à un refus d'obtempérer a augmenté de façon considérable. De 17 personnes entre 2002 et 2017, soit une moyenne de 0,88 personne par an, il est passé à 13 personnes pour l'année 2022, parmi lesquelles certaines étaient de simples passagers. Les victimes présentent deux caractéristiques principales : elles sont pour la plupart jeunes, voire très jeunes, et racisées. À titre de comparaison, en Allemagne, il n'y a eu qu'un seul décès suite à un refus d'obtempérer en dix ans.

12. Le 30 juin 2023, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a dénoncé le racisme structurel présent au sein de la police et de la gendarmerie en France. Son porte-parole Ravina Shamdasani a lancé un appel aux autorités : « C'est le moment pour le pays de s'attaquer sérieusement aux profonds problèmes de racisme et de discrimination raciale parmi les forces de l'ordre ». Quelques jours plus tard, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU a dénoncé « le meurtre de Nahel M., 17 ans, d'origine maghrébine, par un policier en France » et s'est dit « profondément préoccupé par la pratique persistante du profilage racial, combinée à l'usage excessif de la force dans l'application de la loi, en particulier par la police, contre les membres de groupes minoritaires, notamment d'origine africaine et arabe, qui se traduit fréquemment par des meurtres récurrents, de façon disproportionnée, dans une quasi impunité ».

13. Questionné à ce sujet, Laurent Nuñez, préfet de police de Paris, a nié la réalité de la situation : « Il n'y a pas de racisme dans la police ». Pourtant, même le Président de la République a reconnu l'existence de pratiques discriminatoires persistantes : « Aujourd'hui, quand on a une couleur de peau qui n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé [...]. On est identifié comme un facteur de problème et c'est insoutenable ».

14. Selon diverses études, les forces de l'ordre votent majoritairement à l'extrême droite. Ainsi, d'après le Centre de recherches politiques de Sciences-Po (Cevipof), l'institut de sondage Ipsos et la Fondation Jean Jaurès, 60% des policiers et des militaires ont voté pour Marine Le Pen en 2022. En 2017, 67% des policiers actifs ont voté pour la candidate d'extrême droite.

15. Une étude menée en 2017 par Jacques Toubon, Défenseur des droits et ancien ministre de la Justice sous Jacques Chirac, illustre les préjugés racistes présents au sein des forces de l'ordre et la maltraitance policière dont sont victimes les jeunes des quartiers populaires. Ainsi, les individus perçus comme étant Noirs ou Arabes ont « une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés » par la police. Le Défenseur des droits souligne que 40% de ces personnes affirment avoir été tutoyées, 21% insultées et 20% brutalisées lors du dernier contrôle. Une autre étude réalisée par le Centre national de recherche scientifique souligne que « le comportement de la police française [...] peut être assimilé à du profilage racial ». Christian Vigouroux, déontologue du Ministère de l'Intérieur, a même rendu un rapport de 160 pages en 2021 sur « la lutte contre les discriminations au sein des forces de sécurité », formulant 54 propositions restées lettre morte.

16. Selon le droit international, « la discrimination raciale est une forme de discrimination particulièrement odieuse et, compte tenu de ses conséquences dangereuses, elle exige une vigilance spéciale et une réaction vigoureuse de la part des autorités ». L'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que « toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. À cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

17. Selon Amnesty International (AI), « en France, la pratique des contrôles d'identité est généralisée, profondément inscrite dans l'action policière, au point qu'elle favorise une discrimination systémique ». Selon le Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, une discrimination systémique « peut être comprise comme un ensemble de règles juridiques, de politiques, de pratiques ou d'attitudes culturelles prédominantes dans le secteur public ou le secteur privé qui créent des désavantages relatifs pour certains groupes, et des privilèges pour d'autres groupes ». AI ajoute que « la pratique des contrôles d'identité discriminatoires est connue et amplement documentée », dénonce son « ampleur » et souligne « ses effets dévastateurs sur les victimes, parmi lesquelles des enfants parfois âgés de seulement douze ans ».

18. La Cour de cassation, plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, a reconnu l'existence de cette pratique dans un arrêté de 2016 et a souligné que les contrôles au faciès constituaient une faute lourde engageant la responsabilité de l'État.

19. Jean Hossam Botros Messiha, militant d'extrême droite, né en Égypte et naturalisé français à l'âge de 20 ans, aujourd'hui encore étant considéré comme un immigré par l'INSEE, porte-parole d'Éric Zemmour durant la campagne présidentielle de 2022, adepte de la théorie raciste du « grand remplacement », qui déclare que l'immigration – dont il a pourtant bénéficié à l'âge de 8 ans – constitue aujourd'hui une « menace existentielle historique qui pèse sur la France », a ouvert une cagnotte en ligne en faveur du policier mis en examen pour homicide volontaire. En l'espace de quelques jours, « la cagnotte de la honte », telle qu'elle a été qualifiée par de nombreux observateurs, a récolté 1,6 millions d'euros avec plus de 76 000 donateurs, rendant millionnaire un homme responsable de la mort d'un adolescent, suscitant la colère légitime de la famille et l'indignation de l'opinion publique.

20. La mort de Nahel a déclenché une explosion de colère dans toute la France, dont la dimension politique est minimisée par les pouvoirs publics, qui ne préfèrent voir dans ces révoltes urbaines qu'un élan destructeur. Du côté des soulevés règne le sentiment que seule la violence permet de faire entendre leur voix. De nombreux commerces et édifices publics, principalement dans les quartiers populaires, ont été saccagés par de jeunes individus, parfois à peine âgés de douze ans. Près de 12 000 voitures ont été brûlées et 2 500 bâtiments publics dégradés, dont plus de 250 commissariats et plus de 150 écoles. Le domicile personnel du maire de La Haye-les-Roses a même été attaqué à la voiture-bélier alors que sa famille se trouvait à l'intérieur.

21. La réponse de l'État à la contestation sociale a été uniquement autoritaire et répressive avec la mobilisation de 45 000 agents des forces de l'ordre, dont les corps d'élite tels que le GIGN, le RAID et la BRI. À Marseille, un père de 27 ans a perdu la vie suite à un tir « probable » de flash-ball, selon le Parquet. En Meurthe-et-Moselle, un jeune d'une vingtaine d'années se trouve dans le coma après avoir été atteint à la tête par la police. Selon les autorités judiciaires, aucun élément ne permet d'affirmer que ces deux personnes participaient aux émeutes. Toutes d'eux sont d'origine maghrébine. Par ailleurs, près de 3 500 personnes ont été interpellées et près de 60% d'entre elles n'avaient pas d'antécédents judiciaires, selon Gérald Darmanin. D'après le Ministre de l'Intérieur, 90% des personnes arrêtées sont françaises. Lors de son audition au Sénat, Gérald Darmanin a balayé l'explication identitaire : « J'ai regardé dans les commissariats. Oui, il y a des gens qui apparemment pourraient être issus de l'immigration. Mais il y a eu beaucoup de Kevin et de Mattéo ».

22. La justice, de son côté, a été expéditive et implacable. À titre d'exemple, un homme de 28 ans a été condamné en comparution immédiate à 10 mois de prison ferme avec mandat de dépôt pour avoir volé une canette de Red Bull d'une valeur de 1,15 euros. Son avocate Camille Bal a témoigné à ce sujet : « Les principaux acteurs des violences sont les grands absents des audiences qui se sont tenues hier. Ceux qui ont été cueillis par la police sont ceux qui sont apparus après le délit, après que le magasin a été la cible des casseurs. Mon client est venu dans le Monoprix plongé dans le noir, il a pris une canette de Redbull, il est sorti et il a été cueilli comme une rose ». Pour Maître Camille Vannier, qui a participé au système de défense collective, « la justice est complètement instrumentalisée » par le pouvoir politique. Elle souligne que les juges du siège suivent de manière aveugle les réquisitions : « C'est très inquiétant du point de vue de l'indépendance de la justice. Des mandats de dépôt, des mandats de dépôt, des mandats de dépôt... pour des faits mineurs ». Maître Elsa Marcel fait également part de sa stupeur : « Les peines sont extrêmement fermes, les procédures bâclées, il y a de nombreux scénarios où on ne reconnaît pas les gens, les PV d'interpellation sont extrêmement flous, c'est une justice politique ».

23. Le 30 juin 2023, les deux principaux syndicats de police Alliance Police Nationale et UNSA Police ont publié un communiqué d'une rare violence, confirmant toutes les accusations de racisme dont les forces de l'ordre sont l'objet. Les protestataires des quartiers populaires sont animalisés et qualifiés de « hordes sauvages » et de « nuisibles » qu'il faut combattre, demandant à ce que « tous les moyens » soient utilisés dans ce but. Le communiqué menace également directement le gouvernement de sédition en des termes à peine voilés, fait inédit pour une police républicaine dont la mission est d'obéir au pouvoir exécutif et de faire respecter la loi : « Pour ces raisons, Alliance Police Nationale et UNSA Police prendront leurs responsabilités et préviennent dès à présent le Gouvernement qu'à l'issue, nous serons dans l'action et sans mesure concrète de protection juridique du Policier, de réponse pénale adaptée, de moyens conséquents apportés, les Policiers jugerons de la hauteur de la considération portée. Aujourd'hui, les Policiers sont au combat car nous sommes en guerre. Demain, nous serons en résistance et le Gouvernement devra en prendre conscience ». Autre fait inédit, UNSA Education a publiquement condamné le communiqué, dénonçant des mots « inquiétants et insupportables ». Pour ce qui est du gouvernement, il n'a pris aucune mesure contre les auteurs de cette déclaration.

24. La mort du jeune Nahel est l'étincelle qui a mis le feu à une poudrière sociale dans les quartiers abandonnés par la République. En plus du racisme systémique dont sont principalement victimes les personnes issues de l'immigration (47% des personnes originaires d'Afrique subsaharienne et 30% des personnes originaires du Maghreb en sont victimes), les populations défavorisées sont délaissées par les pouvoirs publics. Les chiffres sont éloquentes : 7,5% des Français (5,5 millions d'habitants) vivent dans les banlieues. Dans ces territoires, le taux de chômage est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. La moitié des jeunes ne disposent pas d'emploi. Près de 40% des habitants n'ont aucun diplôme alors que la moyenne nationale est de 20%. Il y a près de deux fois moins de bibliothèques et trois fois moins d'équipements sportifs dans les quartiers populaires que dans le reste du pays. Le taux de pauvreté y est trois fois plus élevé que dans le reste du pays (42% contre 14,9%). Pour rappel, il y a 9 millions de pauvres en France, dont 3 millions d'enfants. Alors que la moyenne nationale est de 400 médecins pour 100 000 habitants, ils ne sont que 250 dans les quartiers populaires. 40% des quartiers populaires ne disposent pas de crèches, alors que les familles monoparentales y sont deux fois plus nombreuses que dans le reste du pays (20%). Contrairement à une idée reçue, les transferts sociaux y sont moins élevés : 6 100 euros par an et par habitant contre 6 800 euros pour la moyenne nationale. En outre, ces quartiers, loin d'être sous perfusion, contribuent davantage à l'effort national que le reste du pays. Par exemple, la Seine-Saint-Denis est le troisième département le plus pauvre de France (le premier de l'hexagone) sur un total de 101 départements et celui qui reçoit le moins de protection sociale par habitant, alors qu'il est le huitième contributeur social aux finances publiques du pays. Ainsi, la Seine-Saint-Denis compte 1 100 effectifs de la fonction publique hospitalière pour 100 000 habitants contre une moyenne de 1 800 pour le reste du pays. Les gouvernements ne se soucient guère du sort de ces populations paupérisées car elles ne disposent que de très peu de pouvoir politique et électoral. En effet, 48% des habitants des quartiers populaires sont soit non-inscrits, soit se sont abstenus lors des dernières élections présidentielles.

25. Des mesures urgentes s'imposent aux responsables politiques en général et au gouvernement en premier lieu :

- La Loi sur la sécurité publique de 2017 doit être suspendue en attendant son abrogation. Cela permettra de protéger à la fois les citoyens et les policiers en revenant au *statu quo ante* qui fixe un cadre strict pour l'usage des armes à feu.

- Il est impérieux que cesse le déni au sein de la police, des autorités gouvernementales et des responsables politiques au sujet du racisme structurel présent chez les forces de l'ordre.
- Il est indispensable que cesse l'impunité pour les policiers coupables de crimes et de délits et que ces derniers soient sanctionnés de façon exemplaire, à la hauteur du forfait commis. Les policiers racistes, et plus généralement ceux qui ne respectent pas l'éthique et le code de déontologie de la profession, doivent être exclus du corps des gardiens de la paix.
- Les affaires de violences policières doivent être systématiquement dépayées pour garantir la sérénité des débats – revendication du Syndicat de la Magistrature – étant donné les liens étroits entre le parquet et les forces de l'ordre.
- Une commission « Justice et vérité », composée de membres indépendants, doit être créée afin d'analyser tous les cas de violences policières et d'apporter une réponse aux victimes et à leurs familles.
- L'Inspection générale de la police nationale (IGPN), qui a perdu toute crédibilité en raison de la faiblesse des rares sanctions prononcées à l'encontre des agents responsables de crimes et délits, doit être réformée et composée de personnes indépendantes, non liées aux forces de l'ordre.
- Les policiers et gendarmes doivent être équipés de caméras-piéton qui donneront des garanties à la fois aux agents ainsi que la population et permettront d'améliorer la qualité des contrôles.
- Les gardiens de la paix doivent remettre un récépissé suite à chaque contrôle afin de réduire les discriminations.
- L'État doit revoir sa doctrine, ses pratiques et ses méthodes, avec un retour à une politique basée sur la prévention et non la répression. Ainsi, la police de proximité, saluée par tous les acteurs sociaux pour son efficacité et sa capacité à tisser des liens avec les jeunes, doit être rétablie, notamment dans les quartiers populaires.
- Il est indispensable d'améliorer le traitement des fonctionnaires de police et de leur offrir de meilleures conditions de travail afin de faciliter leur tâche et de rendre le métier attractif.
- Les candidats au concours de gardien de la paix doivent passer par un processus de sélection plus rigoureux, afin d'écarter ceux qui ne sont pas faits pour le métier. De la même manière, la police doit s'assurer d'intégrer au sein de ses rangs la population issue de l'immigration en lui offrant des conditions de travail dignes, libres de toute discrimination.
- Le processus de formation doit également être révisé de fond en comble, amélioré et étendu sur une durée beaucoup plus longue, comme le réclame de longue date la profession (tests psychologiques, épreuve de tolérance au stress, respect des valeurs de la république, etc.).
- Le gouvernement doit apporter une réponse politique, économique et sociale à la question de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des discriminations, en mettant en place une action affirmative ambitieuse en faveur des personnes issues des quartiers populaires qui voient depuis trop longtemps leurs souffrances ignorées par les pouvoirs publics.

Salim LAMRANI
Mondialisation.ca, 10 juillet 2023

Salim Lamrani est Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les États-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet.

Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © Salim Lamrani, Mondialisation.ca, 2023

Mort de Nahel : dans le 93, un jardin pour partager la colère



Après le meurtre de Nahel et le début des révoltes dans les quartiers populaires, la tension est redescendue à Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis. Un jardin partagé permet aux habitants de discuter et politiser leur colère.

Villetaneuse (Seine-Saint-Denis), reportage

Le figuier gît à terre, les branches pleines de fruits encore verts. Ses racines n'étaient pas assez profondes pour lui éviter d'être arraché par la tempête qui a balayé l'Île-de-France dans la nuit du 4 juillet. « *Ce n'est pas à cause des jeunes du quartier* », précise en souriant Abel, éducateur spécialisé et membre de l'association L'Autre champ, le jardin partagé de Villetaneuse.

Comme dans beaucoup de villes en France, plusieurs voitures ont été incendiées dans cette commune de Seine-Saint-Denis depuis la mort de Nahel, tué le 27 juin par un policier à Nanterre lors d'un contrôle routier. En plus des véhicules carbonisés, le supermarché Aldi a été pillé et la mairie a été touchée par des feux. Dans l'une des serres du jardin, une petite pancarte demande « *Justice pour Nahel* ». Une marque de soutien venant des membres du jardin.

« *Moi, j'ai peur*, confie Fatma, qui vit dans une tour de la cité Langevin, juste en face du jardin. *J'ai même dû passer ces soirées chez une amie enceinte qui avait peur aussi. Elle sentait les odeurs de brûlé jusque chez elle* », raconte-t-elle, en servant du thé à la menthe sous la tonnelle du jardin.

À ses côtés, Naima regarde ses deux jumelles de 5 ans colorier sur une table. « *Est-ce que tu préfères venir ici ou alors jouer au parc ?* » demande Naima. « *Ici* », lui répond timidement l'une des fillettes en dessinant une ribambelle de cœurs sur sa feuille.

Cette maman vient au jardin depuis 2017 pour rencontrer du monde et profiter de cette enclave de verdure. « *On partage les légumes, les idées, les enfants jouent tous ensemble, c'est un endroit convivial qui apaise les tensions.* » Elle nous explique aussi avoir eu peur ces dernières nuits et peine à comprendre certains jeunes. « *Ils disent vouloir la justice et la paix, mais ça les mène où de tout casser ? Cela n'est pas une bonne solution.* »



Le jardin partagé de Villetaneuse permet à des habitants et habitantes (ici, de g. à d. : Mounia, Naima et Fatma) de se retrouver et d'échanger. © Mathieu Génon / Reporterre



La banderole « Justice pour Nahel et tous les autres. Stop aux violences policières », entreposée dans le jardin, a ensuite été installée sur les grilles du jardin. © Mathieu Génon / Reporterre

Également présente en ce mercredi ensoleillé, Mounia, 37 ans, est bénévole au jardin depuis le confinement de 2020. Mère de deux enfants, elle s'interroge également sur la portée de ces événements. « J'étais outrée, mais en même temps, je m'interroge : comment peuvent-ils exprimer leur colère tout en restant calmes. Regardez, même la marche blanche en hommage à Nahel a été compliquée sur la fin. Je comprends ce sentiment de ras-le-bol général. Mais comment montrer cette colère tout en étant pacifiste ? En allant devant l'Élysée ? Ils se feront virer. »



Abel, éducateur : « Plus personne ici n'éduque à la citoyenneté. Seules restent des petites associations comme celles du jardin. » © Mathieu Génon / Reporterre

Dans ce quartier, toutes et tous ont au moins une histoire de contrôle au faciès, d'intimidation ou de violence policière à raconter. La dernière date du 3 juillet, où huit voitures de forces de police se sont garées devant la cité Langevin. « Au moins une quinzaine de policiers sont descendus, casqués, armés de boucliers, avec des fusils et ils ont marché dans la cité, droit vers les jeunes alors qu'il ne se passait rien », se souvient Aghiles [*].

Le père de famille s'est levé à 5 heures ce matin pour se rendre à Rungis et récupérer les invendus du marché. Hélas, le véhicule de l'association a refusé de démarrer. Un incident qui n'a rien à voir avec les jeunes du quartier, tient-il à préciser : « Ils savent à qui appartiennent les voitures et ne brûlent pas celles des gens qui vivent là. »

Les événements de ces derniers jours traduisent pour lui un sentiment d'injustice ainsi qu'une augmentation de la haine envers les institutions, notamment contre le maire qui n'aurait pas tenu ses promesses. « Je leur ai dit aux gamins d'essayer de dialoguer. Ils me répondent qu'on ne les laisse pas parler et que le seul moyen qu'ils ont, c'est de brûler. Je leur explique pourtant que cela ne sert à rien », se désole Aghiles.



De g. à d. : Fatma, Naima et Mounia. © Mathieu Génon / Reporterre

Père de deux enfants, il venait autrefois avec eux pour mettre les mains dans la terre. « *Maintenant, le plus grand préfère aller jouer au foot et ma fille reste sur son portable avec Snapchat. Le jardinage, ils aiment ça seulement lorsqu'ils sont petits.* »

Tous les adolescents ne désertent pas forcément le jardin, à l'instar d'Aly, un collégien de 13 ans, venu aujourd'hui récolter des pommes de terre. Il aimerait bien participer aux mobilisations des derniers jours sauf que « *souvent, ça se termine mal* ». Alors ses parents ne le laissent pas sortir. En attendant, le collégien souhaiterait plus d'échanges et de discussions pour « *que les choses se calment* », car « *certains policiers ont trop de haine et utilisent leur arme même quand il n'y en a pas besoin* ». « *Tous les jeunes devraient avoir un espace en commun pour leur permettre de discuter, un peu comme ici dans ce jardin* », assure Aly.

Un havre de paix encerclé de béton

Les jeunes, principaux concernés, n'ont pas beaucoup été entendus ni dans les médias généralistes ni sur les plateaux TV, qui pullulent d'éditorialistes, en grande majorité blancs, devenus subitement spécialistes des quartiers populaires. « *La rénovation urbaine existe, mais c'est une façade. On ne crée aucun espace pour que ces jeunes puissent développer leur quartier. Les politiciens disent qu'ils ont dépensé des milliards d'euros, mais moi, je n'ai rien vu passer, assure l'éducateur Abel. Les structures classiques ont déserté : syndicats, partis politiques. Plus personne ici n'éduque à la citoyenneté. Seules restent des petites associations comme celles du jardin.* »

L'éducateur est membre de ce jardin partagé depuis sa création en 2016, lorsque les parcelles étaient envahies par les gravats issus du chantier de la ligne de tramway 8. Avec d'autres, ils se sont retroussé les manches pour créer cette oasis de verdure dans un environnement qui reste très bétonné. « *Dans le coin, nous sommes les uns sur les autres, il y a peu d'endroits pour faire des choses ensemble.* » Ce jardin est donc une aubaine, un lieu que les habitantes et habitants s'approprient pour nouer des solidarités et cultiver des légumes qui sont partagés collectivement. Mais aussi pour faire un peu de politique.



Théa* : « *On se sent légitimes à donner notre avis, on vit et travaille là.* » © Mathieu Génon / Reporterre

Certains ont préparé une banderole « *Justice pour Nahel et tous les autres. Stop aux violences policières* » pour l'accrocher aux grilles. « *C'était une volonté des membres de s'exprimer sur le sujet. Ce geste n'est pas anodin, car lorsqu'on écoute certaines chaînes comme CNews ou BFM, il n'y a que des éditorialistes qui n'ont jamais mis les pieds ici. On se sent légitimes à donner notre avis, on vit et travaille là* », explique Théa [*], une habitante qui fréquente le jardin.



La banderole a été arrachée par la police 24 heures après son installation sur les grilles. © Mathieu Génon / Reporterre

Cette banderole n'a pas fait long feu. Dès le lendemain de la venue de Reporterre, les policiers sont venus l'arracher. « Je pense qu'on va en faire une autre. C'est comme lorsque les limaces mangent les jeunes pousses, il faut recommencer. Et sur la prochaine, on va ajouter une mention "Stop à l'abandon des quartiers" », dit Madih [*], membre du jardin et habitant du quartier. Il n'est pas surpris par cet acte, car il estime que les policiers « se sentent au-dessus des lois. Si j'avais été là, je leur aurais demandé s'ils avaient un ordre pour la perquisitionner ».

Face à ces intimidations et violences, les habitantes et habitants aimeraient une meilleure formation des effectifs qui malmènent les jeunes. « Il faut voir comment la police leur parle, ce n'est pas acceptable. Après, les jeunes veulent jouer au gangster. Un policier devrait être un modèle et pas se bagarrer », explique Abel. Mounia, dont certains membres de sa famille sont gardiens de la paix, refuse de mettre tout le monde dans le même panier. Mais elle croit également que les choses doivent changer : « Il faudrait que plus de jeunes s'engagent dans la police pour avoir une mixité sociale plus importante et éviter ainsi de refaire les mêmes erreurs. »

En attendant, ces derniers jours ont été plus calmes, sans doute à cause de la forte répression juridique qui s'est abattue sur les personnes interpellées. « Ils voient leurs copains prendre de la prison ferme. Ça les calme. Avec les comparutions immédiates, les procureurs obtiennent des mandats de dépôt, c'est inquiétant », poursuit Théa. « La seule réponse de l'État a été montrer les muscles. Il n'y a même pas eu une parole d'apaisement, ou un nouveau plan pour les banlieues. Alors que les services publics disparaissent, que les gens vivent entassés dans des immeubles délabrés, qu'il y a de moins en moins de moyens », déplore Madih.

Cette férocité judiciaire et policière va sans doute tarir temporairement les flammes de la colère. Mais ne réglera pas les injustices structurelles qui gangrènent les quartiers populaires depuis des décennies.



Après la mort de Nahel, « l'urgence de bâtir une écologie antiraciste »

Notes

[*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[*] Le prénom a été modifié à sa demande.

Laury-Anne CHOLEZ et Mathieu GÉNON (photographies)
7 juillet 2023

De la république policière à la république fasciste ?



On savait déjà très exactement où en est le signifiant « républicain » après un communiqué ouvertement raciste et factieux de syndicats policiers d'extrême droite, invoquant comme il se doit « l'ordre républicain » pour lancer la chasse à l'homme, plus précisément à ceux des hommes considérés comme des « nuisibles ». Tout à son habitude de confondre modération et aveuglement, le journal Le Monde avait jugé le communiqué « révélateur de l'exaspération des troupes », là où il aurait plutôt fallu y voir la fascisation caractérisée de l'appareil de force – et en concevoir un chouïa plus d'inquiétude.

Mais jamais *Le Monde* ne dira un mot de la fascisation en cours : consentir à l'aveu qu'elle se déroule sous les auspices d'un pouvoir qu'il a si longtemps encensé, c'est sans doute trop lui demander. *Le Monde* peut à la rigueur comprendre le fascisme comme malheureuse irruption venue de nulle part, ou comme curiosité historique sans suite possible, mais jamais n'accédera à l'idée que le fascisme naît « du dedans ». Car notre « dedans », pour *Le Monde*, c'est « la république » et « la démocratie ». Or comment la république et la démocratie pourraient-elles accoucher du fascisme puisqu'elles en représentent le principe opposé ? Voilà la bouillie qui traîne dans les têtes formées à l'Institut d'Études Politiques, école où l'on n'a notoirement jamais rien compris à ce qu'est la politique.

L'idéalisme éditorialiste qui, se plaisant à répéter « république-démocratie », tient les mots pour des forces réelles et agissantes, ajoute généralement l'inculture historique à l'ineptie intellectuelle. Il ne sait pas que, si elle a été brève, il y a eu une République de Salò et que c'était une *république fasciste*. Il n'a pas lu Brecht et ne sait pas que « *le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie mais son évolution en temps de crise* ». Tout ce que nous voyons aujourd'hui confirme pourtant la justesse de cette idée.

Avec la sortie du DGPN réclamant l'extraterritorialité légale pour la police, reprise à son compte par le préfet de police Nuñez, avec la bénédiction du ministre de l'intérieur, un cran supplémentaire a été franchi. Même le besoin de s'envelopper de l'oripeau républicain est tombé. On ne veut plus qu'une chose, celle qu'on a toujours voulue d'ailleurs, et maintenant on ne s'embarrasse plus de circonlocutions pour la dire : l'exception permanente et la licence intégrale.

Passée dans une économie morale séparée, la police a totalement perdu de vue la nature exorbitante des prérogatives qui sont les siennes dans une société : être mandatée pour détenir des armes et possiblement s'en servir. Des prérogatives aussi extraordinaires ne sauraient aller sans la conscience d'une responsabilité extraordinaire. Mais non : la police veut pouvoir tirer à tuer sans être empêchée, ou cogner jusqu'à laisser pour mort sans être réprimandée. De responsabilité spéciale, la police, entièrement adonnée à ses pulsions violentes, ne veut plus entendre parler – « nous avons les armes, nous nous en servons, fin de la discussion ». Et ceci maintenant – c'est bien la nouveauté effrayante – jusqu'au sommet de la hiérarchie. Ministre compris.

Hypothèses

Ici commence la divergence des interprétations possibles – pour maintenant ou pour plus tard.

Première lecture : la tétanie – comme il se doit pour un pouvoir qui, tout à sa passion d'offenser socialement et symboliquement la population, n'a plus aucune légitimité politique et ne tient plus que suspendu à sa police. On demande à Dupond-Moretti ce qu'il pense du communiqué syndical policier raciste et factieux. Réponse : « rien ». Du cœur de l'État surgit un discours d'un immonde racisme, et tout ce que le garde des Sceaux, c'est-à-dire le conservateur de la Constitution et de sa Déclaration des droits de l'homme, trouve à répondre, c'est : « rien ».

Deuxième lecture : le coup. Darmanin, pour dire le moins, arme un dispositif : laisser faire (hypothèse haute : encourager en sous-main) le grand débrayage de la police ; le pouvoir de Macron, cette fois-ci à poil pour de bon, à la merci du moindre trouble ; Darmanin indispensable pour rebrancher la police – Macron connaît son maître. Peut servir pour Matignon si une crise aigüe se redéclenche, voire le cran d'après.

À la confluence de la première et de la deuxième hypothèse, on notera l'évaporation soudaine de l'éditorialisme, qui avait sali son linge à hurler « Jupiter » pendant six ans, mais n'a pas un commentaire au moment où Jupiter se fait rouler dessus par deux sous-fifres du ministère de l'intérieur qui lui dictent leur nouvelle lecture des institutions. Il faut que la peur au sommet de l'État soit saisissante pour que le président avale ainsi de se faire dépouiller de toute souveraineté régaliennne, camouflet sans précédent dans la Ve République. Mais on a encore rien vu avant d'apprendre que Macron est tombé d'une carafe en découvrant que tout ceci avait été orchestré dans son dos par son ministre de l'intérieur, humiliation elle aussi sans précédent, qui aurait valu normalement limogeage instantané du ministre, et devrait mettre en ébullition tous les fondus de la « popol » (1). Ne connaissant de la politique que les « chocs d'egos », les coulisses et les manœuvres, ne sont-ils pas ici servis au-delà de toute espérance – cette fois d'ailleurs pour une bonne raison ? Et cependant regardent ailleurs. Les menées ouvertes du ministre de l'intérieur contre son président devraient être à la une de tous les médias, tourner en boucle. Rien.

Troisième lecture : la bascule délibérée. De l'observation passive de la dérive autoritaire jusqu'ici, le régime passe à l'accompagnement actif – prend la tête du processus et, selon son expression favorite, l'« assume ». La pensée se remanie en temps réel pour s'ajuster, ce qui est d'autant plus facile que la clique est inculte et sans principe : l'ordre est bon, l'ordre est désirable, l'ordre est même le seul désirable, rien ne doit venir en atténuer l'exercice. Que la logique des institutions y périclisse n'a aucune importance – au bout de cette logique, n'y a-t-il pas d'ailleurs l'article 16, alors ? « L'ordre, l'ordre, l'ordre » : la république policière a trouvé sa devise.

Les vrais territoires perdus de la république

Il n'y a plus que le maintien du signifiant « républicain », dans une fuite en avant qui abolit la république, pour poser encore quelques problèmes, mais essentiellement cosmétiques. Au reste on peut toujours compter sur la veulerie, la complaisance et l'inculture (toujours la même) de l'éditorialisme capitaliste pour continuer de tenir l'intenable. La vérité est qu'il n'est plus un usage du mot « républicain » qui ne soit frauduleux.

Dès le départ, il faut l'avouer, la confusion était installée. Car « république » n'ayant jamais rien dit d'autre que « chose publique », elle est en elle-même une catégorie qui ne préjuge rien quant à sa forme, et peut tout aussi bien s'accommoder, selon les catégories usuelles de la philosophie politique, de la monarchie, de l'oligarchie ou de la démocratie – et même de Salò. Sans doute en France, le mot a-t-il reçu sa signification de la Révolution. Au moins la « république » d'alors, à défaut du tour qu'elle prit ensuite, était toute marquée des idéaux de démocratie et d'égalité, dont il est patent que la Ve République finissante leur est devenue *totalemment* étrangère.

C'est bien pourquoi, sans aucun contresens conceptuel ni aucune contradiction, nous pouvons nous rendre au constat irréfragable que nous sommes passés dans une république policière. En réalité nous connaissons désormais parfaitement les vrais territoires perdus de la république : ce sont les commissariats, les fourgons de police, la préfecture et l'IGPN, mais aussi le bureau du garde des sceaux d'où sortent des circulaires de talion, les tribunaux qui les exécutent en leur donnant la forme d'une justice d'abattage, dont les minutes sidèrent d'ignominie, les instituts médico-légaux qui falsifient les comptes-rendus, comme celui d'Adama Traoré, les prisons et les CRA bien sûr, et l'on pourrait y ajouter tous ces médias où le racisme a pris la consistance d'une ligne éditoriale. Voilà les vrais territoires perdus de la république – à l'exact envers de ceux qui sont usuellement donnés pour tels, ces quartiers d'où monte pourtant la demande d'égalité la plus authentiquement républicaine, où la valeur de la république – car dans une république démocratique et sociale il n'y en a qu'une : l'égalité – est prise au sérieux.

La bascule

Dans l'état actuel de violence dégonflée et de racisme incrusté où se trouve la police, il y a tout lieu de craindre que la république policière ne soit qu'une configuration transitoire dans un mouvement appelé à se poursuivre : vers la république fasciste. On a longtemps réfléchi aux formes nouvelles que pourrait prendre un fascisme contemporain, qui permettraient de le qualifier sans qu'il ait à ressembler trait pour trait à celui des années 1930 – à l'image d'Orwell qui l'imaginait possiblement en chapeau melon et parapluie roulé. Ces exercices d'imagination sont en voie de devenir superflus. Quand des milices d'extrême droite prennent la rue pour y faire régner la terreur avec la bénédiction des forces de police qui regardent ailleurs, si elles ne les accompagnent pas, y en a-t-il encore à qui il faut faire un dessin ? Y a-t-il encore beaucoup de questions à se poser quand ces mêmes forces de police votent à plus des deux tiers pour un parti d'extrême droite raciste, ou quand s'y répandent des insignes ouvertement fascistes voire néo-nazis ? Quand elles sont surreprésentées dans les projets d'attentats d'extrême droite ? Quand par ailleurs des éléments nazis s'affichent en toute décontraction autour du parti d'extrême droite promis au pouvoir ?

Car c'est sans doute ce qu'il y a de plus terrifiant dans la situation présente, à savoir la convergence d'une police raciste hors de contrôle et des groupes de rue fascistes, convergence de deux milices en quelque sorte, qui signe le possible devenir « république fasciste » de la désormais bien établie république policière.

« La police qui protège » était depuis un moment déjà une fiction en lambeaux, elle est complètement en cendres maintenant que nous avons vu le Raid, supposément nos « sauveurs » des jours d'attentat, tirant de bon cœur au fusil à pompe sur des émeutiers racisés. La confirmation est venue de Jean-Michel Fauvergues lui-même, ancien commandant du Raid devenu député Renaissance, et qui réclame lui aussi une « excuse de violence » pour le confort psychologique des cogneurs. Sauf l'aveuglement des forcenés, il saute maintenant aux yeux que la police, dans un nombre croissant de ses unités, n'est plus qu'une milice sadique ivre de violence, livrée à ses vendettas personnelles, contre la famille Traoré par exemple ou contre des journalistes, se faisant un point d'honneur et de provocation de médailler, de promouvoir en son sein, les cogneurs et les racistes patentés, totalement autonomisée, ne répondant plus de rien à personne. « Police républicaine » est devenu le plus sinistre des oxymores.

L'État hors les libertés et hors la loi

Mais c'est bien le bâtiment entier de la Ve « République », dans toutes ses structures, qui est en train de s'effondrer. Dans la main de la police, le gouvernement, croyant trouver son salut dans la fuite en avant, ne cesse plus d'installer un climat qui resserre la main de la police, dont l'intervention est en train de devenir la première des politiques publiques, en tout cas l'adjuvant nécessaire de toutes les autres. Alors le registre « policier » imprègne et sature toute la vie publique – et c'est bien ainsi que se qualifie une république policière.

L'une des tendances les plus frappantes de ce climat général réside bien sûr dans la destruction avancée des libertés fondamentales. La restriction de fait du droit de manifester par l'intimidation policière violente, qui depuis longtemps aurait dû à soi seule scandaliser n'importe quel démocrate, s'accompagne des interdictions par arrêtés à des fins manifestes d'étouffer toute démonstration critique, comme le prouvent par ailleurs les arrestations ahurissantes qui suivent même la plus bénigne des atteintes symboliques à la majesté gouvernementale, présidentielle en tête.

Sans surprise la restriction des libertés politiques fondamentales prend de plus en plus souvent la forme d'une illégalité d'État – entre arrêtés d'interdiction manifestement abusifs, ou bien publiés après coup, interventions policières totalement hors droit, comme la censure de la devanture d'une librairie au prétexte que le ministre de l'intérieur ne pouvait supporter son contenu. La partie de la justice qui ne s'est pas entièrement rendue à la ligne de répression totale finit par condamner, mais combien de temps encore ? Les redispersions légales suivront de près les abus extralégaux, à l'image des drones, de la reconnaissance faciale ou de la censure des réseaux sociaux, « manières de faire » qui rangent donc la France de Macron au côté de l'Égypte, du Pakistan ou de la Chine. Et de nouveau : comment appelle-t-on un pouvoir qui veut que le silence règne ? Dans un lapsus fameux, au tout début de son premier mandat, Macron voulant parler de la sortie de l'état d'urgence, avait dit : « Nous sortirons de l'État de droit ». Voilà.

La bourgeoisie et ses partis

Mais le séisme est total, emporte tout. Tel un immeuble effondré, tous les étages de la politique institutionnelle se sont écroulés les uns sur les autres, et tous sur le Rassemblement National. Nul ne pourrait plus dire en quoi Les Républicains s'en distinguent. Ni, par transitivité, la fausse majorité LREM qui d'une part aspire à s'allier avec LR, d'autre part traite avec la dernière complaisance le RN à l'Assemblée. Ainsi s'est constitué un bloc quasi-unifié, en tout cas idéologiquement, de la droite extrême : même idéologie économique et sociale, même racisme – et que ceux dans ses rangs qui ne disent mot sur une matière aussi grave sachent qu'ils sont comptés comme consentants –, même tropisme pour la conduite policière de la société, même mépris pour les réels principes d'une démocratie libérale.

Alors la présidente Braun-Pivet offre au RN sa sympathie en plus des vice-présidences, le député Sitzenstuhl ne pense pas du tout qu'on puisse dire que CNews est d'extrême droite, le ministre Guérini non plus à propos d'Europe 1, la députée Petel demande qu'on dise « *le jeune délinquant* » plutôt que « *le petit Nahel* ». En fait tout Renaissance passe à l'extrême droite et sa base électorale avec.

On mesure très exactement la dérive générale vers l'extrême droite quand la qualification d'« extrême-gauche » pour un parti aussi platement social-démocrate (au sens historique du terme) que la FI devient une sorte de cela va de soi – abondamment propagé par les journalistes comme il se doit. Logiquement, dans ce complet dérèglement des catégories, l'un des ilotes de France Info explique qu'un important leader du « Centre » vient de disparaître en Italie – il s'agissait de Berlusconi.

La fusion de toutes les droites dans l'extrême droite devient en tout cas patente à l'effort de faire de la FI une sorte de paria institutionnel au motif d'un « arc républicain », appellation renversante de ce qui est plutôt en train de s'affirmer comme arc autoritaire-fasciste. Disons tout de même à ces gens que mettre du rouge à lèvres à un cochon ne fait pas oublier qu'on a affaire à un cochon. De fait, il n'est plus que la FI qui se différencie clairement de cet agglomérat infâme, où l'on trouve en position de satellite, c'est à peine un paradoxe, le PC de Roussel, passé sans l'ombre d'une hésitation du côté de la république policière, ainsi que la fraction du PS typique de la gauche d'extrême droite – Cazeneuve, Valls et consorts.

Mais le lieu où le renversement des catégories et des valeurs, l'abolition des principes et le déni d'humanité font des ravages, c'est la bourgeoisie elle-même. En réalité elle n'a jamais trouvé personnage si adéquat que Macron pour la représenter. C'est qu'il fallait un individu particulièrement « libéré » pour lui autoriser un tel retour du refoulé. Car Macron a verbalisé le fond de sa pensée en explicitant la différence « de ceux qui ont réussi et de ceux qui ne sont rien », c'est-à-dire en installant formellement la catégorie des « riens ». D'où suit que, dessinant au passage en creux le traitement possible des « riens », il a posé la structure élémentaire de la pensée raciste : une sous-humanité *expendable*.

On comprend que la bourgeoisie y verse tête première, racisme tout court à la suite du racisme social, quand la crise organique s'aiguisé, que l'ambiance xénophobe se répand dans le pays, et que tous les éléments de la conjoncture viennent se solidariser avec la défense aveugle de son ordre : régime policier, police raciste, acclamations racistes. Selon une configuration qui n'a rien d'une nouveauté historique, s'il faut en passer par la pure ignominie politique pour défendre l'ordre bourgeois, ainsi sera-t-il. Tout ce que la situation générale offre est bon à prendre, sans distinction, sans réserve. Voilà donc la bourgeoisie qui, sur les réseaux sociaux ou dans les médias, hurle de rage et de jouissance contre les Arabes et les Noirs – en plus de se déverser par contributions à centaines, voire milliers d'euros, dans la cagnotte de la honte pour un meurtrier d'enfant. Arabe.

Le « courage de la nuance »

Mais dira-t-on, tout ceci est très exagéré. Car il y a une bourgeoisie éclairée, une bourgeoisie humaniste et cultivée – une bourgeoisie-de-gauche. C'est vrai : statufiée dans le déni. On se souvient de cette séquence récente, c'était au printemps, où le mot maudit, « illibéralisme », a commencé à émerger, pour la première fois dans une application possible à la France de Macron. La séquence est également connue sous le nom de « bal des cocus » puisque c'est à la même époque, en effet, qu'on a commencé aussi à faire parler les « intellectuels déçus du macronisme » – manière de voir où en était leur enthousiasme libéral après un 49.3, une répression féroce des manifestations, la chasse aux casseroles, aux cartons rouges et l'entrée dans les arrêtés d'interdiction tombés de la lune.

Bien sûr tous ces aigles de la pensée, de Jean Viard (sociologue de France Info) jusqu'à Jean Garrigues (historien de télé) sont un peu gênés aux entournures mais tout de même nous appellent, comme Leila Slimani, Jean Birnbaum et tout le journal *Le Monde* à avoir « *le courage de la nuance* ». Marc Lazar, invité giratoire des médias raisonnables s'alarme presque sur *Ce soir* : « illibéralisme », et puis quoi encore ? pourquoi pas dictature pendant qu'on y est. « Dictature » : c'est le motif de s'esclaffer grassement de toute

la bourgeoisie macroniste, qui pense que « élections formelles » et « presse privée » épuisent tout ce qu'il y a à entendre par démocratie. Le reste n'existe pas. « Allez donc voir en Corée du nord ». Le macronisme n'est pas que la république policière en voie de fascisation : c'est aussi l'empire des débiles.

Malheureusement, ils ne sont pas les seuls à qui il faut faire comprendre la différence entre un *état* et une *évolution*, un *point* et une *trajectoire* – et une vitesse de parcours de la trajectoire à partir du point. Le problème avec les emplois du mot fascisme contraints de coller parfaitement à la situation du moment et à elle seulement, c'est qu'en effet avant l'heure c'est pas l'heure, mais qu'après l'heure c'est trop tard.

Ça n'est pas en lisant *La Nuance* qu'on se réveillera à temps. Françoise Fressoiz qui y chronique sa passion du macronisme tire des émeutes la conclusion qu'on attendait d'elle : « *La gravité des faits, combinée à la forte demande de l'opinion, commande [à Macron] d'aller plus loin pour contrer la surenchère sécuritaire de la droite et de l'extrême droite* ». Comme c'est brillant, comme c'est bien pensé : pour empêcher la survenue de l'extrême droite, menons nous-mêmes la politique de l'extrême droite – soyons nous-mêmes l'extrême droite. Aveugle, dénégatrice et possédée : la bourgeoisie macronienne.

On reconnaît la « pensée » bourgeoise à ce qu'aucune méditation sérieuse de l'histoire – c'est-à-dire porteuse de leçons – ne peut y trouver sa place. Pire encore, toute évocation de l'histoire y fonctionne presque nécessairement comme une neutralisation, quand ça n'est pas comme une complète défiguration. Gageons qu'aucun des grands esprits qui éditorialisent à *La Nuance* ne manque d'avoir les années 1930 en tête. Celles-ci n'y figurent cependant que comme une pièce de musée dont il n'y a rien à tirer pour le temps présent. Admettons qu'entre la bourgeoisie ouvertement raciste qui fait activement advenir le pire, et la bourgeoisie pharisienne incapable de voir le pire advenir, nous ne sommes pas très bien partis.

On ne dirait pas sans abus que le macronisme en tant que tel est un fascisme. On peut en revanche affirmer avec certitude qu'il aura tout installé, et tout préparé. Les régimes monstrueux ne prennent jamais que sur des terreaux adéquats. En six ans, le macronisme, totalement ignorant de ce qu'est une société, des forces qui la composent, de ce qui peut s'y réveiller, répandant partout une violence inouïe, aura déposé une épaisse et confortable couche de fumier. Tout va y pousser avec une déconcertante facilité.

Macron, dit-on, aspire à entrer dans l'Histoire. Qu'il se rassure, il y a désormais matière. « Antichambre », c'est assurément une position dans l'Histoire. Il suffit d'avoir vu parader sa BRAV, cette unité antonyme faite de lâches, garde prétorienne devenue la métonymie de tout un régime, pour savoir très exactement dans quoi nous vivons et vers où nous allons.

Source : <https://blog.mondediplo.net/de-la-republique-policiere-a-la-republique>

Frédéric LORDON (Investig'Action), 9 août 2023

Émeutes : arrêt des transports, événements annulés et déploiement de blindés

Après une troisième nuit d'émeutes liées au décès de Nahel, le gouvernement a annoncé ce jour une série de mesures exceptionnelles : déploiement de blindés de la gendarmerie, annulation de fêtes et concerts, arrêt des bus et tramways après 21 h. Le monde regarde.

D'après l'AFP, on compte 875 arrestations dans la nuit de jeudi à vendredi, 492 bâtiments visés par les émeutiers, 2 000 véhicules brûlés et des dizaines de magasins pillés, notamment en plein cœur de Paris. Sur les réseaux, les vidéos sont légion et montrent le chaos que certaines villes abritent désormais. Même des écoles ont été prises pour cible.

Pour Emmanuel Macron, c'est la faute des « jeux vidéos » qui ont « intoxiqué » les jeunes, largement majoritaires dans les émeutes. Il a d'ailleurs appelé « tous les parents à la responsabilité ».

Jeudi 29 juin, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz, soulignait une « vive émotion » tout en appelant au calme : « Si l'incompréhension, la douleur et la colère sont légitimes à la suite d'un tel drame, la Grande Mosquée de Paris appelle en particulier les jeunes à ne pas réagir par la violence ».

Des mesures exceptionnelles

Afin d'enrayer le cycle des violences et de la destruction, plusieurs unités spéciales (BRI, RAID, GIGN) sont déployées depuis jeudi soir, ainsi que 40 000 effectifs de police et gendarmerie. Ce soir, les nouveaux blindés Centaure de la gendarmerie se joindront au groupe.

Parallèlement à cela, le gouvernement a décidé d'annuler les grands événements, tels que le concert que devait donner Mylène Farmer au Stade de France ce soir.

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a demandé aux préfets l'arrêt des bus et tramways dans toute la France après 21 h 00, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Après des couvre-feux à Clamart et Meudon (Hauts-de-Seine) notamment, Marseille a interdit les manifestations vendredi, de même que la préfecture de l'Hérault.

Enfin, les fêtes scolaires de l'Académie de Versailles notamment ont toutes été annulées.

Pas d'état d'urgence pour l'instant, bien que la situation rappelle en tous points les émeutes de 2005. Si bien que le monde nous regarde, appréhendant à la fois la Coupe du monde de rugby que la France doit accueillir cet automne, et bien sûr les Jeux olympiques de 2024.

FRANCE-SOIR, avec AFP
France-Soir
01 juillet 2023

<https://fr.sott.net/article/42355-Emeutes-Arret-des-transports-evenements-annules-et-deploiement-de-blindes>



Mort de Nahel : les révoltés face à la justice expéditive

Depuis plusieurs jours, face aux soulèvements dans les quartiers populaires suite à la mort de Nahel, les comparutions immédiates s'enchaînent. Malgré la saturation des tribunaux, le parquet défère à tour de bras, appliquant les consignes de fermeté du ministre de la Justice. Dans cet empressement général, aucune place n'est faite aux récits de violences racistes portés par les prévenus.

Derrière la vitre du box des prévenus, J. se déchausse. En passant le bras au-dessus de la vitre, il tend sa basket blanche et grise à son avocat. « Vous voyez, elle n'a même pas de bande réfléchissante ! » lance ce dernier en brandissant la chaussure devant les magistrats du tribunal judiciaire de Bobigny qui lui font face, ce lundi 3 juillet. J. est accusé d'avoir volé des colis et cigarettes dans un bureau de tabac, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, alors que sa ville de Neuilly-sur-Marne se soulève depuis la mort de Nahel, tué par un policier le 27 juin.

Selon la version policière, deux individus, J. et S., ont été aperçus en train de s'éloigner du commerce vandalisé et ont alors été pris en chasse. J. nie en bloc. « J'étais en train de rentrer chez moi », assure-t-il d'une voix claire, où gonfle l'indignation. « Jamais de la vie je ne suis rentré dans ce bar-tabac ». Une voiture arrive à sa hauteur : « ils m'ont braqué dans la rue, m'ont dit "arrête toi !"... Au début, je n'avais même pas compris que c'étaient des policiers. J'ai vu une arme, donc j'ai couru... ».

La vidéo du bar-tabac, constate le président du tribunal lui-même en feuilletant le dossier de l'affaire, ne permet pas d'identifier les visages des hommes qui entrent et sortent du bureau de tabac. Seul un détail est visible : l'un des individus porte des baskets blanches réfléchissantes.

« Le parquet ne se base que sur deux éléments », déroule l'avocat : « des chaussures réfléchissantes, or je vous ai montré que ce n'était pas le cas de monsieur. Ensuite, le bornage du téléphone : mais monsieur habite là ! » De plus, les vidéos montrent que les individus sont rentrés avec un sac poubelle, pour embarquer colis et cigarettes. « Quand les policiers disent qu'ils ont vu ces suspects sortir, ont-ils vu les sacs ? Non ! On a juste trouvé quelqu'un dans la rue qui correspondait à la description : "africain" », dénonce-t-il. S., le second individu interpellé, a d'ailleurs été relâché pour classement sans suite : l'infraction était insuffisamment caractérisée.

L'avocat demande la relaxe : le dossier est vide de preuves, et ne repose que sur le PV et les témoignages policiers. Le procureur réclame, lui, 8 mois ferme. « Il s'agit de pillages, comme on en entend beaucoup parler en ce moment », déroule-t-il. Et de rappeler les deux antécédents judiciaires de J. en 2018 et 2019 (condamnations pour recel de vols, conduite sous stupéfiant).

Les juges suivent : ce sera 8 mois ferme. Avec mandat de dépôt. J. a tout juste le temps de tourner la tête vers deux de ses amis, assis sur des bancs de la salle. « *Un panier de linge* », demande-t-il, pendant qu'on lui passe les menottes.

Empressement à déférer

Partout en France, des journalistes et observateurs des droits constatent la sévérité des peines prononcées dans la foulée des révoltes des quartiers populaires. Parfois avec des dossiers quasiment vides, à l'instar de celui de J.

Dans une instruction aux procureurs diffusée le 30 juin, le ministre de la justice Éric Dupond-Moretti exige une réponse pénale « *ferme, systématique et rapide* » aux révoltes urbaines. Pour les mis en cause majeurs, « *la voie du déferrement aux fins de comparution immédiate ou à délai différé (...) sera privilégiée* ».

Les consignes semblent s'appliquer à la lettre. Sur le terrain, elles se traduisent par un empressement délétaire. Les exemples s'enchaînent : sur une affaire, il manque une page du PV d'interpellation. « *Pourtant le parquet a néanmoins décidé de déférer ce monsieur* », soupire l'avocate. « *Aujourd'hui avec le nombre de dossiers que l'on a, c'est peut-être un moment qui a perdu de son sens, mais tout de même...* ».

Les juges sont forcés de reconnaître la nullité de la procédure.

La même après-midi, trois jeunes hommes, accusés d'avoir jeté des cocktails molotov sur un commissariat, se retrouvent dans le box alors que leurs trois procès-verbaux d'interpellation ne sont ni datés, ni signés. Même le procureur le reconnaît. Et de justifier : « *probablement que ces fiches ont été rédigées trop vite* ». Les juges prononcent une remise en liberté immédiate. Applaudissements dans la salle. Le président du tribunal s'énerve : « *Samedi, on a entendu des "Justice de merde", tout ça... Je vous préviens, à la première manifestation d'humeur, le reste des audiences se déroulera à huis clos* ».

« Surcharge » des tribunaux après la mort de Nahel

Tout au long de l'après-midi, les renvois d'audience s'enchaînent. Signe de la saturation des tribunaux, déjà fragilisés par une grève actuelle des greffiers. Dans l'affaire suivante, le président du tribunal montre encore des signes d'agacement. Jusqu'à manquer de respect aux prévenus – en grande majorité des jeunes hommes non-blancs. « *Venez à gauche* », intime-t-il à l'un d'eux, qui ne comprend pas immédiatement où se mettre : « *C'est quand même pas compliqué de se déplacer !* ». Ce jeune homme de 20 ans n'a jamais été condamné. À ses côtés, B. a 19 ans ; M., tout juste 18 ans. Mais ces trois-là, aux airs intimidés, ne seront pas non plus jugés aujourd'hui. L'affaire est renvoyée à une date ultérieure « *en raison de la surcharge de l'audience* ».

« *Le parquet défère beaucoup* », souffle au dehors de la salle une avocate, « *c'est à n'y rien comprendre* ». Le bruit permanent des va-et-vient, dans le couloir où elle se trouve, recouvre la voix des magistrats de la chambre d'audience. Depuis le box, les prévenus demandent régulièrement au président du tribunal de répéter ses propos. On ne s'entend pas : l'ambiance est fouillis. La salle, pleine à craquer de familles et de soutiens indignés. Et les jugements, souvent hâtifs.

De 13h à 20h, seuls deux dossiers seront jugés sur le fond. Les prévenus dont l'audience est renvoyée sont placés sous contrôle judiciaire, en attendant. Sauf l'un d'eux, qui repart en détention provisoire : il s'agit de O., 34 ans, ancien éducateur spécialisé, casier vierge. Il est accusé d'avoir participé à des tirs de mortiers et des jets de projectiles sur le commissariat de Saint-Denis dans la nuit du 30 juin au 1er juillet. Il était déjà sous contrôle judiciaire pour des faits similaires, « *dans le cadre d'une manifestation* », précise-t-il. O. repart menottes aux poignets, en prison, en attendant l'audience reportée à début août. « *Courage* », lui lance un soutien dans la salle.

Visage tuméfié

Une autre tendance interpelle. Dans ce défilé des prévenus, plusieurs sont marqués par des violences physiques : tous sont des jeunes hommes noirs et arabes. J., par exemple – celui qui clamait son innocence dans l'histoire du bar-tabac -, assure que lorsque les policiers l'ont rattrapé, « *ils m'ont tabassé* ». Au cours de son audition devant l'OPJ (officier de police judiciaire), il a demandé à plusieurs reprises, sans succès, d'être conduit à l'hôpital.

Peu après lui, A. se présente dans le box avec le visage gonflé. Son avocate témoigne : au cours de son interpellation, « *il a été très gravement blessé. Il avait le visage ensanglanté* ». Un certificat médical, joint au dossier, constate des traumatismes maxillo-faciales. Un second avocat confirme : « *Monsieur avait le visage tuméfié, il ne pouvait même pas voir de son œil gauche* ». Les violences auraient été subies au cours du transport, mais aussi au sein du commissariat à Saint-Denis. L'homme a porté plainte auprès du procureur de la

République. « *Il était menotté et ne s'est pas du tout rebellé* », soutient l'avocat. Les faits reprochés : participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations... Et outrage sur personne dépositaire de l'ordre public.

Les deux avocats demandent un supplément d'information dans ce dossier. À savoir, la saisine des enregistrements de la vidéosurveillance du commissariat. Mais le président du tribunal n'autorise pas cette demande supplémentaire. Et de conclure : « *l'IGPN fera ce qu'il faut pour avoir les éléments utiles pour mener son enquête* ». A. est placé sous contrôle judiciaire en attendant son audience reportée au mois d'août.

« La crainte de se faire tirer dessus » comme Nahel

La violence est également au cœur du dossier de G. L'homme est accusé de refus d'obtempérer, conduite sans permis et outrages à agents, lors d'une précédente nuit d'émeute. G. n'en est pas à son coup d'essai en matière d'infractions : il a 19 mentions au casier judiciaires, et sortait tout juste de prison. Il reconnaît volontiers la conduite sans permis ; le refus d'obtempérer aussi. Mais il l'explique par la peur. « *Ils m'ont braqué à la fenêtre. L'un d'eux m'a dit : "Bouge pas ou je te fume". Je ne sais pas comment vous le dire, j'ai eu peur* ».

Une scène qui n'est pas sans rappeler les circonstances du tir meurtrier sur le jeune Nahel. Quinze jours avant lui, Alhoussein Camara était également tué d'une balle pour un refus d'obtempérer près d'Angoulême. En 2022, treize personnes ont été tuées dans le cadre de ce motif, dénombrement nos confrères de Basta.

« *On sait très bien ce qu'il s'est passé il y a dix jours* », insiste son avocat. « *Depuis le début, monsieur reconnaît le refus d'obtempérer. Pourquoi il l'a fait ? Parce qu'il y a une crainte. La crainte de se faire, tout simplement, tirer dessus.* »

« Est-ce que tous les fonctionnaires de police mentent ? »

Après la fuite du véhicule, finalement rattrapé, les versions divergent. Les policiers indiquent que G. a été sorti de sa voiture de force et qu'en étant « *amené au sol (...)* son visage a claqué le sol », ce qui serait à l'origine de « *certaines rougeurs* » ; mais que cette interpellation se serait déroulée « *sans incident* ». Les policiers témoignent ensuite d'insultes et de menaces de mort durant le transport vers le commissariat.

G. reste silencieux, visage fermé. Il secoue la tête de droite à gauche. « *Ils veulent justifier les coups qu'ils m'ont mis pendant l'interpellation* », soutient-il. « *Après, ils m'ont tapé pendant tout le transport. Je n'ai menacé personne. Je ne pouvais pas dire un mot : si je les avais insultés, ils m'auraient tapé encore plus* ».

Tournant le dos à la salle, G. montre la trace, bien visible sur son tee-shirt, d'une chaussure écrasée sur son épaule. G. est ressorti de sa garde-à-vue avec 5 jours d'ITT. Des os de son nez sont fracturés, constate le certificat joint au dossier de procédure. Pour son avocat, la conclusion est claire : « *Ils ont un refus d'obtempérer : ils se défoulaient sur lui* ».

Tout en reconnaissant que le contexte de la mort de Nahel crée « *un certain émoi* », l'avocate des policiers (absents à l'audience) soutient : « *Ce n'est pas parce que l'un d'eux a fauté, il y a quelques jours, que c'est le cas de tous* » Et de conclure, déclenchant des crispations dans la salle : « *Est-ce que tous les fonctionnaires de police mentent ? Non* ».

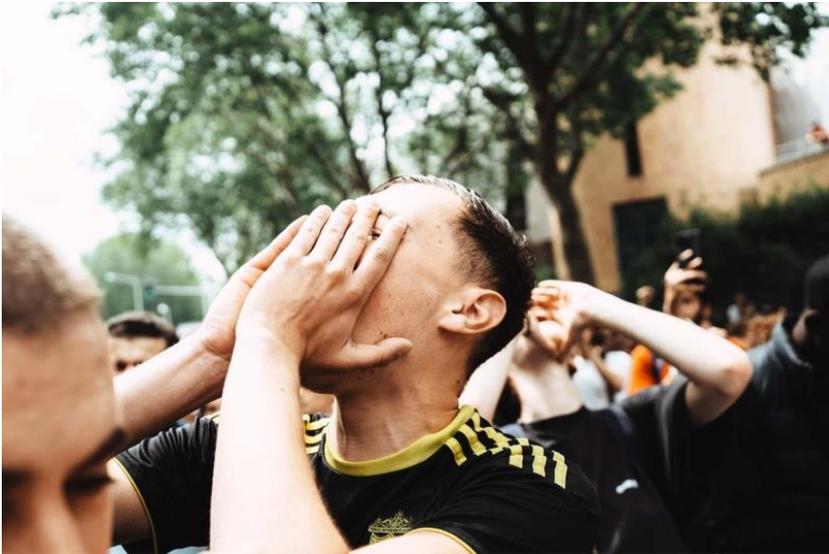
G. est reconnu coupable de l'ensemble des faits reprochés. Il prend 12 mois de prison, dont 6 de sursis probatoire. Avec mandat de dépôt. Une femme de sa famille accourt avant qu'on lui passe à lui aussi les menottes, et lui glisse : « *je viendrais te voir au parloir* ».

Maïa COURTOIS, 4 juillet 2023

<https://rapportsdeforce.fr/ici-et-maintenant/mort-de-nahel-les-revoltes-face-a-la-justice-expeditive-070418651>

En Macronie, surdité et répression

Gilets jaunes, réforme des retraites, révoltes des quartiers populaires... Les crises s'enchaînent quasiment sans interruption pour un Emmanuel Macron autoritaire, qui ne veut ni entendre ni comprendre. Jusqu'à quand cela peut-il tenir ?



Marche blanche pour Nahel, tué par un policier, le 29 juin 2023. © Maxime Sirvins.

« Il ne peut y avoir aucune explication qui vaille. Car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser. » Manuel Valls, alors Premier ministre, après les attentats de novembre 2015. Huit ans ont passé. Une phrase devenue doctrine. Ne pas expliquer. Ne pas politiser. Condamner ou légitimer. Dans une dichotomie digne d'un roman de gare, la Macronie, suivie par une bonne partie des médias *mainstream*, renvoie une semaine de révolte à une violence injustifiée. Injustifiable. Inexplicable, en somme. La stratégie est désormais trop bien connue, trop bien huilée. Dévier les débats de fond pour se concentrer sur la forme. Puis tourner en boucle dessus. Même processus lors de la

mobilisation des gilets jaunes. Ou encore, plus récemment, pendant le mouvement contre la réforme des retraites. Toujours la même injonction, hier et aujourd'hui : condamnez-vous ces violences ? Expliquer, essayer de comprendre, en revanche, n'est pas une discipline macroniste.

Preuve en est : ce bingo, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, de crises sociales qui s'enchaînent presque sans interruption. Les classes moyennes laborieuses : les gilets jaunes. Les fonctionnaires du service public : la crise sanitaire et de l'hôpital public. Les travailleurs, et surtout travailleuses, de la deuxième ligne : le mouvement social contre la réforme des retraites. La jeunesse des quartiers populaires : la mort de Nahel. À ces colères, légitimes, la seule réponse de ce pouvoir est celle de la surdité et de la répression. Ces derniers jours n'en sont qu'une cruelle illustration. Les jeux vidéo, les réseaux sociaux et le manque d'autorité parentale : voilà les vrais responsables du désordre, selon Emmanuel Macron, expert ès sciences sociales. Autant de déviations pour ne pas écouter. Des éborgnements, des arrêtés préfectoraux illégaux, une police toujours plus violente, des condamnations en comparution immédiate d'une extrême lourdeur : autant de répression pour faire taire. Jusqu'à quand cela tiendra-t-il ?

Ces méthodes ont un but évident. Éviter, à tout prix, de s'attaquer au fond des problèmes. Pourtant, parfois, il s'agirait d'écouter les sachants. Car comprendre, c'est pouvoir agir. Expliquer, c'est vouloir améliorer. « C'est dans cette histoire [coloniale] que se sont construits un répertoire policier (contrôles d'identité, fouilles corporelles...) et des illégalismes violents (bavures, ratonnades...) qui n'ont pas cessé avec les indépendances des années 1960 », souligne, par exemple, Emmanuel Blanchard, directeur adjoint de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, dans un entretien au *Monde*. Un racisme de la police pointé du doigt par l'ONU. Mais non, circulez, il n'y a rien à comprendre, ces « émeutiers » sont des « nuisibles » pour reprendre les termes d'Alliance et de l'Unsa Police, les deux principaux syndicats policiers. « La police est merveilleuse », a même osé la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet.

Mais cette révolte ne dit pas que ça. Elle démontre une colère liée à l'abandon de ces quartiers. À la disparition des services publics, à l'incapacité de l'école à créer son rôle émancipateur, à l'insalubrité de logements sociaux vieillissants. À l'inflation, à laquelle les réponses gouvernementales sont restées au stade du pansement sur une fracture ouverte, aux inégalités fiscales, aux boulots pénibles, mal rémunérés, accidentogènes. Des phénomènes documentés, expliqués. Sans autre réponse politique à ces colères que celle de la répression, l'exécutif continue d'attiser la haine et la frustration. Jusqu'à quand cela tiendra-t-il ?

Pierre JEQUIER-ZALC (Politis), 3 juillet 2023

« Ici, on fait tout ce qu'on veut ! » : une île aux enfants dans un quartier populaire



Alors qu'en milieu urbain, la possibilité pour les enfants de jouer librement dans l'espace public s'amenuise, des structures d'éducation populaire relancent des terrains d'aventure.

Montpellier (Hérault), reportage

À l'ombre des arbres, au cœur du quartier prioritaire de Près d'Arènes à Montpellier, les cigales strident sans prêter attention aux rires et aux cris d'enfants jouant dessous. Dans ce coin de parc bordé d'une petite barrière de bois et au sol râpé, les foulées enjouées des jeunes soulèvent de petits nuages de poussière.

Çà et là, des objets hétéroclites : un chariot de supermarché, de la mousse, une planche à repasser, un déambulateur, des plots de chantier, des palettes... Mais aussi une balançoire en pneu, une *slackline* (sangle en nylon ou en polyester tendue entre deux arbres où l'on exerce son équilibre) et un hamac. Bienvenue dans un terrain d'aventure !

Au pied des immeubles, le lieu détonne par rapport à un centre de loisirs ou à une aire de jeux. « Il répond à trois principes : il met au cœur de sa philosophie le jeu libre, il est gratuit, ouvert à toutes et à tous sans condition ni inscription préalable », explique Anne-Dominique Israël, responsable de mission et de développement au Centre d'entraînement aux méthodes éducatives actives (Cemea) d'Occitanie qui a lancé l'initiative.

Cabanes et peinture

À Montpellier, le terrain ouvre pour la troisième année consécutive tous les après-midis et pour trois semaines. Ce jour-là, une trentaine d'enfants de quatre à seize ans sont présents.

Au fil des heures, des cabanes en palettes prennent forme, des bouts de bois se colorent de peinture et les vêtements des enfants avec. Dans un coin plus calme, deux sœurs dessinent pendant que Beyoncé et Mounia, onze ans, improvisent un bar pour servir le goûter à leurs camarades. Ici, pas de planning d'activités, ce sont les jeunes qui donnent le tempo.



Grimper, jouer, bricoler... Des activités pas toujours à portée des enfants que le terrain d'aventures leur permet d'expérimenter. © David Richard / Reporterre



À l'inverse des aires de jeux, ce lieu permet aux enfants de laisser libre cours à leur imagination et à prendre des risques. © David Richard / Reporterre

Au fond du terrain, devant le conteneur « Boutique » rempli de marteaux, scies, perceuses, Ynaia, est affairée avec un morceau de bois. « Il faut d'abord que tu enlèves le clou », lui conseille Mac, un des cinq animateurs présents sur le terrain, sans pour autant agir à sa place.

Tous professionnels de l'animation, ils sont là pour accompagner les enfants, leur apprendre à utiliser des outils en toute sécurité et leur distribuer des fournitures.

Marteau arrache-clou en main, Ynaia retire le bout de métal d'un coup sec puis saisit la visseuse et vient fixer la planche sur une palette. Voilà la première touche de sa cabane. « C'est de loin l'activité favorite sur le terrain », sourit Vincent, un autre animateur.



Hakim s’amuse à visser dans une planche de bois. © David Richard / Reporterre

Les lieux pour jouer librement, construire de bric et de broc, mettre les mains dans la terre, grimper aux arbres, sont devenus rares en ville. Selon plusieurs études, dans les pays occidentaux, les parents laissent moins leurs enfants jouer de manière aventureuse (en grimpant aux arbres par exemple) que ne l’acceptaient leurs propres parents.

Un phénomène également observé en France par le sociologue Clément Rivière dans une enquête menée auprès de 88 parents à Paris et Milan. Son étude montre qu’ils ont peur d’être perçus comme irresponsables s’ils les laissent expérimenter librement dans l’espace public.

Remonter le toboggan à l’envers

Les aires de jeux laissent de leur côté peu de place à l’aventure et au risque, et les adultes y imposent parfois leurs propres règles.

« Les enfants peuvent y être contraints à avoir une approche assez pauvre. Typiquement avoir l’interdiction de remonter le toboggan dans l’autre sens », dit Anne-Dominique Israël, responsable de mission et de développement au Cemea d’Occitanie. Le jeu en plein air est pourtant essentiel au développement physique et émotionnel des enfants.



Le terrain d’aventures accueille pendant trois semaines une trentaine d’enfants âgés de quatre à seize ans. © David Richard / Reporterre

C'est pourquoi les Cemea relancent des terrains d'aventures depuis une dizaine d'années. Courants dans les années 1970, ces espaces de liberté ont disparu en France, contrairement aux pays du Nord de l'Europe ou en Allemagne.

Selon un décompte effectué par une équipe de recherche pluridisciplinaire baptisée Tapla (Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir), une quarantaine de terrains ont vu le jour en France en 2022.

Si certains sont pérennisés et ouvrent plusieurs mois dans l'année comme le Petit Bois à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) ou la Petite Plage à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), la plupart n'ouvrent qu'en période estivale et sont encore au stade de l'expérimentation.



Anne-Dominique Israël porte ces projets de terrains d'aventures dans les quartiers populaires. © David Richard / Reporterre

Pour ouvrir ces espaces détonants, il faut rassurer les parents, convaincre les élus de mettre à disposition un terrain et les habitants de l'intérêt pour leur quartier.

« Les gens nous disent parfois que cela ressemble à une mini-zad ou à une déchetterie. Mais un lieu dédié aux enfants n'a pas à faire sens pour les adultes », dit Anne-Dominique Israël. Le Cemea d'Occitanie dialogue ainsi avec les enseignants des écoles du quartier, avec les acteurs sociaux, et va à la rencontre des résidents lors des fêtes de quartier.



Sur le terrain, une « Boutique » est remplie de marteaux, scies, perceuses... © David Richard / Reporterre

Fouzia, qui habite à quelques encablures depuis plus de vingt ans, s'est laissé convaincre et amène ses deux petits pour la deuxième année consécutive. « *Je ne sors pas beaucoup, je préfère qu'ils viennent ici plutôt que de rester entre quatre murs* », explique-t-elle.

Une fois ses enfants déposés, elle s'installe plus loin pour papoter avec d'autres mamans. « *Notre but est que les parents ne restent pas sur le terrain pour surveiller et qu'ils s'autorisent aussi un moment de répit* », dit Anne-Dominique Israël.

Les enfants, eux, sont ravis. « *J'adore venir ici, c'est pas comme l'école ou dans le jardin de mon immeuble, ici on peut faire tout ce qu'on veut. On peut faire du bruit et si on est en colère, on a même le droit de casser des choses !* » lance Soumaïa, neuf ans et demi, de la peinture jusque dans les cheveux. « *S'il n'y avait pas le terrain, on passerait l'après-midi à regarder la télé* », ajoute Youssra, douze ans.



Ces terrains d'aventures attirent autant les garçons que les filles. Ici, Zaynab qui participe à la construction d'une cabane. © David Richard / Reporterre

S'il reste encore à étudier l'impact des terrains d'aventures français, une équipe de recherche canadienne a observé une augmentation des interactions sociales, de la créativité et de la résilience chez les enfants de trois à douze ans ayant fréquenté des terrains de jeu en plein air risqués.

« *Ce sont des observations empiriques, mais à Villiers-Le-Bel, les animateurs disent également avoir découvert des enfants qu'ils n'avaient jamais vus dans d'autres structures d'accueil socioculturel, et notamment des jeunes filles* », indique Aurélien Ramos, paysagiste, maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Université Paris I Sorbonne et chercheur au sein du projet de recherche Tapla.

À Montpellier, le terrain semble jouer un rôle de soupape dans le quartier. « *Sur la butte là-haut, c'était un point de deal, pointe du doigt Anne-Dominique Israël. Il y avait aussi des rodéos urbains. Avec le terrain, on veut permettre aux familles de se réapproprier l'espace.* »

Tester les limites

Il n'est cependant pas à l'abri des tensions. Au fil de l'après-midi, de jeunes adultes viennent tester les limites, demandent aux plus petits de subtiliser des outils. Les animateurs, recrutés avec une solide expérience, jouent la carte du dialogue et de la désescalade.

« *Aujourd'hui, nous avons autorisé certains d'entre eux à rentrer sur le terrain et à casser des palettes pour se défouler. On teste des choses* », poursuit-elle.



Les animateurs sont notamment là pour montrer aux enfants comment se servir des outils. © David Richard / Reporterre



Construire, bricoler et même casser si leur cœur leur en dit : le terrain d'aventure laisse les enfants s'exprimer. © David Richard / Reporterre

La mairie socialiste de Montpellier, première ville française à adhérer au Réseau international des villes des enfants promue par le chercheur Francesco Tonucci, soutient l'initiative en mettant à disposition un terrain de 900 mètres carrés et une subvention de 15 000 euros.

Malgré ce soutien auquel s'ajoute celui du département de l'Hérault et du contrat de ville, le Cemea estime avoir besoin d'un budget de 76 000 euros contre 40 000 aujourd'hui. N'étant pas reconnus comme des accueils collectifs de mineurs, les terrains d'aventure entrent encore dans peu de cases administratives. Leur modèle reste donc fragile.

« Tout l'enjeu est désormais de créer un réseau et un cadre de référence commun afin de leur permettre de recevoir des soutiens publics sans pour autant trop normer leur fonctionnement », dit Aurélien Ramos.

Delphine TAYAC et David RICHARD (photographies)
12 août 2023 (Reporterre)

France. Nécessité de réformer les règles d'utilisation des armes à feu par la police



Alors que plusieurs manifestations ont récemment été interdites après l'homicide illégal de Nahel M., 17 ans, tué par balle par un policier, Amnesty International appelle les autorités françaises à réformer totalement le cadre réglementant l'usage des armes à feu et de la force meurtrière par les responsables de l'application des lois, à mettre un terme à l'attitude dangereuse de déni des autorités concernant les effets du racisme systémique dans le maintien de l'ordre et à respecter la liberté de réunion pacifique.

L'organisation a lancé cet appel dans une déclaration rendue publique jeudi 13 juillet 2023. Amnesty International demande depuis longtemps la création d'un organe indépendant chargé d'enquêter sur les plaintes contre des membres des forces de l'ordre.

« Le tir mortel d'un policier sur Nahel M. – le plus récent d'une longue série d'homicides illégaux commis par la police lors de contrôles routiers – souligne l'urgence d'une refonte totale des règles françaises régissant l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, qui sont dangereusement imprécises et permissives », a déclaré Nils Muižnieks, directeur régional Europe d'Amnesty International.

« Les règles actuelles, qui ne sont conformes ni au droit international ni aux normes internationales, associées à l'absence constatée de longue date de mesures visant à mettre un terme au profilage ethnique et au racisme systémique et à garantir l'obligation de rendre des comptes pour les agents des forces de l'ordre qui ont recours à une force non nécessaire ou excessive, ont créé un climat d'impunité et de peur. »

Les homicides commis par la police française contre des personnes au volant ou passagères d'un véhicule sont depuis longtemps une préoccupation relative aux droits humains. Des modifications du Code de la sécurité intérieure ont ajouté aux règles existantes sur l'usage des armes à feu dans un certain nombre de circonstances les notions d'« absolue nécessité » et de « stricte proportionnalité ». Cela signifie que les responsables de l'application des lois ne doivent pas utiliser d'armes à feu s'ils ont la possibilité d'atteindre leur objectif légitime par d'autres moyens moins dangereux et que, quand ils font usage de leurs armes, ils ne doivent pas causer plus de dégâts que ceux qu'ils entendent empêcher en agissant ainsi. Cependant, ces règles ne limitent pas l'utilisation des armes à feu aux seuls cas où il existe un risque imminent de mort ou de blessure grave, et ne sont donc pas conformes au droit international relatif aux droits humains ni aux normes en la matière.

Depuis 2017, le nombre de cas de recours à la force meurtrière par des policiers à la suite d'un « refus d'obtempérer », c'est-à-dire un refus d'obéir à une injonction de la police d'arrêter le véhicule (généralement pour un contrôle d'identité ou en raison d'une petite infraction au Code de la route) a été multiplié par cinq. Les données du ministère de l'Intérieur montrent bien que le nombre d'utilisations d'armes à feu contre des personnes se trouvant dans des véhicules en mouvement a fortement augmenté depuis 2017 [1]. Or, le simple fait qu'une personne résiste à une arrestation ou tente de s'enfuir, sans mettre en danger la vie de quiconque, n'est pas une raison suffisante pour justifier l'utilisation d'une arme à feu.

« Trop de gens – en particulier des hommes noirs ou arabes – ont été tués par balle par la police française dans de telles circonstances. La population est légitimement en colère et la question “Combien de Nahel n’ont pas été filmés ?” ne peut rester en suspens », a déclaré Nils Muižnieks.

« Les autorités doivent non seulement rendre justice à Nahel et réformer les règles d’utilisation des armes à feu par la police, mais aussi prendre de véritables mesures pour combattre le racisme systémique dans le maintien de l’ordre en France. »

Complément d’information

Le principe 9 des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l’utilisation des armes à feu par les responsables de l’application des lois dispose : « Les responsables de l’application des lois ne doivent pas faire usage d’armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave [...] ; ils ne recourront intentionnellement à l’usage meurtrier d’armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. »

Dans une déclaration en date du 7 juillet 2023, le Comité pour l’élimination de la discrimination raciale [ONU] s’est dit « profondément préoccupé par la pratique persistante du profilage racial combinée à l’usage excessif de la force dans l’application de la loi, en particulier par la police, contre les membres de groupes minoritaires, notamment les personnes d’origine africaine et arabe, qui se traduit fréquemment par des meurtres récurrents, de façon disproportionnée, dans une quasi-impunité ».

Les autorités françaises ont répondu [2] en réaffirmant que « toute accusation de racisme ou de discrimination systémique par les forces de l’ordre en France est infondée ».

Amnesty International France fait partie d’une coalition de groupes de défense des droits humains qui a engagé en 2021 une action de groupe [3] contre l’inaction de l’État français face au profilage ethnique et à la discrimination raciale systémique. L’affaire n’a pas encore été jugée. [...]

Notes

[1] <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGPN/Rapport-annuel-d-activite-de-l-IGPN-2020>

[2] <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/evenements-et-actualites-lies-aux-nations-unies/article/declaration-du-comite-pour-l-elimination-de-la-discrimination-raciale-08-07-23>

[3] <https://www.amnesty.fr/presse/lien-vers-la-plate-forme-de-l-action-ma-rue-mes-droits>

AMNESTY INTERNATIONAL

Manifestation et libertés publiques

Répression des militants écologistes : l'État en mode guérilla

Surveillance, gardes à vue prolongées, déferrements... La répression policière et judiciaire à l'encontre des militants écologistes s'intensifie nettement depuis quelques mois. Cette crispation intervient alors que se profilent les Jeux olympiques de Paris en 2024, événement sensible qui occasionne l'adoption d'un arsenal législatif dénoncé par les défenseurs des libertés publiques.

Depuis le printemps flotte l'impression d'un durcissement. Ce tour de vis, symbolisé par la dissolution des Soulèvements de la Terre le 21 juin, saisit tous nos interlocuteurs. « *Le glissement est encore plus rapide que ce qu'on redoutait* », confie le journaliste Anthony Cortes, coauteur en mars avec Sébastien Leurquin de *L'Affrontement qui vient* (éditions du Rocher), première enquête qui décrit la radicalisation de l'appareil d'État en interrogeant ses serviteurs.

« *On sent que les pouvoirs publics s'intéressent à nous de plus en plus près* », constate un cadre du collectif Dernière rénovation (DR). Qui relève : « *À l'approche de chaque grand événement, la répression augmente.* » Comme pour la COP 21 en 2015, qui a conduit à des assignations à résidence, et à présent pour les Jeux olympiques de 2024 à Paris. Beaucoup s'inquiètent de l'arsenal législatif adopté ces derniers mois en vue des Jeux. Ainsi, le décret d'application de la loi « sécurité intérieure » autorisant l'utilisation de drones par la police, a été publié en avril. En mai était promulguée la loi sur les JO autorisant les « *traitements algorithmiques* » des images de vidéosurveillance, c'est-à-dire une « *surveillance biométrique* » qui « *détecte, analyse et classe nos corps et comportements dans l'espace public* », dénonce l'association La Quadrature du Net.

Une autre loi sur la justice, actuellement en discussion, permettrait « *d'activer, à distance, les appareils électroniques d'une personne à son insu pour obtenir sa géolocalisation en temps réel ou capter des images et des sons* », prévient l'Observatoire des libertés et du numérique. « *Sur le plan législatif, il y a des effets cliquet : à chaque pas franchi, il n'y a plus de retour en arrière* », s'inquiète Aïnoha Pascual, l'une des avocates des Soulèvements de la Terre. Comme avec la création de l'avertissement pénal probatoire (APP), qui a remplacé depuis le 1^{er} janvier le rappel à la loi. Après une garde à vue éprouvante, sans accès au dossier et souvent avec des menaces de jugement, l'APP offre, en échange d'une reconnaissance de culpabilité, un abandon de poursuites pouvant être assorti de sanctions (obligation de stage, paiement d'une « indemnisation », interdiction de fréquenter des personnes ou des lieux...). Les APP, « *massivement utilisés* » depuis leur création, sont « *terrifiants* » aux yeux d'Aïnoha Pascual : « *C'est une mesure presque équivalente à un jugement, mais sans aucun contradictoire.* »

Selon l'avocate, cette mesure répond notamment à une stratégie politique. « *Cet outil permet au gouvernement, humilié lorsqu'il relâche 97 % d'interpellés, d'affirmer qu'il y a une réponse pénale* », mais aussi de sanctionner en masse des actions engageant souvent des dizaines de personnes, où il est difficile d'établir des preuves et de juger chacun. Le durcissement ne passe pas seulement par la loi : Aïnoha Pascual rapporte des « *échos de différents tribunaux* » selon lesquels des « *magistrats sont mobilisés pour siéger en comparution immédiate durant plusieurs semaines* » au moment des JO. « *La justice se prépare à la répression* », conclut cette avocate. Ce que corrobore un membre parisien du mouvement Extinction Rebellion (XR) : « *Au printemps, un assistant du procureur a dit à une collègue de XR que les peines allaient se durcir.* » Législative et judiciaire, l'escalade est avant tout policière, comme en témoigne Arnaud*, membre de XR à Paris depuis deux ans : « *La répression est exponentielle. Quand on bloquait une route il y a trois ans, il n'y avait même pas une garde à vue. Depuis un an, elles sont reconduites jusqu'à 48 heures et les déferrements sont devenus habituels.* »

« L'écologie comme un ennemi »

Cette expérience, ils sont plusieurs à l'avoir connue à Dernière rénovation. Comme Mado*, 24 ans, qui compte six actions avec DR et cinq gardes à vue, dont deux « *assez chaudes* » pour avoir interrompu un match de football et une autre pour avoir recouvert de peinture le ministère de l'économie. Son témoignage, comme d'autres, montre comment les « *humiliations verbales et physiques sont le lot commun des gardes à vue* », résume Aïnoha Pascual. « *Un flic a pissé dans la nourriture de la militante avec laquelle j'avais fait l'action* », rapporte Mado,

qui a aussi reçu des menaces de mort (« *Je t'aurais butée s'il n'y avait pas eu de caméra* »), un refus des droits à voir un médecin et à appeler un proche, et une détention volontairement rendue plus pénible. « *J'ai été mise dans une cellule horrible avec de la bouffe en décomposition, de la pisse et de la merde* », rapporte la militante.

Depuis son menottage brutal, Inès a perdu la sensibilité de sa main gauche. Elle ressent des décharges électriques, et a l'impression d'avoir « *un bout de pâte à modeler à la place de la main* ». Quant à Delphine*, militante chez DR âgée de 21 ans, elle compte huit gardes à vue, dont une pour l'aspersion de peinture sur une préfecture. Elle se souvient d'une « *fouille particulièrement pénible à supporter, en culotte, la porte ouverte* », et une privation de liberté sans eau, ni nourriture, avec une humiliation volontaire pour accéder aux toilettes : devoir « *faire coucou* » à la caméra, car le boîtier réglementaire, placé au-dessus de la porte, était sciemment rendu inatteignable.

L'écologie radicale tend à se substituer au djihadisme comme menace principale aux yeux de l'État.

Parmi ces activistes, Erwan a écopé d'une peine particulièrement sévère pour avoir interrompu pendant dix minutes le match Stade Toulousain – Stade Français en novembre 2022 : deux mois de prison avec sursis et 7 000 euros d'amende, dont il a fait appel. Le militant de 26 ans a connu une expérience unique, de l'aveu de son avocate. À la suite d'une première garde à vue de 20 heures marquée par une entrave d'accès aux soins – alors qu'il se tord de douleur après avoir été blessé durant son interpellation –, il est convoqué quelques semaines plus tard pour une audition libre... qui débouche sur une nouvelle garde à vue reconduite jusqu'au total de 48 heures, avant d'être déféré au tribunal. Le procureur lui inflige alors un contrôle judiciaire assorti de trois obligations, parmi lesquelles le paiement de 200 euros par mois. Une somme importante pour Erwan, qui vit six mois durant « *avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête* ».

Activiste étranger visé par une obligation de quitter le territoire français (OQTF) après une action, perquisitions menées par la Sous-direction anti-terroriste (SDAT), tentatives de surveiller massivement les militants... Autant d'éléments qui concrétisent une tendance qu'étaye Anthony Cortes dans son livre, où il montre comment l'écologie radicale tend à se substituer au djihadisme comme menace principale aux yeux de l'État. « *Nous avons été marqués par la façon dont l'État fabrique l'écologie comme un ennemi* », témoigne le journaliste. En la matière, il distingue un « *tournant* » au cours du premier mandat d'Emmanuel Macron symbolisé par des « *énormes marqueurs* », comme la cellule Demeter créée au sein de la gendarmerie avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Lancée en 2019 (et jugée en partie illégale en 2022), Demeter est l'exemple d'une « *cellule de renseignement anti-écolo sur mesure* » créée pour les lobbys de l'agriculture productiviste et de la chasse, mais aussi d'une panique grandissante au sein du gouvernement, plus qu'au sein des renseignements. Car l'appareil d'État n'est pas monolithique et, à travers de nombreux entretiens, Anthony Cortes a pu reconstituer le tableau.

Panique sécuritaire

Ainsi, les cabinets des ministres chargés de l'écologie se caractérisent par leur ignorance profonde de l'écologie politique. « *Ils considèrent les militants comme des illuminés, et leur premier réflexe est de disqualifier les revendications et les modes d'action.* » La stratégie des Soulèvements de la Terre, passerelle entre des activistes auparavant éloignés et capable de rendre des luttes « *compréhensibles et populaires* », les rend « *paranoïaques* », note le journaliste, tandis qu'à Matignon et à l'Élysée on cherche à riposter politiquement sans partager cette « *panique sécuritaire* ». Du côté de Beauvau, « *la panique est différente : ils ont peur d'une désespérance de la jeunesse* » qui pourrait mener, comme pour le djihadisme, à un attentat commis par un « *loup solitaire* ».

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le qualificatif d'éco-terroriste employé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin : « *L'actuel durcissement législatif montre que les écologistes tendent à être considérés comme des terroristes.* » Enfin, les services de renseignement seraient, étonnamment, tenants d'une position moins sécuritaire : « *Ils savent que les écolos sont pacifistes et s'agacent des accès de panique des politiques. Leur ligne vise plutôt à cibler l'ultra-gauche, dont ils estiment qu'elle veut infiltrer la lutte pour la rendre violente.* »

Aïnoha Pascual, qui défend de nombreuses victimes du maintien de l'ordre depuis 2015, relie cette généalogie à celle, plus large, de la répression du mouvement social. C'est durant l'année des attentats et de la COP 21 que s'initie une première séquence, lorsque l'état d'urgence sert à museler des écologistes. Puis les manifestations contre la « *loi travail* » en 2016 suscitent « *une répression plus intensive* », avec l'usage décomplexé d'armes de maintien de l'ordre, comme les LBD. Un « *nouveau palier* » est alors franchi avec les Gilets jaunes fin 2018, marqué par des interdictions préventives de manifester, le recyclage d'une loi de 2010 pour interpellier en amont de celles-ci, une répression judiciaire et, surtout, un niveau de mutilation « *terrible* » lié au maintien de l'ordre. L'effet de cette répression, redoute l'avocate, sera de créer « *des générations de*

jeunes gens qui n'auront plus foi dans la police ». Ce sentiment est d'ores et déjà partagé par tous les militants interrogés.

Jean*, qui coordonne avec Arnaud* la campagne Carnage Total ciblant la multinationale et les banques qui la financent, observe un tournant depuis l'été 2022. Au sein du mouvement pacifiste qu'est XR, « le terme anti-capitaliste est admis depuis quelques mois », tout comme des actions plus musclées, à l'image de la destruction au marteau et au burin des vitres du siège de l'énergéticien, à La Défense. Arnaud abonde : « XR glisse de réformateur désobéissant à révolutionnaire. » La tactique s'adapte, aussi. Chez XR, on se souvient comme d'un traumatisme de l'action commune avec Attac en octobre 2022 contre les jets privés à l'aéroport du Bourget, qui a capoté avant d'avoir commencé, vraisemblablement en raison d'une infiltration.

Des dizaines de militants, dont Arnaud, placés en garde à vue alors même qu'ils n'avaient pas pénétré sur le site. Depuis, les « actions resserrées » ont essaimé, loin de la tradition des actions massives à visage découvert. « Plus résilientes », elles sont mieux prémunies contre la répression. Mais aussi plus offensives : « Quitte à prendre cher, comme 48 heures de garde à vue pour avoir dégonflé un SUV, autant faire du lourd », considère Jean. Car, juge cet activiste, « plus la répression montera, plus on devra être en mode guérilla ».

Youness BOUENNA, publié le 10 août 2023 (Socialter)

Youness Bousenna est journaliste. Son travail apparait notamment dans Telerama, Socialter, Le Monde, Limite. Il est également l'auteur de *Albert Camus, l'éternité est ici* (Première partie, 2019).

Humour de Siné mensuel



Maroc. Une nuit à Ighil, épicentre de la tragédie

L'équipe de ENASS a pu visiter dès le deuxième jour du drame, l'épicentre du séisme, Ighil. Notre équipe a passé une nuit blanche parmi les habitants. Récit sur une des zones les plus dévastées d'Al-Haouz.



Le reste d'une maison dans un douar à Ighil épicentre du séisme. Crédit photo: ENASS

Au cœur des décombres, une frêle âme attendait. Les yeux d'innocence scrutaient l'obscurité, cherchant des lueurs d'espoir dans les ombres qui l'enveloppaient. Autour, le silence pesait, chargé de la douleur des âmes en lutte pour la vie. Elle avait perdu toute sa famille, son destin brisé par la violence d'un séisme implacable, attendant peut-être d'être retrouvée. Comment cet enfant allait-il assimiler cette cruelle réalité qui venait de s'abattre sur lui ? Quel courage lui faudrait-il pour accepter l'inacceptable, pour se relever dans un monde dévasté et trouver la lueur d'espoir au milieu des ruines ?

Les oubliés d'Ighil



La route vers Ighil épicentre du séisme. Crédit photo : ENASS

Comment se relever dans un monde dévasté ?

Dans ces villages du Maroc profond, en Haut-Atlas, le temps semble s'étirer bien plus lentement qu'à Marrakech. Dimanche, deux jours après le violent séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter qui a secoué la région le 8 septembre, les équipes de secours progressent péniblement sur des routes jonchées de débris, cherchant à atteindre ces communes reculées d'Al-Haouz. Épicerie de la catastrophe, la province déplore plus de la moitié des victimes enregistrées dans le pays.

Dans le crépuscule lugubre de ce dimanche, nous atteignons enfin Ifourirne, une première halte avant de poursuivre vers Ighil. La route reste obstinément bloquée, figée dans les séquelles d'un séisme dévastateur survenu il y a maintenant plus de 48 heures. « *Il est impossible de continuer en voiture, vous n'avez qu'à traverser le lac et après vous montez à partir du premier pont et vous continuez en montagne jusqu'à ce que vous arriviez à la commune de Ighil* », nous explique un habitant. La seule option qui nous reste est d'avancer à pied. Cette dernière étape est une marche, parcourant au moins 10 kilomètres pour atteindre le premier village de la commune d'Ighil.

On commence nos premiers pas vers le lac lorsqu'on observe un petit groupe de villageois qui descendent vers Ifourirne. Un jeune homme, le visage empreint de douleur, nous interpelle : « Vous êtes une association ? Vous êtes journalistes ? alors je vous en prie, allez voir les gens. Nous n'avons plus de maisons, plus de familles. Personne n'est venu nous rendre visite. Mes mains portent encore la terre de mon proche que nous venons d'enterrer », crie-t-il sa rage. Ses larmes entravent son discours. Il nous salue avant de nous rappeler : « *Notre douar a été dévasté. Dites-leur que nous avons enterré tous les nôtres. Dites-leur de venir aider les gens. Faites entendre nos voix* », insiste-t-il. Il nous salue à nouveau et part, tenant la main d'une dame âgée, avant de disparaître.

Comment trouver la lueur d'espoir au milieu des ruines ?

Notre avancée se poursuit, nous observons les dégâts sévères, des maisons réduites en ruines, du bétail gisant sans vie. Une odeur insoutenable de la mort imprègne les lieux. Le village n'est plus que l'ombre de ce qu'il était.

On rencontre Lahcen en moto, un homme dans la cinquantaine et nous lui demandons s'il peut nous rapprocher du premier douar. Il accepte de faire l'aller-retour pour nous conduire. En route, il nous fait part de son vécu durant ces moments, évoquant avec amertume leur grande perte. Dans les douars, ils se considèrent comme une seule famille. Il nous explique ainsi que personne n'est encore arrivé à les voir et que nous sommes les premiers à les visiter.

À Imerzegane, seuls face aux désastres

<https://youtu.be/8gk5xxfG3Ec>

Nous atteignons le premier douar, Imerzegane. L'un d'entre eux nous confie avec un regard empreint de confiance : « Ce que vous vous apprêtez à voir ici est terrible, mais j'ai foi en votre capacité à faire entendre notre voix ». Il ajoute avec émotion : « *Je travaille à Marrakech. Quand on m'a appelé, on m'a annoncé que notre*



maison s'était effondrée. Aucune information sur ma mère. Je n'ai pensé à rien d'autre qu'à venir la chercher, la sauver. Elle venait d'être opérée. Nous avons réussi à la sauver, heureusement ».

« *C'est ici l'épicentre, pourtant jusqu'à ce dimanche soir personne n'est venu* », déplore-t-il avec des yeux empreints de colère.

Pendant que l'attente semblait interminable, les habitants nous racontent comment l'héroïsme à sauver des vies.

Hassane, Houcine, Abdelah et bien d'autres... Des jeunes du village, confrontés à l'absence de secours refusaient de se résigner. Il puisait en eux une force insoupçonnée pour sauver les

leurs. Ils se jetaient au cœur de l'adversité, extrayant avec une détermination inébranlable leurs proches des griffes de la tragédie.

Dix-huit vies perdues, treize blessés graves, tel est le premier bilan de ce petit douar. Pour atteindre les blessés, il fallait traverser des maisons détruites. Le douar ressemble à une zone de guerre, un endroit déserté par la population. Nous marchons jusqu'à rencontrer les survivants.

Hassan, âgé de 45 ans, se tient devant nous pour témoigner de la tragédie qu'il a vécue. Dans ses yeux empreints de douleur, on peut lire la perte irréparable qu'il a subie. Il a perdu ses deux enfants, Salma, 12 ans, et Hassan, 15 ans. Sa femme, bien que gravement blessée, a survécu, tout comme leurs deux autres enfants. Leurs visages portent les marques de l'angoisse endurée pendant les longues heures d'attente avant d'être retrouvés.



Hassan, 45 ans témoin de la tragédie. Crédit photo : ENASS

Hassan s'approche de nous, sa voix empreinte d'un mélange de tristesse et de colère envers tous les responsables de la région. *« J'ai dû enterrer mes deux enfants, ma femme est gravement blessée, mais j'ai réussi à sauver nos deux autres enfants »*, déclare-t-il d'une voix chargée d'émotion. *« Nous acceptons notre destin tel que Dieu l'a décidé, mais ce que nous n'acceptons pas, c'est d'être abandonnés ainsi, c'est l'Hogra »*, précise-t-il.

Il enchaîne : *« Nos maisons ne sont plus que ruines, vous imaginez que pour retrouver nos défunts, nous suivons la sinistre piste de l'odeur de leur dépouille ? »*. Avant de continuer : *« Nous devons les inhumer, leurs corps souvent gonflés d'avoir été découverts trop tard, portant les marques de terribles blessures »*.

« Cessez de me parler du Qaid ou d'autres responsables locaux, je ne veux parler à personne. Je veux adresser mon message directement au Roi, lui parler et lui dire que nous sommes isolés, oubliés ».

Enfin...le village est désenclavé

Juste à presque deux mètres autour de lui on observe les blessés, tous entassés au sol, tous là, attendant que quelqu'un vienne à leur secours. Mina, sa colonne vertébrale brisée, gît, incapable de bouger. À ses côtés, une femme âgée de plus de 80 ans, la jambe cassée, et d'autres, blessés de différentes manières, partagent le même sort.

Nous progressons plus loin, atteignant Taourirt, un autre douar composé d'une trentaine d'habitations. La scène ici est malheureusement similaire, mais encore plus terrifiante. Non loin de là, le petit Souleimane avec son crâne béant, un visage blanc et une larme à l'œil face à face avec son père. Ce jeune enfant n'a pas eu l'occasion de dire un dernier adieu à sa maman. Les quelques secondes de séisme ont été suffisantes pour déchirer cette famille à jamais. Seule sa sœur Mariam a pu être sauvée.



Début des opérations d'évacuation dans les douars d'Ighil. Crédit photo: ENASS

Alors que la nuit commence à tomber, on distingue Sfia, la mâchoire cassée, Hassan avec le pied brisé, Aicha et son mari gravement blessé au dos et aux pieds... Tous attendent avec impatience l'arrivée des secouristes pour enfin soulager leur douleur.

Lundi 11 septembre, dès les premières heures, un acharnement s'est manifesté pour déblayer la route, rendant ainsi possible l'accès à Ighil. Vers 11 heures du matin, les Forces armées royales ont investi le village, tandis que l'équipe de la Protection civile entamait également la fourniture des premiers soins dans ce campement. Parallèlement, les préparatifs ont commencé en vue des opérations d'évacuation prévues dans les douars d'Ighil.

Réalisé par Imane BELLAMINE et Anass LAGHNADI
13 septembre 2023

<https://enass.ma/2023/09/13/une-nuit-a-ighil-epicentre-de-la-tragedie/>

Mines au Maroc : la sinistre réalité du « cobalt responsable »



Pour leurs voitures électriques, Renault et BMW prétendent acheter du cobalt éthique. Dans la mine marocaine où il est extrait, les mineurs rapportent des conditions de travail catastrophiques pour leurs droits et leur santé.

Agdez (Maroc), reportage

À 120 kilomètres au sud de Ouarzazate, bordée par les collines de l'Anti-Atlas, immensité aride où paissent de maigres chèvres, la route sert autant aux charrettes de foin tirées par des ânes qu'à la course des camions chargés de cobalt qui transitent vers Marrakech.

Debout, en casquettes et en tongs, ils sont un petit groupe à attendre le minibus pour aller prendre leur poste. Âgés de 20 à 40 ans, Osmane [*], Idir [*] et les autres sont mineurs de fond, employés en sous-traitance dans la mine de Bou-Azzer, filiale de Managem, grande entreprise minière du pays et propriété de la famille royale marocaine.

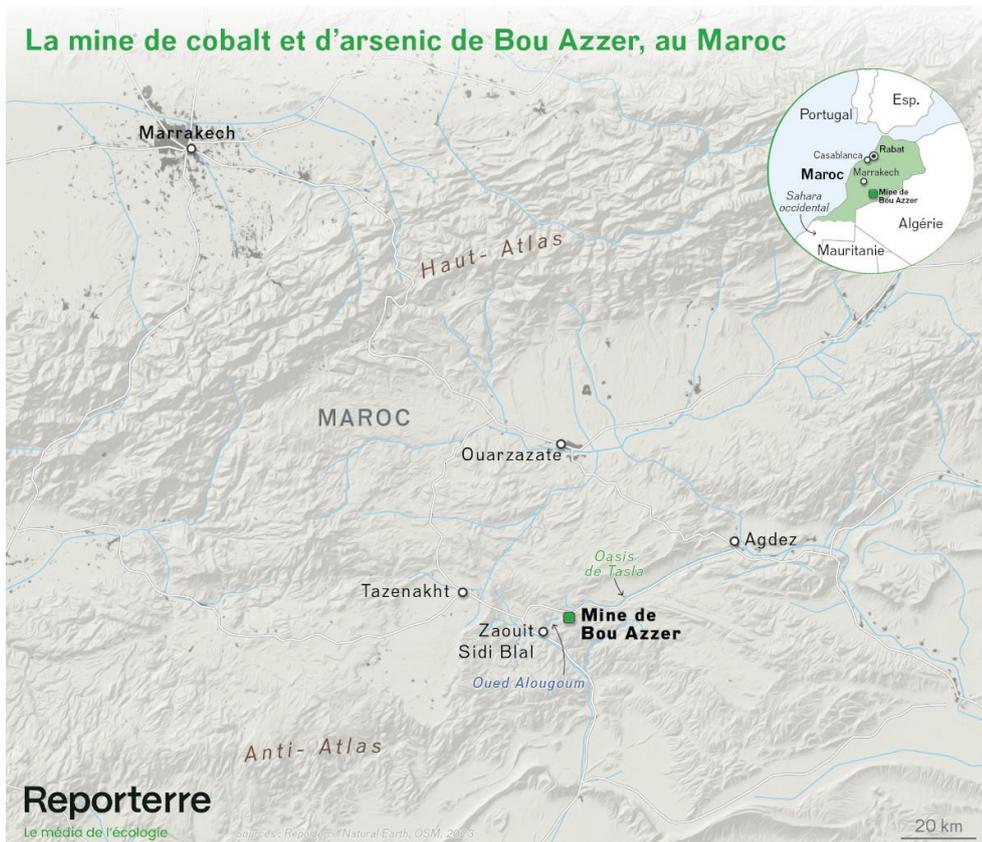
En langue tamazight, ils décrivent le boulot. Huit heures par jour, à 300 voire 500 mètres de fond, 20 minutes de pause à midi. Dans les galeries, ils poussent des wagons de minerai d'une tonne sur 1 à 2 kilomètres. Pour abattre le gisement, ils posent des explosifs à la main et, munis d'un marteau-piqueur pesant 25 kg, forent la roche dans un nuage de poussière.

Le minerai que leur labeur permet d'extraire est un composé d'arseniure de cobalt : arsenic et cobalt, les deux produits commercialisés depuis des décennies par cette filiale de Managem.

Le premier sert à produire des pesticides, le second des alliages et des batteries, qui intéressent l'industrie automobile dans sa mutation vers l'électrique, en particulier BMW et Renault.

Ces deux marques se sont tournées vers le Maroc pour échapper au scandale du cobalt extrait en République démocratique du Congo. Fournissant l'industrie mondiale à plus de 70 %, il est pointé du doigt pour de graves violations de droits humains.

La mine de cobalt et d'arsenic de Bou Azzer, au Maroc



© Louise Allain / Reporterre



La mine de Bou-Azzer s'étend en surface, mais ce sont surtout dans ses profondeurs que les travailleurs triment.

© Benjamin Bergnes / Reporterre

Les deux constructeurs le claironnent dans leurs communiqués de presse : pour produire les batteries de leurs véhicules électriques, ils s'approvisionnent en « *cobalt responsable* » extrait au Maroc.

Depuis 2020, la marque allemande est l'une des principales clientes de la Managem. En 2022, pour approvisionner sa future *gigafactory* dans le Nord, Renault a conclu avec elle un accord pour la fourniture de 5 000 tonnes de sulfate de cobalt par an, à partir de 2025, permettant de produire 300 000 véhicules électriques.

BMW et Renault ont largement communiqué sur cet approvisionnement éthique. Pour Renault, le partenariat avec la Managem « s'inscrit dans la stratégie de Renault Group visant à construire une chaîne de valeur de la batterie plus durable et transparente ».

BMW affirme que « le respect des normes environnementales et des droits humains est une priorité numéro un ». « Notre responsabilité éthique quant à l'extraction et la production de matières premières couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, jusqu'aux mines, s'est félicité le groupe, assurant que « l'extraction de cobalt par le groupe Managem répond aux critères de soutenabilité les plus exigeants. »



L'entreprise propriétaire de la mine de Bou-Azzer affiche des certifications aussi impressionnantes que démenties par ses ouvriers. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Sur le papier, la Managem paraît championne de la mine responsable : elle est membre de la Fair Cobalt Alliance et ses pratiques sont certifiées par des organismes comme la Responsible Minerals Initiative (RMI) et Ecovadis.

L'entreprise affirme « améliorer en continu la performance en matière de santé et de sécurité au travail ; prévenir activement les maladies professionnelles », « respecter les droits humains » et promouvoir « les libertés syndicales et les droits d'association ».

Sur place, la réalité diffère. « Notre équipement, ce sont des bottes trouées, des gants déchirés et un casque », décrit Osmane, 24 ans. « Ma formation a duré un jour, poursuit-il. Tout en travaillant, on nous a expliqué comment poser les explosifs, comment mettre les protections. On ne nous a pas dit que la poussière était toxique. On n'a pas de masques. Une fois par an, il y a un examen médical rapide : on souffle pour vérifier la capacité pulmonaire, mais ils ne donnent pas le résultat. »

La poussière que respirent chaque jour les 1 200 salariés de la mine de Bou-Azzer est hautement toxique. Le cobalt et l'arsenic sont cancérigènes, en particulier le second, un poison notoire. L'exposition chronique à l'arsenic cause, entre autres, des cancers de la peau, des poumons et de la vessie, des maladies neurologiques et cardiovasculaires et des troubles de la reproduction.

Employé en contrat à durée déterminée, Osmane gagne 3 500 dirhams par mois – environ 326 euros – soit un tout petit peu plus que le salaire minimum. Il fait les trois-huit et vient de travailler deux mois d'affilée sans aucun jour de repos.

Dans le droit du travail marocain, le recours au travail temporaire pour l'extraction minière est illégal [1]. Tout comme les autres pratiques que décrivent les mineurs de Bou-Azzer. Les règles pourtant peu protectrices du Statut du mineur, datant de 1960, ne semblent pas appliquées [2], et encore moins la Convention internationale sur la santé et la sécurité dans les mines, ratifiée par le Maroc en 2013.



Des mineurs présentent des maladies de peau pouvant être associées à une intoxication à l'arsenic. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Des repas au fond des galeries

Seuls les cadres déjeunent au réfectoire, les mineurs doivent apporter leur propre nourriture et manger recroquevillés dans les galeries, où « il n'y a pas de place ». La pose d'explosifs s'effectue après une formation de pure forme et sans la « carte de contrôle d'explosifs » requise.

Les sous-traitants multiplient illégalement les CDD, privant les mineurs de leurs droits en matière de santé, de congés, d'avancement et de retraite. En cas d'accident, ces entreprises – Hydromines, Agazoumi, Top Forage, Socotramines, Fox – ne disposent d'aucune ambulance.

« L'autre jour, témoigne Idir, employé par Hydromines, un collègue a fait un malaise et est resté 45 minutes au fond sans pouvoir être évacué. C'est arrivé plusieurs fois depuis que je suis là. Il n'y a pas de médecin sur place. »

Osmane intervient : « Mon oncle a fait un malaise dans un puits de mine et est tombé la tête la première. L'entreprise l'a ramené en camion sans l'hospitaliser. »

Amazir [*], mineur d'une quarantaine d'années, s'emporte : « Je déteste ce travail. Il y a trop d'accidents dans cette mine. Les câbles d'extraction, les soutènements, rien n'est sécurisé. Beaucoup de mineurs souffrent de cancers, de maladies inconnues, et n'ont pas d'argent pour se soigner. Quand on est malade, on nous jette. »



De nombreux mineurs de Bou-Azzer portent sur leur peau les stigmates de leur travail. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Attablé dans un café de la ville voisine d'Agdez un jour de marché, Idriss, 60 ans, tout juste retraité, pourrait faire figure de privilégié. Après trois ans en sous-traitance à Bou-Azzer, il a signé un CDI en bonne et due forme avec la Managem, la société-mère, pour laquelle il a travaillé pendant 14 ans. Mais il souffre d'acouphènes, et surtout, de silicose.

« J'ai un poumon très atteint et je ne peux plus monter l'escalier sans m'arrêter. J'ai obtenu une retraite anticipée, mais la Managem n'a jamais accepté que je déclare ma maladie, raconte-t-il. J'ai lutté devant l'Inspection du travail. J'ai fait faire une radio des poumons par un médecin indépendant. Puis, j'ai fini par accepter un arrangement à l'amiable avec la Managem, qui m'a versé une certaine somme d'argent. La silicose a été déclarée au nom d'une société de sous-traitance pour laquelle je n'ai jamais travaillé ! Aucun des documents officiels présentés au tribunal ne comportait le nom de la société-mère. »

Les ouvriers rencontrés confirment que la majorité des mineurs ne peuvent pas déclarer leurs maladies professionnelles, et encore moins les ouvriers en sous-traitance, qui représenteraient la moitié des 1 200 salariés de la mine. Une fois un mineur atteint du stade 2 de la silicose, il est généralement licencié avec une « prime » de deux ans de salaire, et la maladie n'est pas déclarée.

Visible sous sa chemise, Idriss a une large cicatrice au thorax. « Une des tiges qui retiennent le grillage du plafond de la galerie a lâché, j'ai reçu une charge de deux mètres sur trois. Le casque s'est cassé sous le choc. Quinze points de suture au thorax, quinze à la tête. J'ai été soigné à l'hôpital de Ouarzazate, et pourtant l'accident n'a jamais été déclaré », raconte-t-il.

« L'entreprise, poursuit Idriss, m'a donné le choix entre ne rien déclarer et prendre quinze jours de repos, ou bien déclarer et ne prendre qu'une demi-journée. J'ai pris le repos ! » rit-il. Il s'estime chanceux, car un de ses amis est mort sur le coup après un effondrement de ce type : « Il était en train de donner des consignes de travail quand le plafond a cédé sur lui. »



Idriss montre sa cicatrice. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Les accidents mortels sont-ils fréquents à Bou-Azzer ? Idriss fait le compte : « De tête, je peux en citer 11 entre 2008 et 2022 », répond-il. Saïd, 45 ans, machiniste de la mine reconverti dans la boulangerie, a constaté que « quand il y a un mort, le sous-traitant paie uniquement les obsèques ».

Il se souvient notamment d'un ancien collègue décapité par la roche quand un puits de ventilation s'est effondré, en 2018. Cette fois, l'entreprise a fait un geste, en embauchant à la mine le frère du défunt en guise de compensation.



Saïd a été emprisonné et licencié suite à une grève lorsqu'il était mineur. © Benjamin Bergnes / Reporterre

« Du cobalt responsable ? C'est un grand mensonge, s'étrangle Hamid Majdi, syndicaliste, membre du Parti socialiste unifié et de l'Association marocaine pour les droits humains (AMDH). *La Managem n'applique même pas le droit du travail !* » Elle mène aussi une politique de répression syndicale, dont il a été directement victime. Membre de l'AMDH, Hamid Majdi est aussi conseiller municipal à El Kalaâ des Sraghna et coordinateur de l'association Jonction, qui œuvre pour le droit du travail. Au sein de la Confédération démocratique du travail (CDT), il a plusieurs fois tenté avec des mineurs de créer une section syndicale à Bou-Azzer.



Hamid Majdi a été poursuivi suite à la grève à Bou-Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

« En 2006, raconte-t-il, *la Managem a acheté les membres du bureau pour faire disparaître la section. À partir de 2011, nous avons réussi à en remonter une, à laquelle ont adhéré près de 400 mineurs.* » Entre 2011 et 2012, les ouvriers ont mené des grèves d'ampleur et des sit-in pour réclamer l'application du droit du travail, des mesures de sécurité urgentes et une hygiène de base, comme du savon pour les sanitaires. La répression a été féroce. « *La gendarmerie royale est descendue jusque dans les puits pour faire sortir les mineurs en les tabassant. 80 mineurs syndiqués ont été licenciés. D'autres ont conservé leur emploi à condition de quitter la Confédération* », poursuit Hamid.

Torture et prison ferme

Omar Oubouhou, syndicaliste à Ouarzazate et membre de l'AMDH, raconte : « J'ai été arrêté en 2012 après un sit-in devant l'administration de la mine, emprisonné pendant douze jours et torturé à la gendarmerie avec quatre camarades. J'ai été envoyé à l'hôpital de Ouarzazate où le médecin a refusé de me donner un certificat. L'avocat a demandé une contre-visite, mais ce sont des médecins accompagnés du commissaire qui l'ont faite. » Au tribunal, où il a comparu avec ses blessures, Omar Oubouhou a reçu six mois de prison ferme pour « entrave au travail ». Selon Hamid Majdi qui relate ces événements dans son livre paru en 2021 [3], la Managem a fait pression au plus haut niveau pour se débarrasser du syndicat. « En 2013, raconte-t-il, la direction nationale de la CDT nous a lâchés : du jour au lendemain, nous avons été démis de nos fonctions et nos bureaux d'Agdez et de Ouarzazate ont été fermés. »

Hamid a compris pourquoi le jour d'une entrevue avec le Premier ministre : « Il a fait une gaffe et mentionné un accord conclu entre le gouvernement et le secrétariat général de la CDT ! Le gouvernement et la Managem avaient corrompu notre direction syndicale pour qu'elle se débarrasse du syndicat de Bou-Azzer. »



Omar Oubouhou, syndicaliste, a été torturé et emprisonné après un sit-in. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Pour avoir organisé le mouvement des ouvriers à Bou-Azzer et dans la mine voisine d'Imini, Hamid Majdi a été poursuivi pour quatorze chefs d'accusation au total. Il a même été inculpé pour trafic de stupéfiants. « Un jour, j'ai été encerclé par la police à Marrakech. Ils m'ont accompagné jusqu'à ma voiture dont ils ont sorti des sachets de drogue. On les avait placés là pour me piéger. » L'affaire a fait scandale, jusqu'en France.

Sous la pression populaire, Hamid sera acquitté deux ans plus tard. Fonctionnaire de l'administration, il a néanmoins été muté loin de Ouarzazate, son salaire a diminué et il a été mis au placard. « Depuis cette répression, conclut Hamid Majdi, il n'existe plus à la mine de Bou-Azzer qu'un syndicat aux ordres de la direction. »

Contacté par Reporterre, son futur client, Renault, rappelle que « la production de cobalt de Managem Group a été certifiée selon les standards de la Responsible Minerals Initiative (RMI), ainsi que par les évaluations de NQC et ECOVADIS ».

Également contacté par Reporterre, le groupe BMW assure que le groupe « mène des audits réguliers sur les sites de ses fournisseurs pour vérifier leur conformité avec les normes sociales et environnementales de l'entreprise » et qu'un « groupe d'experts s'est rendu sur le site de Bou-Azzer en 2022 ». Sans reconnaître avoir remarqué le moindre problème.



Ni l'entreprise qui possède la mine ni les constructeurs automobiles européens qui en bénéficieront n'ont reconnu les problèmes dénoncés. © Benjamin Bergnes / Reporterre

La Managem n'a pas répondu à nos requêtes concernant la mine de Bou-Azzer.

Notes

[*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[1] L'article 497 du Code du travail marocain interdit le travail temporaire pour les « travaux comportant des risques particuliers ».

[2] L'article 8 du Règlement général sur l'exploitation des mines prévoit que les ouvriers doivent porter un masque s'il y a de la poussière. L'article 9 prévoit qu'ils ne doivent pas manger dans les locaux affectés au travail. Les règles du Statut du mineur prévoient la titularisation au bout d'un an maximum (article 8), etc.

[3] *Ouarzazate parle au Maroc : 1999-2013*, éd. El Wardi, Kalaa Essraghna, 2021 (en arabe).

Au Maroc, une mine de cobalt empoisonne les oasis



Pour les batteries de leurs voitures électriques, BMW et Renault mettent en avant un cobalt « responsable ». Au sud du Maroc, l'extraction de ce métal a empoisonné les oasis et menace les ressources en eau de toute une région.

Agdez (Maroc), reportage

Hicham n'aurait pas été obligé de devenir mineur de cobalt si l'eau n'avait pas manqué. À Tasla, une oasis de 2 700 habitants située à 10 kilomètres de la mine de Bou-Azzer, son père lui avait légué un champ de 100 palmiers dattiers dont il aurait pu vivre. C'était sans compter le nouveau forage creusé par l'entreprise Managem pour la mine de cobalt. « *Tout s'est desséché et les palmiers sont morts* », explique le jeune homme de 25 ans en montrant les vergers abandonnés qui bordent l'oued du village. Comme d'autres à Tasla, son père a porté plainte auprès du représentant local de l'État et du ministère de l'Intérieur, sans succès.

La mine de Bou-Azzer, créée en 1934 pendant la colonisation française, n'a cessé de s'agrandir et produit aujourd'hui plus de 2 400 tonnes de cobalt, métal essentiellement destiné aux batteries des véhicules, et près de 7 700 tonnes d'arsenic, une substance hautement toxique utilisée dans certains pesticides et la production d'électronique. Bien que la Managem ne publie pas ses prélèvements en eau, on peut estimer que les usines de traitement du minerai de Bou-Azzer nécessitent environ 1 million de m³ d'eau par an [1] dans cette région désertique, soit l'équivalent de la consommation locale de 50 000 personnes.

Dans une autre commune, Tiketer, proche d'Agdez, plusieurs centaines d'habitants ont récemment tenté de s'opposer à la construction d'un nouveau forage de l'entreprise minière, avant d'être dispersés par la gendarmerie. À Tasla, Mustafa, chargé des réseaux d'eau potable de la ville, nous emmène inspecter le forage du village, désormais insuffisant : « *La nappe est basse, basse, basse. Les besoins de la mine passent avant les nôtres. En été, il n'y a plus d'eau pendant la journée.* »

Les habitants de Tasla sont d'autant plus amers que la mine de Bou-Azzer est installée sur leur commune. Sur les 2 068 km² occupés par la Managem pour la prospection et l'exploitation, 800 km² sont des terres collectives de Tasla. La Managem ne verse aucune contrepartie financière ou fiscale à la commune, ne paie pas l'eau qu'elle consomme. Paradoxalement, elle dit fournir aux communautés un « *accès accéléré et facilité aux ressources vitales, notamment en eau potable* » [2]. « *Parce qu'elle offre parfois des panneaux solaires pour faire fonctionner les pompes à eau* », nous dit-on.



Le village de Bou-Azzer, à côté de la mine de Bou-Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Signé en 2012 par le représentant des terres collectives, le dernier contrat passé entre la Managem et la commune de Tasla prévoit que ses habitants, en contrepartie de l'activité minière, seront embauchés en priorité. « *On n'a jamais rien eu ! s'indigne un homme âgé. La mine est un alligator qui mange tout. J'ai travaillé seize ans à la mine pour le sous-traitant d'un sous-traitant sans n'avoir jamais été déclaré à la Sécurité sociale et j'ai attrapé une silicose.* »

Sa retraite s'élève à 1 000 dirhams par mois (environ 92 euros), pas de quoi se soigner. Les jeunes embauchés récemment travaillent dans des conditions illégales et dangereuses.

Selon les habitants, le représentant de Tasla qui avait signé le contrat de location des terres avec la Managem vivrait dans un quartier huppé de Casablanca et ne communique plus avec le village.



La mine de Bou-Azzer s'étend en surface, et pollue l'eau des habitants. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Village toxique

Une simple clôture barbelée sépare les installations de la mine du vieux village de Bou-Azzer. D'un côté, le passage des enfants et des chats sur les chemins, entre les maisons, minuscules habitations faites de brique et de broc. De l'autre, à flanc de colline, les chevalements et les camions-bennes, le moulin de broyage et ses nuages de poussière, et, en contrebas, les usines. On y traite le minerai avec de l'acide sulfurique, des solvants et du chlorate de sodium, un puissant oxydant utilisé dans les herbicides, interdit en Europe.



Deux habitantes de Bou-Azzer, résidant à 200 mètres des déchets miniers pleins d'arsenic. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Le village et la mine sont indistinctement bordés par d'immenses bassins de résidus miniers asséchés : à quelques pas des habitations, des dizaines de milliers de tonnes d'arsenic y sont stockées à l'air libre. Pour en extraire le cobalt qu'ils contiennent encore, ils sont retraités depuis 1996 par arrosage à l'acide sulfurique. Il suffit de passer quelques minutes à Bou-Azzer pour sentir des picotements sur la peau, une odeur âcre, acide, dans les narines.



Devant les résidus miniers pleins d'arsenic de Bou-Azzer, au Maroc, Ibrahim affirme que tous les habitants sont « allergiques à la poussière de la mine ». © Benjamin Bergnes / Reporterre

« Ici on est tous allergiques (sic) à la poussière de la mine, raconte Ibrahim, 30 ans, mineur au chômage, qui vit ici avec sa famille, à 200 mètres de ces gigantesques dépôts d'arsenic. On souffre de problèmes respiratoires, de démangeaisons, nos yeux piquent. » Dans une petite épicerie dont le plafond est colmaté avec des morceaux de carton, son père, Hamad, nous accueille avec un thé à la menthe. « Quand il y a du vent, la poussière entre partout », s'excuse-t-il.



Hamad, habitant de Bou-Azzer : « Quand il y a du vent, la poussière entre partout. » © Benjamin Bergnes / Reporterre

La poussière circule librement, mais pour les treize familles qui habitent ici, la barrière menant à l'administration de la mine semble infranchissable : « Demander à voir la direction, c'est comme demander une audience au roi ! » ironise le commerçant. Ils n'ont jamais eu de proposition de relogement et l'administration refuse de les recevoir. Malgré leurs problèmes de santé, ces familles n'ont pas non plus accès au dispensaire de la mine. Après la dernière grande grève à Bou-Azzer, en 2011-2012, les mineurs qui vivaient dans ces conditions insalubres ont été relogés à Tzenakht, à 35 kilomètres – mais pas les autres habitants et la vingtaine d'enfants qui vivent là. Juste devant le bassin de déchets miniers asséché, la mosquée de Bou-Azzer est toujours en activité. Un jeune muezzin (fonctionnaire religieux) vient d'y être muté par le ministère des Affaires islamiques pour faire l'appel à la

prière. Il vit au village avec son fils de 2 ans. « L'endroit est évidemment très toxique, il est dangereux pour mon enfant, mais je n'ai pas le droit de partir, déplore-t-il. L'État ne me verse que 500 dirhams par mois [46 euros], ce qui ne permet pas du tout de vivre. » Selon lui, la Managem devrait « [lui] payer le complément », comme il est d'usage lorsque, explique-t-il, les mineurs vont prier dans cette mosquée, « mais l'entreprise a refusé [s]a demande ».



« L'endroit est évidemment très toxique », affirme le muezzin, ici avec son fils dans le village de Bou-Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Assis dans sa boutique sur une chaise en plastique rafistolée avec une chambre à air, le vieux Hamad se montre très philosophe : « Ah ! Nous, ce n'est pas le pire. Quand il pleut, les résidus de la mine se déversent dans l'oued. Allez donc à Zaouit Sidi Blal, vous verrez. »

Les oasis empoisonnées à l'arsenic

En aval des usines de la mine, l'oasis de Zaouit Sidi Blal, 1 400 habitants, est un ancien refuge fortifié fondé par les Almoravides au XII^e siècle. Depuis plusieurs décennies, l'oued Alougoum qui traverse l'oasis accueille aussi les résidus de la transformation du cobalt. Près de la mine, un premier barrage minier, destiné à retenir les déchets chargés d'arsenic, s'est rompu, probablement sous l'effet des crues, et l'actuelle digue, pleine à ras bord, ne peut pas retenir les résidus quand il pleut.

À 7 kilomètres de là, dans le village, le lit de rivière à sec est sillonné d'une poudre blanche provenant de la digue et les galets sont jonchés de gros amas de résidus agglomérés. Une fine poussière grise a remplacé depuis longtemps la terre limoneuse qui alimentait les cultures.

« Ici il y avait des abricotiers, des amandiers, du blé, des légumes, explique Yazid, agriculteur. Mais les cultures de l'oasis ont disparu. Il n'y a plus la terre d'avant. Seuls les palmiers dattiers poussent. J'ai semé ce champ d'ail il y a cinq mois, je l'ai fumé avec le lisier de mon âne, je l'arrose tous les jours, mais il n'y a rien à récolter. » Un peu plus loin, le long de l'oued, des amas de terre grise entourent le bassin communal utilisé pour l'arrosage des jardins. « Après chaque crue, explique Yazid, nous devons curer les déchets de la mine qui viennent se déposer dans le bassin. »



Oued pollué par les résidus miniers à Zaouit Sidi Blal. © Benjamin Bergnes / Reporterre



Bassin d'irrigation pollué à Zaouit Sidi Blal. © Benjamin Bergnes / Reporterre

La situation paraît invraisemblable, tant l'extrême danger que représentent ces déchets miniers est connu. Dès 1999, une thèse de doctorat consacrée à la pollution minière de Bou-Azzer, réalisée à l'École nationale supérieure de géologie de Nancy, constatait des niveaux de contamination alarmants dans les eaux, la végétation et les sédiments de l'oued, pollués à l'arsenic sur plus de 40 km. « *Le district minier de Bou-Azzer représente la source principale de contamination par l'arsenic et éléments associés des sédiments* », concluait la recherche, et « *la pollution des sédiments de long de l'oued Alougoum semble avoir une intensité et une extension considérable* » [3].

À Zaouit Sidi Blal, les concentrations en arsenic dans les sédiments de l'oued étaient jusqu'à 40 fois supérieures à la valeur limite actuelle pour les sols, également pollués au cobalt, au plomb, au chrome et au nickel. En 2013, des niveaux de contamination comparables ont été relevés à l'occasion d'une enquête publiée par le journal marocain indépendant *Al Massa*, qui a dénoncé la contamination de la vallée par la mine.

Depuis ces publications, pourtant, rien ne semble avoir été entrepris pour protéger les habitants de ces dizaines de communes, dans un bassin versant dont dépendent plus de 40 000 personnes.

La Managem n'a malheureusement pas répondu à nos requêtes concernant la mine de Bou-Azzer. [...] Renault fait aussi valoir qu'il s'agit de cobalt « *bas carbone* » : la future usine où sera transformé le cobalt de Bou-Azzer, que Managem va construire à Marrakech pour s'adapter à la technologie des batteries de Renault, sera alimentée « *en électricité d'origine éolienne à plus de 80 %* ».



Mines au Maroc : la sinistre réalité du « cobalt responsable »

Notes

[1] En 1999, le traitement du minerai à Bou-Azzer consommait 178 000 m³ d'eau par an, selon El Houssaine Berdouzi (Institut polytechnique de Lorraine/École nationale supérieure de géologie de Nancy, thèse, 1999) ; le volume de production de concentrés de cobalt est passé de 7 000 à 30 000 tonnes entre 1999 et aujourd'hui. Aux besoins en eau de l'extraction et du traitement du minerai concentré à Bou-Azzer s'ajoutent ceux de l'usine hydrométallurgique de Guemassa, près de Marrakech, qui produit le cobalt métal, l'arsenic et les autres coproduits.

[2] Lire aussi le rapport d'activité de 2020 de la Managem.

[3] El Houssaine Berdouzi, Institut polytechnique de Lorraine/École nationale supérieure de géologie de Nancy, *Étude de la dispersion des polluants minéraux autour de la mine de Bou-Azzer*, Thèse, 1999, p. 119, 132.

[4] Contactées par *Reporterre*, ces plateformes d'évaluation n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Remerciements à El Hassane Akarkab et Omar Oubouhou pour leur précieux travail de traduction.

Celia IZOARD et Benjamin BERGNES (photographies)
4 juillet 2023 (Reporterre)

Le journaliste de Reporterre relaxé, victoire pour la liberté d'informer !



Grégoire Souchay, journaliste pigiste à Reporterre, a été relaxé. Il était accusé d'avoir participé à une action illégale des Faucheurs volontaires d'OGM alors qu'il ne faisait que son travail d'information.

Rodez (Aveyron), reportage

La salle rénovée du tribunal judiciaire de Rodez resplendit des bois neufs de ses tables et de ses bancs. Dehors, des dizaines de personnes venues soutenir les Faucheurs volontaires animent des stands sur la place ensoleillée et chantent « OGM, on n'en veut pas ! ». Laurence Marandola, nouvelle porte-parole de la Confédération paysanne, est là aussi.

Les juges pénètrent dans la salle d'audience, pleine d'une soixantaine de personnes, dont presque tous les vingt-neuf prévenus : vingt-huit Faucheurs, et un journaliste travaillant régulièrement avec Reporterre, Grégoire Souchay. Comme des confrères et consœurs de Mediapart, de l'Agence France Presse et de deux autres médias, il a suivi en novembre 2021 l'action des opposants aux OGM (organismes génétiquement modifiés), qui ont pénétré dans les locaux de l'entreprise RAGT et ont éventré quelques sacs de semences, qu'ils avaient identifié comme contenant des grains génétiquement modifiés.

« Le journalisme n'est pas un joker »

Alors que ses confrères et consœurs n'ont pas été poursuivis, le voilà sur le banc des prévenus. L'avocat de Reporterre, M^e Alexandre Faro, a demandé à ce que son cas soit disjoint de celui des Faucheurs, puisque Grégoire Souchay n'a fait que son devoir d'information, sans participer aucunement aux actes reprochés aux militants. La présidente, Sylvia Descrozailles, accède à sa demande. Elle appelle le journaliste à la barre. Il rappelle qu'il a sa carte de presse depuis six ans, qu'il travaille pour plusieurs journaux, comme Reporterre, Libération, L'Éveil de Lozère, qu'il a pris des notes et photographié ce qui se passait, interrogé des Faucheurs et contacté le soir l'entreprise RAGT pour l'interroger.

Le procureur, Nicolas Rigot-Muller, prend la parole : « La carte de journaliste ne constitue ni un joker ni une cible. On ne vise pas le journaliste pour faire pression. Mais sur les photos, vous n'étiez pas identifié par un brassard, c'est

regrettable. Cependant, au cours de la procédure, j'ai eu toutes les preuves que vous n'aviez pas participé à l'action, donc je requiers la relaxe ».



Grégoire Souchay (à droite), après l'annonce de sa relaxe, aux côtés de M^e Alexandre Faro et d'Hervé Kempf, directeur de la rédaction de Reporterre. © David Richard / Reporterre

M^e Alexandre Faro répond : « Le journalisme n'est pas un joker, mais une profession. Le brassard n'est pas prévu par la loi ». Puis, s'adressant aux juges : « Vous êtes les gardiens des libertés publiques, selon l'article 66 de la Constitution. Vous devez relaxer M. Souchay. »

La présidente annonce que la décision sera rendue à la fin de l'audience, qui risque de durer longtemps, puisqu'il s'agit au fond de juger les vingt-huit Faucheurs volontaires. Grégoire Souchay rebondit : « Je dois rendre compte du procès pour Reporterre. M'autorisez-vous à rejoindre le banc de la presse ? » Le procureur intervient : « Tant que la décision n'est pas rendue, il reste prévenu. Il vaudrait mieux délibérer. » Le tribunal se retire. Suspense. Il revient quelques minutes plus tard. La présidente : « Je vous relaxe. » Quelques applaudissements et de nombreux sourires éclosent dans la salle. Le journaliste se lève, et vient s'installer à la table de presse, où il sort son carnet, et prend des notes alors que l'audience reprend.

LE POINT DE VUE : CE PROCÈS N'AURAIT PAS DÛ AVOIR LIEU

Une victoire, donc. Que Reporterre est heureux de partager avec toutes celles et ceux qui y ont contribué, dont les près de 12 000 signataires d'une pétition de soutien et les médias et journalistes qui nous ont soutenu. Mais sur le fond, ce procès n'aurait pas dû avoir lieu. Il n'y avait pas de doute sur la qualité de journaliste de Grégoire Souchay. Il s'agit bien là d'une atteinte à la liberté d'informer. La poursuite même est une sanction : c'est un stress sur le journaliste, une gêne dans l'exercice de son métier, puisqu'il est soupçonné de partialité, un coût [1] – que Reporterre a supporté sans hésiter, parce que la liberté était en cause, et grâce aux dons des lectrices et des lecteurs –, du temps et de l'énergie perdus. Nous avons mieux à faire qu'aller dans les tribunaux : nous voulons informer sur la catastrophe écologique et les moyens d'y faire face. Il est urgent que les autorités comprennent l'urgence écologique et s'y attellent plutôt que de s'en prendre aux messagers.



Au tribunal, des Faucheurs d'OGM soudés et joyeux

Notes

[1] De l'ordre de plus de 10 000 euros, entre les frais d'avocat, l'organisation d'une réunion publique, des dizaines d'heures de travail pour Grégoire et de l'équipe de *Reporterre*.

Hervé KEMPF
8 juin 2023 (Reporterre)



Sainte-Soline : Loïc, le « poète maraîcher », condamné à un an de prison



Jugé avec trois autres personnes, le militant écologiste Loïc Schneider a été condamné à un an de prison ferme, pour sa participation à la manifestation à Sainte-Soline. Il dénonce la violence des forces de police. Niort (Deux-Sèvres), reportage

« *Le privilège de l'uniforme doit être aboli* », martèle Loïc Schneider. Dans son dos, le policier chargé de l'escorter fronce les sourcils. « *Vous me demandez d'assumer mes actes, mais citez-moi un flic qui assume avoir commis des tirs tendus ?* » Le 28 juillet, le poète maraîcher de 28 ans, dont Reporterre dressait le portrait au mois de juin, a comparu devant le tribunal de grande instance de Niort (Deux-Sèvres). Près de sept heures durant, les magistrats en robe noire ont tenté de découvrir si, oui ou non, le militant écologiste était bien l'homme surnommé « *le moine zadiste* ».

Encore aujourd'hui, les images de cette silhouette élancée, aux allures de templier du Moyen-Âge, circulent sur les réseaux sociaux. Le 25 mars, au cœur de la manifestation contre les mégabassines de Sainte-Soline, elle était photographiée en train de brandir le gilet d'un gendarme. Quelques instants plus tôt, ce manifestant encapuchonné taguait « *Mud Wizard* » sur un fourgon en proie aux flammes, ainsi que, d'après la version du parquet, les lettres « *ACAB* », acronyme anglais de « *Tous les flics sont des bâtards* ».

« *Alors... Vous l'avez vu ce moine ?* » ne cessera de demander le président du tribunal aux témoins. Un brin de malice dans la voix, Loïc Schneider lancera finalement, avant d'être condamné à un an de prison ferme : « *Tant que je ne saurai pas qui a tiré sur Serge [blessé à Sainte-Soline] et qui a tué Rémi [Fraise, tué par la grenade d'un gendarme à Sivens (Tarn)], vous ne saurez pas qui est le moine de Sainte-Soline.* »

Brigade antiterroriste et mandat d'arrêt européen

Loïc Schneider comparait avec trois autres prévenus. Aux alentours de 13 h 30, le vingtenaire franchit la porte du box. D'une pochette cartonnée, il extirpe quelques feuilles. Dessus, est écrite à la main son unique déclaration, parsemée de ratures. Ses doigts tremblent, ses lèvres gélifiées. Il risque jusqu'à sept ans de prison. Un tour de tête à gauche, et ses yeux croisent le sourire de Manon Aubry [1], sa compagne. Alors, son aisance resurgit. Ce procès sera politique. « *On ne m'accuse d'aucune violence sur qui que ce soit, je n'ai tué personne, commence-t-il. Alors pourquoi suis-je emprisonné ? Pourquoi ai-je été arrêté par des hommes cagoulés, armes à feu en main, d'une brigade antiterroriste ?* »



Le 25 mars, des centaines de militants participaient à la manifestation contre les mégabassines de Sainte-Soline. © Charlie Delboy / Reporterre



Recherchés par les enquêteurs chez Loïc Schneider, les déguisements de moine et de lapin ont fleuri sur le parvis du Palais de justice. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Le 20 juin, jour du « coup de filet » où de nombreux militants écologistes furent perquisitionnés, Loïc Schneider dormait chez lui, à Montiers-sur-Saulx (Meuse), près de Bure. Au petit matin, une vingtaine de gendarmes ont débarqué brusquement dans son chalet de 9 m² et l'ont plaqué au sol avec sa compagne : « C'était d'une brutalité inouïe, racontait récemment à Reporterre Manon Aubry. Avec mes pieds, je parvenais à le toucher et je tentais de le caresser pour le rassurer. »

« Debout, la Terre, soulève-toi ! Debout, la Terre, soulève-toi ! » La voix râpeuse de Julien Le Guet, porte-parole du collectif Bassines non merci, s'élève sur le parvis du Palais de justice. Elle est bientôt accompagnée par la centaine de personnes venue soutenir Loïc. Fondue dans cette foule, Michèle brandit une pancarte « Eco-terre-eau-ristes ».

Utilisé par Gérald Darmanin pour qualifier les participants à la manifestation de Sainte-Soline, ce mot n'a pas été avalé : « Comment peut-on faire un lien entre les défenseurs de l'environnement et les terroristes ? Ma fille était au Bataclan. J'ai honte pour eux d'avoir osé ce rapprochement. » Christian, son mari, renchérit : « J'ai parfois le sentiment qu'on vire à la dictature. Sarkozy, à côté de Macron, c'était un nounours. »



Michèle : « Il est hors de question qu'on laisse le gouvernement nous impressionner. » © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Déferé au parquet de Niort, Loïc Schneider a été placé en détention provisoire le 22 juin, à la maison d'arrêt de Poitiers (Vienne), à 550 km de son village. « On vit à trois dans une toute petite cellule, décrit-il. La nuit, je dors au sol, sur un matelas qu'on doit relever le matin pour pouvoir circuler. Et je ne vous parle pas de l'intimité. » Dans la salle d'audience, le président poursuit avec les antécédents judiciaires du prévenu. Dès 2015, le militant antinucléaire a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour avoir bloqué les sites internet

de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), de Cigéo, du Conseil général de la Meuse et du Conseil régional de Lorraine. Deux années se sont écoulées avant qu'il n'écope de la même peine pour avoir malmené les grilles de l'écothèque de l'Andra.

Toujours en 2017, un mandat d'arrêt européen a été émis à son encontre alors qu'il se cachait à la zad de Notre-Dame-des-Landes. La justice allemande lui reprochait d'avoir lancé un pétard dans une banque et d'avoir participé, dissimulé sous une cagoule, à la mise à feu de véhicules et de bâtiments en marge du G20, à Hambourg. Arrêté en août 2018, alors qu'il fêtait son anniversaire, il a été extradé outre-Rhin : « *Une première depuis la Deuxième Guerre mondiale !* » précise-t-il, l'index dressé. Condamné à trois années de prison ferme, il est sorti de cellule au bout de seize mois.

À tour de rôle, à Niort, les témoins ont défilé devant les juges. Un trémolo dans la voix, Jacques a exprimé sa fierté de défendre cette jeunesse, qui « *comme mon père s'est battu contre le régime de Vichy en 1940* », se bat aujourd'hui pour ce qui est juste. Essuyant son front d'un revers de manche, le septuagénaire a ensuite plongé dans ses souvenirs du 25 mars : « *J'étais dans un état de sidération totale face à ce déluge. Plus de 5 000 grenades ont été tirées en 1 h 30. Je me souviens avoir aidé un jeune à marcher vers un infirmier : son visage était méconnaissable tant il était couvert de sang.* »

Un récit appuyé par le rapport dressé par la Ligue des droits de l'Homme (LDH), présenté à la barre par l'une des observatrices : « *La stratégie de maintien de l'ordre a mis des vies en danger* », dénonce-t-elle, en référence à Serge, victime d'un tir de grenade et placé dans un coma artificiel pendant un mois. Critiqué à l'international, l'usage de la force pour empêcher « *coûte que coûte* » l'accès à la bassine n'était « *ni nécessaire, ni proportionné* », d'après l'association de défense des droits humains.

« *Quoi qu'il en soit, vous n'aviez pas à être là-bas* », lui rétorque le président, qui s'attire aussitôt les foudres de M^e Christophe Sgro, l'un des avocats du prévenu : « *Que la manifestation soit interdite ou non, les règles restent les mêmes pour les forces de l'ordre.* » Or, « *il y avait d'un côté des tanks, des camions, des quads et des armes de guerre, et de l'autre, des pierres lancées par des personnes à pied* », insiste sa consœur, M^e Laure Abramowitch.



Les forces de police ont bloqué l'accès à la salle d'audience, bien avant que celle-ci ne soit pleine. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

L'esprit de Loïc Schneider semblait aussi hanté par un autre traumatisme. Celui de la mort de Rémi Fraise, un militant écologiste de 21 ans, survenue aux alentours du barrage de Sivens dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014 : « *Il n'y a pas de djihadisme vert. En revanche, il y a Rémi Fraise et une famille qui peine encore à obtenir justice pour son fils.* »

Abandonnant ses feuilles écornées et écartant de sa bouche le micro capricieux, le prévenu se métamorphose. Il ne tremble plus, ne bute plus sur le moindre mot. « *Rémi est mort, sans même que je m'en rende compte, à une centaine de mètres de moi, dans l'obscurité. Quelques instants plus tôt, une grenade avait frôlé mon crâne. J'aurais pu être à sa place.* »

Un an de prison ferme

Maintes fois, le président a questionné témoins et prévenu sur la légitimité du recours à la violence. Pour Jean-François, paysan du littoral aux espadrilles en toile de coton, cette criminalisation des mouvements écologistes est une tentative de détourner l'attention de l'inaction climatique des décideurs : « *Moi, je vois mes coquillages mourir peu à peu. Pourtant, je n'entends personne parler de violence.* »

Une main en entonnoir autour de son oreille droite, victime d'une perte auditive suite à l'explosion d'une grenade, Loïc Schneider griffonne quelques mots sur une feuille blanche. Il s'élanche ensuite, corps et âme, dans une critique méticuleusement ficelée du modèle capitaliste, des lobbyistes et grands pollueurs : « *Macron a dit qu'il voulait une agriculture avec des drones, des tracteurs autonomes et davantage de génétique, conclut-il. Ne suivons surtout pas ce banquier de Rothschild !* »

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la partie civile a tenté de mettre en garde les magistrats : ce procès n'est pas celui des bassines, mais bien celui de Loïc Schneider. « *En quoi écrire que tous les flics sont des bâtards fait avancer la cause de l'eau ? En quoi brandir comme un trophée une veste de la gendarmerie fait avancer la cause écologiste ? La réalité, c'est que M. Schneider n'aime pas l'autorité. Le reste, ce ne sont que des excuses.* »

Au grand étonnement des proches du prévenu, la procureure a entamé son réquisitoire par ces mots : « *Il n'a évidemment jamais été question de réclamer une peine d'emprisonnement de sept ans.* » Elle a requis à la place une condamnation à un an de prison ferme, aménageable sous forme de détention à domicile avec bracelet électronique. Une décision approuvée quelques minutes plus tard par le président et ses assesseurs. Les trois autres militants ont également été condamnés à de la prison avec sursis.



Après Sainte-Soline, Loïc, poète maraîcher, risqu(ait) 7 ans de prison

Emmanuel CLÉVENOT
28 juillet 2023 (Reporterre)

Notes

[1] Homonyme de, il ne s'agit pas de la députée européenne de la France insoumise.

55

C'est le nombre de Faucheurs volontaires condamnés pour dégradation de semences OGM par le tribunal correctionnel de Rodez, ce 28 juin 2023. Les faits remontent au 10 novembre 2021, lorsque les militants ont éventré des sacs de plusieurs tonnes de semences de tournesol, sur le site du semencier Ragt, à Calmont (Aveyron). Ils ont été condamnés à des amendes de 200 euros sans sursis, ainsi qu'à verser 6 566 euros au céréalier, 1 000 euros pour préjudice moral et 1 500 euros de frais d'avocats. Le collectif Marre des Faucheurs salue « une condamnation nécessaire pour stopper la mode contagieuse du saccage ».

[https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/1297.html#ntrack=cXVvdGllkaWVubmV8MzMzMyNw%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/1297.html#ntrack=cXVvdGllkaWVubmV8MzMzMyNw%3D%3D[MTYINjgx])

Humour de Kroll



Diabolisation militante

William Bourdon : « Parler d'écoterrorisme est d'une monstruosité absolue »



Alors que les interpellations de militants écolos se sont multipliées au mois de juin et que les Soulèvements de la Terre ont été dissous, l'avocat William Bourdon, qui a défendu Extinction Rebellion ou encore le groupe de Tarnac, dénonce une dérive autoritaire de la part de l'exécutif. L'auteur du Petit manuel de désobéissance citoyenne (JC Lattès, 2014) revient aussi sur

les risques encourus par les personnes suspectées de sabotage.

Gérald Darmanin a qualifié les militants écolos d'« éco-terroristes ». Des interpellations d'activistes ont aussi eu lieu en juin, notamment dans le cadre de l'enquête sur l'intrusion de la cimenterie Lafarge près de Marseille. Assisté-t-on à un dévoiement de la lutte antiterroriste au profit de la répression des mouvements gênants pour l'État ?

Il y a deux paradigmes nouveaux ; d'abord, en effet, le dévoiement de la lutte antiterroriste contre des militants écologistes dans le cadre d'affaires de droit commun. Le fait que Darmanin parle d'« éco-terroristes » est d'une monstruosité absolue ; aujourd'hui, qui est la plus terrorisée ? La nature ! Une telle dérive était déjà en germe lors des manifestations de la COP 21 et contre la « loi travail » en 2015 et 2016 – à l'époque, des dispositions de l'état d'urgence ont été dévoyées afin d'organiser un maillage des manifestants. Cette criminalisation et cette instrumentalisation des outils antiterroristes permettent en outre de nourrir un discours public de discrédit des militants et de la cause qu'ils portent, qui est la plus universelle et la plus noble qui soit.

Je ne justifie ni n'encourage, bien sûr, l'escalade vers une radicalité violente, mais je comprends que certains citoyens, dans leur exaspération à se sentir inaudibles, finissent par porter atteinte aux biens. La logique, ici, se veut symbolique. Néanmoins, la conscience des citoyens doit aussi être aiguë s'agissant des conséquences de certains passages à l'acte, qui conduisent à la mise au chômage de personnes qui, bien souvent, sont aussi exaspérées qu'eux. Il y a aussi une forme d'aveuglement des politiques à l'égard d'une fraction de plus en plus importante d'une génération, qui est consciente de la catastrophe annoncée. Alors que le compte à rebours pour sauver la planète est lancé, cette jeunesse est dans une colère qui ne peut se tarir face aux mesures court-termistes, insuffisantes ou démagogiques menées par les pouvoirs publics.

Quel est l'autre paradigme inédit ?

Il est lié aux nouvelles technologies. Certaines permettent de pénétrer de façon très intrusive dans la vie privée d'autrui. Or, il existe en ce moment un discours très cynique estimant que si l'on a accès à ces outils, il faut les utiliser. Comme si, au fond, c'était la technologie qui devait dicter sa loi par la démocratie. Une démocratie implique pourtant que les responsables démocrates identifient les outils trop toxiques pour l'État de droit. Reste que nous assistons à une dérive autoritaire très nette. Il suffit de voir les perquisitions brutales

et les gardes à vue menées par la police antiterroriste en juin, qui n'ont au final donné lieu à aucune poursuite. Il s'agit donc d'une logique d'affichage et d'intimidation.

Cet aveuglement des politiques conduit à ce que le rebelle soit considéré comme pire que le « mal ». Et cette logique répressive hors de proportion avec la nature des faits ne peut qu'entretenir un cycle de violence, de radicalisation – de façon très cynique, c'est à se demander si ce n'est pas ce que recherchent les responsables publics. Impossible par ailleurs ici de ne pas penser à Nahel, tué par un policier le 27 juin, et aux violences qui ont suivi sa mort. Tout cela relève de la chronique d'une tragédie annoncée.

Vous avez été l'avocat du groupe de Tarnac, accusé en 2008 du sabotage de caténaires de la SNCF avant d'être relaxé. Ce dossier a-t-il marqué un tournant ?

Je n'en ferai pas un marqueur essentiel de ce virage répressif. La vraie bascule date de la création du délit de participation à un groupement en vue de commettre des violences, en 2010, sous Nicolas Sarkozy. Cela a facilité la répression et l'intimidation des manifestants. Ensuite, sous François Hollande, il y a eu la multiplication des états d'urgence puis, sous Emmanuel Macron, la loi « sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme ». Tout cela a banalisé des dispositions d'exception et a désinhibé l'utilisation de l'arsenal antiterroriste. Cela a aussi donné plus de pouvoir aux préfets et à la police administrative. Ce qui, par ricochet, a limité les recours possibles contre des décisions gravement coercitives et attentatoires aux libertés.

Sous Macron, ces dérives s'accroissent, s'accroissent et entretiennent un climat de défiance à l'égard de la police et des institutions, avec le sentiment que la force publique est utilisée pour protéger l'État, mais pas les citoyens. Quand la force publique est requise pour protéger l'État, s'introduit un rapport de force asymétrique en faveur de la force publique.

Quelle est la définition légale du sabotage ?

Le sabotage signifie empêcher un équipement privé ou public de fonctionner, ce qui diffère de l'atteinte aux biens ; on peut dégrader sans saboter. Je n'inclus pas dans cette définition le fait par exemple de dégonfler les pneus d'un SUV ; pour moi, le sabotage relève d'actions plus lourdes, comme enrayer la bonne marche d'une usine, d'un train... Il s'agit d'une attaque beaucoup plus frontale et agressive vis-à-vis des institutions ou des acteurs privés.

Que risque un individu accusé de sabotage ?

L'article 322-3 du code pénal réprime d'une peine de cinq ans de prison les actions de dégradation quand elles sont commises dans un local d'habitation ou dans un établissement commercial ou industriel par ruse, effraction ou escalade. La dégradation ou la destruction d'un bien appartenant à autrui qui entraîne un dommage est punie d'une peine de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Selon vous, comment s'explique le fait que ce mode d'action soit de plus en plus mobilisé par les militants ?

Plus les militants passeront de la dégradation légère de biens – comme les militants d'Extinction Rebellion que j'ai pu défendre – à des actions de sabotage, plus cela dira en creux le sentiment d'une partie de la jeunesse qu'il n'y a pas d'autre recours face au mépris des institutions et des acteurs privés. Depuis deux siècles, la littérature sur les formes de résistance rappelle ceci : il existe un seuil invisible à partir duquel des actes répréhensibles du fait de la loi deviennent légitimes en raison de la cause qui est portée et du sentiment d'impasse vécu par ceux qui la défendent. C'est au juge de peser et de soupeser ce principe de proportionnalité.

L'office des juges, qui sont des citoyens, va devenir de plus en plus difficile ; ils ont des enfants et des petits-enfants. Plus la cause est légitime ou perçue comme telle, plus les juges peuvent être amenés à entendre la légitimité de l'exaspération. Et, a fortiori, plus la gravité du délit peut être atténuée. Dans la période que nous vivons actuellement, il est très important que l'autorité judiciaire et la justice administrative prennent leurs responsabilités et résistent aussi à ce qu'on leur demande, soit valider le dévoiement de la procédure antiterroriste et la criminalisation de l'action citoyenne.

Amélie QUENTEL, journaliste, publié le 14 août 2023

« Le vrai problème, c'est le mépris.
« Ne me méprisez pas, prenez-moi
au sérieux. » C'est le fond de toutes
les revendications. Prenez-moi au sérieux,
quand même je ne suis pas un universitaire,
quand bien même je ne suis qu'un ouvrier, quand
bien même je suis un Noir, quand même je suis un
colonisé, quand même je suis une femme, quand même
je suis un retraité, quand même je ne suis qu'un petit
bambin. La revendication n'est pas d'égalité,
mais de dignité, d'être pris au sérieux, d'être
reconnu comme interlocuteur valable, non
seulement dans une discussion mais
dans un dialogue. »

Dr Paul Tournier

Succès du film « Sound of Freedom ». Vous en avez mis du temps !



Le film, en salles aux États-Unis depuis le 4 juillet, trouvera-t-il un distributeur en France ? ©Laurence Beneuve

TRIBUNE - C'est un euphémisme de dire que le succès* aux États-Unis du film « *Sound of Freedom* » de Alejandro Gomez Monteverde me fait plaisir. Inspirée d'une histoire vraie, celle de Tim Ballard, cette œuvre cinématographique alerte sur le trafic sexuel d'enfants et sur l'ampleur du phénomène.

Je suis avec émotion, sur les réseaux sociaux, les réactions que suscite la sortie de ce film.

Les internautes indignés expriment leur sidération en découvrant que cet horrible marché brasse des milliards de dollars. Ceux qui n'ont pas pu voir le film exigent qu'il soit traduit et distribué dans leur pays. L'intervention de l'acteur Mel Gibson qui plaide pour une prise de conscience concernant l'existence de réseaux de traite humaine, et notamment d'enfants, et encourage à regarder « *Sound of Freedom* », y est sans aucun doute pour quelque chose.

Et je me dis : « *ENFIN ! Même si le sujet est douloureux, le public accepte de voir...* »

Parce que permettez-moi de vous le dire gentiment : vous en avez mis du temps !

Que la traite sexuelle des enfants est une criminalité qui engendre des milliards de dollars, je l'écrivais déjà en 2000 ! Je l'ai clamé sur tous les plateaux de télévision où j'étais invitée. Je n'ai jamais arrêté, à longueur de livres, d'articles, de magazines TV, d'interviews... J'ai même accepté de participer à des conférences.

Plus de 20 années passées à alerter sur l'existence de cette criminalité prédatrice, dont tout enfant peut se retrouver victime. Il suffit d'une mauvaise rencontre, au mauvais moment, au mauvais endroit.

Plus de deux décennies à dénoncer l'indifférence des pouvoirs publics, les dérapages des institutions en la matière, le manque de moyens mis en œuvre pour lutter contre ce fléau, des dysfonctionnements judiciaires parfois tellement énormes qu'il est permis de soupçonner, a minima une indulgence envers la pédocriminalité et un déni des ravages qu'elles causent chez les enfants qui y survivent, et au pire, dans certains cas, une réelle complicité.

Franchement, je commençais à désespérer !

Parlons de la pédopornographie. Je ne peux pas vous en vouloir de ne pas réaliser l'horreur de ce type de documents. Tant qu'on ne les pas vus, on ne peut pas se rendre compte. Comme l'avait dit Paul Moreira, rédacteur en chef de l'émission *90 minutes* sur Canal Plus à l'époque où j'y travaillais, « *il y a un avant et un après* ». Au passage, le documentaire de 40 minutes sur la pédocriminalité, intitulé « *La pièce qui accuse* », fruit de ma collaboration avec ce magazine d'investigation, a totalement disparu des radars. On retrouve tout sur internet, sauf cette enquête pour laquelle nous avons pourtant reçu des prix.

Dans le cadre de mes enquêtes, j'ai eu la douleur de voir des photos et vidéos pédopornographiques. C'est atroce. J'ai vu des viols de bébés, oui de bébés, des nourrissons, des gosses torturés et d'autres images à vomir.

Ce n'est pas votre cas, je vous l'accorde bien volontiers. Mais enfin, il me semble qu'il ne faut qu'un élémentaire bon sens pour comprendre que, pour que de tels documents existent, il faut que des gosses souffrent ! Et il n'est pas besoin d'avoir étudié la question pour savoir que ces enfants sont en immense danger, qu'il faut les chercher, que les gens qui fabriquent ou se repaissent de tels documents sont extrêmement dangereux ! Or, vous savez qu'ils existent. Les médias parlent de temps à autre, de coups de filet où des pédocriminels se font arrêter, détenteurs de dizaines, voire des centaines de milliers de documents pédopornographiques.

Les milliers d'enfants qui disparaissent chaque année, les réseaux criminels qui récupèrent les mineurs isolés dans les camps de réfugiés, le tourisme sexuel de consommateurs d'enfants, la pédopornographie, tout ça est évoqué périodiquement dans des médias de masse.

Dans ce film, Tim Ballard explique que les plus gros clients des trafiquants d'enfants se trouvent aux États-Unis. Je pense pour ma part que l'on trouve ces clients prédateurs d'innocence dans tous les pays aisés, notamment les pays occidentaux, dont la France.

Dès 2000, Serge Garde et moi-même avons sorti ce qu'on a appelé « l'affaire de Zandvoort », du nom de la ville aux Pays-Bas où résidait un pédocriminel au cœur d'un trafic de pédopornographie. Ce dernier a fini assassiné. Sur les affreux documents saisis en Hollande, des enfants français ont été reconnus par leur famille. Et derrière l'affaire de Zandvoort, c'est tout un réseau international qui se cachait. Nous l'avons expliqué dans un ouvrage intitulé « *Le livre de la honte. Les réseaux pédophiles* » paru au Cherche-Midi. Comme il est épuisé, j'envisage de le mettre en accès gratuit sur internet, mais je ne suis pas la seule qui décide. Franchement, si peu de choses ont changé que la mise à jour ne me prendrait pas plus d'une journée !

Évidemment, à l'époque comme aujourd'hui, il y a eu des journaux pour affirmer d'autorité que tout ça n'était que « complotisme ». Hé oui, l'accusation de complotisme, quand on n'a pas d'argument à opposer, ne date pas d'aujourd'hui. *Libération*, *Marianne* et d'autres, se sont faits les porte-paroles d'officiels de mauvaise foi, et se sont empressés de bâcler des « contre-enquêtes », composées pour l'essentiel d'affirmations gratuites souvent contraire au bon sens.

Je me souviens d'un article de *Marianne* particulièrement indigent où le journaliste expliquait qu'il n'existait pas de réseaux pédocriminels organisés mais que... les pédocriminels avaient « des liens entre eux » et formaient des « sortes de cercles ». Il concluait : « *Le vrai réseau, il est là sous notre nez : c'est Internet* ». Comme si, derrière les ordinateurs reliés par internet, ne se trouvaient pas des êtres humains !

Quant à *Libération*, le quotidien s'était empressé d'expliquer que les carnets d'adresses saisis à Zandvoort, dont j'avais personnellement remis des copies à la Brigade des mineurs de Paris, ne contenaient que des commerçants, boulanger, coiffeur... Bref rien d'intéressant.

Trois fois rien : des correspondants au Crédit Lyonnais-Ukraine à Kiev, à la Banque nationale d'Ukraine, à la Banque mondiale, à la Comm Bank of Social Development, à l'Oschadny Bank, à l'Exim Bank, à la Berrents Group à Kiev, à la State Export Import Bank of Ukraine, à la BERD, à la ABN AMRO Private Banking, un compte au Crédit agricole de Garches et un compte joint en dollars dans une agence du Crédit Lyonnais à Paris... Sans parler de tarifs pour un service « d'escort » enfants. Les enfants occidentaux coûtaient beaucoup plus cher que ceux de pays du tiers-monde : plus risqué de se les procurer.

Quelques années plus tard, il n'y avait plus grand monde pour affirmer que les réseaux pédocriminels n'existaient pas, mais toujours pas grand monde non plus pour exiger qu'on se dote de moyens conséquents pour les combattre et pour protéger les enfants.

Depuis le livre de Camille Kouchner, il est permis d'envisager qu'il y ait des personnalités influentes parmi les pédocriminels, sans se faire immédiatement taxer de complotisme. Mais la route est encore longue pour en tirer les conclusions qui s'imposent... Quand des juges sont condamnés pour des affaires de pédocriminalité, les dossiers qu'ils ont traités ne sont pas inspectés.

On accepte qu'au sommet de l'État français, un couple envoie un regrettable message d'impunité. On polémique sur l'affaire Polanski, mais lui au moins a été poursuivi ! Brigitte Macron, même pas. Et pourtant elle aurait dû. Même Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Brigitte_Macron) le reconnaît ; c'est dire ! En invoquant le mauvais article du code pénal et donc en minorant la peine encourue, mais l'encyclopédie en ligne le reconnaît !

Des affaires où des institutions pour enfants placés servaient de viviers à des prédateurs sexuels ont été rendues publiques. Pourtant, les foyers ne font pas l'objet de contrôles fréquents. Et il faudrait en faire autant en ce qui concerne les adoptions à l'international.

Dans une affaire de réseau jugée en France, non seulement les pédocriminels voyageaient dans le monde, Thaïlande, Maroc..., mais ils avaient en projet l'achat d'un orphelinat en Roumanie ! Pour la petite histoire, une perquisition a été effectuée au palais de Justice de Paris dans le cadre de cette affaire : un membre du

réseau avait tourné des films pédopornographiques dans le somptueux décor de la Cour de cassation, et il piquait des documents pédopornographiques dans les scellés pour les remettre dans le circuit !

Il y a pléthore de dossiers où des personnes sont condamnées pour viols sur mineurs, mais aussi pour proxénétisme, sans qu'on ne cherche les clients. Et je ne vous parle pas des dossiers où des pièces disparaissent... La loi, prévoyant que tout résident français abusant sexuellement des mineurs à l'étranger doit être poursuivi, est extrêmement rarement appliquée.

Tout ça a été publié. Tout est sous vos yeux, depuis des années !

Alors oui, je suis heureuse du succès rencontré par « *Sound of Freedom* ». Après toutes ces années à alerter sur la situation en ayant l'impression de prêcher dans un désert, sinon d'indifférence du moins de déni ou de refus de savoir, je nourris le grand espoir d'une prise de conscience, d'un début de réflexion collective.

Évidemment, l'étape d'après est d'exiger qu'une lutte efficace s'organise pour protéger les enfants, tous les enfants. J'espère qu'il ne faudra pas quelques décennies de plus...

Laurence BENEUX, France-Soir
Publié le 20 juillet 2023

Laurence Beneux est journaliste d'investigation, rédactrice en chef adjointe de France-Soir.

*Selon le classement du site spécialisé Boxofficemojo, le film a rapporté 96,2 millions de dollars (en date du 18/07). À ce jour, il est le 18e film le plus rentable de 2023 aux États-Unis et au Canada. Une vraie performance pour un film qui a connu un meilleur démarrage en salles que plusieurs blockbusters comme le dernier Indiana Jones.

Plus de 200 victimes de trafic sexuel, dont 59 mineurs, sauvés après un coup de filet du FBI



200 victimes de trafic sexuel ont été retrouvées par le FBI. ©Photo de David Trinks sur unsplash.com

TRAFIC HUMAIN - Aux États-Unis, le Bureau fédéral d'investigation (FBI) a annoncé avoir retrouvé plus de 200 victimes de trafic sexuel, dont plusieurs dizaines de mineurs, dans le cadre d'une opération de plusieurs jours menée en juillet dernier par ses agents contre des réseaux de traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle d'enfants. Un coup de filet qui a aussi mené à « l'identification ou l'arrestation » de plus de 120 trafiquants.

Baptisée « Operation Cross County », cette offensive annuelle a permis « l'identification et la localisation de 200 victimes de trafic sexuel ». Dans un communiqué diffusé mardi 1er août 2023, le FBI a aussi annoncé que 126 suspects impliqués dans l'exploitation sexuelle d'enfants et 68 suspects impliqués dans la traite d'êtres humains ont été « identifiés ou arrêtés ». En outre, l'agence fédérale, qui dit avoir mobilisé tous ses bureaux à travers le pays et coordonné ses efforts avec d'autres organisations comme les polices d'États et locales ou encore les services sociaux, a fait état de 59 mineurs victimes de trafic sexuel localisés et une soixantaine d'autres enfants portés disparus retrouvés.

L'opération s'est concentrée, en premier lieu, sur « l'identification et la localisation des victimes du trafic sexuel d'enfants et du trafic des êtres humains », et, en second lieu, sur « l'arrestation des individus et des entreprises criminelles impliquées ».

1 400 trafiquants arrêtés entre 2008 et 2017

Selon le *National Center for Missing and Exploited Children* (NCMEC), une organisation de protection de l'enfance qui a participé à l'opération du FBI, 19 000 signalements de possibles cas de trafic sexuel ont été reçus en 2022. Sur son site Internet, ce centre précise que parmi les 25 000 enfants portés disparus et qui avaient fui les services de protection de l'enfance, 18% d'entre eux étaient probablement victimes de trafic sexuel. « Derrière chaque statistique, il y a une personne avec des rêves, des aspirations et le droit de vivre une vie exempte de trafic et d'exploitation sexuels », a rappelé Michelle DeLaune, présidente du NCMEC.

Le FBI, dont le directeur Christopher Wray a dénoncé le trafic d'enfants, une « grave violation des droits de l'homme qui s'attaque aux plus vulnérables de notre société », a précisé que les victimes retrouvées au cours de la 13e édition de l'opération « Cross County » avaient reçu de la nourriture et des vêtements, des services d'urgence et une aide pour trouver un abri ou un logement. « Les actions du FBI contre cette menace ne vacilleront jamais et nous continuons à envoyer notre message : ces atrocités ne seront pas tolérées », a ajouté M. Wray dans le communiqué.

Les détails de cette opération comme la répartition des États n'ont pas été dévoilés mais des bureaux locaux du FBI communiquent sur les chiffres liés à leur région. Celui de San Francisco a par exemple annoncé l'identification et la localisation de 21 victimes de trafic sexuel. Au New Jersey, 5 mineures ont été sauvées.

Le nombre national des victimes retrouvées est proche de celui des dernières années. Entre la première édition en 2008 et 2017, plus de 900 enfants ont été retrouvés et environ 1 400 trafiquants ont été arrêtés. Si le fléau du trafic sexuel d'enfants et de la traite des êtres humains est dénoncé depuis plusieurs décennies, la question est particulièrement au cœur des attentions ces derniers mois aux États-Unis. En avril, une lanceuse d'alerte, Tara Lee Rodas, qui travaillait auprès du Département de la Santé et des Services humains (HHS) sur un site d'accueil d'urgence de migrants à Pomona en Californie, avait ouvertement accusé au Congrès le gouvernement américain d'être complice, « intentionnellement ou non », de ce trafic.

Le trafic d'enfants dans le collimateur

Lors d'une audience intitulée « *La crise de la frontière de Biden : l'exploitation d'enfants étrangers non accompagnés* », elle a témoigné en déclarant que le gouvernement étasunien était devenu « *l'intermédiaire dans une opération de traite d'enfants à grande échelle de plusieurs milliards de dollars dirigée par de mauvais acteurs cherchant à profiter de la vie des enfants* ». Tara Lee Rodas faisait surtout référence à la gestion par l'administration Biden, jugée « *laxiste* » par les républicains, de l'immigration à la frontière sud des États-Unis et de l'afflux de migrants mineurs non accompagnés. En mars, le *New York Times* dévoile dans une enquête la condition de ces enfants migrants, qui se retrouvent aussi forcés de travailler.

Selon le rapport fédéral sur la traite des êtres humains de 2022, 85 % des victimes de trafic vers les États-Unis sont de nationalité étrangère. 69% d'entre eux font l'objet de trafic sexuel et 15% sont exploités. « *Je pensais que j'allais aider à placer des enfants dans des foyers aimants. Au lieu de cela, j'ai découvert qu'ils étaient victimes de traite via un réseau sophistiqué qui commence par le recrutement dans leur pays d'origine, un passage clandestin à la frontière américaine et se termine lorsque le Bureau de réinstallation des réfugiés livre un enfant à un répondant – et certains d'entre eux sont des criminels, des trafiquants et des membres d'organisations criminelles transnationales* », a déclaré Mme Rodas.

Un recrutement qui se fait principalement sur les réseaux sociaux, comme l'avait fait remarquer le procureur général de l'État de Floride, la républicaine Ashley Moody. Le 10 juillet dernier, elle avait exigé dans une lettre rendue publique des explications de la part de Mark Zuckerberg, PDG du groupe Meta, dont les réseaux sociaux Facebook et Instagram sont privilégiés par les trafiquants, selon plusieurs études. Le géant californien avait aussi été mis en cause par le Royaume-Uni et l'Union Européenne, qui ont dénoncé l'implication des applications de Meta dans le trafic d'enfants.

Une prise de conscience à laquelle se joignent de nombreuses stars d'Hollywood, qui dénoncent depuis de nombreuses années les réseaux pédophiles qui prennent des acteurs mineurs pour cible. Début juillet, c'est le thriller « *Sound Of Freedom* » qui alerte sur le trafic sexuel d'enfants et sur l'ampleur du phénomène. Le long-métrage, réalisé par Alejandro Monteverde avec Jim Caviezel au premier rôle, retrace l'histoire véridique de Tim Ballard, un ancien agent du gouvernement américain qui a lutté contre cette activité criminelle, notamment en Amérique du Sud. Le film s'est hissé à la tête du box-office dès sa sortie.

FRANCE-SOIR
Publié le 04 août 2023



Maternité

Message sur la plateforme : « Besoin demain d'un e driver pour accompagner une jeune maman et son nouveau-né, de l'hôpital St Pierre à sa famille d'accueil, près de Gembloux ».

Je me propose comme chauffeuse.

Clara, qui a lancé l'appel, me donne le nom et le n° de tél de la jeune femme.

Il faudra être à St Pierre à 14 h.

Le lendemain : transfert reporté de 24 h. OK, je peux toujours le faire.

Le surlendemain donc, j'envoie un SMS à Isa, la jeune accouchée, pour lui confirmer que je viendrai les prendre, elle et son bébé, en début d'après-midi.

Pas de réponse – elle doit avoir de quoi s'occuper, j'imagine.

Avant de démarrer, je lui téléphone et là elle décroche :

« Seulement à 14h ? Le SMS annonçait 13h30 ? » OK, j'arrive !

Je trouve à garer au pied de la Porte de Hal : parfait, c'est tout près.

Passée la porte tambour de l'hôpital, je fonce sur la « route 508 » qui, d'après les panneaux, mène à la maternité.

La porte est verrouillée, je sonne. Grésillement : je pousse le battant.

Au guichet : « Non, je ne la vois pas chez nous... Elle est probablement au 608 ».

C'est l'extension du service, tout à côté. Nouvelle porte, sonnette et nouveau guichet : « ... je ne la trouve pas, elle doit être au 508 » « Mais j'en viens ! ».

Tout le personnel de St Pierre est dévoué, de l'accueillante au chirurgien le plus réputé : je le sais de longue expérience. La dame du guichet reparcourt donc sa liste : « Isa Lina... » Je revérifie mes propres infos : « Excusez-moi, c'est Isa Mina, pas Lina ! » Elle cherche... et trouve. Pas Lina donc, mais Mina. En outre, Isa Mina sont ses prénoms : elle vient d'Afrique centrale, son nom de famille est bien plus long et exotique. Voilà : c'est chambre 4, lit 1.

Dans la chambre 4, les lits 1 et 2 sont séparés par des rideaux jaune clair.

La nouvelle-née dort dans son berceau en plexi. Sur le lit, une dame est étendue, l'air fatigué : « Je suis une amie d'Isa. Elle est sortie... »

Ah ? Oui, elle est allée déclarer sa fille à l'état civil, puis récupérer ses affaires au Samu social. Bon : si je reste près du bébé, nous finirons par nous trouver.



J'assiste ébahie au repas du nourrisson : l'amie se lave consciencieusement les mains, prend le bébé sur les genoux et lui met un doigt dans la bouche. Une toute jeune infirmière au sourire éblouissant l'assiste : « *Je suis stagiaire, en dernière année !* ». Elle tient une seringue remplie d'un liquide jaunâtre, prolongée par un fin tuyau flexible qu'elle glisse le long du doigt dans la bouche : c'est ainsi qu'on donne au bébé le lait que la maman a tiré avant de sortir.

Isa m'appelle. Elle est dehors, près de ses affaires, avec l'ami qui l'a aidée dans ses démarches. « *À quelle entrée ?* » « *Aux urgences* ».

Je sors et, à pied, je les fais toutes, les entrées. De la rue aux Laines, je descends au Boulevard de Waterloo. Puis je passe sous l'entrée cochère rue Haute et je traverse la cour intérieure jusqu'aux urgences. Oui, elle est là, dans une voiture remplie à ras bord de sacs et valises.

Bon. Je lui propose qu'elle retourne dans la chambre près de sa petite fille.

Moi je m'assieds sur le siège du passager et je guide l'ami conducteur jusqu'à ma voiture. Le bon dieu est avec nous : la place de parking derrière la mienne est libre ! Je rabats les sièges arrière et nous transbordons dans ma Twingo les sacs, grands et petits, une poussette, au moins 2 couffins, un matelas pour lit de bébé, et 2 valises à roulettes. Retour à la chambre. Isa avale à la sauvette quelques cuillerées de la soupe aux légumes apportée par son amie. Il y a un cosy au pied du lit.

Elle me regarde : « *Je ne sais pas comment on met le bébé là-dedans* » « *C'est ton premier ?* » Oui. Moi non plus, en fait, je ne sais pas. Ma fille a plus de 30 ans et je n'ai jamais utilisé de cosy. L'infirmière : « *Je vais vous montrer !* » Ensuite elle remet à la nouvelle accouchée une petite brochure qu'elle parcourt rapidement : « *Si le bébé a des rougeurs, de la fièvre, ne mouille pas assez souvent son lange..., si vous-même vous sentez fiévreuse, ou déprimée... : vous appelez la sage-femme qui vous suivra là-bas, dans votre famille d'accueil* ».

Je suis déchirée entre l'envie que nous démarrions enfin, et l'empathie, voire la gêne : Isa est toute tendue vers les explications, bouche entrouverte, visiblement épuisée, le plus concentrée possible.

Je prends le cosy, les deux amies se partagent les bagages, et nous descendons à l'entrée la plus proche : rue aux Laines. Je pose le cosy et sa précieuse cargaison sur un large muret et explique que je vais arriver dans cinq minutes là, sur ce trottoir, avec ma voiture. Aucun signe d'impatience. Leur confiance me touche.

Je range la voiture à côté de deux véhicules de service et nous complétons le chargement : encore trois sacs et une petite valise. Je constate, satisfaite, qu'une Twingo, c'est extensible. J'installe Isa à l'avant, puis le cosy sur ses genoux. Pas du tout sûr que ce soit autorisé de circuler avec un bébé à l'avant, même dans cette coque bien rigide.

(Au calme chez moi, je me souviendrai que « *l'Afrique, c'est la civilisation de l'enfant porté* » – ce cosy, ces couffins, cette poussette: on les lui a offerts pour l'équiper « *comme il convient ici* ». Bien normal qu'elle ne sache pas s'en servir)



Nous prenons congé de l'amie secourable. Il est 16 h : tout va bien, je serai sortie de la ville avant l'heure de pointe. 16 h 35 : nous montons sur l'autoroute. *« Je crois que... je vais m'endormir ! »* La vitre arrière est bouchée par les bagages. Je dois me fier aux rétroviseurs latéraux. Les yeux clos, la tête d'Isa retombe, vers l'avant, d'un côté puis de l'autre. Dès lors, seul le rétro latéral gauche reste vraiment utile. Pour vérifier sur la droite, je dois me contorsionner un peu et diriger le regard sous le menton de ma passagère, ou par-dessus de sa nuque.

En fin de parcours, un chantier : la vitesse est limitée à 70 km/heure. Nous ne sommes plus très loin. Brusquement, une frayeur me saisit : si cette famille d'accueil refusait d'entreposer tout le barda que nous lui amenons ?

Sur la petite route qui mène enfin à destination, un tracteur qui, bientôt, tourne à gauche.

Dans le village, je demande mon chemin : *« Désolées, nous ne sommes pas d'ici ».*

Je finis par sonner au n°37A : *« Excusez-moi, je cherche le 37B ? » « C'est là, juste à côté ! »*

Oui, effectivement, le n° est indiqué, mangé par une plante grimpante.

Je passe la grille du jardinet et frappe à la porte-fenêtre.

Pas de réponse – retour à la voiture. Le découragement n'a cependant pas le temps de m'envahir. Car une dame énergique sort en coup de vent : *« Oui, entrez, entrez ! Nous étions à l'arrière, au jardin. Nous vous attendions ! »*

Quel soulagement ! Cette dame est visiblement elle aussi d'origine subsaharienne. Elle installe Isa et le bébé dans le divan, nous offre à boire. Elle nous présente sa fillette d'un an tout rond, puis les grands-parents qui font partie du ménage.

Nous vidons la voiture, rassemblons tout dans le hall.

« Quand mon mari rentrera, il montera tout ça en deux minutes ! »

Elle nous demande l'autorisation de nous prendre la main à chacune :

« Mon Dieu, merci pour l'arrivée de ce bébé né le même jour, à un an d'intervalle, que ma petite dernière, et de sa maman. Merci pour Marie qui les a conduites jusqu'à nous. Merci pour cette vie qui commence. Merci pour cette belle rencontre ! Mon Dieu qui nous as réunis, Mon Dieu, protège-nous tous et toutes ! »

Isa sort de son engourdissement : *« Moi aussi, je crois en Dieu ! Je ne crois pas au hasard : moi aussi, je suis très heureuse de notre rencontre ! »*

Moi la mécréante, je suis émue par cette si sincère *« petite prière ».*

Je ne crois ni à dieu ni à diable. Mais je crois à l'accueil et aux rites de l'hospitalité.

Marie WIENER, 5 juillet 2023 (1)

(1) les airbnb du cœur

[Sexualité chez les enfants]

Démocratie Participative est une initiative citoyenne pour responsabiliser nos dirigeants

Depuis plusieurs années, nous ressentons à des degrés divers, un décalage croissant entre les discours officiels sur notre chance de « vivre en démocratie » et les menaces qui pèsent aussi bien sur nos libertés, que sur nos choix collectifs. La démocratie est un bien aussi imparfait que précieux, et sa fragilité nécessite que nous y apportions sans relâche, une attention particulière.

La question qui est sans doute la plus prégnante porte sur le caractère « représentatif » de nos systèmes. Or, prendre des décisions a priori légales, au nom des pouvoirs que confèrent les élections, ne signifie pas pour autant que celles-ci sont toujours légitimes.

En effet, le verdict des urnes n'est pas un blanc-seing qui permet aux gouvernements de décider de tout au risque de porter atteinte aussi bien aux valeurs qu'aux intérêts des peuples qu'ils sont censés représenter. Plus inquiétante est la dérive technocratique de la vie politique, le transfert des pouvoirs nationaux vers des organisations internationales rongées par les conflits d'intérêts, voire la corruption, ainsi que la concentration des médias, phénomène que l'on observe partout. Loin d'être exhaustive, cette liste doit nous alerter sur les attaques en cours contre le fonctionnement de nos démocraties

Le but de notre initiative est d'offrir un espace d'expression et de réflexion à propos des réglementations (ou de projets de réglementations) nationales ou supranationales qui ne font généralement pas la une de l'actualité, mais qui impactent directement ou indirectement la vie des citoyens et de leur famille. [...]

Depuis quelques années les enfants sont exposés à un programme d'éducation sexuelle obligatoire dans les écoles, en application de recommandations édictées par des agences internationales telles que l'ONU, l'OMS ou le Planning Familial International.

Ces notions ont donc été utilisées pour élaborer le Guide EVRAS, destiné à être l'outil de référence pour l'enseignement de la Communauté française de Belgique. Dans les détails et dans la pratique, ce qui en ressort est loin de faire l'unanimité.

De l'avis de nombreux parents choqués par la mise en œuvre de ce plan, il semble porter atteinte aux droits des familles et de leurs enfants, tant du point de vue philosophique et éducatif, que du point de vue légal. Ainsi, alors que beaucoup de parents assimilent uniquement « l'éducation à la sexualité » à une mission de protection de l'enfance face à un monde hyper-sexualisé, ou encore à la formation à la prévention et à l'hygiène pour les adolescents, une partie de ce programme inclut en réalité l'enseignement de pratiques sexuelles aux enfants.

Par ailleurs les parents ignorent souvent que les animations EVRAS se déroulent en-dehors de la présence des enseignants et tend aujourd'hui à limiter leur liberté pédagogique sur cette question. Ce programme d'éducation à la sexualité de manière précoce introduit dans l'esprit des enfants des images de diverses pratiques sexuelles, ainsi que des notions portant à créer la confusion dans leur esprit, telles que l'existence de l'enfant « transgenre ».

Enfin, l'on rapporte que ces programmes poussent de nombreux jeunes en pleine construction identitaire à entreprendre des thérapies hormonales pour changer de sexe, bien qu'ils n'aient pas la maturité nécessaire pour en évaluer les risques et les conséquences.

GUIDE POUR L'EVRAS - BALISES ET APPRENTISSAGES

À destination des acteurs et actrices de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle en milieu scolaire.

QUESTION I. Le guide EVRAS

Avez-vous entendu parler du guide EVRAS ? Connaissez-vous son contenu ?

Oui, je le connais

Non, je ne le connais pas

QUESTION 2. La notion d'enfant transgenre, dès 5 ans

Dans un esprit inclusif, l'EVRAS a mis à disposition des guides d'animation pour les maternelles pour « déconstruire les stéréotypes » de genre. Dès 5 ans, un enfant devrait « prendre conscience que son identité de genre (fille ou garçon) peut être identique ou différente de celle assignée à la naissance ». (Page 160). Êtes-vous d'accord avec cette idée ?

OUI

NON

Sans opinion

QUESTION 3. La pornographie, à 9 ans

Le programme EVRAS prévoit d'aborder dès 9 ans le sujet de la pornographie en « reconnaissant que les partages de sextos et/ou nus peuvent être excitants et être source de plaisir, dans un cadre de confiance et de consentement avec l'autre » (4ème et 6ème primaire).

Selon la conception de l'EVRAS (p192), l'idée n'est pas de les dissuader d'en faire (des sextos ou photos de nus), mais de leur donner des éléments pour éviter que ces pratiques ne leur attirent des ennuis.

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

OUI, je suis d'accord

NON, je ne suis pas d'accord

Sans opinion

QUESTION 4. La masturbation et l'orgasme, à 9 ans

Le programme EVRAS prévoit de parler de la masturbation et de l'orgasme (p. 187)

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

OUI, je suis d'accord

NON, je ne suis pas d'accord

Sans opinion

QUESTION 5. La pornographie, à 12 ans

Le programme EVRAS prévoit d'apprendre à développer l'esprit critique en regardant des films pornographiques (p. 210) Il estime qu'il faut « comprendre les usages de la pornographie, ses avantages et ses inconvénients ».

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

OUI, je suis d'accord

NON, je ne suis pas d'accord

Sans opinion

QUESTION 6. L'éducation obligatoire à la sexualité, avant 16 ans

Selon l'article 417/16 du code pénal de la loi belge, l'atteinte à l'intégrité physique, le voyeurisme et la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel sont passibles d'emprisonnement. Par ailleurs, en dessous de 16 ans, il n'y a pas de consentement légal (l'enfant n'est pas présumé pouvoir donner un consentement valable).

Avant 16 ans, l'éducation à la sexualité à l'école selon l'EVRAS, qui prévoit de parler aux enfants de masturbation, d'orgasme et de pornographie est-elle compatible avec la loi sur la protection des mineurs ?

OUI, elle est compatible (parce cela se passe à l'école)
NON, ce programme ne respecte pas la protection des mineurs
Sans opinion

QUESTION 7. Le consentement à la sexualité, avant 16 ans

Selon l'article 417/6 du Code pénal, un mineur n'est jamais réputé pouvoir donner librement son consentement s'il s'agit d'une personne qui est dans une position de confiance, d'autorité ou d'influence (comme c'est le cas dans le cadre scolaire).

Dès 12 ans, l'EVRAS introduit la notion de consentement à la sexualité et de consentement « dans les relations sexuelles de nature transactionnelles » à savoir : prostitution, escort, accompagnement sexuel, mais aussi échange de petits cadeaux, repas, sorties, petites sommes d'argent. Est-ce une bonne idée ?

OUI
NON
Sans opinion

QUESTION 8. Changer de genre

Selon l'EVRAS, l'enfant doit "se sentir libre de questionner les normes et stéréotypes de genre pour trouver son point de confort. Il s'agit de l'ensemble des éléments pouvant être mis en place par une personne transgenre afin de favoriser le sentiment de bien-être par rapport à sa propre identité de genre : adopter une démarche différente (ou pas), changer sa façon de s'habiller (ou pas), prendre des hormones (ou pas), recourir à des opérations chirurgicales (ou pas)." (Page 162)

L'école doit-elle introduire l'idée et les manières de changer de genre ?

OUI, je suis d'accord
NON, je ne suis pas d'accord
Sans opinion

QUESTION 9. Le rôle des parents

Les notions concernant la sexualité s'inscrivent toujours dans le cadre de la situation familiale et de ses valeurs morales, philosophiques ou religieuses. L'EVRAS organisé par le planning familial, sans recourir à des experts du développement psychologique de l'enfant, sans consulter les enseignants, ni les parents des communautés scolaires. L'enseignement officiel doit être neutre et doit respecter les conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves.

Faut-il impliquer les parents dans les discussions autour de l'EVRAS dans les écoles ?

OUI
NON
Ni oui ni non

QUESTION 10. Votre confiance

Au vu des informations transmises dans cette enquête. Êtes-vous inquiet par rapport aux objectifs de l'EVRAS ? *

OUI
NON
Sans opinion

QUESTION 11. Supprimer l'EVRAS ?

À votre avis, faut-il maintenir ou supprimer l'éducation sexuelle à l'école avant l'âge de 14 ans ?

OUI, il faut supprimer ce programme

NON, il faut le maintenir

Sans opinion

QUESTION 12. Les recommandations supranationales

L'OMS et d'autres agences de l'ONU estiment que « la santé sexuelle » et « les droits sexuels » font partie des domaines qu'ils doivent réglementer. C'est pourquoi ils édictent des programmes standards et des objectifs à atteindre dans ces domaines. L'enseignement en Belgique doit-il se conformer aux normes des organisations internationales, ou doit-il élaborer ses propres standards ?

OUI, il faut suivre les normes internationales

NON, il faut élaborer nos propres objectifs

Sans opinion

L'éducation sexuelle selon l'OMS : danger. Entretien avec Ariane Bilheran

(<https://www.youtube.com/watch?v=Wqqib9wjb8>)

Site web du collectif pour préserver l'innocence des enfants « Sauvons nos enfants »

(<https://sauvonsnosenfants.weebly.com/>)

Ce site réalisé par des parents et professionnels expose les problèmes liés programme d'Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS)

<https://www.democratieparticipative.eu/home>

[site « Sauvons nos enfants »]

Des actions sont possibles

Il est possible et même souhaitable de se réunir autour de ce sujet pour réfléchir ensemble aux modes d'actions susceptibles de retrouver une éducation saine et agréable pour nos enfants.

En effet, ils ont subi beaucoup de désagrément avec la crise Covid (arrêt de la scolarité, scolarité à distance, peur du virus, obligation des masques, discrimination...), et déjà auparavant, on notait une diminution de la qualité de l'enseignement, beaucoup de burn out des professeurs, de dépressions chez les enfants, ou au moins de la démotivation et de la perte d'intérêt.

Les parents souvent se plaignaient de ne pas être entendus par les professeurs ni les responsables des établissements, se sentaient mis à l'écart des projets scolaires, mal informés, alors que l'on a vu dans la circulaire 7801 qu'il est du devoir des écoles de tenir les parents informés.

Il y a donc beaucoup à faire et cela pourrait être l'occasion de revendiquer des changements en profondeur au départ du constat de dérive occasionné par la mise en obligation du programme EVRAS.

Les suggestions de nos lecteurs pourraient être étudiées si elles nous sont envoyées via le contact que nous proposons sur le site (<https://sauvonsnosenfants.weebly.com/contact.html>).

I. Des lettres adressées aux responsables et des pétitions

En 2017, l'équipe de professionnels autour du Pr M. Berger avait déjà mentionné dans sa pétition en France un certain nombre d'exigences :

1) Arrêter toute « éducation à la sexualité » en classe maternelle et primaire. On laisse les enfants tranquilles. Il existe suffisamment de brochures bien faites sur comment on fait les enfants, adaptées à leur âge, et qu'un mineur peut regarder chez lui ou dans les bibliothèques, seul ou avec ses parents, s'il le souhaite et au moment où il le souhaite. Et rien n'empêche de proposer un ouvrage (un de plus alors qu'il en existe déjà beaucoup de bien faits) pour aider les parents à parler de sexualité avec leur enfant en réponse à ses questions, ou de leur proposer des espaces de discussion pour cela.

Ceci n'empêche pas des interventions de prévention des abus sexuels sur mineurs au sein des écoles, qui doivent continuer à être développées en apportant une information adaptée à l'âge de l'enfant.

2) Arrêter totalement de parler de la théorie du genre selon laquelle les notions d'homme et de femme ne sont qu'une construction sociale qui doit être remise en question et, pour cela, déconstruite. Le risque de passer d'une discussion concernant la manière dont les rôles des hommes et des femmes sont en partie socialement déterminés à une confusion purement idéologique entre les identités sexuelles masculine et féminine est trop grand. Et on laisse ces interrogations aux adultes.

3) Pour les adolescents :

- maintenir l'obligation qu'à partir de 14 ans, les élèves assistent aux cours consacrés à l'indispensable prévention concernant les MST, la contraception et les grossesses précoces, la possibilité de prendre une contraception et d'avoir recours à l'IVG sans accord parental, la pilule du lendemain, la possibilité de dire « non » à des sollicitations sexuelles, l'interdiction des relations sexuelles avec un mineur de moins de 15 ans et entre mineurs s'il existe une grande différence d'âge, l'interdit de l'inceste, les différentes sanctions pénales, etc.*

- mais limiter cette formation à des données scientifiques, limite que les adolescents demandent si on se donne la peine de les écouter. Et développer des espaces de relation privée pour ceux qui ont besoin d'informations plus personnelles dans un cadre qui ne soit pas traumatique pour eux. Dans l'ensemble, les adolescents trouvent que les infirmières scolaires répondent à ce besoin de compréhension et de relation de confiance. Il serait donc nécessaire qu'il y ait suffisamment d'infirmières dans tous les établissements scolaires publics et privés.*

4) Créer au niveau national et régional des comités (ou « conseils ») de régulation (ou de vigilance), totalement indépendants des ministères concernés et des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), comités auxquels pourraient s'adresser les enseignants, élèves, parents, qui considéreraient qu'il existe des anomalies dans l'enseignement auxquels ils ou les enfants assistent, en particulier chaque fois que l'intention initiatrice et séductrice semble l'emporter sur l'information ou qu'il est estimé que les jeunes ont accès à des informations traumatiques ou inadaptées. Ce comité serait composé de deux psychologues cliniciens ayant une compétence en psychologie de l'enfant et/ou de pédopsychiatres, d'un représentant des parents, et d'un membre de l'Éducation nationale ou des services de santé. Aucune de ces personnes ne devra avoir pris de position idéologique ou prosélyte concernant les thèmes cités

ci-dessus, et elles devraient obligatoirement être extérieures à l'établissement d'où émaneraient les critiques. Les CESC de chaque établissement et les délégués de parents d'élèves et de classes devaient être mis au courant de l'existence de ce comité par le chef d'établissement.

Quant au conseil national, il recenserait les situations dont les conseils régionaux seraient saisis afin de tenter d'améliorer le dispositif national, et évalueraient la pertinence du fonctionnement de sites comme « onsexprime » et des organismes partenaires.

5) Retirer les termes « droits sexuels » et « éducation sexuelle », « éducation à la sexualité » ainsi que les références directes et indirectes aux textes « Déclaration des droits sexuels » et « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe », ainsi qu'à leur contenu, de tous les supports ministériels.

Ces revendications semblent être toujours d'actualité et bien pensées 6 ans plus tard.

L'ensemble de ce qui est écrit dans la pétition peut d'ailleurs être repris et adapté à la Belgique, car malheureusement, il semble que cette dérive est internationale.

On pourrait ajouter l'exigence d'une transparence effective et totale autour du programme scolaire, car nous réalisons que peu de parents sont au courant du programme et encore moins de la visite des responsables EVRAS et du contenu de la formation.

Les parents devraient exiger d'être partie prenante à tout moment de ce que l'école transmet aux enfants en matière d'éducation, et susceptibles de pouvoir modifier au cas où cela ne correspond pas aux valeurs ou à la morale qu'ils entendent dispenser.

Une lettre type à destination des directrices et directeurs d'établissements scolaires, est disponible ici (https://docs.google.com/document/d/e/2PACX-IvTVq2p_IHVkRIHvIYIEL_z8GLwIMphaq9n7mIcVyMMBIMRynp8YwGIjsI7EHg6anA/pub) !!!

Si vous l'envoyez, vous pouvez nous communiquer les réponses reçues dans la partie [Contact](#) de ce site.

Une pétition existe déjà en Belgique

(https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeH2L10FFqi5u9kXYGqzdbBOh7RoITc8tDJe_-QrSXyKiZQ/viewform).

Les premiers signataires sont des pédopsychiatres et des professionnels de la santé mentale et de l'enfance. Vous pouvez aussi y ajouter votre participation.

2. L'information du public

La communication et l'information sont capitales (campagnes de communication efficace, bouche à oreille).

Un site propose de répondre à un questionnaire d'information

<http://www.democratieparticipative.eu/belgique>

Ils font actuellement un flyer en relation avec ces informations.

On peut contribuer et voir l'avancée du projet ici : <https://www.free-zone-movement.net/fr/>

3. Des manifestations

La présence physique répétitive (*manifestations*) des parents devant les écoles et les lieux de décisions ainsi que par le biais de courriers, et de publications dans les médias tant que des dispositions claires n'ont pas été actées, devrait permettre que l'on ne puisse pas ignorer les demandes comme ce fut le cas pour la pétition de 2017 et revenir plus tard avec les mêmes concepts.

Les manifestations doivent rester pacifiques et vigilantes à ne pas se laisser infiltrer ou récupérer par des groupes discriminants (groupes extrémistes, homophobes ou violents).

4. L'interpellation directe des responsables

Une *communication* avec les responsables d'école et les responsables politiques est utile mais une *préparation* des communicants sera indispensable car les *arguments destinés à faire passer le programme* ont été pensés intelligemment en amont durant de nombreuses années par des groupes rompus aux techniques d'ingénierie sociale, de communication et de manipulation.

Un certain nombre d'écueils ont été balisés par les professionnels qui ont travaillé avec le Pr M. Berger pour répondre aux arguments opposables, nous avons quelque peu actualisé les propositions de réponses :

- **Argument 1 : Le programme d'éducation à la sexualité a été créé par des commissions comprenant des professionnels sérieux**

Réponse. Non. Aucun professionnel spécialiste de la psychologie ou de la psychiatrie de l'enfant ne figure dans les différentes commissions à l'origine des textes officiels. Cette omission répétée a probablement été volontaire. En Belgique cela est souligné dans un article que vous pouvez voir ici :

(<https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/guide-evras-toujours-pas-de-medecins-cliniciens-mais-pas-de-proselytisme/article-normal-67889.html>).

- **Argument 2 : L'éducation à la sexualité fait contre poids aux images pornographiques que les enfants et adolescents consultent sur internet, et à la représentation de la sexualité qui leur est ainsi donnée**

Réponse. Éducation à la sexualité et pornographie provoquent de l'excitation, alors qu'un des buts fondamentaux de l'éducation est d'aider un enfant à contrôler ses pulsions. D'autre part, un mineur qui ne veut pas voir un film pornographique n'est pas obligé de le faire. S'il le fait, il doit cocher une case indiquant qu'il est majeur, donc il sait qu'il transgresse un règlement et que les adultes ne sont pas d'accord ; alors que les cours d'éducation à la sexualité sont présentés comme obligatoires et que le livret lui sera distribué, mis sous les yeux, et commenté : ce sont des adultes qui l'invitent et l'incitent à s'intéresser à cela. Quand on voit dans la dernière mouture du guide EVRAS, p. 210, que dès 12 ans il est question au niveau des apprentissages de « *comprendre les usages de la pornographie, ses avantages et inconvénients* », ne peut-on y voir aucune forme d'incitation ?

- **Argument 3 : Mieux connaître la sexualité permet d'éviter les grossesses précoces**

Réponse. Non. Faux, en mai 2017, une étude anglaise a montré que lorsqu'on a diminué le budget consacré à ce type d'« éducation » pour des raisons économiques, le nombre de grossesses précoces chez les adolescentes a baissé de 42 % ; et qu'il a le plus diminué dans les régions où les coupes budgétaires ont été les plus importantes. Plus encore : cette « éducation » telle qu'est présentée ne peut que rendre les parents méfiants à l'égard du volet prévention ; et lorsqu'on leur dit que leur enfant va avoir des cours sur la prévention, ils peuvent maintenant légitimement penser qu'on va l'initier à la jouissance sexuelle. Ainsi les promoteurs du programme actuel ont-ils réussi « l'exploit » de décrédibiliser le travail de prévention mis patiemment en place précédemment.

- **Argument 4 : Cette éducation à la sexualité est faite avec tact**

Réponse. Non. Le fait de mettre l'enfant devant le fait accompli d'un module éducatif pour lequel aucun consentement valable n'a pu être recueilli (les enfants ne sont pas en âge légal de consentir), le plus souvent à l'insu de ses parents, cela s'appelle piéger un enfant, et ne pas respecter son droit à l'intimité personnelle. Beaucoup de mineurs expriment leur grande gêne d'avoir dû assister à ces cours, le sentiment d'avoir subi une intrusion et de ne pas avoir été respectés.

Le tact, c'est respecter le fait que la sexualité ne peut pas être considérée comme une matière « pédagogique » comme les autres, cela concerne des sentiments, des sensations, des questions qu'on peut ne pas avoir envie d'évoquer publiquement.

Le tact, ce devrait être aussi le respect de l'intimité familiale. Quand un enfant de 10 ans revient de l'école et demande trois fois à ses parents ce qu'est le plaisir sexuel, et qu'évidemment ils sont gênés pour lui répondre, on constate que ce qui s'est passé dans l'établissement scolaire a modifié l'image qu'il avait de ses parents à cette période de sa vie.

- **Argument 5 : L'éducation à la sexualité prépare à l'épanouissement sexuel**

Réponse. Non. Au contraire, l'éducation à la sexualité telle qu'elle est réalisée peut être source de traumatisme psychique. Les témoignages rapportés par des parents et par des jeunes montrent que suite à des séances d'éducation à la sexualité, un certain nombre d'enfants présentent les symptômes suivants : malaise, troubles du sommeil, sidération, évitement des supports visuels (dessins, films) avec besoin de ne pas les regarder, refus de participer à d'autres séances sur ce thème, impossibilité de reparler de ce qui s'est dit pendant ces séances « pour oublier leur contenu », sentiment de honte, d'avoir été souillé (« on m'a violée de l'intérieur »). Il s'agit là des symptômes typiquement liés à un traumatisme psychique.

La préconisation aberrante qui consiste à affirmer qu'il faut parler des différents aspects de la sexualité AVANT que l'enfant ou l'adolescent se pose des questions ne peut qu'être source de traumatisme. Un enfant découvre son corps, son anatomie, à SON rythme, et pas à la vitesse imposée par des standards européens.

Tous les enfants de la même classe n'en sont pas au même niveau. Il en est de même pour la manière dont on fait les enfants.

- **Argument 6 : L'éducation à la sexualité a pour but de rendre tolérant à toutes les formes de sexualité et en particulier de lutter contre l'homophobie**

Réponse. On peut aussi lire (p. 162) qu'un enfant de 9 ans devrait « se sentir libre de questionner les normes et stéréotypes de genre pour trouver son point de confort. Il s'agit de l'ensemble des éléments pouvant être mis en place par une personne transgenre afin de favoriser le sentiment de bien-être par rapport à sa propre identité de genre : adopter une démarche différente (ou pas), changer sa façon de s'habiller (ou pas), prendre des hormones (ou pas), recourir à des opérations chirurgicales (ou pas) ».

Il ne s'agit pas là d'amener à de la tolérance mais clairement de mettre en tête de ces enfants une possibilité d'action lourde de conséquence à un âge où ils sont des plus influençables.

On peut qualifier cela de prosélytisme LGBT.

- **Argument 7 : C'est obligatoire**

Réponse. Selon la hiérarchie des normes ce qui est inscrit dans la constitution représente une autorité supérieure. Or il est bien dit à l'article 24 de la constitution belge que « l'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite ; la répression des délits n'est réglée que par la loi ou le décret.

La communauté assure le libre choix des parents.

La communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves. »

Il est donc hors de question d'imposer un contenu préventif potentiellement subversif, surtout s'il disconvient aux valeurs acceptées par les parents et à leur insu.

5. Les actions en justice

Enfin, l'aboutissement de ce programme est le fruit de pressions exercées de manière puissante et internationale en haut lieu depuis des années, notamment par le biais de l'OMS et de l'ONU, mais aussi de fondations protégées et subventionnées par de grosses fortunes (p. ex. fondation Rockefeller) comme l'institut Kinsey et ses différentes émanations (dont SIECUS, l'IPPF, la fondation Rutgers aux Pays Bas...).

Une enquête et un procès devraient être lancés à l'international afin de démanteler ce réseau et mettre à jour leurs intentions criminelles pour mettre fin définitivement à leurs influences néfastes.

Des actions en justice peuvent aussi être tentées à plus petite échelle, visant, par exemple, à exiger la suspension des programmes d'éducation sexuelle à l'école.

6. S'unir

Pour tout cela, nous devrions être nombreux à nous regrouper au sein de *collectifs* comme « sauvons nos enfants ».

À cet effet, vous pouvez nous rejoindre simplement en faisant votre demande d'adhésion sur l'onglet contact.

Nous vous tiendrons au courant des actions menées.

Parents !

Soyons nombreux à nous mobiliser pour protéger nos enfants !

<https://sauvonsnosenfants.weebly.com/actions.html>

[Un article de la RTBF dégoûtant, pareil dans Le Soir ; tout est inversé !!! MN]

Complotistes, extrême droite et adeptes de théories pédocriminelles : voici le réseau des désinformateurs sur l'Evras en Belgique



© Montage RTBF

Quel point commun ont l'ancien animateur de télévision Karl Zéro, un magazine axé sur la santé alternative, d'anciens complotistes du Covid et le groupuscule d'extrême droite Civitas ? Ils font tous partie, de près ou de loin, d'un réseau de 25 personnes et entités, identifiées par la RTBF comme actives dans la désinformation autour de l'Evras.

Pour rappel, l'Evras est une double animation de deux heures qui sera donnée une fois par an dans les classes de 6e primaire et de 4e secondaire dans l'enseignement francophone belge. Ces animations portent sur l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (d'où l'acronyme « Evras »). Depuis deux semaines, de nombreuses contre-vérités sont diffusées sur les réseaux sociaux, dans certains médias ou via WhatsApp, ce qui a pu mener à l'inquiétude de parents voire à de la colère et finalement, à l'incendie d'écoles par des opposants à l'Evras à Charleroi et à Liège.

Si les critiques, inquiétudes et questionnements des parents sont bien légitimes par rapport à ces thèmes de l'éducation à la vie affective, relationnelle ou sexuelle à l'école, la RTBF a pu démontrer qu'un réseau de personnalités controversées est actif depuis plusieurs semaines pour mener l'opposition à l'Evras, en diffusant des nombreuses contre-vérités.

Dans cet article, nous allons tenter de développer l'implication de chaque acteur dans ce réseau. Tous ne se connaissent pas, certains n'ont qu'un ou deux liens avec d'autres membres du réseau, mais tous sont reliés dans le même objectif : s'opposer à l'Evras, y compris par la désinformation.

Les anciens complotistes du Covid

Le premier groupe de désinformateurs actifs que nous avons identifié est celui d'anciens opposants à la gestion de la crise du Covid en Belgique. Le premier acteur qu'on peut citer est la page Facebook de *Bon Sens Belgique*, une page Facebook qui milite depuis des années contre la vaccination contre le Covid, qui publie de nombreux contenus dénonçant les élites, les institutions internationales, les sociétés pharmaceutiques et parfois tout le monde en même temps.

Depuis quelques semaines, cette page relaie désormais des contenus anti-Evras en accusant les organisateurs de l'éducation sexuelle de le faire pour des questions d'argent, voire, dans l'intérêt de servir des intérêts pédophiles. Le président de Bon Sens, *Nicolas Lefèvre*, est par ailleurs l'organisateur sur Facebook d'une manifestation contre l'Evras prévue ce dimanche à Bruxelles.

Bon Sens Belgique peut, dans ce cadre, être relié au média *Kairos* qui est sorti de l'anonymat au moment de la crise Covid en relayant de nombreuses contre-vérités sur la gestion de la crise sanitaire. Si *Kairos* se fait plus discret sur l'Evras, son homme fort, *Alexandre Penasse*, retransmettait en direct sur Facebook la manifestation organisée devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le jour du vote sur le sujet de l'Evras.

Enfin, autre acteur controversé et actif contre la gestion de la crise sanitaire, le collectif "Notre Bon Droit" est également actif contre l'Evras. Sur une chaîne Telegram recensant 8600 personnes, des articles d'informations et des vidéos contre l'Evras sont publiés par les administratrices de « Notre Bon Droit ».

500 000 flyers distribués devant des écoles grâce à d'anciens complotistes du Covid

Un autre acteur particulièrement actif est relié, tant à *Nicolas Lefèvre* qu'à *Kairos* s'appelle *Daniel de Wolff*. Ce Bruxellois est prochainement invité par *Nicolas Lefèvre* à un « sommet » de *Bon Sens* et compte plusieurs faits d'armes à son actif. Il y a quelques années, il a fondé le mouvement « Zone Libre », un site internet qui a relayé, au moment du Covid, des vidéos ouvertement complotistes telles que « Ceci n'est pas un complot » ou « Hold-Up ». Les activités en ligne de *Daniel de Wolff* sont très variées et mentionnent par exemple la lecture d'un livre sur « Le Covid 19 et le Great Reset », une théorie complotiste soutenant que le Covid-19 a été lancé volontairement par des autorités internationales pour s'approprier le pouvoir sur la planète. Selon notre enquête, c'est cette plateforme « Zone Libre » qui a organisé le financement participatif permettant l'impression et la distribution de 500 000 flyers devant les écoles pour alimenter l'opposition de parents d'élèves.

ZONE LIBRE Bienvenue Films Rejoins-Nous Crowdfunding €ash Agenda 2030 

APPEL AU CROWD FUNDING FLYER ENFANTS

Les ami(e)s

Il faut maintenir la pression. Le temps cours, continuons à re-informer nos voisins et le reste de la population.

Il y a des sujets brûlant, comme la guerre, la sexualisation de l'enfance et le cash, et nous travaillons dessus. Le projet "sexualisation-enfants" est le plus urgent. Il ne laissera pas indifférent !

Notre objectif: 4180 € pour imprimer 500.000 ex. Assez pour couvrir une grande partie du territoire Belge. Le flyer sera bi-langue et amènera vers un site web dédié avec les infos et la documentation approfondi. Aidez-nous !

Tout montant est le bienvenue - 20€, 50€, 100€, ou même plus. En espace ou par versement sur le compte

Daniel de Wolff
BE89377118538885

Nos actions précédentes

100%

360.000 flyers

Campagne: www.ouestmoncycle.com/be

Impression de 360.000 flyers

2420 sur 2419 € collecté

Preuve d'impression:



100%

200.000 flyers

La Zone Libre - Free Zone - Crowdfunding Flyer 3. archived 15 Sep 2023 13:36:59 UTC

Démocratie participative
Votre voix compte

L'ÉCOLE DOIT-ELLE ENSEIGNER L'ÉDUCATION SEXUELLE EXPLICITE DÈS LA MATERNELLE ?

C'est prévu dans les programmes scolaires du guide EVRAS et les directives internationales.

Qu'en pensez-vous ?

Éditeur responsable: D. de Wolff - info@démocratieparticipative.eu

 **VOTRE VOIX COMPTE RÉPONDEZ A NOTRE ENQUÊTE**

www.democratieparticipative.be

Ce flyer reproduit ci-contre, interroge le lecteur : « *L'école doit-elle enseigner l'éducation sexuelle explicite dès la maternelle ? C'est prévu dans les programmes scolaires du guide EVRAS et les directives internationales* ». Sur le fond, le guide EVRAS n'est pas un programme scolaire et il ne prévoit pas l'éducation sexuelle explicite dès la maternelle. Mais imprimé à 500 000 exemplaires, il a pu créer l'inquiétude chez des parents.

Ce flyer contient un logo en haut à gauche : « Démocratie participative », dont le site mentionne un éditeur responsable : *Daniel de Wolff*.

BioTempo devient Zèbre... et adepte des théories complotistes des réseaux pédophiles

Mais Daniel De Wolff ne s'est pas arrêté là. Dans un post sur le réseau social LinkedIn, il se félicitait il y a deux semaines de la création d'un troisième « média alternatif » en Belgique appelé Zèbre grâce à un crowdfunding qu'il a promu. Zèbre, c'est le nouveau nom d'un magazine qui s'intéressait jusqu'ici à la médecine alternative et à la nature appelé *Biotempo*. Sur Facebook, la page qui s'intitulait jusqu'à il y a peu « Biotempo » s'appelle désormais « Biotempo devient Zèbre ».

L'asbl Notre Bon Droit dont nous avons parlé plus tôt a également appelé au financement de Zèbre sur la chaîne Telegram ces dernières semaines.

Daniel de WOLFF • 3rd+ Working, loving, living... 2w •

Crowdfunding Zèbre, nous sommes à 80% !!! 🍷 Il reste 20% à faire. Après Kairos et BAM c' est le troisième média alternatif Belge. Nous sommes dans une guerre s' information et ces médias sont nos armes. Je fais partie de ce projet. Si tu peux, aides et abannes-toi !! 🙌🙌🙌

<https://lnkd.in/dyv2YHNY>

Le magazine de bien-être/santé BioTempo évolue vers un concept plus humaniste et sociétal : Zèbre.

🙌 Mais qu'est-ce que Zèbre ? Quelle est la volonté derrière ce rebranding ? Dans un monde bousculé, dans une démocratie en danger, avant des échéances politiques capitales, il est essentiel d'élargir notre vision.

🙌 Alors, pourquoi utiliser l'image du zèbre comme marque d'un média d'informations aujourd'hui ? Parce que le Zèbre est radicalement libre et farouchement indomptable.

🙌 Notre Zèbre est Humain. Libre. Positif. Ni anti-système, ni pro-système. Pour une information libre, nuancée et rationnelle, avec des sources complètes et fiables. Résistant joyeusement à la pensée unique. Humain pour des humains non robotisés.

🙌 Avec Zèbre, nous voulons participer, avec d'autres, à restaurer un débat de qualité, à informer pour stimuler la réflexion, à nous rapprocher de la réalité à chaque instant, au lieu d'une pensée unique destructrice de nos valeurs.

🙌 Exemple : dans le numéro de cet été, la parole est donnée au médecin pédopsychiatre Frédéric

(1) Post | Feed | LinkedInarchived 15 Sep 2023 13:47:12 UTC

Sous son nouveau nom, Zèbre a d'emblée diffusé des articles de contre-vérités sur l'Evras. Par exemple, le média a interviewé la philosophe et psychopathe française *Ariane Bilheran*, fervente opposante à l'éducation à la sexualité. Dans cette interview complaisante, Ariane Bilheran, présentée comme experte, alerte sur le traumatisme psychique d'enfants exposés à des formations telles que celles de l'Evras.

Ariane Bilheran explique que « l'OMS recommande la découverte de la sexualité des enfants en compagnie d'adultes dits "partenaires" », ce qui sous-entend des motivations pédophiles qu'elle a déjà exprimées par le passé dans un livre intitulé « *Psychopathologie de la pédophilie* ».

Ces contre-vérités relayées par Zèbre ne sont pas les premières. Dans une autre interview complaisante, Zèbre ouvre ses colonnes à Frédéric Goareguer, un médecin pédopsychiatre qui s'était fait rappeler à l'ordre au moment de la crise du Covid par l'Ordre des médecins pour des prises de position controversées. À l'époque, il était largement médiatisé et défendu par Kairos. Dans l'interview à Zèbre, il relaie les contre-vérités qui seront par la suite les plus virales : le guide prévoyait l'apprentissage de la masturbation ou de la pornographie, ce qui est faux.

Frédéric Goareguer a lancé un site pour organiser la contestation : « Sauvons nos enfants ». Sur ce site, le lien complotiste est à nouveau fait entre éducation à la vie sexuelle et pédophilie. On y retrouve aussi une « lettre type » que les parents pouvaient personnaliser et envoyer aux écoles pour contester l'Evras. Cette lettre type découverte par la Dernière Heure le 7 septembre reprenait « un contenu erroné », comme l'indique l'article.

Cette interview de Frédéric Goareguer ouvre d'autres horizons dans la nébuleuse contestataire de l'Evras. L'une des pages de l'interview fait ainsi la promotion pour plusieurs associations actives dans la défense des enfants : *L'Observatoire de la petite sirène* et *Innocence en Danger*.

Innocence en Danger est une association de fait dirigée par Verlainne Urbain, et qui est une réplique belge d'une association française qui porte le même nom. L'association Innocence en Danger France a été particulièrement active dans l'affaire de pédophilie d'Outreau. Un article du Monde de 2015 indiquait par

exemple que l'association était « seule contre presque tous », dans sa volonté de relancer des enquêtes et procédures, y compris contre l'avis d'autres associations de défense d'enfants.

Dans un article de Marianne, on apprend que cette association française a coproduit un documentaire réalisé par l'ancien animateur de télévision Karl Zéro, intitulé « 1 sur 5 » qui soutient la thèse des réseaux pédocriminels. Marianne, dans un autre article, indique toutefois que le film « manque d'éléments concrets pour étayer sa thèse des réseaux pédocriminels ».

Karl Zéro est par ailleurs lié à un personnage dont nous avons déjà parlé : Ariane Bilheran, interviewé dans Zèbre sur les motivations prétendues pédophiles de l'OMS. Le lien entre Karl Zéro et Ariane Bilheran est une vidéo YouTube de 27 minutes postée sur la chaîne de Karl Zéro et qui montre les deux individus discuter de l'éducation sexuelle. La description de la vidéo indique : « La philosophe et psychologue Ariane Bilheran analyse les dérives de cette idéologie pédophile en France et démontre, dans la lignée de ses travaux approfondis sur la psychologie du pouvoir, combien la perversion est toujours l'associée de la paranoïa dans l'avènement du totalitarisme ».

Les théories complotistes sont présentes, les liens entre Zèbre, Ariane Bilheran d'une part et Innocence en Danger d'autre part sont établis.

« Innocence en Danger », l'association vers qui tout mène

Revenons-en à l'association Innocence en Danger Belgique. Comme indiqué précédemment, il ne s'agit pas d'une association officielle mais d'une association de fait, constituée à partir de l'asbl Resanesco initialement active dans la... permaculture. Son fondateur, Verlaine Urbain, candidat aux élections communales à Gembloux en 2018 sur la liste du bourgmestre a par exemple pris la parole au nom de son asbl sur un tout autre sujet, comme le rappelle le site de la liste électorale.

« Verlaine Urbain (Resanesco) : la Transition est un mouvement qui démarre "du bas", c'est-à-dire un mouvement à l'initiative des citoyens soucieux de laisser un monde meilleur à leurs enfants. L'idée n'est pas de culpabiliser, mais d'aller de l'avant grâce à des initiatives locales qui ont pour fil rouge l'idée d'un développement durable, soucieux de l'environnement, qui nous rendra plus résilients. On est ainsi amené à réfléchir et anticiper les catastrophes naturelles et les changements qui pourraient survenir, au lieu de les subir. »

En 2017, Resanesco était bien loin de la défense de l'enfance. Mais par la suite, d'abord sous le nom Resanesco, ensuite sous le nom Innocence en Danger, Verlaine Urbain a développé un intérêt pour la thématique de la défense des enfants contre les abus sexuels, « sans connaissance ni formation particulière » nous glisse un acteur du milieu.

Dernièrement, Verlaine Urbain a pu profiter de la médiatisation de LN24 grâce à une interview de 7 minutes lors de laquelle le journaliste n'a pas pu corriger toutes les fausses informations prononcées.

Au cours de notre enquête, nous avons donc pu établir des liens entre « Innocence en Danger Belgique » et le site « Démocratie Participative », mais aussi avec « Sauvons nos enfants » ou encore « l'Observatoire de la petite sirène ». Si Innocence en Danger ne semble pas présenter d'historique controversé ou d'idéologie conservatrice, son rôle dans le réseau anti-Evras en Belgique est un rôle pivot : celui qui fait le lien entre anciens complotistes du Covid, théoriciens des réseaux pédocriminels et entités conservatrices ou d'extrême droite.

« L'Observatoire de la petite sirène » et la transidentité des enfants, les conservateurs à l'œuvre

Le lien entre « Innocence en Danger » et « L'Observatoire de la petite sirène » est établi dans cet article de La Libre qui indique que deux associations introduisent un recours contre l'EVRAS : Innocence en Danger et l'Observatoire de la Petite sirène. Ces deux associations ont d'ailleurs le même avocat : Aymeric de Lamotte, ancien candidat aux élections de 2019 sur les Listes Destexhe, une liste classée à la droite radicale, après avoir quitté le MR. Lui-même est un fervent opposant à l'Evras. Sur X (ex-Twitter), il répondait récemment à une députée du MR ayant voté favorablement le texte : « comment pouvez-vous être fière de ce vote ? Le contenu de ce guide est objectivement – incontestablement – honteux. Je dépose un recours demain pour des associations ; je vous l'enverrai ».

Post

Aymeric de Lamotte 
@AymDeLamotte

Mais enfin, Rachel, comment pouvez-vous être fière de ce vote ? Le contenu de ce guide est objectivement — incontestablement — honteux. Je dépose un recours demain pour des associations ; je vous l'enverrai.

[Translate post](#)

5:59 PM · Sep 7, 2023 · 736 Views

2 Reposts 20 Likes

[Reply](#) [Retweet](#) [Like](#) [Bookmark](#) [Share](#)

New to Twitter?
Sign up now to get your own personalized timeline!

[Sign up with Apple](#)

[Create account](#)

By signing up, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#), including [Cookie Use](#).

Relevant people

 **Aymeric de...** 
@AymDeLamo... [Follow](#)

Directeur général adjoint à @ithomasmore, avocat et élu local • Auteur d'un premier livre "Tempête sur l'Aconcagua"

Trends are unavailable.

[Terms of Service](#) [Privacy Policy](#)
[Cookie Policy](#) [Accessibility](#) [Ads info](#)
More ... © 2023 X Corp.

Aymeric de Lamotte on X : "@SobryRachel Mais enfin, Rachel, comment po... archived 15 Sep 2023 15:33:15 UTC

Difficile d'évoquer la droite radicale dans ce réseau sans évoquer le rôle joué par Civitas. Cette association française, dissoute récemment par le gouvernement français, se présentait encore récemment comme un parti politique d'extrême droite intégriste dont le projet est « une cité catholique ». Ce mouvement français a une réplique belge qui, sur Telegram, milite contre l'Evrans et appelle à une prochaine manifestation.

Un reportage de décembre 2022 qui met le projecteur sur l'Evrans et le rappeur Rohff qui s'en mêle

L'Observatoire de la Petite Sirène est une association française dont le site nous indique qu'il est opposé à toute transition de genre pour les enfants et adolescents mineurs. Wikipédia ajoute que « l'Observatoire de la petite sirène est critiqué par des journalistes, des médecins s'occupant de personnes trans et des militants LGBT + qui dénoncent la panique morale qu'il diffuse et critiquent sa position conservatrice qui refuse l'autodétermination des mineurs trans. »

Sa branche belge est à l'origine d'une pétition intitulée « Non à l'hypersexualisation de nos enfants au nom d'un soi-disant progressisme ! » adressée à la ministre de l'Éducation Caroline Désir. Sa codirectrice, Sophie Dechêne, a été interrogée par la radio française très influencée par les idées complotistes et d'extrême droite Sud Radio. Une vidéo de l'interview est en ligne sur YouTube depuis ce jeudi 14 septembre et compte déjà plus de 44 000 vues.

Sophie Dechêne a par ailleurs réussi un coup médiatique qui a probablement été déterminant dans l'ampleur que la polémique a prise en Belgique. Dans un reportage réalisé en décembre 2022 par RTL, Sophie Dechêne est interviewée sur le guide Evrans et y déverse, pour la première fois vers un large public, plusieurs éléments de désinformation qui ne disparaîtront jamais. Le reportage est d'ailleurs toujours en ligne. Ce reportage est notamment relayé par le rappeur français Rohff sur Twitter qui depuis ce jeudi 14 septembre donne à la polémique belgo-belge une résonance en France.

Des inconnus sortis de l'anonymat

Dans cette nébuleuse anti-Evras, on découvre aussi des personnes jusqu'ici inconnues des observateurs des réseaux complotistes ou extrémistes. Par exemple, Elise Malengreau, une dame qui se présente comme mère de 4 enfants et professeur de mathématiques. Dans une vidéo qu'elle filme en selfie, elle appelle à la mobilisation dès début septembre contre l'Evras, non sans propager de multiples erreurs factuelles que nous avons relevées dans un autre article. Si ses vidéos ont eu relativement peu de vues sur ses comptes Facebook ou TikTok (qu'elle vient de créer), l'une de ses vidéos a eu impact considérable sur WhatsApp.

En effet, d'après plusieurs témoignages, cette vidéo a été transférée de groupes de parents d'élèves à d'autres groupes de parents d'élèves, touchant à chaque fois une trentaine de personnes. Elise Malengreau conseille à la fin de ses vidéos de s'informer grâce à diverses plateformes dont nous avons déjà parlé : Innocence en Danger Belgique ou Démocratie Participative.

Sur le profil Facebook d'Elise Malengreau (ouvert sous un pseudo), l'on retrouve plusieurs prises de position complotistes ou anti-vaccins contre le Covid. Elise Malengreau relaie par ailleurs une autre personne qui tente de convaincre via des vidéos prises en selfie : Radya Oulebsir. Filmée dans sa voiture ou chez elle, voile sur la tête, Radya Oulebsir s'oppose depuis des années aux animations Evras réalisées en Belgique. Sur sa chaîne YouTube, elle tente de mobiliser ses followers mais traite aussi d'autres sujets comme les gilets jaunes ou l'Imam marocain Hassan Iquioussen qu'elle défend.

Enfin, un dernier personnage semble faire la synthèse du réseau : Senta Depuydt. Elle se présente comme journaliste indépendante et l'un de ses profils sur internet indique qu'elle était déjà active lors du Covid : « *j'ai déjà décrit 'le plan mondial de la vaccination', avant de sensibiliser autour de l'agenda global* », écrit-elle, reprenant ici la théorie complotiste du « *Great Reset* ».

Sur le site « Etincelles » qu'elle édite, on y découvre toutes les actions que peuvent entreprendre les parents pour s'opposer à Evras : s'informer auprès d'associations telles que « Sauvons nos enfants », « Innocence en Danger », « L'Observatoire de la Petite Sirène », mais aussi participer à la plateforme de Démocratie Participative, en distribuant l'un des 500.000 flyers, en écrivant à la direction de l'école, en lisant les articles d'Ariane Bilheran ou en regardant les vidéos de Karl Zéro. Bref, à peu près tout ce que nous avons découvert par ailleurs et qui constitue le réseau.

Senta Depuydt développe elle aussi, comme la plupart des gens qu'elle cite, les théories pédocriminelles prétendument cachées derrière l'éducation sexuelle dans plusieurs articles.

Des associations islamiques opposées à l'Evras, mais absentes du réseau

Enfin, si plusieurs institutions islamiques se sont déclarées en « total désaccord » avec le guide Evras, comme l'indiquait leur communiqué peu avant le vote au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et que cette prise de position a probablement motivé plusieurs dizaines de Musulmanes à manifester devant le Parlement le jour du vote, nous n'avons pas trouvé d'éléments de désinformation diffusés sur les réseaux sociaux de leur part. De même, nous n'avons pas pu les relier avec des personnes présentes dans la nébuleuse que nous exposons dans cet article.

Nous rappelons enfin que ceci n'enlève rien aux questions et interrogations légitimes que peuvent avoir les parents face à l'Evras. Même sans cette désinformation massive et coordonnée par le réseau que nous exposons, il est probable que des questions ou oppositions se soient déclarées. Cependant, il faut prendre conscience que vu l'ampleur du réseau, des parents ont probablement été victimes de désinformation de la part d'un réseau composé d'associations complotistes, d'extrême droite ou adeptes de théories pédocriminelles.

RTBF.be, 16 septembre 2023

Les pédagogies alternatives sauveront-elles l'école ?

Les pédagogies dites « alternatives » connaissent un succès croissant. Aux clients des établissements privés, le label offre la promesse d'un apprentissage « bienveillant » ainsi que de nobles raisons de contourner la carte scolaire. Au sein de l'éducation nationale, il permet aux ministères de tenir un discours de « modernisation » sans dépenser le moindre euro. Pourtant, certains des penseurs à l'origine de ce courant visaient l'émancipation des classes populaires.

C'est un segment. Foisonnant et lucratif. Au cours des dernières années, la promotion des pédagogies dites « alternatives » a rencontré maints succès de librairie. Il y eut *Ces écoles qui rendent nos enfants heureux* en 2012 (Actes Sud, Arles). « *Éduquer, y écrit Mme Antonella Verdiani, c'est faire du sacré avec l'esprit humain.* » Dans un ouvrage exalté, cette ancienne cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) enrôle pédagogues et expérimentations au service de son idéal : élever l'âme des enfants. En 2017, il y eut aussi, moins ésotérique, *Les Pédagogies alternatives pour les nuls* (First, Paris), dirigé par la journaliste Catherine Piraud-Rouet. Une mine pour les parents qui veulent le meilleur pour leurs enfants. Montessori, Freinet, Steiner, Decroly : les pages égrènent des noms désormais synonymes de bienveillance, d'éducation au bonheur et à la joie.

Le marché de l'enseignement alternatif est en pleine expansion. À la rentrée 2022, parmi les 1 449 écoles libres non confessionnelles, 120 ouvraient. Les Clés de l'envol à Arzens (Aude), Graines de joie à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), Les Petites Brindilles à Moyeuve-Grande (Moselle), Les Petits Plus à Lyon... Deux tiers de ces nouvelles institutions recourent à des « pédagogies actives » – l'autre nom des pédagogies alternatives –, 2,8 % sont issues des courants dits « démocratiques », 8,3 % du modèle « écocitoyen ». Et cet essor ne s'observe pas que dans les grandes agglomérations : en septembre de l'année dernière, une création d'établissement sur trois était intervenue dans une commune de moins de deux mille habitants (1).

Les récents confinements ont, semble-t-il, encouragé les parents à se tourner vers des modèles plus propices à des accompagnements personnalisés, plus en prise avec les nouveaux enjeux environnementaux. Les offres alternatives profitent de la crise de l'école publique et de la confusion sur la réalité de leurs pédagogies.

La pensée magique tend à prévaloir, qui permet de s'abstraire d'une réalité tout à fait quantifiable, leur prix. Même si de plus en plus d'écoles affichent des politiques sociales, avec tarifs indexés sur le quotient familial, le coût mensuel de ces établissements privés hors contrat – souvent supérieur à 300 euros – reste rédhibitoire pour une très grande majorité de familles. Dès lors, dans les quartiers populaires, cette offre scolaire privée sert les logiques de gentrification. Dans le 15^e arrondissement parisien, par exemple, on compte trois écoles Montessori prolongées par un collège à Pantin, et une école démocratique. La bourgeoisie cultivée de gauche qui souhaite éviter les écoles de secteur y trouve son compte.

Elle se détourne de l'école publique mais sans opter pour le privé catholique, en se racontant qu'elle œuvre à la promotion militante de modèles alternatifs, pour le bien-être de sa progéniture aujourd'hui, de tous les enfants demain, quand l'école publique se convertira à la bonne façon de faire.

Dans leur diversité, ces méthodes trouvent leur origine dans le mouvement dit de l'« éducation nouvelle ». La nébuleuse multinationale, née à la fin du XIX^e siècle, se constitue en Ligue internationale pour l'éducation nouvelle en 1921 à Calais. Ses principaux instigateurs ont partie liée avec la théosophie, un mouvement philosophique fondé en 1875 qui plaide pour la réconciliation de la raison et de la religion. La ligue agrège rapidement des pédagogues du monde entier autour de convictions communes : levier principal pour agir sur le monde, l'éducation doit œuvrer à la paix, servir la fraternité et placer au cœur de ses préoccupations un enfant considéré non plus comme un récipiendaire à remplir, mais comme un individu doté de capacités d'apprentissage. Les apports récents de la psychologie doivent contribuer à enrichir un enseignement qui ne saurait s'exercer dans le cadre contraignant de l'école existante, peu préoccupée des besoins ou des difficultés d'élèves tenus pour des êtres passifs et obéissants. La ligue, dont le vocabulaire reste très imprégné par la théosophie entend, elle, comme l'explique sa revue *Pour l'ère nouvelle*, contribuer « à la libération des puissances spirituelles » de l'enfant (2).

Freinet contre Montessori

Ce mouvement agrège de nombreux pédagogues aux profils très divers. Parmi les plus célèbres, Maria Montessori – médecin qui développe en Italie, à destination des enfants ayant de fortes difficultés d'apprentissage, une méthode basée sur la manipulation d'objets – et Alexander Neill, féru de psychanalyse, éducateur libertaire et fondateur de l'école de Summerhill en Angleterre. Pédagogue suisse, Adolphe Ferrière a écrit *L'École active* (1922), le livre de chevet de Célestin Freinet, pédagogue en milieu rural dans le Sud provençal français. On peut encore citer le Belge Ovide Decroly, à l'origine de la fameuse méthode dite « globale » d'apprentissage de la lecture, Roger Cousinet, l'un des pionniers de la réflexion sur le travail en groupe, ou Paul Langevin, qui, à partir de 1929, préside la branche française de la Ligue internationale, le Groupe français pour une éducation nouvelle (GFEN). Fondateur en 1917 de l'école libre Waldorf à Stuttgart, Rudolf Steiner ne participe pas de son vivant au mouvement, mais les écoles Waldorf intègrent la ligue en 1970. Dissident de la théosophie, Steiner fonde l'anthroposophie, une philosophie globale. Pour lui, l'humain est le produit de forces antagoniques, « *sympathies et antipathies du cosmos* », qui lui font subir une série d'incarnations débouchant sur un « *esprit universel* » (3). Les écoles Waldorf fonctionnent encore aujourd'hui autour d'une cosmogonie – ce qui leur vaut des accusations de sectarisme (4).

Tout ce petit monde ne coexiste pas dans l'harmonie, loin de là. Dès les premiers temps de l'éducation nouvelle, des clivages se font jour, notamment politiques. À quoi doit servir cette éducation nouvelle sinon à œuvrer à davantage de justice sociale ? La question oppose Freinet à Montessori au début des années 1930, tandis que le fascisme, au pouvoir en Italie, s'installe en Allemagne. Pour le premier, communiste, partisan d'une pédagogie « prolétarienne » conçue pour aider les enfants les plus pauvres (5), la méthode de la seconde, aussi intéressante soit-elle, se cantonne à accompagner individuellement les progrès de n'importe quel enfant, indépendamment de son ancrage social et collectif. Alors que Freinet met sa pédagogie au service de l'abolition du capitalisme, l'absence de finalités sociales et politiques de la pédagogie Montessori lui permet de travailler avec le régime fasciste jusqu'en 1936. Neill, lui, ne se reconnaît pas dans une pédagogie trop bridée par les dogmes de psychologie cognitive. Il plaide pour une approche libertaire qui émanciperait l'enfant de toute obligation et respecterait son choix de travailler ou pas. Son école privée à Summerhill est surtout fréquentée par la bourgeoisie, tout comme d'autres écoles se réclamant de l'éducation nouvelle, dont la plus fameuse reste sans doute L'École des roches (Eure), fondée au XIXe siècle, uniquement centrée – encore aujourd'hui – sur l'accueil de la grande bourgeoisie. Le rapport au travail constitue une autre ligne de fracture. Freinet ironise sur des pédagogies actives qui évacuent la question de l'autorité, valorisent le jeu ou le projet, et minorent la place du travail à l'école. Quant à la pédagogie Steiner-Waldorf, ses fondements et pratiques ésotériques ne permettent pas de l'envisager comme une simple déclinaison de la pédagogie alternative. La confusion volontairement entretenue entre toutes ces expériences nourrit une communication mièvre autour du bien-être de l'enfant, et dépolitise les enjeux de ces pédagogies.

Autonomie, partage, solidarité entre pairs, coopération, confiance en soi, épanouissement... L'École démocratique de Paris affiche ces valeurs sur son site Internet et revendique les influences de Ferrière, de Freinet et de la Sudbury Valley School. Mais ce syncrétisme n'a aucun sens. Un nouveau modèle d'école naît en 1968 dans le Massachusetts près de Sudbury à l'initiative d'enseignants de l'université Columbia. Son fonctionnement peut, à l'origine, évoquer celui de l'école de Summerhill – assemblées générales, abolition des hiérarchies entre adultes et enfants, caractère facultatif des cours, refus de tout programme et cursus – mais les fondateurs mettent rapidement leurs établissements au service du modèle libéral, et se chargent de développer l'esprit d'entreprise. Ce qu'on retrouve dans le programme de l'École démocratique de Paris : « *Il est temps que l'école change pour préparer les enfants à relever les défis du futur en leur permettant d'acquérir les compétences du XXIe siècle : leadership, autonomie, esprit critique, créativité, adaptabilité, sens de la collaboration et de la prise d'initiative* (6). » Mettre la pédagogie prolétarienne du communiste Freinet au service d'un tel dessein, il fallait oser.

« *La société n'a plus besoin de travailleurs obéissants, mais d'individus autonomes et entreprenants* », écrivait M. Ramin Farhangi dans *Pourquoi j'ai créé une école où les enfants font ce qu'ils veulent* (Actes Sud, 2018). Si son établissement parisien, l'École dynamique, a fermé cette année, M. Farhangi évolue toujours dans l'univers du bien-être, du yoga et de la pleine conscience, en particulier dans l'écovillage ariégeois de Pourgues, dont il contribue au succès médiatique. En référence au best-seller de Neill paru en 1970 *Libres Enfants de Summerhill*, un collectif d'enfants y est surnommé « libres enfants de Pourgues ». Le média Brut a consacré un reportage au lieu, en juin 2022, intitulé « L'histoire du village où les enfants ne vont pas à l'école ». Enfants et adultes y racontent leur bonheur de vivre libérés de l'obligation scolaire. Conçu comme un « laboratoire coopératif »,

l'écovillage propose des formations animées par M. Farhangi sur l'« école démocratique », la vie en autogestion ou la résolution des tensions, pour la modique somme de 1 000 euros par personne pour une session de cinq jours. Un vrai paradis.

Faire mieux avec moins ?

L'écovillage de Pourgues appartient à un réseau très largement dominé par le mouvement Colibri fondé en 2007 par Pierre Rabhi (7). Inspiré par le conte amérindien du petit oiseau qui, seul, alors que la forêt est en feu, décide de « faire sa part » pour éteindre l'incendie (dans le conte, l'oiseau meurt d'épuisement), le mouvement appelle à l'« insurrection des consciences » contre la croissance et la surconsommation. Il dispose d'écoles dont celle des Amanins, la plus emblématique, ouverte autour d'une ferme agroécologique en 2006 dans la Drôme, et tournée vers la coopération, « la vraie vie », l'éducation à la paix, à la philosophie. La responsable, Mme Isabelle Pelloux, est l'auteure de *L'École du colibri. La pédagogie de la coopération*, paru chez Actes Sud en 2014. Depuis une vingtaine d'années, la nébuleuse alternative s'appuie sur cette maison d'édition – mais aussi sur Les Arènes – et sur ses connexions dans les mondes du développement personnel ou de la lutte contre la modernité (notamment technologique, comme l'invasion du numérique).

Tantôt lieux de bien-être et de ressourcement, tantôt « laboratoires » de vie alternative, toutes ces expériences participent à savonner la planche d'une école pour tous les enfants. Surtout, elles perpétuent la tradition, bourgeoise, propre à un certain courant de l'éducation nouvelle, insensible aux inégalités scolaires et aux injustices sociales.

L'école publique prend depuis longtemps sa part dans les pédagogies alternatives. Depuis les années 1970, l'expression désigne un levier de réforme du système scolaire. Il faut alors changer le système éducatif dans un contexte de massification scolaire, tant son organisation que ses pratiques, afin d'accueillir des enfants aux profils très différents. Les réformateurs de l'école donnent ainsi une seconde vie à l'éducation nouvelle, répondant au passage aux demandes antiautoritaires de la génération de Mai 1968 : d'une part, l'administration encourage l'« innovation pédagogique » et les « pédagogies de projets » ; d'autre part, elle accompagne des expériences innovantes, les lycées autogérés (Saint-Nazaire, Oléron, Paris) ou Les Écoles de la Villeneuve de Grenoble.

Le tournant néolibéral des années 1980 change la donne. Sur fond d'économies budgétaires, les procédés alternatifs ne permettraient-ils pas de faire mieux avec moins ? On assiste à une captation des principes de l'éducation nouvelle. L'idée selon laquelle il suffirait de changer de méthodes d'enseignement permet de ne pas financer des réformes structurelles (recrutement d'enseignants, réhabilitation du bâti, baisse des effectifs par classe, etc.). L'« innovation pédagogique » a même fini par devenir le mantra d'une éducation nationale à bout de souffle.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'expérience de Mme Céline Alvarez, financée par l'Institut Montaigne, Agir pour l'école. Inspiré par une pédagogie Montessori teintée de neurosciences, le projet séduit en 2010 le directeur général de l'enseignement scolaire de l'époque, M. Jean-Michel Blanquer, qui lui donne carte blanche. Pendant trois ans, la jeune professeure des écoles de Gennevilliers, dont la classe est équipée à hauteur de 10 000 euros, soumet ses élèves de maternelle à l'apprentissage précoce de la lecture et du calcul. Un gouvernement socialiste met fin à l'expérience. Elle peut alors, dans un best-seller qui rend compte de cette expérience, *Les Lois naturelles de l'enfant* (Les Arènes, Paris, 2016), se présenter comme la victime apolitique d'une institution qui n'a pas su accueillir ses procédés révolutionnaires. Avec ce récit, Mme Alvarez fait le tour des plateaux de radio et de télévision pour vendre sa méthode face à des journalistes charmés et déjà bien formés à la critique d'une école qui « ne fait pas le job ».

L'arrivée de M. Emmanuel Macron au pouvoir a redonné un coup de fouet à toutes ces croyances dans les vertus magiques de l'« innovation ». L'« école du futur », dont les premières expérimentations ont lieu cette année à Marseille, fait aboutir cette instrumentalisation des pédagogies alternatives puisqu'il s'agit de conditionner l'attribution des subventions aux écoles à l'élaboration de projets innovants. « *Ici on veut faire la classe flexible pour les mathématiques, là on veut faire le laboratoire pour le français* (8) », explique M. Macron, qui vient de créer un fonds d'innovation pédagogique de 500 millions d'euros.

Camoufler les injustices

Ainsi, dans un même quartier, certaines écoles seront dotées de matériel informatique performant, de chaises ou de tables ergonomiques dernier cri et adaptées aux projets de « classe puzzle », tandis que l'établissement voisin continuera de vivre entre ses murs délabrés et derrière ses rideaux bloqués depuis plusieurs années. Les pédagogies alternatives servent la mise en concurrence généralisée des écoles et le culte de la

performance. Ce faisant, elles participent à la ringardisation d'un enseignement ou d'un système dit « traditionnel », légitimant ainsi les initiatives privées qui peuvent se targuer d'« innover » en dehors des pesanteurs de l'éducation nationale. On comprend comment ces tentatives d'importation de pédagogies alternatives dénuées de toute idée de démocratisation scolaire servent avant tout la destruction du modèle d'école publique. Le Mouvement des entreprises de France (Medef) ne s'y est d'ailleurs pas trompé. À son université d'été en 2017, il a organisé une table ronde intitulée « Freinet, Montessori, Decroly, Steiner... Que penser des pédagogies alternatives ? », en présence de M. Blanquer, devenu, quelques semaines auparavant, ministre de l'éducation nationale.

La question de l'efficacité n'est pas une mince affaire. D'abord parce qu'en éducation, l'efficacité est difficile à mesurer. La sociologie critique, à la suite de Pierre Bourdieu et de Jean-Claude Passeron, a montré à quel point les enfants dotés d'un haut capital culturel entretiennent une grande proximité à la culture scolaire. Pédagogies alternatives ou non, ils s'en sortent nettement mieux que les enfants des milieux populaires. Que la bourgeoisie ait la certitude que les pédagogies alternatives correspondent mieux à leurs enfants relève ainsi davantage d'un constat de confort – classes à petits effectifs, accompagnements individuels, sorties scolaires, etc. – que de la mesure empirique d'une efficacité.

C'est donc du côté des milieux populaires qu'il faut tenter de mesurer les effets des pédagogies alternatives sur les apprentissages. Sans oublier de se demander si elles permettent de réduire les inégalités scolaires. En 1979, la sociologue de l'éducation Viviane Isambert-Jamati rend compte d'une enquête menée auprès de 375 instituteurs en région parisienne. Dix ans plus tôt, les programmes de l'école primaire avaient intégré des « activités d'éveil » directement influencées par les pédagogies alternatives. Ces activités devaient remplacer toutes autres matières que les mathématiques et le français. Les instructions préconisaient d'une part de repartir du milieu des élèves, d'autre part de favoriser observations et investigation comme moyen de s'ouvrir au monde. Isambert-Jamati distingue les écoles à prédominance bourgeoise de celles à prédominance ouvrière. Dans les premières, les enseignants présupposent que leurs élèves n'ont guère besoin d'« ouverture sur le monde » dont ils bénéficient amplement dans leurs familles. Aussi privilégient-ils des exercices à forte exigence intellectuelle – raisonner, critiquer, apprendre à apprendre – et anticipent pour leurs élèves des études longues et des postes de pouvoir. Les séances d'éveil offrent des moments privilégiés pour apprendre autrement. Face aux enfants d'ouvriers, les choses sont différentes. Les instituteurs envisagent l'éveil plutôt comme un divertissement, une détente entre les disciplines de base, les exigences intellectuelles passent au second plan. Prime la volonté de leur faire découvrir ce à quoi ils n'auraient pas accès, en particulier la nature. En somme, donner du plaisir plutôt que fournir des outils critiques (9). Or lutter contre les inégalités scolaires implique de ne pas renoncer aux exigences en termes d'apprentissage. En toute logique, c'est aux enfants des milieux populaires qu'il faudrait donner plus.

Des études universitaires plus récentes confirment ces constats anciens. Le sociologue Jean-Pierre Terrail, pilier du groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS), insiste : la réponse institutionnelle apportée dans les années 1970 à la massification scolaire relève d'un « paradigme déficitariste » qui suppose que les enfants des milieux populaires souffrent d'un tel manque de savoirs que la pédagogie utilisée doit juste s'adapter à ce public, notamment en développant des activités qui rendent les enfants « actifs ». Pour Terrail, ce programme, qui repose sur une perception misérabiliste des élèves issus des milieux populaires, relève d'une capitulation sur les exigences intellectuelles. D'autres travaux montrent en effet que la représentation que les enseignants se font de leurs élèves surdétermine les formes pédagogiques choisies (10). Parce qu'on tient souvent pour acquis que les enfants issus des milieux populaires ont déjà besoin d'être « remotivés », « réconciliés avec l'école », les dispositifs pédagogiques tendent à l'emporter sur les objectifs d'apprentissages. Par ailleurs, les méthodes alternatives peuvent être fondées sur des attendus trop implicites pour certains enfants plus éloignés de la culture scolaire, qui ont besoin qu'on rende davantage claires les consignes. Sans quoi, cela peut provoquer des malentendus sur ce qu'attendent les enseignants, déstabiliser des enfants fragilisés. Et conforter les inégalités scolaires.

S'engouffrant dans cette brèche, le ministère de M. Blanquer a tenté d'apporter la preuve de l'efficacité de certaines pédagogies, mobilisant des « données probantes », comme il l'avait déjà fait avec l'expérience de Mme Alvarez. Ainsi, la « neuropédagogie » permettrait de distinguer les bonnes des mauvaises pratiques. Si Mme Alvarez affirme dans ses ouvrages que la science aurait validé sa méthode, l'universitaire référent chargé de suivre son expérience, Édouard Gentaz, est beaucoup plus mesuré, affirmant qu'il n'existe à ce jour aucune étude prouvant la supériorité de la méthode Montessori et que l'expérience Alvarez n'a montré aucun résultat (11).

Faudrait-il pour autant en revenir à des méthodes traditionnelles dont on connaît aussi les effets néfastes sur les inégalités scolaires ? Des travaux présentent les résultats positifs, en milieu populaire, de pédagogies

inspirées de l'éducation nouvelle. Dans son livre *Sociologie des pédagogies alternatives* (La Découverte, Paris, 2022), Ghislain Leroy rappelle l'intérêt des méthodes inspirées par Freinet pour faire progresser les enfants moins favorisés. C'est ce qu'ont constaté en 2007 des chercheurs restés cinq ans dans une école Freinet du nord de la France (12). En apprenant aux élèves moins dotés en capital scolaire à travailler, en levant des inhibitions, en les amenant à se questionner, à discuter, à débattre, les méthodes coopératives semblent leur permettre de rattraper les résultats d'élèves issus des classes moyennes.

L'efficacité de toute pratique dépend surtout du niveau de formation des enseignants, de leurs connaissances de l'histoire et de l'actualité de la pédagogie, ainsi que des travaux de psychologie et de sociologie de l'éducation. Plutôt que de la multiplication d'injonctions ministérielles à l'innovation, elle dépend également de la liberté laissée aux enseignants d'expérimenter dans les classes et de se doter d'outils de suivi pour évaluer les résultats. Les réformes éducatives récentes vont exactement dans le sens inverse. Ce ne sont donc pas les pédagogies alternatives qu'il faut montrer du doigt, mais le choix par l'institution d'en privilégier certaines au détriment d'autres ; de les détourner à des fins de camouflage des injustices scolaires ou d'en faire un produit d'appel pour une nouvelle offre d'enseignement privé.

Laurence DE COCK (Monde diplomatique, septembre 2023)

Historienne et enseignante. Auteure d'*Une journée fasciste : Élise et Célestin Freinet, pédagogues et militants*, Agone, Marseille, 2022.

(1) « 120 nouvelles écoles à la rentrée 2022 : une croissance affirmée ! », communiqué de presse de la Fondation pour l'école, 30 août 2022.

(2) « Principes de ralliement », *Pour l'ère nouvelle*, n° 1, Genève, janvier 1922, disponible sur le site de l'université de Caen.

(3) Rudolf Steiner, *La Nature humaine. Fondement de la pédagogie*, Triades, Paris, 2002, cité par Anne-Claire Husser, « Des âmes ayant déjà vécu plusieurs vies. Réflexions sur les conséquences pédagogiques d'une conviction métaphysique à partir de la pensée de Rudolf Steiner », *Le Télémaque*, vol. 56, no 2, Caen, 2019.

(4) Lire Jean-Baptiste Malet, « L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme », *Le Monde diplomatique*, juillet 2018.

(5) Lire « Dans la classe des Freinet », *Le Monde diplomatique*, décembre 2022.

(6) <https://ecole-democratique-paris.org>

(7) Lire Jean-Baptiste Malet, « Le système Pierre Rabhi », *Le Monde diplomatique*, août 2022.

(8) Discours du 25 août 2022, www.elysee.fr

(9) Viviane Isambert-Jamati, *Les Savoirs scolaires. Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes*, L'Harmattan, Paris, 1995.

(10) Cf. Sébastien Goudeau, *Comment l'école reproduit-elle les inégalités ? Égalités des chances, réussite, psychologie sociale*, Presses universitaires de Grenoble et Université Grenoble Éditions, 2020.

(11) France Culture, 14 novembre 2022.

(12) Yves Reuter (sous la dir. de), *Une école Freinet. Fonctionnements et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire*, L'Harmattan, Paris, 2007. Cf. aussi Sylvain Connac, *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école*, ESF éditeur, Montrouge, 2022.

« On serre les dents, parfois ça casse » : ces accidents du travail non déclarés dans le BTP

Chaque année en France, entre 80 000 et 90 000 accidents du travail sont déclarés dans le secteur du BTP. Les chiffres réels pourraient être encore bien plus importants. Car tout pousse travailleurs et entreprises à ne pas tous les enregistrer.

Antoine* [1] est ouvrier dans une entreprise de BTP du Nord de la France. L'an dernier, il s'est blessé au bras sur un chantier. Mais il n'a pas déclaré l'accident, sous la pression de son employeur. « L'entreprise nous harcèle presque par téléphone. Et si on déclare, ils nous font chier sans arrêt après », dit-il. Selon lui, son cas n'est pas isolé dans son entreprise. « Ils font tout pour passer les accidents en arrêt maladie. En échange, soit ils nous donnent de l'argent, soit ils nous paient les jours de carence. »

Avec entre 80 000 et 90 000 accidents du travail déclarés chaque année [2], le secteur du BTP est l'un des plus risqués pour les travailleurs. Et comme le montre le témoignage d'Antoine, le chiffre réel pourrait être encore bien plus élevé.

« Plein de gens m'ont raconté qu'on leur a demandé de rester à la maison en étant payés plutôt que de déclarer l'accident », se désole Matthieu Lépine, auteur de *L'Hécatombe invisible. Enquête sur les morts au travail*. La tentation de ne pas déclarer pourrait être encore plus aiguë pour les travailleurs intérimaires, ajoute le professeur d'histoire qui décompte depuis des années les accidents du travail mortels. « Quand on est intérimaire, on se dit que si on déclare un accident, on ne sera peut-être pas rappelé la prochaine fois », pointe-t-il.

Intérim et précarisation

Or, le secteur du BTP est justement un de ceux où l'intérim est le plus fréquent, et en augmentation. Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), qui dépend du ministère du Travail, le recours à l'intérim s'y établissait à plus de 10 % en 2018, contre moins de 5 % en 1996. Le secteur connaît ainsi une précarisation croissante. Le rapport de force déséquilibré entre employeurs et employés peut pousser des travailleurs à ne pas déclarer leurs accidents.

Pourtant, la déclaration d'un accident du travail permet notamment d'obtenir une prise en charge des soins à 100 % par la Sécurité sociale. « Mais les gens ne savent pas qu'ils peuvent déclarer eux-mêmes, regrette Matthieu Lépine. Et beaucoup préfèrent aller travailler, de peur de perdre des sous. » En cas d'accident, pendant le premier mois d'arrêt, l'indemnité journalière ne couvre que 60 % du salaire du mois précédent.

La baisse de revenus incite des salariés accidentés à continuer de travailler malgré les risques. « On serre les dents, parfois ça passe, parfois ça casse », résume Matthieu Lépine. Pourtant, à la suite d'un accident du travail, l'indemnité passe à 80% du salaire brut à compter du 29^e jour de congé maladie. « Le salarié peut perdre des primes, mais on ne peut pas parler de perte de salaire », affirme Alain Prunier, vice-président de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Sous-déclarer pour ne pas cotiser

Pour les entreprises de plus de 150 salariés, le taux de cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) est déterminé par la sinistralité, c'est-à-dire le taux d'accident. Plus les accidents et maladies sont fréquents, plus l'entreprise paie. Ce qui incite aussi à la sous-déclaration.

Parmi les sociétés épinglées pour cette pratique figure Spie Batignolles, un des leaders français du BTP. Une enquête de France Inter révélait déjà en 2012 les dessous de sa politique du « zéro accident ». Des témoignages laissent penser que l'objectif affiché reposait sur des primes collectives versées en cas d'absence d'accident. Une pratique visant, selon l'entreprise, à protéger les salariés, mais dont les effets pervers semblent évidents. Matthieu Lépine et Élodie*, inspectrice du travail, affirment tous deux avoir constaté des pratiques similaires.

Ces primes ne sont pas le seul moyen utilisé par les grandes entreprises pour se déresponsabiliser, selon Matthieu Lépine. Le recours à la sous-traitance, très fréquent dans le BTP, permet également de faire peser la responsabilité sur de plus petites sociétés. Un procédé lui-même accidentogène, puisque selon la Dares, les entreprises sous-traitantes ont un taux d'accident supérieur à celui des donneuses d'ordres.

Au-delà de l'enjeu financier, qui ne concerne que les sociétés de plus de 150 salariés, se profile également un enjeu d'image. Lorsqu'une entreprise postule pour un appel d'offres, il peut lui être demandé de fournir les

statistiques d'accidents du travail. « *Certaines municipalités pourraient refuser de faire appel à des entreprises dans lesquelles les accidents sont fréquents* », analyse Matthieu Lépine.

Négocier à l'amiable

Pour éviter les déclarations, certaines entreprises préfèrent ainsi négocier directement avec leurs salariés. Mais les négociations et pressions sont moins fréquentes qu'avant, affirme Jean-Pascal François, secrétaire de la CGT construction. « *La CGT a expliqué aux salariés qu'en cas de rechute, la non-déclaration peut avoir des conséquences* », explique-t-il. Le responsable syndical estime cependant que le problème persiste dans les petites entreprises. « *Quand il y a cinq salariés, ça peut être mal vu de déclarer un accident. Il peut y avoir une pression, parfois amicale, pour plutôt se mettre en arrêt maladie* », détaille-t-il.

Fanny Darbus, sociologue et coautrice de l'ouvrage *Santé et travail dans les TPE. S'arranger avec la santé, bricoler avec les risques*, a constaté un phénomène encore plus grave. Celui d'employés continuant à travailler malgré un accident. Selon elle, dans les très petites entreprises, les salariés épousent davantage les enjeux économiques de l'entreprise. « *On a enquêté sur des TPE qui se portent bien. Pourtant, les discours du type "on ne peut pas se permettre de fermer" sont présents et poussent à une insécurisation des travailleurs* », précise la chercheuse.

Dans son enquête, elle met aussi en évidence un phénomène d'évitement des sujets de santé au travail : « *C'est comme s'il y avait une banalisation généralisée des risques.* » Fanny Darbus relate le cas d'un ouvrier du BTP victime d'une entorse après une chute, mais qui décide de rester au travail pour ne pas laisser seuls ses collègues.

Si un accident du travail n'est pas déclaré comme tel, c'est la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale qui finance les indemnités et les soins. À l'inverse, s'il est déclaré, c'est à la branche Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) de payer. Cette dernière caisse est exclusivement financée par les employeurs, à l'inverse de la branche maladie, dont le budget est assuré par les cotisations salariales et patronales.

Ainsi, tous les trois ans, une commission d'évaluation de la sous-déclaration se réunit. Elle détermine le montant économisé par la caisse AT-MP de la Sécurité sociale. En 2021, il se situe entre 1,2 et 2,1 milliards d'euros. Contactée, la Sécurité sociale confirme que, « *dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, la branche AT-MP a reversé 1,2 milliard d'euros à la branche maladie* ».

Alourdir les amendes

L'inspection du travail pourrait-elle lutter contre cette sous-déclaration ? Élodie, inspectrice du travail, considère que son institution a trop peu de moyens pour le faire. « *On a 30 % de postes vacants. En moyenne, un agent s'occupe de 10 000 salariés* », décompte-t-elle. Au 31 décembre 2020, la France comptait 1952 inspecteurs... pour plus de 26 millions de salariés.

Sur les accidents, Élodie confirme regretter un manque de suivi de long terme : « *Je peux identifier une boîte, sur un chantier, mais une fois qu'elle a changé de secteur, elle ne relève plus de ma compétence. On n'a pas de suivi avec les collègues des autres secteurs.* »

Pour permettre une meilleure déclaration des accidents, Jean-Pascal François, de la CGT, préconise des amendes plus lourdes pour les employeurs. « *Une entreprise qui ne pense qu'au profit, pour la faire bouger, il faut taper au portefeuille* », défend-il. Matthieu Lépine abonde dans ce sens. Il prône aussi le renforcement de l'Inspection du travail.

Pour Antoine, le problème tient aussi au management, d'abord soucieux de finir les chantiers le plus rapidement possible, au détriment de la sécurité. Ce qui a parfois des conséquences encore plus dramatiques qu'un accident non déclaré. Au cours de l'été 2022, deux ouvriers de son entreprise sont morts sur des chantiers.

Camille STINEAU (Basta !), 25 juillet 2023

Notes

[1] Les prénoms suivis d'un astérisque ont été changés.

[2] Voir le livret statistiques de l'Assurance maladie.

Carlotta Benvegnù : « Le pouvoir ouvrier contre le capitalisme logistique »



Photo : Cha Gonzalez

Carlotta Benvegnù est docteure en sociologie du travail au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris. Sa thèse portait sur une ethnographie du travail logistique dans le Grand Paris et dans la métropole vénitienne. Elle a depuis consacré de nombreux articles au monde des entrepôts, dont « Les mondes logistiques. De l'analyse globale des flux à l'analyse située des pratiques de travail et d'emploi » et « Produire le flux. L'entrepôt comme prolongement d'un monde industriel sous une forme logistique », co-signés avec le sociologue David Gaborieau.

Depuis les années 1980, l'industrialisation de la logistique a entraîné une hausse rapide du besoin en ouvriers confrontés à des conditions de travail extrêmement pénibles et précaires. Pour la sociologue du travail Carlotta Benvegnù, spécialiste du monde des entrepôts, il y a là une faille dans le capitalisme logistique, qui doit faire face au développement de nouvelles formes d'organisation collective et syndicale.

Qui sont les travailleurs de la logistique ?

La logistique au sens large est un monde très hétérogène, avec des personnes travaillant à la fois dans les ports, dans le transport routier et maritime, mais aussi très souvent dans des entrepôts de la grande distribution, du e-commerce, de la messagerie. Ils sont aujourd'hui environ 800 000, et même 1,5 million en comptant le transport. 80 % sont des hommes, pour la plupart racisés, et la grande majorité sont des ouvriers. En 2021, 13 % des emplois ouvriers en France relevaient ainsi du secteur de la logistique, contre seulement 8 % dans les années 1980.

Dans les entrepôts, où il n'existe que très peu de métiers qualifiés, 80 % du travail relève de la manutention. On y trouve des caristes, des agents de tri, des préparateurs de commandes qui prennent en charge les palettes de produits... Des métiers qui, jusqu'à la crise du Covid-19, étaient très invisibilisés. Et ce alors qu'en France, en 2021, le secteur représentait 10 % du PIB national et 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires...

Comment expliquez-vous cette invisibilisation ?

Elle tient déjà à ce que l'on pourrait appeler une forme d'ethnocentrisme de classe. Ces ouvriers ont été longtemps invisibles aux yeux des chercheurs, des journalistes ou encore de la classe politique mais, dans les milieux populaires, il s'agit de travailleurs extrêmement identifiés. L'entrepôt relève même quasiment du passage obligé pour les hommes des classes populaires. Reste que d'autres facteurs expliquent cette invisibilisation, et notamment l'histoire de ce secteur. Il y a 40 ans, la logistique occupait une place subalterne dans l'organisation productive. Avant cette période, l'entrepôt était considéré comme un élément non stratégique, non central de l'organisation économique.

À partir des années 1980, la situation a évolué, des chercheurs parlant même de « révolution logistique » : pour des raisons économiques mais aussi politiques (j'y reviendrai), la logistique est devenue une fonction stratégique de la production ; celle-ci étant dispersée dans l'espace, parfois sur plusieurs continents. La logistique, qui est l'infrastructure matérielle de la globalisation, est ainsi devenue partie intégrante de la production. À une différence près : les ouvriers ne produisent plus des marchandises, mais du flux. Ce processus d'industrialisation de la logistique et de rationalisation du travail en entrepôt a eu des conséquences sur leurs conditions de travail.

Lesquelles ?

Leurs conditions de travail étaient de base très dures, avec déjà une usure précoce des corps : dans un entrepôt, il y a de la poussière, il fait très froid en hiver et très chaud en été. Certes, avant les années 1980, ces travailleurs portaient déjà des charges. Mais l'industrialisation de la logistique a eu pour effet de transposer dans les entrepôts des formes de pénibilité que l'on retrouvait traditionnellement dans les usines. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'introduction d'outils numériques comme la commande vocale (le *picking* vocal consiste à faire porter un microphone et un casque à un ouvrier qui se voit dicter ses tâches par un logiciel à des fins d'optimisation, nldr) et l'automatisation qui s'est développée dans les entrepôts n'ont pas supprimé les tâches physiques. Elles se sont même globalement intensifiées : les travailleurs doivent se plier à des gestes répétitifs, qui entraînent des maladies professionnelles, mais aussi à des rythmes de travail très soutenus liés aux flux tendus, qui rappellent le travail à la chaîne. Au fond, les entrepôts sont des usines à colis que l'on pourrait qualifier de néo-tayloristes.

Ces ouvriers sont aussi extrêmement précaires...

Le sociologue Lucas Tranchant parle d'intérim de masse : c'est presque toujours via un contrat d'intérim que l'on entre dans un entrepôt. Cela a plusieurs avantages pour les employeurs, qui ont par ailleurs largement recours à la sous-traitance. Premièrement, celui d'adapter la main-d'œuvre aux besoins de la production à flux tendu, qui est soumise à des pics saisonniers – à Noël, par exemple. L'intérim permet aussi de produire de la docilité chez les travailleurs. Ces derniers, employés sur des contrats courts et soumis au chantage de la fin de leur mission, vont être moins enclins à se montrer revendicatifs ou à se syndiquer. Enfin, l'intérim permet de produire une plus grande implication dans le travail. Il y a en effet plus d'intérimaires que de postes disponibles, avec tout un processus de sélection. Cela les pousse à travailler plus intensément, ce qui a des effets sur leur santé. Ceci dit, contrairement à ce que l'on pourrait penser, rien ici ne relève d'un mécanisme inéluctable : le capitalisme logistique est souvent présenté comme un Léviathan inarrêtable, contre lequel il serait impossible de lutter. Pourtant, c'est faux.

Quelles formes de résistance sont mises en œuvre par ces ouvriers ?

Comme partout, il y a du conflit dans les entrepôts, de la friction, de la vie. Certes, leurs conditions de travail peuvent être perçues comme écrasantes et aliénantes, et c'est de fait le cas, mais il y a aussi des moments où la vie – et ici la vie collective – reprend le dessus. Ces travailleurs mettent en place différentes stratégies de résistance individuelle. On peut penser par exemple à la commande vocale. Ce dispositif vise à contrôler et à isoler les ouvriers, mais aussi à intensifier le travail : ils doivent suivre pas à pas des ordres donnés par une voix électronique. Mais, comme le montre le sociologue David Gaborieau, la théorie n'est pas la pratique, et ils parviennent aussi à se réapproprier l'outil, à trouver des parades pour échanger avec leurs collègues. Face à la dureté de leur métier et à leurs faibles possibilités d'évolution professionnelle (on parle de « plafond de carton »), ils ont aussi recours à un usage stratégique de l'intérim. Déjà parce qu'à un instant T, l'intérim est souvent mieux payé qu'un CDD ou un CDI – ce n'est pas le cas à plus long terme –, mais aussi parce que ces contrats courts leur permettent de bouger d'entrepôt en entrepôt, et ainsi de chercher de meilleures conditions de travail. Par ailleurs, beaucoup alternent missions d'intérim et périodes de chômage, ce qui est normal : cela relève d'une forme de préservation de soi, de son corps, de sa santé. L'actuelle réforme du chômage vise d'ailleurs à casser ces stratégies de résistance individuelle. Malgré tout, la majorité de ces travailleurs aimerait sortir de l'entrepôt.

Au-delà de ces stratégies individuelles, quelles sont les possibilités d'organisation collective dans les entrepôts ?

Il n'y a malheureusement pas d'investissement massif des syndicats dans la logistique : le secteur est récent et, du fait du grand *turn over* qui existe dans les entrepôts, leur implantation est difficile. De la même manière, la précarité des travailleurs est l'un des grands freins à leur organisation collective. Mais il y a un potentiel : si l'on est loin de la « fierté ouvrière » que l'on associe souvent au monde de l'usine, le Covid-19 a tout de même créé une forme de fierté chez ces ouvriers, conscients d'avoir fait tourner le pays durant la crise sanitaire. Cela s'accompagne d'une conscience nouvelle de l'importance des flux. Prenons l'exemple des Gilets jaunes, qui connaissent très bien le monde de l'entrepôt : ils bloquaient des ronds-points, et a fortiori des flux. Ce n'est pas un hasard. Ces nouvelles classes populaires ouvrières, par ailleurs conscientes de partager les mêmes conditions d'exploitation, identifient très bien l'importance stratégique des flux dans le monde qui est le nôtre.

Avec David Gaborieau, vous écrivez que le développement de zones dédiées à la logistique participe à la création de « nouvelles géographies ouvrières qui portent en leur sein un potentiel pour un renouveau syndical à l'échelle locale ». Quelle forme ce renouveau syndical pourrait-il prendre ?

Le secteur est en ébullition : il y a des luttes qui émergent partout, tout le temps. Ces initiatives sont hélas confrontées à une répression syndicale très violente, et restent fragmentées, isolées. D'où notre proposition de réflexion autour de nouvelles formes d'organisation syndicale, avec une structuration territoriale des luttes. Le modèle syndical classique pense le secteur, l'entreprise, le site, mais pas le territoire. Or le développement de la logistique a pour corollaire un nouveau phénomène de concentration d'emplois ouvriers dans des zones aux abords des grandes métropoles. Les entrepôts – et les infrastructures routières qui vont avec – sont regroupés sur des espaces géographiques dédiés, qui créent d'importants bassins d'emploi. Quand bien même les ouvriers changent d'entrepôt, leur activité reste dans la même zone. Ces travailleurs partagent en outre les mêmes conditions de travail et, souvent, les mêmes conditions de vie.

Le secteur invite donc à penser le territoire en tant que lieu d'organisation collective. Certes, le monde du travail a changé : la main-d'œuvre est davantage précaire, mobile, et elle est moins attachée à un lieu de travail. Mais, malgré tout, un ancrage local subsiste, et des victoires peuvent être arrachées. Ce fut le cas par exemple dans le nord de l'Italie, dans les années 2010 : des grèves importantes ont eu lieu dans des entrepôts, avec la création de réseaux de solidarité communautaires et de quartiers au sein de la main-d'œuvre immigrée. Ces ouvriers ont obtenu des améliorations significatives de leurs conditions de travail et salariales. Une telle expérience n'est pas forcément transposable en l'état dans l'Hexagone car les situations sont différentes, mais cela donne matière à réflexion sur le potentiel qui réside dans ces nouvelles stratégies syndicales s'appuyant sur les territoires.

Au regard de la centralité de la logistique au sein de nos économies, un blocage massif du secteur et des flux ne pourrait-il pas avoir de grands effets ?

Bloquer les flux pourrait avoir un impact énorme : si on bloque cette partie de la production, c'est in fine toute la production qui est mise à l'arrêt. La recomposition de la concentration du travail ouvrier dans certains territoires charrie donc le potentiel de faire dérailler la machine. Encore une fois, le capitalisme logistique n'a rien d'un mécanisme inéluctable. C'est là d'ailleurs un paradoxe intéressant de la logistique : le secteur a recréé des concentrations ouvrières, alors même que, dans les années 1980, il a été l'un des instruments de la déstructuration des grandes usines. Pour des raisons économiques bien sûr, mais aussi pour des raisons politiques : ces usines, qui regroupaient des milliers d'ouvriers, étaient des lieux de conflictualité très forte dans nombre de pays occidentaux dans les années 1960-1970.

Le développement de la logistique a donc aussi permis de contrer ces mobilisations sociales. Mais le secteur produit finalement de nouvelles concentrations ouvrières aujourd'hui, et invite à penser de nouvelles formes de recomposition politique à une échelle plus territoriale. D'autant que les effets écologiques néfastes de la logistique sont fortement visibles dans les zones concernées : artificialisation des sols liée à la construction d'entrepôts, déploiement massif d'infrastructures routières... Alors qu'il est aujourd'hui urgent d'articuler luttes sociales et luttes écologiques, ce secteur est donc stratégique pour penser ensemble ces enjeux.

Amélie QUENTEL, journaliste, publié le 12 juin 2023 (Socialter)



Dans le Nord, la grève chez Emmaüs s'étend

Commencée début juillet, la grève des compagnons Emmaüs de Saint-André-lez-Lille s'étend, depuis le 22 août, à la communauté de Grande-Synthe. Les grévistes demandent la reconnaissance de leur statut de salarié, mais aussi l'obtention d'une carte de séjour. Si ce n'est pas la première fois que la situation des compagnons Emmaüs est dénoncée, la grève est rare chez ces travailleurs précarisés.

Des conditions de travail proche de l'esclavage, une paie au lance-pierre, une régularisation qui ne vient pas. Ce samedi 26 août, les compagnons sans-papiers de la Halte Saint-Jean, communauté Emmaüs de Saint-André-lez-Lille (59), et leurs soutiens, ont organisé une manifestation dans les rues de Lille pour dénoncer une situation qui dure depuis plusieurs années. « Nous étions une centaine de personnes encadrées par la police, tout s'est bien déroulé », résume Ibrahim Yattara, porte-parole des grévistes. Voilà 58 jours qu'ils et elles sont en grève et tiennent un piquet sur leur lieu de travail. Les 21 grévistes s'y relaient et reçoivent le soutien de diverses organisations : l'UD CGT du Nord, le collectif des sans-papiers 59, le FUIQP, dont une de ses figures de proue, le sociologue Saïd Bouamama.

« On ne le lèvera que lorsqu'on aura obtenu ce à quoi on a droit », continue le jeune guinéen de 28 ans. À savoir : l'obtention d'une carte de séjour, la démission de la directrice et du président du site, ainsi que la reconnaissance de leur statut de salariés. Et leur mobilisation a donné des idées. À 80 km de là, une quarantaine de compagnons de la communauté de Grande-Synthe se sont également mis en grève illimitée le 22 août. Ils dénoncent à leur tour leurs conditions de travail, ainsi que « l'autoritarisme et le racisme de leur direction ».

Après les dénonciations, la grève chez Emmaüs

Si les grèves sont particulièrement rares chez les compagnons d'Emmaüs, notamment du fait de la situation de grande précarité de ces derniers et de leur dépendance envers l'association créée par l'abbé Pierre, ce n'est pas la première fois que des maltraitements y sont dénoncés.

En 2022, le média indépendant Reporterre publiait une enquête qualifiant certaines communautés de « zones de non-droit ». Un an plus tard, c'est un article de StreetPress qui lève le voile sur la situation à Saint-André-lez-Lille. Il dénonce « des conditions de travail insupportables et des violences psychologiques », ainsi que le racisme de la directrice de la communauté. L'alerte est prise au sérieux et une enquête pour « traite des êtres humains et travail dissimulé » est ouverte. Mardi 13 juin, la communauté Emmaüs de la Halte Saint-Jean est perquisitionnée par l'Office central de lutte contre le travail illégal (Oclti).

Ces diverses enquêtes racontent souvent comment les compagnons attendent que leur travail au sein d'Emmaüs leur permette d'avoir accès à une régularisation. De fait, la loi immigration du 10 septembre 2018 donne la possibilité aux compagnons sans-papiers d'Emmaüs d'obtenir une carte de séjour sur la base de leur

expérience au sein des communautés. Mais, un an et demi après l'entrée en vigueur des textes, Emmaüs France a pu constater que cela n'a rien d'automatique et diffère en fonction des préfectures, rappelle le Gisti. Or, selon les grévistes, la direction d'Emmaüs à Saint-André-lez-Lille a entretenu le flou quant au caractère aléatoire de cette démarche. « *On nous avait dit qu'au bout de trois ans on aurait des papiers. Si on ne nous avait pas fait cette promesse, on n'aurait pas accepté de travailler pour 150€. Or ça fait cinq ans que je suis là et je n'ai pas été régularisé. La directrice nous a trahis !* », tranche Ibrahim Yattara. Pire, l'enquête de Streetpress révèle que les compagnons de la Halte Saint-Jean n'auraient même pas bénéficié officiellement du statut de compagnon, la directrice se déclarant incapable de payer l'Urssaf et réduisant ainsi leurs chances d'être régularisés.

Ni papiers ni contrats de travail

S'ils n'ont pas de papiers, les grévistes d'Emmaüs n'ont pas non plus de contrat de travail, le statut de compagnon n'étant pas considéré comme du salariat. Ce que la direction de la Halte Saint-Jean n'a pas manqué de rappeler pour se dédouaner. « *Il n'y a pas de semaine de travail, on n'a jamais recruté ni salarié* », explique Pierre Duponchel, président de l'association auprès de France Info.

Reste que dans la mesure où ce public est particulièrement précaire, qu'il loge sur place et qu'il espère obtenir une régularisation par le biais d'Emmaüs, il paraît difficile de dire non à un directeur. À partir de là, les abus peuvent être nombreux. Ainsi, à Saint-André-Lez-Lille, les compagnons racontent travailler 40 heures par semaine, subordonnés légalement ou non. De son côté, Emmaüs France a déclaré ne pas « souhaiter être résumé ou caricaturé par les éventuelles pratiques locales d'un groupe ». L'association a demandé le retrait de la responsable et mis en place un audit pour « vérifier le fonctionnement pratique » de la Halte Saint-Jean.

Guillaume BERNARD, 27 août 2023

Crédit photo : UD CGT Nord

<https://rapportsdeforce.fr/classes-en-lutte/dans-le-nord-la-greve-chez-emmaus-setend-082718804>

Salomé Saqué : Paris 2024, la médaille de l'argent



Dans sa nouvelle chronique pour Socialter, la journaliste Salomé Saqué s'attaque à la face honteuse de l'organisation des JO de Paris 2024, entre travail dissimulé, billets hors de prix et autres scandales...

À chaque grand événement sportif international, c'est la même histoire. Le budget est exorbitant, seule une poignée de privilégiés y a accès, tandis que les plus pauvres sont sommés d'aller habiter ailleurs pour laisser la place à des infrastructures flambant neuves – infrastructures érigées grâce à l'exploitation des mêmes classes populaires et promises à être peu ou pas utilisées par elles. La même histoire, encore et encore : ça a été le cas pour la Coupe du monde de football au Qatar, pour les Jeux olympiques au Brésil, pour les JO précédents en Chine... Mais pas cette fois.

Cette fois, c'est différent : l'événement ne se déroule pas n'importe où mais bien en France, à Paris. Les organisateurs l'assurent d'ailleurs en tête de leur site dédié, ils souhaitent « s'imposer les plus hauts standards éthiques et de transparence pour livrer des Jeux exemplaires », mais aussi rendre cet événement populaire : « Engagé dans un projet d'inclusion et d'ouverture, Paris 2024 souhaite que cette cérémonie soit accessible au plus grand nombre. »

On a envie d'y croire. Seulement les Jeux n'ont même pas commencé et déjà le vernis craquelle. Emmanuel Macron, qui avait assuré qu'il n'y aurait plus un seul SDF avant la fin de son premier quinquennat, aurait mieux fait de tenir sa promesse car ces sans-abris, au nombre de 300 000 en France, sont aujourd'hui bien embarrassants. Premièrement parce qu'en Île-de-France, certains propriétaires des hôtels dans lesquels étaient logés ces SDF de manière provisoire rompent leur contrat avec les associations leur portant assistance pour faire des travaux de rénovation et accueillir ensuite des touristes à l'occasion des Jeux olympiques. Deuxièmement, car les Jeux vont devenir la vitrine du pays pendant deux semaines, et que des camps de SDF ou de migrants en région parisienne, cela n'est pas l'image du pays que le président de la République souhaite donner.

Chaises musicales

Par conséquent, le gouvernement a pris les choses en main et donné une belle illustration de l'expression « cacher la misère » en débutant l'évacuation des sans-abris vers des villes de province. Le jeu des chaises musicales a débuté, il faut caser les SDF parisiens à tout prix hors de la capitale, quitte à... évacuer d'autres sans-abri en province. C'est ce qu'il s'est passé à Montgermont près de Rennes, où un hôtel qui hébergeait des familles migrantes à la rue a été évacué par la police à la fin du mois de mai pour libérer les locaux et accueillir leurs homologues parisiens. Selon les associations sur place, ils ont été relogés dans d'autres départements bretons alors qu'ils sont parfois malades, ont des enfants scolarisés ou exercent un emploi dans la région rennaise.

Et non seulement il faut déplacer des SDF, mais il faut aussi trouver des logements pour le personnel mobilisé lors de l'organisation des JO. Parmi les stratégies mises en œuvre : l'utilisation des résidences universitaires du Crous, généralement libérées par une bonne partie des étudiants en été. Ceux qui restent ont donc été ravis d'apprendre par mail au début du mois de mai qu'ils devraient « mettre à disposition » leur logement pendant les mois de juillet et août 2024, pour être « relogés » eux aussi. Où ? Personne n'a pour l'instant apporté de réponse précise à cette question, mais les chaises ne vont pas tarder à valser là aussi, semble-t-il.

Seul moyen de conserver son logement sans avoir à déménager en plein été : s'engager bénévolement dans l'organisation des Jeux. « *Un chantage intolérable : du volontariat forcé ou l'expulsion* », estimait la coordination des organisations étudiantes franciliennes dans les colonnes du *Monde* en mai dernier.

Des Jeux hors de prix réservés aux plus fortunés

Une autre dimension inévitablement abordée lorsque l'on parle des JO : l'argent. Ces Jeux coûtent cher, très cher. Le budget (privé et public) annoncé en 2019 de 6,8 milliards d'euros a déjà été dépassé de 2 milliards d'euros, et cela ne prend même pas en compte certains aspects comme le dispositif de sécurité (sur ce point, l'Assemblée nationale a voté une loi en mars autorisant le déploiement de vidéosurveillance « algorithmique », scannant les foules et détectant les comportements suspects, malgré les nombreuses alertes des associations de défense des libertés). Pierre Moscovici, le président de la Cour des comptes, avait estimé en janvier 2023 que l'investissement d'argent public dans ces Jeux pourrait atteindre tout compris « *autour de 3 milliards d'euros* ». Une énorme dépense d'argent public pour un intérêt public, donc ? Encore loupé : en ce qui concerne sa dimension populaire, c'est plus que discutable, là aussi. Les places mises en vente dès le mois de février, via un tirage au sort, ont suscité de nombreux cris de colère à cause de leur prix parfois exorbitant. Si Paris 2024 vend tout de même un million de billets à 24 euros, sur 10,5 millions de tickets au total, il faut rappeler que c'est moins que Londres qui en garantissait 2,5 millions à 23 euros ou encore que les Jeux de Rio De Janeiro où la moitié des places étaient à 13 euros. De plus, le reste des billets atteint des prix vraiment excessifs, 990 euros pour des sessions d'athlétisme, ou encore 2 700 euros pour la cérémonie d'ouverture. Mais si ces Jeux coûtent cher, les organisateurs comptent sur les retombées économiques, pourtant jamais véritablement chiffrées.

Rappelons que l'accueil des JO n'est que très rarement rentable, cela peut même plomber le budget d'une ville ou de tout un pays. À Athènes par exemple, les JO 2004 avaient porté un coup aux finances grecques juste avant la crise de 2008, alors qu'à Montréal, où les Jeux se sont déroulés en 1976, la dette n'a été remboursée qu'en... 2006 ! En ce qui concerne la France, les organisateurs misent sur le boom du tourisme bien sûr, mais des économistes pointent l'effet d'éviction : les touristes « sportifs » pourraient remplacer les autres touristes, qui éviteront de venir pendant la tenue de l'événement.

Travail dissimulé

Bon, mais au moins, les JO seront une grande liesse populaire où de nombreux citoyens vont s'impliquer, créer du commun et des liens... Sauf que celles et ceux qui font tourner la machine ne sont guère plus privilégiés que les spectateurs. Les 45 000 bénévoles ne seront pas rémunérés pour leur mission, ni logés ni défrayés. Seuls un panier repas et un ticket de transport en commun leur seront fournis, et ils ne pourront même pas se rendre sur place en dehors des horaires travaillés. Certains collectifs ont dénoncé ce fonctionnement, qu'ils n'hésitent pas à qualifier de « *travail dissimulé* ».

Enfin, les chantiers de construction des infrastructures pour accueillir les Jeux ont eux aussi été sous le feu des critiques. La presse a relayé les cas de plusieurs travailleurs sans-papiers engagés dans différents lieux de construction. Beaucoup dénoncent des abus sur ces chantiers financés par l'État, notamment des salaires impayés, au point qu'en juin 2022, le parquet de Bobigny a ouvert une enquête pour travail dissimulé.

Bref, si le comité d'organisation continue à marteler que Paris 2024 sera un événement « *populaire* » et « *accessible à tous* », pour l'instant les Jeux semblent surtout s'inscrire dans la longue tradition de ces grands événements sportifs, qui font vibrer des milliards de personnes à travers leur écran, mais dont seuls les plus favorisés peuvent profiter sur le terrain.

Salomé SAQUÉ, 4 juillet 2023

Spécialisée dans les questions économiques, Salomé Saqué écrit pour Blast, le site d'information lancé par Denis Robert. Elle est également chroniqueuse régulière dans l'émission « 28 minutes » sur Arte et « Ça vous regarde » sur LCP.

Vers la semaine de soixante-neuf heures

L'envers du miracle sud-coréen

Technologie de pointe, tubes de variété fredonnés sur tous les continents, séries à succès, cinéma mondialement reconnu : la Corée du Sud jouit d'une image particulièrement positive. Un peu comme si, dans bien des domaines, Séoul montrait la voie au reste du monde. Découvrir la réalité des conditions de vie de la population invite à espérer que cela ne soit pas le cas.

C'est une figure éculée de la vulgate médiatique. Un contestataire doute des vertus de la démocratie libérale occidentale ? « Essayez donc la Corée du Nord ! », suffit-il de lui répondre pour mettre les rieurs de son côté. La péninsule coréenne offre à la pensée dominante un contraste efficace pour démontrer la supériorité de ses options. Au Nord, la dictature, la famine et la charrette à bras ; au Sud, la démocratie, l'abondance et les semi-conducteurs. D'un côté, le repoussoir de la grisaille communiste ; de l'autre, un « modèle » à imiter, comme le suggère par exemple M. Louis Gallois, l'un des plus illustres représentants du patronat français (1). Le modèle de l'un des pays les plus pauvres de la planète dans les années 1950, mais qui est depuis devenu la douzième puissance économique mondiale et à qui l'agence Bloomberg a accordé sept fois le titre de « nation la plus innovante » entre 2014 et 2021 (2). Bref, non pas un pays, mais un « miracle ».

Il existe toutefois plusieurs Corée du Sud. Celle qui fascine les médias, et peut s'enorgueillir de voir des armées de collégiens apprendre sa langue en dehors de tout cursus scolaire, ressemble à une star de la K-pop, la variété coréenne désormais connue dans le monde entier : une silhouette élancée, un minois androgyne, une renommée internationale et un téléphone ultraperfectionné à l'oreille. Et puis il y a l'autre Corée du Sud, que sa population surnomme l'« enfer Joseon », du nom de la dynastie qui régna sur la péninsule de 1392 à 1910.

Sommeil

Métro de Séoul, 6 h 27. Des cinq personnes assises à notre gauche, trois dorment profondément, le visage écrasé sur une main, la tête en arrière calée sur la vitre ou bien la nuque basculée vers l'avant. De l'autre côté de la rame, les six passagers ont également sombré dans les bras de Morphée. Aucune secousse ne les trouble, aucun arrêt en station ne les perturbe. Comme la plupart des travailleurs du pays, ils sont épuisés. Et il est peu probable que cela soit dû à une folle nuit d'ébats : une étude de 2021 suggérait qu'un Séoulite sur trois n'avait pas fait l'amour depuis plus d'un an (3).

Les Sud-Coréens travaillent en moyenne 1 910 heures par an. L'un des chiffres les plus élevés parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), où la moyenne s'établit à 1 716, contre 1 490 pour la France et 1 349 pour l'Allemagne (4). Ce chiffre global minore toutefois la réalité des horaires pratiqués par la plupart, dans un pays qui a créé un mot pour décrire la mort par surmenage : *gwarosa*.

Mais on travaille encore trop peu en Corée du Sud, estime son président conservateur Yoon Seok-yeol, élu d'un cheveu en 2022. Ce dernier souhaite étendre la semaine de travail à soixante-neuf heures, contre cinquante-deux à l'heure actuelle. « Les employés devraient pouvoir travailler cent vingt heures par semaine, quitte à se reposer après (5) », avait-il expliqué lors de la campagne présidentielle. Cent vingt heures correspondent à dix-sept heures de travail par jour pour une semaine de sept jours, à vingt heures pour une semaine de six. « Les entreprises n'ont tout simplement pas les moyens de satisfaire la demande si les travailleurs refusent de travailler », plaide M. Kim Ki-moon, président de la Fédération des petites et moyennes entreprises de Corée du Sud (6). « Pourquoi le gouvernement nous priverait-il du droit de travailler plus ? », interroge de son côté le quotidien conservateur *Dong-a Ilbo*, s'érigeant soudain en porte-parole de la classe ouvrière (7).

Sauf qu'un mécanisme permet à la plupart des entreprises de verser un « forfait heures supplémentaires » indépendant du temps de travail effectivement réalisé. Les ouvriers le savent et *Dong-a Ilbo* ne peut l'ignorer : il est peu probable qu'une augmentation du temps de travail se traduise par un accroissement significatif des revenus. Quant aux vacances, dont le gouvernement suggère qu'elles pourraient devenir d'autant plus longues que les semaines sont chargées, peu y croient : 60 % des salariés ne prennent pas tous leurs congés, le plus souvent de peur de perdre leur emploi (8). Parmi les revendications du mouvement ouvrier sud-coréen, l'une revient fréquemment : « Laissez-nous dormir ! »

Noix

M. Park Chang-jin s'efforce de sourire en nous contant son histoire. Mais, plus de huit ans après les faits, la douleur demeure de toute évidence vive. En décembre 2014, il est chef de cabine pour un vol Korean Air de New York à Séoul. Alors que l'avion se dirige vers la piste de décollage, il entend des cris. L'une des passagères de première classe est en train de morigéner une hôtesse : les noix qu'elle vient de lui servir auraient dû lui être présentées sur un plateau, pas dans leur sachet.

M. Park vient à la rescousse de l'hôtesse, explique que la législation oblige les compagnies aériennes à servir les amuse-gueules de prédécollage emballés, et tente d'apaiser la passagère. Cette dernière ne veut rien savoir. Dévoilant qu'elle est la fille du président du conglomérat qui contrôle Korean Air, elle se prévaut de son statut pour exiger de M. Park et de l'hôtesse qu'ils s'agenouillent pour lui présenter leurs excuses. Ils s'exécutent ; cela ne suffit pas. Mme Cho Hyun-ah, la passagère, obtient que l'avion fasse demi-tour afin que M. Park soit remplacé par un autre chef de cabine.

Mme Cho effectuera une peine de prison de cinq mois, pour violation des lois sur la sécurité aérienne. M. Park, lui, fera l'objet d'une campagne de harcèlement au sein de son entreprise. Au bout de plusieurs années, il finira par démissionner. « *Mon histoire révèle quelque chose de la société coréenne, de la façon dont se comporte l'élite économique de ce pays, conclut M. Park dans l'anglais de steward qu'il a conservé. Car, si mon récit est désormais connu du grand public, ici, combien de personnes vivent la même chose sans qu'on n'en entende jamais parler ?* »

94,9

C'est une manifestation comme on pourrait en voir un peu partout. Sauf qu'ici les participants veillent à ne pas stationner sur les passages piétons, de façon à ne pas interrompre le flux des passants : une prévenance plus rare ailleurs dans le monde. Le rassemblement a été organisé pour protester contre le projet d'extension de la semaine de travail à soixante-neuf heures. À côté de la scène sur laquelle se succèdent les orateurs, un camion de police attire l'œil. Derrière la cabine du véhicule, un immense écran affiche des chiffres : 85,9 ; 81,2 ; 92,7...

Interloqué, on interroge. Le dispositif mesure les décibels produits par la sonorisation. Ici, les manifestations ne sont tolérées qu'à hauteur de 95 décibels, soit le ronflement d'un sèche-cheveux. Les contrevenants s'exposent à des peines de prison qui peuvent atteindre six mois.

Labyrinthe

En juin 2022, une partie des sous-traitants d'un chantier naval de Daewoo, l'une des plus grandes entreprises coréennes, se mettent en grève pour protester contre une amputation de salaire de 30 % pendant la pandémie. En Corée du Sud, plus de la moitié des travailleurs sont dits « irréguliers ». La catégorie regroupe les précaires, les pseudo-« autoentrepreneurs », les sans-papiers (en général issus d'Asie du Sud-Est et particulièrement nombreux sur les chantiers navals) ou encore les personnes soumises à des dispositifs de sous-traitance en cascade les privant des droits et de la protection sociale accordés par les grands groupes. « *Ils sont pourtant le plus souvent formés par la grande boîte qui les fait travailler* », souligne Mme Chong Hye-won, du syndicat de la métallurgie (KMWU).

La direction de Daewoo organise une répression violente des grévistes, qui occupent le site. Le président Yoon, qui estime que « *les gens qui font grève sont aussi dangereux que les ogives nucléaires nord-coréennes (9)* », menace d'envoyer la police antiémeute pour déloger les protestataires. « *Il s'interroge tout haut, se souvient Mme Chong : "Mais est-ce que cette grève est vraiment légale ?"* »

Mille et une chausse-trapes limitent ici le droit de grève. Outre l'interdiction des entraves aux affaires, passibles de prison, il n'est pas autorisé de faire grève contre un autre employeur que le sien : une disposition qui transforme le mécanisme de sous-traitance en bouclier prémunissant les grands groupes contre toute interruption du travail. De sorte qu'« *être un dirigeant syndical implique, à un moment ou un autre, de passer par la case prison* », résume M. Yang Kyeung-soo, président de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), qui a lui-même été condamné à un an de détention pour avoir organisé une grève pendant la pandémie. Depuis la création de son syndicat, en 1995, l'ensemble de ses douze prédécesseurs ont également été emprisonnés.

Dans ces conditions, M. You Choe-an, le vice-président du syndicat des travailleurs irréguliers du site de Daewoo, prend la responsabilité d'un autre mode de protestation : il soude une cage d'un mètre cube dans laquelle il s'enferme au fond de la coque d'un supertanker pour dénoncer la façon dont sont traités les

travailleurs, s'inscrivant dans une longue tradition coréenne de sacrifice des corps pour dénoncer la violence patronale.

Comme à chaque fois, l'entreprise fait pression sur les salariés « réguliers » afin qu'ils se désolidarisent des précaires, dont les exigences menaceraient l'entreprise. L'argument pèse d'autant plus que la Banque coréenne de développement, une institution publique, annonce de son côté qu'elle exigera de Daewoo le remboursement de toutes ses lignes de crédit si la grève continue – l'équivalent d'une mise à mort.

Les salariés demandaient initialement le rattrapage des 30 % de salaire qu'ils avaient perdu, ils acceptent finalement une augmentation de 4,5 % de leurs rémunérations, avec la promesse d'une « *discussion à venir* » sur les cascades de sous-traitance. De son côté, l'entreprise porte plainte contre cinq dirigeants syndicaux, exigeant qu'ils remboursent – de leur poche – les pertes liées à divers retards de production : 47 milliards de wons, soit environ 33 millions d'euros. Les personnes visées perçoivent le salaire minimum, soit environ 2 millions de wons, ou 1 400 euros, par mois... La loi doit encore trancher sur la recevabilité de la plainte de l'entreprise. « *Le plus probable, c'est que nos camarades doivent payer* », estime Mme Chong...

Incompréhension

À chaque fois, la question surprend. Elle revient pourtant régulièrement, y compris dans la bouche de militants syndicaux : « *Mais pourquoi est-ce que les Français veulent partir à la retraite plus tôt ? Ici, les travailleurs voudraient au contraire repousser l'âge de la retraite. Idéalement, jusqu'à 73 ans.* » On songe d'abord à un problème de traduction, avant de comprendre que le problème ne réside pas dans les mots, mais dans les institutions. C'est que la retraite telle qu'elle a été construite ici diffère sensiblement du projet que défend une majorité de Français.

En Corée du Sud, l'âge officiel de la retraite est de 60 ans. Mais il faut atteindre 65 ans pour percevoir la pension versée par l'État. À taux plein, celle-ci équivaut à environ 30 % des derniers salaires perçus. La plupart du temps, elle plonge ses bénéficiaires dans la pauvreté. La quasi-totalité des Coréens doivent donc travailler après l'âge légal de la retraite, dans des emplois si précaires et mal payés que l'expression coréenne qui traduit le mieux « *boulot de merde* » est « *travail de vieux* ».

Mais, si l'âge où les entreprises peuvent se débarrasser de leurs employés est officiellement de 60 ans, le pouvoir a depuis le milieu des années 2010 mis en place un dispositif qui complique encore la vie des plus anciens. Traditionnellement, le modèle hiérarchique coréen, hérité du confucianisme, prévoit que les rémunérations évoluent avec l'ancienneté du salarié. Depuis une petite dizaine d'années, l'État a néanmoins autorisé les entreprises à réduire les rémunérations des travailleurs les plus âgés (en général, autour de 56 ans), au prétexte de favoriser l'emploi des jeunes. Ainsi les dernières années de travail – celles qui comptent pour le calcul de la retraite – sont-elles caractérisées par une fonte des salaires, parfois amputés d'un tiers. Alors que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent la moitié de la population pauvre (10), la Corée du Sud affiche un taux de suicide vertigineux de 61,3 pour 100 000 chez les plus de 80 ans (contre 33,3 pour les personnes de 75 ans ou plus en France (11)).

Devant l'hôtel de ville du quartier de Seong-buk, à Séoul, une banderole a été hissée dans le cadre d'une campagne de lutte contre le suicide des personnes âgées sans travail, particulièrement préoccupant chez les hommes : « *Si vous connaissez un homme seul de plus de 50 ans, prévenez votre mairie* ».

Doute

M. Kim Sung-han, le conseiller à la sécurité nationale du président Yoon jusqu'en mars 2023, a obtenu un doctorat en science politique à l'université du Texas ; M. Kim Tae-hyo, le premier adjoint à la sécurité nationale du président, un doctorat en science politique à l'université de Chicago ; M. Wang Yun-jong, son secrétaire pour la sécurité économique, un doctorat en économie à Yale ; son ministre de l'unification, M. Kwon Young-se, un master en administration publique à la Kennedy School de Harvard.

Pour passer la douane de l'aéroport de Séoul, les ressortissants américains jouissent d'un couloir d'immigration distinct. Une fois en ville, ils peuvent se brancher sur une radio américaine : The Eagle, celle de la base américaine d'Itaewon, située en plein cœur de la capitale. Mais la plupart poursuivent leur voyage un peu plus au sud. Après une heure trente de voiture, ils arrivent... en Californie, l'État américain auquel renvoie l'adresse officielle de Camp Humphreys, la plus grande base américaine en dehors des États-Unis, pourtant sise dans la ville bien coréenne de Pyongtaek.

Plus de 28 000 soldats vivent ici. Cette ville dans la ville – dotée de plusieurs écoles, d'un lycée, d'une université, d'une immense piscine avec toboggans, d'un cinéma, d'un supermarché, d'un golf... – atteint 43 000 habitants en comptant les familles des soldats et les travailleurs coréens. « *La Corée du Sud verse l'équivalent de 1 milliard de dollars par an pour contribuer au fonctionnement de la base*, nous explique M. Hyun

Pilkung, directeur de l'Institut de réappropriation des bases militaires américaines. *Les prix de l'électricité, de l'eau et du gaz dont jouissent les militaires américains sont les moins chers du pays. Et quand un soldat américain commet un délit, il bénéficie d'une justice spécifique : celle de la base.* » Cette dernière abriterait quarante-cinq étoiles de généraux.

Site américain le plus proche de la Chine, Camp Humphreys accueille des batteries de missiles Patriot, des escadrons d'hélicoptères Apache, des radars surpuissants... Lorsqu'un avion de surveillance U2 décolle d'une seconde base, à une poignée de kilomètres au nord, le vacarme de ses réacteurs déchire le ciel. « *À chaque fois, les murs tremblent des kilomètres à la ronde* », nous raconte M. Hyun. Pourtant, aucun camion de police pour mesurer les décibels. C'est que la base est un atout maître pour l'armée américaine. Son existence justifie d'ailleurs que les États-Unis veillent à ne pas laisser s'éteindre le conflit avec la Corée du Nord, de peur que la paix ne les contraigne à plier bagage.

Autre vestige de la guerre avec le Nord : en cas de conflit, le commandement de l'armée sud-coréenne revient au chef d'état-major américain. De sorte que certains Coréens s'interrogent : la Corée du Sud est-elle un pays avec une base américaine au milieu, ou une base américaine avec un pays autour ?

Loin de Gangnam

« *Le miracle coréen, vous l'avez sous les yeux.* » M. Yoon Yong-ju (sans lien familial avec le président du pays) vient de nous accueillir chez lui : une pièce unique d'environ trois mètres sur trois, dans laquelle on pénètre par une porte haute d'environ un mètre trente. Aucun problème pour M. Yoon : il a été amputé des deux jambes. « *J'ai la chance de vivre dans l'une des habitations les plus agréables du quartier : j'ai de la lumière et une pièce assez grande.* »

Nous sommes à deux pas de la gare de Séoul, un quartier où les loyers sont parmi les plus élevés de la capitale. Mais pas dans ce pâté de maisons, un bidonville où ont atterri les rescapés du prodige économique coréen.

On peine d'abord à le croire, mais M. Yoon dit vrai : son logement semble luxueux comparé à ceux que des propriétaires vivant à Gangnam, l'un des quartiers les plus cossus de Séoul, louent ici pour 190 000 wons (environ 130 euros), soit le quart de l'allocation versée par l'État aux plus démunis : des chambres d'un mètre et demi sur deux, sans fenêtre, dans des édifices délabrés et, le plus souvent, sans chauffage.

« *J'étais conducteur de pelleteuse quand a éclaté la crise asiatique de 1997* », raconte M. Yoon. À l'époque, le Fonds monétaire international (FMI) impose une sévère cure d'austérité à la Corée du Sud. De leur côté, les entreprises profitent de la débâcle pour licencier, avant de recruter sur la base de contrats précaires. « *J'ai été viré par mon entreprise. Très vite, je suis tombé dans la misère, et dans l'alcool.* » Il est diabétique et son addiction conduit bientôt à l'amputation de ses membres inférieurs. « *Je suis arrivé dans ce quartier en pensant que je n'y resterais que quelques mois, le temps de me ressaisir... Cela fait dix-huit ans.* »

Environ mille habitants vivent ici. « *Tous me ressemblent*, poursuit M. Yoon. *Ce ne sont pas des marginaux : ce sont des gens qui ont travaillé dur pour redresser le pays après la guerre. Des gens qui se sont sacrifiés, et que l'État a laissés sans rien. Aucun d'entre nous ne touche la retraite, car aucun n'a cotisé suffisamment.* » Désormais sobre, M. Yoon peint, grâce au soutien d'un ami photographe. Il est par ailleurs devenu président de l'association du quartier : « *On essaie de maintenir des échanges, des contacts entre les habitants, pour que les gens conservent l'envie de vivre. Il y a beaucoup de dépression ici.* »

Lors de son mandat (2017-2022), le président Moon Jae-in a augmenté l'allocation versée aux plus pauvres. « *Immédiatement, les propriétaires de nos logements ont augmenté d'autant le loyer que nous devons leur verser.* »

Rendez-vous

« *Il n'avait vraiment pas l'air content !* » La traductrice qui depuis quelques jours nous accompagne est perturbée par le message qu'elle vient de recevoir. Quelques minutes plus tôt, un ancien député de la formation de M. Yoon, le Parti du pouvoir du peuple (PPP), avec lequel nous avons rendez-vous le lendemain, a écrit pour lui indiquer que le point de rencontre ne se trouverait finalement pas dans le centre de Séoul, mais à une heure de transport de là. Cela était impossible à organiser de notre côté, et nous avons poliment suggéré un entretien par courrier électronique. Le nouvel appel visait à manifester le refus de M. Lee Jae-young : il nous donnait rendez-vous le lundi suivant, à 15 heures.

Les yeux de la traductrice s'arrondissent un peu plus lorsque nous lui indiquons que ce nouveau rendez-vous ne convient pas du fait d'engagements prioritaires. « *Pourriez-vous le remercier chaleureusement pour sa disponibilité et lui indiquer que j'irai le voir lors de mon prochain séjour en Corée ?* » La jeune femme procède à l'appel, avant que son téléphone ne sonne de nouveau. La conversation est brève : « *Je déteste avoir à vous*

dire ça, mais Lee Jae-young a appelé le directeur général du département des affaires internationales du PPP pour lui dire que vous avez annulé l'entretien et que vous êtes peut-être mal intentionné ou hostile au PPP. C'est le directeur général qui vient de m'appeler. Il dit que vous devez envoyer une lettre en anglais à Lee Jae-young pour lui présenter des excuses. »

À défaut d'un courrier d'excuses, M. Lee reçoit quelques jours plus tard un courriel le remerciant pour ses éclairages précieux sur les rapports entre médias et responsables politiques en Corée du Sud.

« Petit rouge »

À la fin de l'année 1945, la gauche coréenne commence à jeter les bases d'un État souverain et démocratique. La capitulation du Japon, qui occupait le pays depuis 1910, la place en position de force. Le processus d'industrialisation engagé ici par Tokyo a conduit à l'émergence d'une classe ouvrière ne dissociant pas questions sociales et anti-impérialisme, cependant que *« les efforts du Japon pour associer toute agitation ouvrière à un complot communiste accroissent le prestige des communistes »*, comme l'observe l'universitaire Kevin Gray (12). Dès 1945, un comité pour la préparation de l'indépendance est mis sur pied, largement piloté par les militants emprisonnés par le Japon qui viennent d'être libérés.

Après la conférence de Moscou, qui, toujours en 1945, organise la division du pays, les États-Unis s'autorisent une réaction brutale au sud du 38^e parallèle. Le gouvernement militaire de l'armée des États-Unis en Corée (Usamgik) prend la main sur le pays, dissout les organisations populaires, réprime les grèves et fait appel à d'anciens collaborateurs avec l'occupant japonais pour peupler l'appareil d'État. Dès lors, l'anticommunisme – un anticommunisme façonné par Washington – devient le *« principe central de légitimation idéologique de l'État sud-coréen »*, explique le politiste Choi Jang Jip (13).

Entre 1948 et 1949, sur l'île Cheju, la répression d'un soulèvement populaire que les autorités américaines (puis le dictateur Rhee Syngman, que Washington place au pouvoir) accusent d'être « communiste », fait plus de trente mille victimes. Soit environ 10 % de la population de l'île. Pendant des années, les geôles du pays regorgent d'anciens « partisans », engagés dans la lutte pour la libération nationale lors de la guerre de Corée (1950-1953). On les soumet à la torture pour qu'ils *« renoncent »* à leurs convictions d'antan. *« Il fallait que je signe une déclaration dans laquelle je m'engageais à être en première ligne dans la lutte pour l'éradication du communisme, nous raconte M. Ahn Hak-sop, 94 ans, dont près de quarante-trois passés en prison. À chaque séance de torture, je m'évanouissais. La première chose que je regardais, en me réveillant, c'était mes mains : y avait-il de l'encre dessus ? Avaient-ils essayé de placer mes empreintes sur une fausse déclaration de conversion ? Là, j'aurais tout perdu. »* Dans les années 1980, la dictature structure un réseau de camps de rééducation où seront internés plus de quarante mille « délinquants » pour beaucoup coupables d'être communistes.

À partir de 1987, la transition vers la démocratie transforme les méthodes, pas le projet : *« Dans mon école primaire, relate Seo, un militant d'une vingtaine d'années qui souhaite garder l'anonymat, on recevait régulièrement des représentants du gouvernement, des services de renseignement, voire de gens qui s'étaient échappés de Corée du Nord. Tous venaient nous expliquer que le communisme était une menace et que nous devons tout faire pour l'éradiquer. »* Ppalsaengi, littéralement « petit rouge », demeure une insulte, désignant toute personne rejetant l'ordre socio-économique en place en Corée du Sud. À la suite du virage néolibéral imposé au pays dans la foulée de la crise asiatique de 1997, il suffit de défendre une organisation de la société qui ne dépende pas entièrement du marché – une forme d'État-providence, par exemple – pour mériter l'étiquette, qui peut conduire en prison.

Les dispositions principales d'une loi de sécurité nationale (LSN) mise en place par Rhee en 1948 demeurent en effet en place. Son article 7 punit *« tout personne qui loue, incite à soutenir ou diffuse les activités d'organisations antigouvernementales »*, c'est-à-dire la Corée du Nord et ses soutiens, sachant que dénoncer le capitalisme équivaut dans bien des cas à célébrer Pyongyang aux yeux des autorités du Sud. Les partis se revendiquant du communisme sont interdits, et le marxisme toléré uniquement dans les laboratoires universitaires. Dans un tour d'esprit qu'on associerait plus volontiers au « totalitarisme nord-coréen » qu'au « miracle sud-coréen » sur les plateaux de télévision occidentaux, critiquer la LSN peut être considéré comme une violation de la LSN.

Espoir

Entre octobre 2016 et mars 2017, la population prend la rue pour protester contre un scandale de corruption qui touche la présidente Park Geun-hye. Massif, le mouvement est bientôt baptisé « révolution des bougies ». Les manifestations provoquent la destitution de Mme Park, puis l'élection de M. Moon Jae-in, le 10 mai 2017. Issu du Parti démocrate, moins à droite que la formation conservatrice, l'homme incarne l'espérance d'un

approfondissement de la démocratie. L'un de ses engagements frappe les esprits : en finir avec la précarité dans la fonction publique.

« En coréen, il existe une expression qu'on pourrait traduire par "torture de l'espoir", nous explique M. Jin Youngha, militant syndical de la KCTU. Cela revient à faire miroiter une promesse dont on sait qu'elle ne sera pas tenue. C'est cela qui s'est passé. »

Juste après sa prise de fonctions, M. Moon se rend à l'aéroport d'Inchon, près de Séoul, pour rencontrer des travailleurs précaires du secteur public et afficher son intention de tenir parole. « Comme bien souvent, la plupart des gens étaient embauchés par des entreprises sous-traitantes, elles-mêmes liées à l'État par des contrats à durée limitée, explique M. Jin. Quand un contrat venait à terme avec le sous-traitant A, l'État signait un nouveau contrat avec le sous-traitant B. Les salariés de A étaient licenciés. » Les primes de licenciement débutant à partir du douzième mois de travail, la plupart des contrats duraient onze mois. « Lors de la visite de M. Moon, certains travailleurs ont pleuré de joie, se souvient M. Jin. De son côté, Moon a promis de "sécher les larmes des travailleurs précaires". »

Dans les faits, M. Moon impose au sous-traitant B de reprendre les salariés de A ; les conditions de travail, elles, ne changent pas. « Les contrats restent le plus souvent inférieurs à douze mois et, à chaque renouvellement, les gens sont considérés comme de nouveaux salariés : ils n'acquièrent aucun droit, nous explique M. Jin. Moon a bien supprimé une forme de précarité, mais il a brisé l'espoir d'une amélioration des conditions de travail des gens. Est-ce que c'est un progrès ? »

Patience

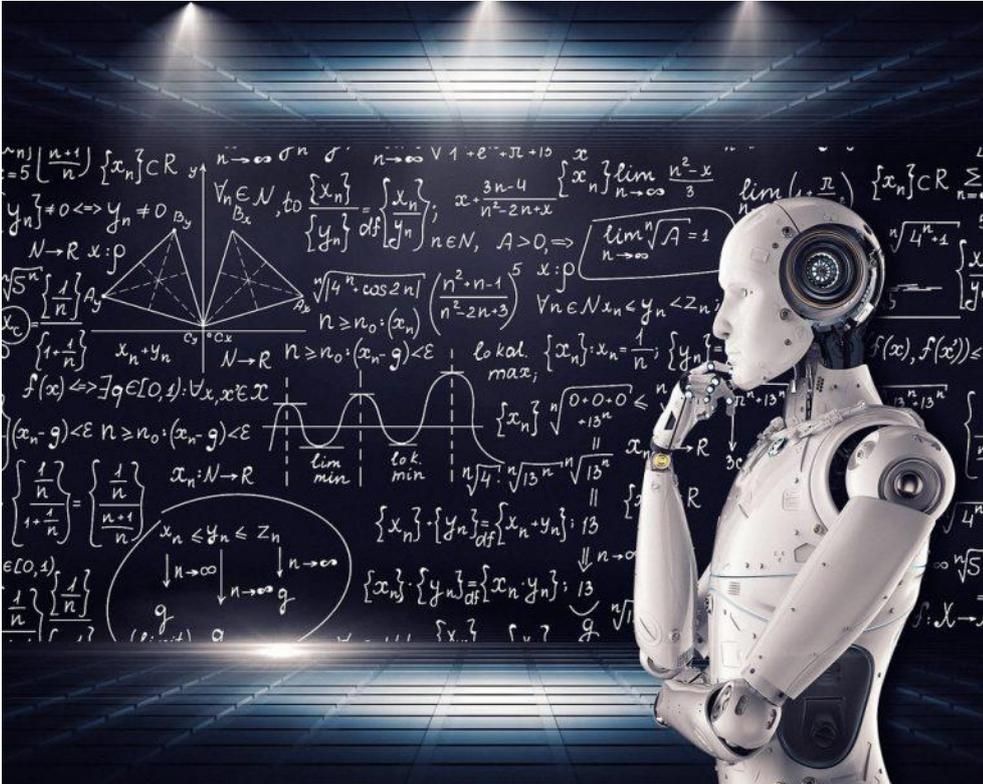
Ils sont là. Le jour, la nuit, ils sont là. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, ils sont là. La foule passe, parfois incrédule, mais ils sont là. Devant l'ambassade américaine, à tour de rôle, les militants du Parti de la démocratie populaire (PDP) se relaient depuis 2016 pour exiger le départ des États-Unis, « parce que tant que les Américains seront ici, les Coréens ne seront pas libres ». Peut-être qu'alors la vie deviendra plus douce au pays du Matin-Calmé. Pour l'heure, la Corée du Sud se meurt. Elle affiche le plus faible taux de natalité du monde, avec 0,78 enfant par femme.

Renaud LAMBERT (Monde diplomatique, juin 2023)

- (1) « Pour réindustrialiser l'Europe, Louis Gallois prône le modèle coréen », Agence France-Presse, 16 juin 2021.
- (2) Jacob Fohtung, « How South Korea became the "most innovative country" in the world », Christensen Institute, 9 novembre 2021.
- (3) Yoon Ja-young, « One in three Seoulites have sexless life : Study », *The Korea Times*, Séoul, 6 juillet 2021.
- (4) « Hours worked », OECD Data.
- (5) Cité par Nam Hyun-woo, « Workweek reform plan likely to fizzle out », *The Korea Times*, 25 mars 2023.
- (6) Jun Ji-hye, « Korea pushes to raise cap on maximum weekly work hours », *The Korea Times*, 6 mars 2023.
- (7) « Workers' rights to work flexibly », *Dong-a Ilbo*, Séoul, 7 mars 2023.
- (8) « Return to overwork », *The Korea Times*, 8 mars 2023.
- (9) « Labor reform plan », *The Korea Times*, 14 décembre 2022.
- (10) « Korea labor policy agenda 2020 », Korea Labor & Society Institute Friedrich-Ebert-Stiftung, Korea Office, Séoul, septembre 2020.
- (11) Observatoire national du suicide, « Quatrième rapport », direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Paris, juin 2020.
- (12) Kevin Gray, *Labour and Development in East Asia. Social Forces and Passive Revolution*, Routledge, Londres, 2014.
- (13) Cité par Lee Nam-hee, *The Making of Mijung. Democracy and the Politics of Representation in South Korea*, Cornell University Press, Ithaca (États-Unis), 2009.

« Combattre l'intelligence artificielle, une priorité mondiale ! »

L'avenir de l'humanité se joue-t-il en ce moment même dans la plus grande discrétion des bureaux feutrés de grandes entreprises technologiques comme Google, Microsoft ou encore OpenAI ?



Le développement incontrôlé de l'intelligence artificielle (IA) inquiète depuis plusieurs années des acteurs importants du monde de la tech, craignant que dans de mauvaises mains, ces technologies puissent sonner rien de moins que le glas de l'espèce humaine.

Nombre d'entre eux plaident pour une prise de conscience et un usage éthique de l'IA alors que d'autres travaillent sur les champs de bataille robotisés du futur, les prochains outils de désinformation de masse ou encore les outils d'IA qui remplaceront 300 millions de postes de travail dans un futur proche selon Goldman Sachs.

De grands pontes de l'intelligence artificielle – dont fait partie le spécialiste des neurosciences et des programmes d'intelligence artificielle britannique Geoffrey Hinton, professeur au département d'informatique de l'Université de Toronto et considéré comme l'un des pères de l'IA, ou encore Steve Wozniak, cofondateur d'Apple – estiment que l'IA va être utilisée par les mauvais acteurs à des fins malveillantes et qu'il est difficile de les en empêcher. Le besoin de fixer des règles est plus qu'urgent, alertent-ils.



Geoffrey Hinton

Regrets de paternité

Dans un entretien accordé à CNN et relayé en français par RFI, Geoffrey Hinton dit même « regretter avoir créé la technologie utilisée par ChatGPT, le super-assistant développé par OpenAI, Bard, son concurrent de

Google, ou encore Midjourney, qui une fois maîtrisée permet à tout un chacun de créer une infinité d'images adaptées à ses critères propres en un temps extrêmement réduit.

Âgé aujourd'hui de 75 ans, ce scientifique a été l'un des premiers à mettre en application des algorithmes qui peuvent « apprendre » à voir, à lire, à écrire, à compter ou à dessiner de façon autonome, en imitant le fonctionnement d'un cerveau humain.

Il vient d'ailleurs de démissionner de Google où il était employé à mi-temps, pour mettre en garde la société sur les menaces potentielles que font courir les derniers développements des programmes d'intelligence artificielle à l'humanité.

Et l'éthique dans tout ça ?



Timnit Gebru

L'histoire de Timnit Gebru, ancienne co-responsable chez Google d'un groupe qui étudiait les ramifications sociales et éthiques de l'intelligence artificielle, est aussi révélatrice d'une réalité où perspectives commerciales et considérations éthiques se télescopent, souvent au détriment des secondes.

Sa hiérarchie lui avait intimé l'ordre incroyable de rétracter le dernier article de recherche – ou bien de retirer son nom de la liste des auteurs, ainsi que ceux de plusieurs autres membres de son équipe. Timnit Gebru : « J'ai eu l'impression d'être censurée et j'ai pensé que cela avait des implications pour toute la recherche éthique sur l'intelligence artificielle ».

Elle a depuis créé son propre centre de recherche sur l'IA, pour pouvoir poser des questions sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

Une initiative similaire est celle du Centre pour la sécurité des IA qui estime que « la réduction du risque d'extinction lié à l'IA devrait être une priorité mondiale au même titre que d'autres risques sociétaux tels que les pandémies et les guerres nucléaires. »

Un moratoire sur l'intelligence artificielle ?

En mars 2023, un moratoire sur les expériences de grande envergure en matière d'intelligence artificielle a été demandé par plus de 1 400 acteurs du domaine.

Selon eux, l'IA avancée pourrait représenter « un changement profond dans l'histoire de la vie sur Terre ». Elle devrait être planifiée et gérée avec le soin et les ressources nécessaires. Ces acteurs invitent « tous les laboratoires d'intelligence artificielle à interrompre immédiatement, pour une durée d'au moins six mois, la formation de systèmes d'intelligence artificielle plus puissants que le GPT-4 ».

Plus de 33 000 personnes ont rejoint l'appel depuis, sans pour autant avoir obtenu l'effet escompté si ce n'est d'avoir lancé le débat : le fait qu'Elon Musk soit l'un des signataires bien en vue a motivé les médias à en parler.



Elon Musk

Le milliardaire américain est une figure autant emblématique que mystérieuse dans l'écosystème de l'IA puisqu'il a quitté le projet OpenAI qu'il avait pourtant cofondé après que celui-ci ait abandonné son statut d'entreprise à but non-lucratif. Il a depuis mis en garde à maintes reprises contre le potentiel de l'IA de « détruire la civilisation ».

En juillet dernier, il a lancé x.AI, dont l'objectif annoncé est à la hauteur de la mégalomanie pragmatique du personnage : « Comprendre la réalité. »

Le milliardaire avait précédemment nommé ce projet « TruthGPT ». Il ambitionne de contrer des IA comme OpenAI, qui pour lui sont programmées pour créer de la désinformation « woke ». x.AI sera entraînée sur les messages publics de sa plateforme X (anciennement Twitter).

Si son projet est sincère, il pourrait s'avérer extrêmement bienvenu dans une guerre de l'information monopolisée par quelques grands acteurs aux pratiques douteuses.

Quels sont les risques principaux que l'IA fait courir à l'humanité ?

- *Menace pour l'emploi*

Parmi les menaces les plus concrètes et les plus palpables figure le remplacement de millions de places de travail par des outils basés sur l'intelligence artificielle.

Un rapport du géant bancaire américain Goldman Sachs chiffre à 300 millions le nombre d'emplois qui pourraient disparaître dans le monde, sans qu'il existe vraiment d'équivalences en postes de travail pour les salariés touchés.

Il s'agit d'une véritable révolution économique et sociale qu'il faudra savoir anticiper et gérer.

- *Amplification de la désinformation*

L'une des principales inquiétudes de Geoffrey Hinton par rapport aux utilisations malveillantes possibles de l'IA sont « les photos, vidéos et textes créés de toutes pièces, dans l'objectif de tromper les internautes ». Ce type de production élaborée est appelé « deep fake » et ne permet plus de distinguer le vrai du faux pour le grand public. De fausses rumeurs peuvent alors se propager viralemment et par exemple mettre le feu à des banlieues ou créer une panique bancaire sur la base de matériel complètement fictif.

La rédaction d'articles de propagande par l'IA devient aussi un jeu d'enfant. Ces outils permettent d'inonder le web d'infos sans même avoir recours à de véritables rédacteurs. Ceux qui pourront se payer ces services d'IA automatisés, combinés à l'analyse des tendances et des préférences des internautes grâce au big data, auront la mainmise sur l'opinion publique et pourront influencer les comportements et les pensées des gens, élections et votations comprises.

- *Déshumanisation des conflits*

En 2017, l'implication de Google dans le projet Maven du Pentagone avait débouché sur une lettre signée par 4 500 employés de la firme technologique, demandant à Google de renoncer à tout projet de défense :

« Nous pensons que Google ne devrait pas faire la guerre. C'est pourquoi nous demandons que le projet Maven soit abandonné et que Google élabore et rende publique une politique claire stipulant que ni Google ni ses sous-traitants ne construiront jamais de technologie de guerre ».

Google apportait ses compétences en matière d'apprentissage automatique pour interpréter les vidéos de surveillance des drones, identifier des cibles prioritaires et analyser le comportement de l'ennemi.

L'initiative de l'époque avait fait reculer la direction, mais des observateurs estiment qu'il serait difficile à l'heure actuelle d'obtenir qu'une mobilisation d'employés atteigne l'ampleur ou l'impact de celle entreprise contre Maven. La culture interne de Google est devenue plus « verrouillée » et certains employés qui s'étaient exposés à l'époque se sont plaints de représailles et ont quitté l'entreprise.

De plus, bien que l'opposition à sa participation à Maven a ralenti Google, elle n'a pas réduit de manière significative ses ambitions en matière de sécurité nationale. Bien qu'officiellement la firme ne participe plus directement au développement d'armement, une marge de manœuvre et d'interprétation subsiste. La participation à des projets secret défense reste toujours possible.

Geoffrey Hinton estime que même si les États-Unis cessent de développer des applications d'intelligence artificielle, d'autres continueront. Il faut se faire à l'idée que la guerre de demain sera en grande partie autonome et alimentée par l'IA : des navires sans équipage, des drones autonomes en essaims, des robots tueurs dotés d'IA sont déjà en développement.

L'humain seul sera dépassé par les capacités et la rapidité de l'IA. L'armée la mieux dotée en outils d'IA, couplés à du matériel bon marché en quantité suffisante, aura un avantage déterminant.

En conclusion

Les considérations éthiques sauront-elles imposer de nouvelles dispositions internationales pour brider l'usage de l'IA dans les conflits ou dans les autres domaines de la société ? Rien n'est moins sûr. Les partisans d'une approche prudente ont déjà une longueur de retard sur la technologie. À moins qu'ils n'utilisent eux aussi l'IA pour arriver à leurs fins ? Allez savoir...

18 août 2023

Sources : RFI, CNN, Wired, Futura Sciences

<https://www.covidhub.ch/combat-intelligences-artificielles/>

Les entreprises doivent agir maintenant pour assurer un développement responsable de l'intelligence artificielle



Lorsque plus de 350 professionnels de l'intelligence artificielle affirment que « l'atténuation du risque d'extinction dû à l'intelligence artificielle devrait être une priorité mondiale au même titre que d'autres risques à l'échelle de la société tels que les pandémies et les guerres nucléaires », la situation est doublement ironique.

Tout d'abord, les signataires de cette déclaration datant du 30 mai – parmi lesquels figurent les PDG de Google DeepMind et d'OpenAI –, qui adressent une mise en garde contre l'effondrement de la civilisation, sont les personnes et entreprises responsables de la création de cette technologie. Ensuite, ce sont précisément ces entreprises qui ont le pouvoir de garantir que l'intelligence artificielle profite réellement à l'humanité ou, au minimum, qu'elle ne lui porte pas préjudice.

La communauté de la défense des droits humains a élaboré un cadre efficace de diligence raisonnable en matière de droits humains, afin d'aider les entreprises à identifier, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels de leurs produits. Il est essentiel que les entreprises qui développent de nouveaux produits d'intelligence artificielle générative respectent ces cadres de diligence raisonnable en matière de droits humains dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Qu'est-ce que l'Intelligence Artificielle ? Comment se décline-t-elle ?

L'intelligence artificielle (IA) générative est une expression vague, qui regroupe des algorithmes « créatifs » capables de générer eux-mêmes de nouveaux contenus, notamment des images, du texte, du son, de la vidéo et même du code informatique. Ces algorithmes sont entraînés sur d'énormes ensembles de données réelles, puis utilisent cet entraînement pour créer des résultats qui sont souvent impossibles à distinguer de « véritables » données. Il est alors souvent difficile, voire impossible, de déterminer si le contenu a été généré par une personne ou par un algorithme. À ce jour, les produits d'intelligence artificielle générative ont pris trois formes principales : des outils tels que ChatGPT qui génèrent du texte, des outils tels que Dall-E, Midjourney et Stable Diffusion qui créent des images, et des outils tels que Codex et Copilot qui produisent du code informatique.

L'essor soudain de nouveaux outils d'IA générative est sans précédent. L'agent conversationnel ChatGPT développé par OpenAI a atteint les 100 millions d'utilisateurs et utilisatrices en moins de deux mois. Ce chiffre dépasse de loin la croissance initiale de plateformes populaires comme TikTok, qui a mis neuf mois à atteindre ce nombre.

Tout au long de l'histoire, la technologie a aidé à faire progresser les droits humains, mais elle a aussi causé du tort, souvent de manière imprévisible. Quand les outils de recherche sur Internet, les réseaux sociaux et la technologie mobile ont été lancés, et lorsqu'ils ont été adoptés et sont devenus plus accessibles, un grand nombre des manières alarmantes dont ces technologies transformatrices ont elles-mêmes fini par causer et amplifier des violations des droits humains dans le monde étaient quasiment impossibles à prédire. Le rôle de Meta dans le nettoyage ethnique des Rohingyas au Myanmar en 2017, par exemple, ou l'utilisation de

logiciels espions presque indétectables déployés pour transformer des téléphones portables en dispositifs de surveillance 24 heures sur 24, utilisés contre des journalistes et des défenseur·e·s des droits humains, sont tous deux des conséquences de l'introduction de technologies perturbatrices dont les impacts sociaux et politiques n'ont pas été sérieusement pris en compte.

Une approche de l'intelligence artificielle fondée sur le respect des droits humains : est-ce possible ?

À quoi pourrait donc ressembler une approche de l'intelligence artificielle générative fondée sur les droits humains et comment y parvenir ? Trois étapes préliminaires, basées sur des éléments de preuve et des exemples du passé récent, fournissent un cadre d'orientation initial possible.

Tout d'abord, afin de s'acquitter de leur responsabilité en matière de respect des droits humains, les entreprises qui développent des outils d'IA générative doivent immédiatement établir un cadre rigoureux de diligence raisonnable en matière de droits humains, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela inclut une diligence raisonnable anticipatoire et continue, afin d'identifier les préjudices réels et potentiels, la transparence concernant ces préjudices, ainsi que des mesures d'atténuation et correctives, le cas échéant.

Ensuite, les entreprises qui développent ces technologies doivent prendre des mesures immédiates pour engager le dialogue de manière proactive avec des universitaires, des acteurs de la société civile et des organisations communautaires, en particulier celles qui représentent des populations traditionnellement marginalisées. Bien que nous ne puissions pas prédire toutes les façons dont cette nouvelle technologie peut, maintenant ou à l'avenir, causer ou exacerber des préjudices, nous disposons de nombreux éléments prouvant que les communautés marginalisées sont les plus exposées au risque représenté par des conséquences négatives. Les versions initiales de ChatGPT étaient entachées de préjugés raciaux et sexistes, suggérant, par exemple, que les femmes autochtones « valent » moins que les autres races et sexes. La participation active de communautés marginalisées doit s'inscrire dans le processus de conception des produits et d'élaboration des lignes directrices, afin de mieux comprendre l'impact potentiel de ces nouveaux outils. Il ne peut pas s'agir d'une idée après coup, une fois que les entreprises ont déjà causé ou contribué à causer des dommages.

Un rôle actif des organisations de défense des droits humains dans l'élaboration et l'évolution de l'Intelligence artificielle

Enfin, la communauté de protection des droits humains elle-même doit s'impliquer. Faute de réglementation visant à prévenir et atténuer les effets potentiellement dangereux de l'IA générative, les organisations de défense des droits humains doivent prendre l'initiative afin d'identifier les préjudices réels et potentiels. Cela signifie que les organisations de défense des droits humains doivent elles-mêmes contribuer à l'élaboration d'un corpus de connaissances approfondies sur ces outils et prendre la tête de recherches, d'actions de plaidoyer et de discussions qui anticipent le pouvoir de transformation de l'IA générative.

Faire preuve de complaisance face à ce moment révolutionnaire n'est pas envisageable - pas plus, d'ailleurs, que faire preuve de cynisme. Nous avons tous et toutes intérêt à ce que cette nouvelle technologie puissante soit utilisée dans le but de servir l'humanité. La mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains pour identifier les dommages et y répondre est une première étape cruciale dans ce processus.

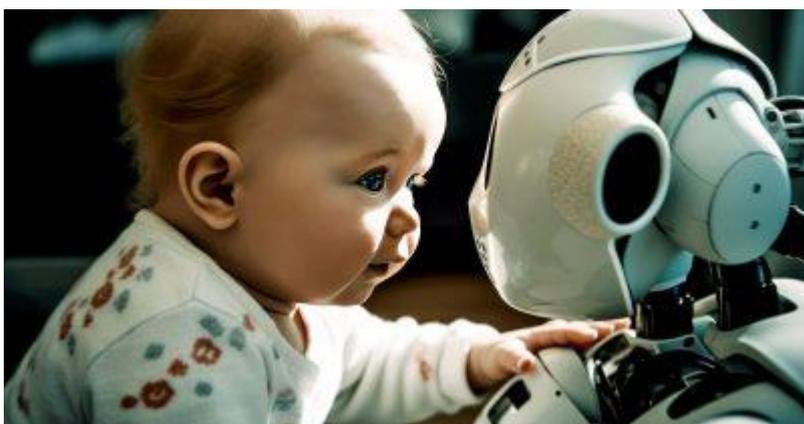
Article publié sur Al Jazeera [1], écrit par : Eliza CAMPBELL, équipe Recherche, Technologies et Inégalités, à Amnesty International États-Unis, et Michael KLEINMAN, directeur de l'Initiative Silicon Valley, à Amnesty International

Notes

[1] <https://www.aljazeera.com/opinions/2023/6/13/ai-must-not-become-a-driver-of-human-rights-abuses>

Les « robots nounous » de l'IA promettent aux enfants une « amitié authentique », mais les experts mettent en garde contre les effets néfastes sur le développement cognitif et social

Les produits d'intelligence artificielle (IA) destinés aux enfants promettent divertissement et connexion, mais les experts s'inquiètent du fait que, sans mesure de sûreté adéquates, la technologie pourrait fausser le développement des enfants et compromettre leur vie privée.



Depuis un certain temps déjà, les innovateurs technologiques mettent en garde contre les inconvénients de l'intelligence artificielle (IA), qu'il s'agisse de la création de vidéos « deepfake », de la perte d'emplois ou de l'extinction totale de l'humanité.

Mais la plupart de ces discussions négligent l'impact direct de l'IA sur les enfants, même si la technologie est déjà présente dans les salles de jeux et les chambres des enfants.

Les fabricants proposent déjà un large choix de produits pour enfants dotés d'IA, la prochaine génération de dispositifs d'IA étant « susceptible de devenir des baby-sitters électroniques » – des « nounous d'IA » ou des « robots nounous » – et d'être utilisée comme la télévision et les jeux vidéo pour alléger la tâche de ceux qui prennent soin des enfants.

L'interface de la technologie avec les enfants soulève d'importantes préoccupations quant à ses effets sur leur développement émotionnel et neurologique et sur leur vie privée.

Le Dr Michelle Perro, co-auteur de *What's Making our Children Sick ?* (Qu'est-ce qui rend nos enfants malades ?), qui a passé 40 ans dans la pratique pédiatrique, a déclaré au Defender :

« La communication entre parents et enfants est plus qu'une simple interaction neuronale. Outre la communication verbale, il existe des éléments incommensurables, tels que les expressions faciales, les variations de ton et les échanges énergétiques souvent négligés qui ont lieu entre les humains et qui sont impossibles à saisir par l'IA.

Les enfants apprennent avec six sens, et l'intelligence émotionnelle transmise par la communication est un élément clé de cet apprentissage. Sans parler des variations culturelles qui sont transmises dans le développement du langage et de la communication et qui seraient perdues avec des nounous IA. »

Les « camarades de jeu » de l'IA promettent une « véritable amitié »

À l'instar des innovations des générations précédentes, les produits alimentés par l'IA visent à impliquer les enfants, à perfectionner certaines compétences et à faciliter la vie des parents.

Par exemple, le robot Moxie est présenté comme le « robot à intelligence artificielle le plus avancé pour les enfants de plus de cinq ans ». Il a pour but d'aider les enfants à acquérir des compétences telles que le traitement et l'expression des émotions.



Watch Moxie calm my son through a meltdown

LiquidsGear

Is your child depressed? Have the anti-depressants you've been sneaking in their food begun to lose effect? Are you too busy with yourself to give proper attention to your own family? No problems! For \$800 you can purchase Moxie – Moxie is an AI robot that will keep your child...[...]

12:16 AM · 15 août 2023

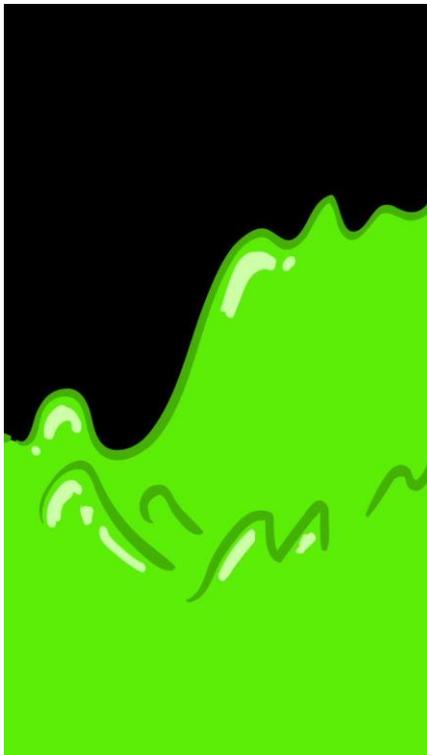
Miko, un autre compagnon de jeu de l'IA, promet une « amitié authentique » aux enfants en les reconnaissant et en les appelant par leur nom, ainsi qu'en réagissant à leur humeur.

« Besoin d'une blague quand vous êtes déprimé ? D'une danse quand vous vous ennuyez ? Miko s'en occupe », peut-on lire sur le site web du produit. « Parce que ce n'est pas seulement le petit robot le plus intelligent que vous rencontrerez jamais. C'est aussi votre ami. »



Miko Robot

Games, puzzles, shows... yoga !? Miko has it all. Designed by an advanced robots lab alongside experts in child development and education, Miko (My Companion) is the ideal AI robot friend for kids. #Miko #Miko3 #Yoga #DanceParty #KidsRobot #RobotForKids #kidsactivities



1:09 PM · 9 oct. 2022

Aujourd'hui, les enfants interagissent régulièrement avec l'IA par l'intermédiaire d'appareils domestiques tels que les smartphones (« Hey Siri ») et les appareils domotiques (« Hey Google ») pour allumer et éteindre les lumières et les listes de lecture musicales, et pour obtenir des réponses à un large éventail de questions.

Sandra Chang-Kredl, docteur en sciences, professeur associé au département d'éducation de l'université Concordia à Montréal (Canada), a déclaré au Globe and Mail :

« Voulons-nous que les enfants pensent que les jouets ou les objets sont aussi bons que les vrais animaux de compagnie, les vrais amis ou les vrais humains ? Cela me préoccupe... Comment cela se passera-t-il lorsque les enfants seront délibérément encouragés à confondre ce qu'est un objet et ce qu'est un être vivant ? »

L'IA ne se limite pas aux robots et aux appareils.

Par exemple, la plateforme de médias sociaux Snapchat a lancé en février « My AI », alimenté par ChatGPT, conçu pour être un « chatbot expérimental et amical » et un « acolyte personnel ».

Bien que les conditions d'utilisation de Snapchat exigent que les utilisateurs aient au moins 13 ans, il n'y a pas de vérification de l'âge, ce qui permet à des enfants plus jeunes de s'inscrire et d'utiliser le

service.

Ces outils d'IA plus désincarnés, même s'ils ne sont pas physiques comme des nounous robotisées, pourraient, s'ils ne sont pas soigneusement surveillés par les parents et réglementés par les gouvernements,

se substituer à des liens sociaux réels et saper les compétences dont les enfants ont besoin pour négocier des relations dans un monde complexe, ont déclaré des experts en développement de l'enfant au Defender.

Les câlins, les jeux et les interactions en face à face « ne peuvent être délégués »

Il est trop tôt pour savoir comment l'IA affectera le développement de l'enfant, mais les experts peuvent émettre quelques hypothèses.

Le Dr Liz Mumper, présidente-directrice générale du Rimland Center for Integrative Medicine, a déclaré que l'idée de nounous IA « provoque une réaction de peur innée » en elle.

Le Dr Mumper a déclaré au Defender :

« Nous venons de voir les effets dévastateurs des contre-mesures Covid sur le développement de l'enfant. Les innovations qui éloignent les gens les uns des autres, dénigrent le rôle de la personne dans l'éducation des enfants et élèvent la technologie au rang de substitut parental partiel m'inquiètent pour les générations à venir.

Les parents doivent faire attention à la publicité faite autour de cette technologie. Certains aspects du rôle des parents qui élèvent leurs nourrissons et leurs enfants en bas âge – les câlins, les jeux et les interactions en face à face – ne peuvent pas être délégués. »

Il reste encore beaucoup à apprendre sur le développement fondamental du cerveau, selon un récent article du Wall Street Journal rédigé par le Dr Dana Suskind, fondatrice et codirectrice du TMW Center for Early Learning + Public Health et directrice fondatrice du Pediatric Cochlear Implant Program à l'université de Chicago.

Elle a écrit dans *The AI Nanny in Your Baby's Future* (La nounou de l'IA dans l'avenir de votre bébé) :

« Ce dont les bébés ont le plus besoin pour optimiser cette période précoce de progrès rapide, c'est d'une conversation riche, ce que les psychologues du développement appellent les interactions "service et retour". Les parents interagissent naturellement avec leurs enfants, ce qui favorise le développement des compétences cognitives et émotionnelles des enfants.

Exposer de jeunes cerveaux à l'IA réactive peut les altérer d'une manière fondamentale que nous ne pouvons pas anticiper. Si nous fournissons le mauvais type d'apport ou d'interaction, nous risquons de fausser le développement cognitif de manière considérable. »

L'éducateur Jonathan Sim s'inquiète de l'influence de l'IA et des médias sociaux sur le développement social des enfants et leur capacité à collaborer. Dans une chronique pour Channel News Asia, M. Sim a écrit :

« J'ai observé des étudiants qui se débattaient avec des projets de groupe, car ils ne comprenaient pas comment quelqu'un pouvait travailler si différemment d'eux – une fausse perception renforcée par leur expérience des médias sociaux, où ils interagissaient avec des personnes similaires à l'intérieur de leur bulle... En voyant comment ces bulles personnalisées font que nos jeunes ont du mal à comprendre les autres et à travailler avec eux, je crains que ce problème ne s'aggrave avec les enfants élevés par l'IA.

Si nous n'y prenons pas garde, nous risquons d'élever une génération d'enfants dont la perception du monde sera gravement faussée en raison de la bulle personnalisée que l'IA créera autour d'eux. » »

Les technologies d'IA centrées sur l'enfant posent des problèmes de protection de la vie privée

Un produit d'IA, Storytimes, utilise un programme qui inscrit les enfants dans une histoire et génère des illustrations d'accompagnement sur la base des photos téléchargées par l'utilisateur. Le site Web de Storytimes indique : « Grâce à l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de recréer des illustrations réalistes de votre enfant dans divers contextes et aventures ».

Bien que le site web du produit fournisse des informations sur les fonctions créatives, il n'indique pas comment les images des enfants seront utilisées ni si des mesures de protection seront prévues pour protéger les images des enfants.

Les sociétés de baby-monitoring proposent une technologie d'intelligence artificielle qui enregistre les visages, les sons et les mouvements des nourrissons 24 heures sur 24. Selon le Washington Post, les critiques s'inquiètent du fait que ces dispositifs s'accompagnent de compromis importants en matière de protection de la vie privée et qu'ils exposent les foyers à des cyberattaques.

L'avocat Greg Glaser a déclaré au Defender : « Je suis étonné que les législateurs et les régulateurs n'aient pas pris les devants pour protéger de manière proactive les enfants contre l'IA ».

Des préoccupations similaires en matière de protection de la vie privée s'appliquent à tous les jeux, vidéos et plateformes de médias sociaux avec lesquels les enfants interagissent.

La Commission fédérale du commerce étudie une proposition visant à autoriser les entreprises à utiliser une « technologie d'estimation de l'âge » par balayage biométrique facial alimenté par l'IA pour obtenir

l'autorisation parentale d'utiliser des services de jeux en ligne pour les enfants de moins de 13 ans. Mais les garanties de respect de la vie privée proposées par l'industrie ne convainquent pas les critiques.

Des promesses vagues et inapplicables

En juin, les législateurs de l'Union européenne ont signé un projet de législation sur l'utilisation de l'IA, qui interdit notamment l'utilisation de cette technologie pour la surveillance biométrique et contient certaines clauses visant à protéger les enfants.

Il s'agit de la première loi sur l'IA adoptée par un grand régulateur et elle pourrait servir de modèle à d'autres juridictions qui prévoient des réglementations similaires.

Le projet d'orientation politique de l'UNICEF promeut les droits de l'enfant et sensibilise à la manière dont les systèmes d'intelligence artificielle peuvent défendre ou compromettre ces droits. Ce guide a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation d'experts du monde entier et de près de 250 enfants dans cinq pays.

Steven Vosloo, spécialiste des données, de la recherche et de la politique de l'UNICEF, a déclaré :

« L'IA pourrait utiliser le traitement du langage naturel pour comprendre les mots et les instructions. Elle recueille donc de nombreuses données sur l'enfant, y compris des conversations intimes, et ces données sont stockées dans le nuage, souvent sur des serveurs commerciaux. Ces données sont stockées dans le nuage, souvent sur des serveurs commerciaux, ce qui pose des problèmes de protection de la vie privée.

Environ un tiers des utilisateurs en ligne sont des enfants. Nous constatons souvent que les jeunes enfants utilisent des plateformes de médias sociaux ou de partage de vidéos qui n'ont pas été conçues pour eux.

Ils sont souvent conçus pour un engagement maximal et reposent sur un certain niveau de profilage basé sur des ensembles de données qui peuvent ne pas représenter les enfants. »

Selon Nature, « les États-Unis n'ont pas de lois fédérales de grande envergure relatives à l'IA, ni de règles significatives en matière de protection des données ». Les auditions du Congrès et les réunions présidentielles relatives à la réglementation de l'IA ont débouché sur des promesses « vagues et inapplicables », selon Nature.

Les lois relatives à l'IA entrent en vigueur dans six États cette année. La plupart d'entre elles font partie de lois globales sur la protection de la vie privée des consommateurs, qui réglementent l'IA et la prise de décision automatisée en permettant aux utilisateurs de refuser le profilage et en exigeant des évaluations d'impact.

Les deux propositions de loi du Minnesota visant à interdire les algorithmes de médias sociaux ciblant les enfants ont échoué. Deux d'entre elles ont été examinées en Californie l'année dernière : L'AB 2273, « The California Age-Appropriate Design Code Act », a été adoptée et promulguée, et l'AB 2408, « The Social Media Platform Duty to Children Act », a été « discrètement tuée » par le Sénat californien.

Au cours de la présente session législative, 12 États ont adopté des lois sur l'IA. La loi RB 1103 du Connecticut est la seule à aborder la question de la protection des enfants – et encore, elle ne mentionne que brièvement les questions de protection de la vie privée, et non les conséquences neurologiques et sociales potentielles de l'exposition des enfants à l'IA.

Plusieurs États ont proposé des projets de loi visant à accroître la transparence et la compréhension des effets de l'IA. Seuls deux projets de loi concernent les enfants, l'AB 1282 de la Californie et le HM 75/SM 63 du Nouveau-Mexique, créeraient des commissions chargées de rendre compte des risques pour la santé mentale associés à l'utilisation des médias sociaux et de l'IA par les enfants.

Monica DUTCHER, John-Michael DUMAIS

La source originale de cet article est The Defender

Copyright © Monica Dutcher et John-Michael Dumais, The Defender, 2023

Mondialisation.ca, 24 août 2023

The Defender 17 août 2023

Incubateur de bébé

Procréation automatisée : allô maman, robot ?

Plusieurs innovations technoscientifiques récentes ouvrent peu à peu la voie à une délégation de tout ou partie de la procréation humaine à des machines. Si cette perspective d'une « usine à bébés » reste lointaine, certaines techniques sont déjà presque assez mûres pour être diffusées.

Lové dans son canapé, un couple regarde grandir son bébé depuis l'écran de son smartphone : l'incubateur EctoLife est équipé d'une caméra qui leur permet de suivre en temps réel le développement de leur futur enfant. Au bout de neuf mois, il suffira d'appuyer sur un bouton pour vidanger et ouvrir la capsule. « Avec EctoLife les césariennes seront bientôt du passé », clame le clip promotionnel. En décembre 2022, la vidéo devient virale et les internautes spéculent sur un projet développé par la Fondation Gates. Son auteur, Hashem Al-Ghaili, un communicant scientifique yéménite, consent à une explication : « EctoLife est un concept élaboré à partir de recherches scientifiques. Cela n'existe pas ». Ou pas encore.

Depuis l'invention du terme « ectogenèse » par un généticien britannique il y a un siècle, l'idée de l'utérus artificiel n'a cessé d'inspirer les chercheurs. D'annonces en découvertes, la possibilité de concevoir des enfants ex-utero se matérialise peu à peu. En 2017, des médecins américains présentent leur « biobag », une poche gestationnelle destinée aux très grands prématurés. Deux ans plus tard, des chercheurs israéliens annoncent avoir reproduit en laboratoire une membrane utérine humaine. L'an passé, une équipe chinoise met au point un « dispositif de culture d'embryons à long terme » piloté par une intelligence artificielle (IA). Encore un peu de patience et les problèmes démographiques des pays industrialisés seront résolus, promettent les technophiles, l'humanité sera débarrassée de la souffrance de l'accouchement, des maladies génétiques et des inégalités d'accès à la parentalité. Du côté des sceptiques, on convoque plutôt le spectre du bio-État totalitaire ayant pris le contrôle de la procréation grâce aux machines, imaginé par Aldous Huxley dans *Le Meilleur des mondes*. « Cela va rester de la science-fiction longtemps, rassure Xavier Ferraretto, biologiste de la reproduction de l'hôpital Bichat. Nous comprenons toujours assez mal pourquoi certains embryons parviennent à s'implanter dans l'utérus et d'autres non, ou l'ensemble des processus impliqués dans la formation du placenta et le développement embryonnaire. » « Les ovules sont des cellules rares, ce n'est pas comme si nous en avions des millions à disposition pour industrialiser la procréation ! », ajoute Marie-Hélène Verlhac, chercheuse en biologie cellulaire au CNRS, spécialiste des ovocytes.

Un marché en gestation

Si l'on est encore à des années-lumière de techniciser l'intégralité du processus procréatif, robots et intelligences artificielles se sont taillés une place aux côtés des médecins. En France, l'usage des spermogrammes assistés par ordinateur (CASA) s'est répandu dans les laboratoires. Les incubateurs nouvelle génération équipés de caméras remplacent progressivement leurs prédécesseurs qui nécessitaient des manipulations quotidiennes des embryons. Le marché des technologies de la procréation, aujourd'hui estimé à 23 milliards d'euros, est en plein essor. « Comment passer de 500 000 à 30 millions de bébés [nés d'une FIV] par an ? » s'interroge David Sable, ancien médecin à la tête d'un fonds d'investissement, dans les colonnes de la *MIT technology review*. En automatisant toute la conception, de la fécondation à l'embryon prêt au transfert. Dans le monde entier, les start-ups rivalisent de propositions pour chaque étape. La Madrilène Overture Life a annoncé en avril avoir mis au point un robot-aiguille pour la fécondation des ovocytes : une première étape vers l'automatisation de la méthode ICSI (*Intracytoplasmic sperm injection*), réalisée manuellement jusqu'ici. En France, l'algorithme d'Im Vitrorepère les meilleurs embryons avec la promesse « d'augmenter le taux de succès des FIV de l'ordre de 15 % ».

D'après les biologistes de la reproduction interviewés, si la plupart de ces innovations n'ont en réalité pas encore fait leurs preuves, il semble évident à tous qu'à l'horizon d'une dizaine d'années, un nombre croissant de gestes techniques ou de prises de décision seront assistés par des robots et des IA supposés moins faillibles et plus efficaces que les humains. Pour Sylvie Epelboin, coordinatrice d'un service d'aide médicale à la procréation à Paris, l'automatisation intégrale de la PMA « relève d'une approche purement techniciste de l'infertilité ». « Nous, cliniciens, avons au contraire une approche globale des patients incluant leur état de santé mentale, leur histoire et leur mode de vie », rappelle-t-elle. Les remèdes à l'infertilité ne sont pas nécessairement technologiques. En 2022, dans le cadre du « Plan fertilité » lancé par le Emmanuel Macron, le rapport du professeur Samir Hamamah préconisait notamment des mesures sociales : places en crèche ou amélioration

du congé parental afin que les futurs parents ne repoussent pas leur projet d'enfant à un âge où la fertilité diminue.

Miroir aux alouettes

Outre la résorption de l'infertilité, la communication des start-ups repose sur la promesse d'une démocratisation de l'accès aux technologies de la procréation. D'une part, l'automatisation permettrait d'en faire baisser le prix. Et d'autre part, la machine, contrairement aux médecins, ne souffrirait pas le racisme ou la transphobie. Aux États-Unis, où un seul cycle de fécondation in vitro coûte entre 15 000 et 30 000 dollars, et en moyenne 80 000 dollars pour un parcours complet, l'argument a de quoi séduire. Cependant, rien ne garantit qu'une baisse des coûts se répercute au bénéfice des patients. Et si le prix des technologies venait effectivement à baisser, leur accès serait encore conditionné aux politiques des cliniques ou aux lois des États. Ainsi, en France où l'accès à la PMA, remboursée par la Sécurité sociale, rencontre moins d'obstacles financiers, les hommes trans n'en restent pas moins exclus.

Quant à la supposée neutralité des technologies, *« les algorithmes que l'on appelle un peu vite des "intelligences artificielles" donnent l'illusion de machines aux connaissances illimitées et capables de choix objectifs, remarque Marie Le Clainche-Piel, spécialiste de l'automatisation dans le secteur de la santé. Or ces algorithmes sont élaborés par des humains avec leurs biais moraux, sur la base de critères dont le choix n'est pas que biologique mais aussi politique. »*

« Les entreprises annoncent des choses qui ne seront peut-être pas faisables mais elles testent si cela peut être désirable. Ce faisant, elles pénètrent nos imaginaires, préparant le terrain aux annonces futures », estime le philosophe des technologies Jean-Marie Besnier. Est-il possible d'imaginer une alternative à ce futur standardisé, calqué sur le modèle de la famille nucléaire et hétéronormée ? « Nous ne pouvons faire l'économie de la réflexion sur la façon perçue comme légitime et désirable de faire famille », estime quant à elle Marie Le Clainche-Piel. Seul ou à plusieurs, avec ou sans enfants, biologique ou non : un débat politique plutôt qu'un quelconque défi technique.

Léa GASQUET, journaliste chez Streetpress et Arte (Socialter), publié le 21 juillet 2023

Illustrations : Sam TAYLOR

Afrique de l'Ouest et du Centre, les droits des militants anti-corruption doivent être respectés

Les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre doivent cesser de persécuter les défenseur e s des droits humains qui dénoncent la corruption, les pots-de-vin et les abus de pouvoir, et prendre des mesures concrètes et efficaces pour les protéger et les soutenir, a déclaré Amnesty International mardi 11 juillet, à l'occasion de la Journée africaine de lutte contre la corruption et du 20ème anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Dans un nouveau rapport, intitulé La lutte contre la corruption en péril. La répression contre les défenseur e s anticorruption en Afrique de l'Ouest et du Centre (une synthèse est disponible en français), l'organisation montre que, dans 19 pays de la région, les défenseur e s des droits humains qui combattent la corruption risquent des arrestations, du harcèlement, des placements en détention, de lourdes amendes et même la mort en dénonçant ces agissements. D'autres font l'objet de procès et de poursuites pénales, en violation de leur droit à la liberté d'expression.

« La répression que subissent les défenseur e s des droits humains qui combattent la corruption en Afrique de l'Ouest et du Centre est très préoccupante. Ces personnes jouent un rôle crucial dans la lutte contre la corruption et ainsi dans la défense des droits fondamentaux. Pourtant, elles sont la cible d'attaques, d'intimidation, de harcèlement et de persécution lorsqu'elles font éclater la vérité », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Les gouvernements de la région doivent se montrer à la hauteur de leurs obligations internationales en matière de droits humains, qui sont notamment de respecter, de protéger, de promouvoir et de réaliser les droits de celles et ceux qui prennent position contre la corruption et défendent les droits fondamentaux. Ils doivent remédier à la culture généralisée de l'impunité qui continue d'alimenter la corruption endémique, contribue à des atteintes supplémentaires aux droits humains et prive les victimes d'accès à la justice et à des voies de recours efficaces. »

Des militant e s anti-corruption subissent répression et violence

« La corruption est une question de droits humains. Elle interfère dans la jouissance effective des droits individuels et collectifs garantis par les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains. Elle entrave la capacité des agents de l'application des lois, des juges, des procureurs et des avocats à s'acquitter de leurs fonctions de manière impartiale. La corruption entraîne des mauvais traitements, la torture ou des décès en détention. Elle prive les couches économiquement et socialement vulnérables de la société de revenus et affaiblit la capacité des États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains », a déclaré Agnès Callamard.

Cependant, les personnes qui mettent en évidence ces agissements sont bien souvent confrontées à de la répression, de l'intimidation et du harcèlement de la part des autorités dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Des lois sur la diffamation et les « fausses informations », des amendes disproportionnées, des arrestations arbitraires, des menaces et des violences physiques sont utilisées pour faire taire les militant e s et les journalistes qui dénoncent les pratiques malhonnêtes.

Au Niger, la journaliste et blogueuse Samira Sabou a été condamnée à une peine d'un mois de prison et une amende de 100 dollars américains pour « diffamation par un moyen de communication électronique » au titre de la Loi sur la cybercriminalité en 2022. Il lui était reproché d'avoir relayé un article publié en mai 2021 par l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC), selon lequel de la drogue saisie par les autorités nigériennes avait été rachetée par des trafiquants de stupéfiants et remise sur le marché.

En juin 2020, elle a été accusée de diffamation à la suite d'une plainte déposée par Sani Mahamadou Issoufou, ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables et fils de l'ancien président du Niger Mahamadou Issoufou. La plainte a été portée contre elle après qu'un utilisateur de Facebook a mentionné le nom d'Issoufou dans un commentaire qui répondait à une publication faite par la journaliste sur des allégations de corruption lors de l'achat d'armes. Bien que Samira Sabou n'ait pas mentionné le nom de Sani Mahamadou Issoufou dans sa publication, elle a été arrêtée et immédiatement transférée à la prison de Niamey.

« J'ai été convoquée au tribunal en qualité de témoin. Mais une fois sur place, je n'ai plus été traitée comme un témoin. On m'a demandé de dire qui était derrière certains des pseudonymes qui apparaissaient sur ma

page Facebook et j'ai répondu que je ne savais pas. Quand ils ont compris que je ne pouvais pas fournir ces informations, le procureur m'a annoncé qu'il m'envoyait en prison le temps de terminer son enquête. J'étais enceinte de quatre mois, je n'étais pas un danger pour la société et je n'avais jamais été emprisonnée. [Pourtant], j'ai passé 48 jours en prison », a-t-elle déclaré à Amnesty International en février 2023.

Au Togo, le journaliste Ferdinand Ayité a été arrêté le 10 décembre 2021 après avoir accusé deux membres du gouvernement de corruption dans son émission « L'autre journal » diffusée sur sa chaîne YouTube. Le 15 mars 2023, il a été condamné avec un confrère à trois ans d'emprisonnement et trois millions de francs CFA (environ 5 000 dollars américains) d'amende pour « outrages envers les représentants de l'autorité publique » et « diffusion de fausses informations ». Tous deux ont fait appel de cette décision, mais ont dû fuir le pays pour leur sécurité.

Au Cameroun, le journaliste Martinez Zogo, directeur de la station de radio privée Amplitude FM, a été enlevé par des hommes non identifiés le 17 janvier 2023. Son corps mutilé a été retrouvé sur un terrain vague aux abords de Yaoundé, la capitale, le 22 janvier. Avant son enlèvement, il enquêtait et avait publié des informations sur le détournement présumé de centaines de milliards de francs CFA par des personnalités politiques et du monde des affaires proches du gouvernement.

De meilleures lois pour protéger les personnes qui combattent la corruption

Les défenseur·e·s des droits humains qui combattent la corruption sont confrontés à un manque de lois permettant de les protéger, à des institutions judiciaires biaisées et à une culture de l'impunité qui laisse les pratiques malhonnêtes et les abus de pouvoir impunis. Parallèlement, les autorités ont adopté des lois répressives pour restreindre l'exercice des droits fondamentaux et utilisé des lois existantes pour faire taire les voix critiques, y compris les lanceurs et lanceuses d'alertes, qui jouent un rôle crucial en signalant ces agissements.

Amnesty International appelle les États à adopter et améliorer les lois qui protégeraient ces défenseur·e·s des droits humains contre les représailles et créeraient un environnement au sein duquel ils et elles pourraient enquêter et faire des rapports en toute sécurité sur la corruption et ses implications en matière de droits humains. Actuellement, seuls la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ont adopté des lois sur la protection des défenseur·e·s des droits humains, et seul le Ghana possède une législation visant spécifiquement à protéger les lanceurs et lanceuses d'alertes.

Dix pays de la région ont adopté des textes concernant l'accès à l'information, qui permettent aux citoyen·ne·s d'obtenir des informations détenues par des organismes publics et de demander des comptes aux personnes et entités détentrices du pouvoir. Néanmoins, les frais à payer pour obtenir ces informations et l'idée reçue selon laquelle ces lois sont destinées uniquement aux journalistes restent un frein à leur application.

Amnesty International appelle également les États à adopter des lois, des politiques, et à mettre en œuvre des pratiques pour se protéger fermement contre la corruption et à poursuivre les responsables de cette corruption.

« La corruption est un fléau qui a un effet destructeur sur les droits humains en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il est essentiel, pour garantir l'exercice de tous les droits fondamentaux dans la région, de protéger les droits des personnes qui combattent la corruption et de veiller à ce que la société civile et la presse puissent tenir un langage de vérité aux autorités », a déclaré Agnès Callamard.

[...]

AMNESTY INTERNATIONAL

La religion sécuritaire

Vaulx-en-Velin, 6 octobre 1990. Thomas Claudio, 21 ans, circule à moto quand il est percuté par une voiture de police. Il meurt sur le coup. Pendant quatre jours, la ville s'embrase. Des commerces sont pillés, des voitures incendiées, des écoles mises à sac, des pompiers blessés, des journalistes molestés. « *Ces événements, le chômage et l'absence de formation des jeunes en sont responsables* », analyse alors un député-maire de droite, M. Nicolas Sarkozy (1).

Clichy-sous-Bois, 27 octobre 2005. Poursuivis par les forces de l'ordre, deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, se réfugient dans un transformateur et décèdent électrocutés. Des heurts éclatent en Seine-Saint-Denis, qui s'étendent bientôt à l'ensemble du pays. Après trois semaines de révolte, le président Jacques Chirac déplore que « *certains territoires cumulent trop de handicaps, trop de difficultés* », et appelle à combattre « *ce poison pour la société que sont les discriminations* ». Il fustige également l'« *immigration irrégulière et les trafics qu'elle génère* » ainsi que les « *familles qui refusent de prendre leurs responsabilités* ».

Nanterre, 27 juin 2023. Nahel Merzouk, 17 ans, est abattu d'une balle dans la poitrine lors d'un contrôle routier. Les émeutes se répandent comme une traînée de poudre dans tout le pays. L'épisode sera court (cinq jours), mais intense : 23 878 feux sur la voie publique, 5 892 véhicules incendiés, 3 486 personnes interpellées, 1 105 bâtiments attaqués, 269 assauts contre des commissariats, 243 écoles dégradées. « *Ces événements n'ont rien à voir avec une crise sociale* », mais tout avec la « *désintégration de l'État et de la nation* », estime le candidat pressenti de la droite (Les Républicains, LR) à la prochaine élection présidentielle, M. Laurent Wauquiez (2). Et gare à celui qui prétend le contraire, accusé aussitôt de justifier la violence, d'alimenter la culture de l'excuse, voire d'être un « *factieux* » et un « *danger pour la République* » (3).

Par les réactions qu'elles suscitent, les émeutes urbaines à répétition reflètent l'évolution du paysage politique français, passé au rouleau compresseur sécuritaire et identitaire. Hier avancée comme une évidence, l'explication sociale se trouve reléguée à l'arrière-plan ; en faire état est aujourd'hui proscrit. Par le passé, tout gouvernement confronté à un tel événement annonçait la mise en œuvre d'un plan banlieue pour remédier aux multiples inégalités dont souffrent ces territoires. Une fois l'attention retombée, cela se traduisait par des mesures peu ambitieuses – quelques emplois aidés, des subventions aux associations, des crédits pour rénover les bâtiments... Ces plans étriqués, une dizaine depuis les années 1980, n'ont évidemment rien résolu, ni le chômage, ni la ségrégation, encore moins les tensions entre les jeunes et la police. Mais leur empilement a fini par installer l'idée que l'État en aurait déjà trop fait pour les banlieues et qu'il serait temps de se recentrer sur les « vrais problèmes » : immigration, islam, démission des parents, laxisme de la justice, jeux vidéo, réseaux sociaux... Un discours taillé sur mesure pour opposer artificiellement banlieues et campagnes, ces territoires abandonnés où vivent les classes populaires.

Benoît BRÉVILLE (Monde diplomatique, août 2023)

(1) Entretien avec *Valeurs Actuelles*, cité dans « *Vingt ans après les émeutes, hommage à Thomas Claudio* », *Lyon Capitale*, 7 octobre 2010.

(2) *Le Figaro*, Paris, 12 juillet 2023.

(3) Selon les termes employés par M. Éric Ciotti, président des Républicains, pour qualifier M. Jean-Luc Mélenchon.

[Propagande ? Massacre ou pas ? Comment savoir ? MN]

Un nouveau livre révèle que le massacre de la place Tian'anmen ainsi que d'autres ont été fabriqués par les États-Unis



Al Mayadeen

Un nouveau livre révèle que de nombreuses atrocités que les États-Unis prétendaient avoir été commises par leurs ennemis n'ont jamais eu lieu.

Pendant des décennies, les médias occidentaux ont raconté la même histoire sur la Chine comme étant cette « dictature » brutale dont le peuple est tué aux mains du régime communiste criminel, donnant le massacre de la place Tiananmen comme un excellent exemple de la brutalité du gouvernement chinois, où des dizaines d'étudiants auraient été tués par l'Armée populaire de libération. Cependant, un nouveau livre est apparu prouvant que ces affirmations sont fausses et n'ont aucun fondement, sauf pour les aspirations de

Washington à ternir l'image du Parti communiste chinois.

Atrocity Fabrication and Its Consequences : How Fake News Shapes World Order, un nouveau livre de A. B. Abrams, souligne qu'il n'y a jamais eu de meurtres sur la célèbre place Tian'anmen en 1989 comme cela avait été répandu par la propagande occidentale pendant des décennies, et il a été révélé que toute l'affaire n'était qu'une simple tentative de montrer la Chine comme le méchant dans l'arène géopolitique. Le livre souligne qu'aucun meurtre, et encore moins un massacre tel que proclamé, n'a eu lieu sur la place Tian'anmen.

Comment les États-Unis ont-ils réussi à manipuler le récit dominant et ont-ils fait croire à des millions de personnes que la Chine avait initié un meurtre de masse de son propre peuple - de jeunes étudiants - en les écrasant avec des chars et en les abattant avec des mitrailleuses ? La réponse est simple : la manipulation de la perception publique par la presse. Cela a pu se faire en utilisant des médias hors contexte et en fournissant une version incomplète de la vérité.

Par exemple, le document le plus tristement célèbre des médias « documentant » le crime d'exister est une vidéo montrant un char marchant sur une personne présumée avoir été un étudiant, et juste au moment où le char se rapproche suffisamment du jeune homme et s'arrête, la vidéo est coupée, avec un texte accompagnant la vidéo faisant allusion ou proclamant que le char a continué à courir sur le manifestant. Toutefois, cela ne saurait être plus faux. En réalité, d'autres manifestants se sont précipités sur les lieux et l'ont accompagné à partir de là alors que le char se tenait sur place en attendant qu'il se conforme et se dégage de son chemin.

Le livre soutient que tous les actes commis par les États-Unis visaient à « justifier les guerres de conquête et d'exploitation » et à générer des profits de plusieurs milliards de dollars pour le célèbre complexe militaro-industriel, comme le rapporte *CovertAction Magazine*.

Abrams a souligné que les manifestations de la place Tian'anmen n'ont pas eu lieu initialement comme une poussée pour l'occidentalisation ou la chute du gouvernement chinois. Au lieu de cela, leur objectif principal était de renforcer les principes de la révolution communiste chinoise de 1949 et d'aborder la question des fonctionnaires corrompus qui s'étaient écartés des principes maoïstes.

Ce mouvement comprenait non seulement des étudiants, mais aussi un nombre important de travailleurs, qui ont fait preuve d'une position anti-CCP plus forte. Leur objectif collectif visait l'établissement d'une démocratie socialiste dans le cadre du mouvement.

Le livre citait un câble de l'ambassade des États-Unis à Pékin que WikiLeaks a publié en 2016. La fuite comprenait des rapports sur le témoignage d'un diplomate chilien et de sa femme qui étaient présents lorsque

l'APL s'est rendu sur la place Tian'anmen pour disperser les manifestants. Les deux hommes sont entrés et sortis de la place à plusieurs reprises sans harcèlement et n'ont observé aucun tir massif d'armes dans la foule. Ils n'ont jamais vu d'usage de la force mortelle, pour commencer.

En outre, le livre cite l'ancien chef du Bureau à Beijing du *Washington Post* Jay Mathews qui, en 1998, a admis que « tous les témoignages vérifiés disent que les étudiants qui sont restés sur la place lorsque les troupes sont arrivées ont été autorisés à partir pacifiquement ».

Il a également cité le correspondant de Reuters Graham Earnshaw, qui a passé la nuit du 3 au 4 juin au centre de la place Tiananmen et a rapporté que la plupart des étudiants ont quitté la place paisiblement, les autres étant persuadés de faire de même.

Comme d'habitude, la principale source utilisée par les médias occidentaux pour affirmer qu'un massacre a eu lieu était un étudiant anonyme de l'université de Qinghua qui a fait des déclarations à la presse de Hong Kong, qui l'a ensuite fait aux médias britanniques.

Pourtant, le correspondant de la BBC à Pékin, James Miles, a déclaré qu'il n'y avait pas eu de massacre. « Les reportages occidentaux avaient donné une fausse impression et les manifestants qui étaient encore sur la place lorsque l'armée est arrivée ont été autorisés à partir après les négociations. »

Le récit a également été complètement disproportionné, les auteurs étant décrits comme les victimes d'un crime qui n'a jamais été commis en premier lieu. Le livre a souligné que ceux qui sont morts à Pékin pendant les événements ont perdu la vie dans les batailles de rue entre l'APL et les insurgés loin de la place. Des rapports du Département d'État étatsunien ont souligné que les officiers non armés de l'APL ont été attaqués avec des bombes à essence, brûlant vifs beaucoup d'entre.

Les Ouïghours, un autre crime commis par la Chine

Le canular construit autour de la place Tiananmen était un plan pour les campagnes médiatiques étasuniennes visant à montrer le gouvernement chinois sous un mauvais jour, alors que Washington accusait Pékin d'avoir perpétré un génocide contre le peuple ouïghour dans la province du Xinjiang.

Le livre soulignait que les allégations concernant le prétendu génocide ouïghour ne reposaient que sur des groupes extrémistes radicaux financés par les États-Unis contre la Chine. À savoir, ils ont été financés par le National Endowment for Democracy affilié à la CIA, qui a été chargé de mener à bien ce que la tristement célèbre agence d'espionnage avait fait seule en secret pendant des décennies.

Parmi les allégations de Pékin ayant pratiqué un génocide contre les Ouïghours, la population ouïghoure du Xinjiang a connu une augmentation de 25% entre 2010 et 2018 au lieu de la population connaissant une contraction. Même les installations que l'Occident prétendait avoir été des « camps de concentration » dans lesquels les Ouïghours étaient tués en masse et « endoctrinés » semblaient avoir été un parc logistique, un centre de détention régulier et des écoles élémentaires et intermédiaires.

Le Xinjiang a l'air bien, sûr et sécurisé, et toutes les personnes à qui j'ai parlé semblaient heureuses, a déclaré l'ancien policier Jerry Grey, qui a passé beaucoup de temps à voyager au Xinjiang.

« Les Ouïghours en Chine ont connu une croissance plus rapide que la majorité des Chinois Han, en partie parce qu'ils n'étaient pas soumis à la politique de l'enfant unique, ils ont construit 20 000 mosquées [...]. Les enfants Ouïghours peuvent entrer dans les meilleures universités plus facilement que les Chinois Han, et que des aliments halal soient préparés pour eux dans des cantines et qu'ils aient une aire de prière sur le campus », a déclaré Daniel Dumbrill, homme d'affaires canadien et analyste politique chinois.

« Dépeindre un adversaire comme commettant des crimes particulièrement graves, surtout lorsque l'on a l'intention d'engager une action militaire ou d'autres mesures hostiles contre l'adversaire, a constamment fourni un moyen efficace de faire bouger l'opinion publique et internationale et de justifier les actions [impériales étatsuniennes] », a déclaré Abrams dans son livre. [...]

Traduction SLT

Le-Blog-Sam-La-Touch.over-blog.com. Blog contre le racisme, le (néo)colonialisme et l'impérialisme

URL de cet article 38847 : <https://www.legrandsoir.info/un-nouveau-livre-revele-que-le-massacre-de-la-place-tiananmen-ainsi-que-d-autres-ont-ete-fabriques-par-les-etats-unis.html>